

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

---



La commission de l'économat s'est réunie le 13 mai 1971, à 18 heures 30, dans la salle de réunion du cabinet des adjoints.

Etaient présents :

M. Briffaut, Adjoint au Maire, Vice-président  
M. Ibled, conseiller municipal  
M. Spriet, conseiller municipal  
Mme Cacheux, conseiller municipal  
Mme Debaene, conseiller municipal

Excusés :

M. Henaux, Adjoint au Maire  
Melle Inglebert, Secrétaire Général Adjoint

Secrétaire de séance :

M. Jésupret, chef de bureau de l'économat, assisté de Melle Sandras, rédactrice au service de l'économat.

---

M. Briffaut souhaite la bienvenue aux membres de la commission ainsi qu'à Melle Sandras, rédactrice.

Il rappelle les noms des anciens membres de la commission, Mme Lempereur, M. Lussiez et M. Verstraete auxquels sera transmis un message d'amical souvenir.

---

Après divers renseignements fournis par M. Briffaut, le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 1971 est adopté sans observations.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 Mai 1971

71/16 - Fourniture de carbones, stencils, rubans et encres pour duplicateur  
Période du 1er Avril 1971 au 31 Mars 1972.

Cinq maisons ont été consultées :

- Etablissements GUILBERT, 4 Quai du Sartel - ROUBAIX
- M. HELLIN, 3 rue du Docteur Choquet - ARMENTIERES
- Etablissements LIETARD, 25 rue de l'Hôpital Militaire - LILLE
- REMINGTON RAND FRANCE, 133 rue du Molinel - LILLE
- Société OLIVETTI par M. François PETRAROLI, 28 rue St Henri - LA MADELEINE

La Société OLIVETTI a fait connaître qu'elle ne soumissionnerait pas.

La Société REMINGTON RAND FRANCE s'étant abstenue, les autres maisons ont fait parvenir les propositions suivantes :

|                           | <u>1er lot ( 18 articles)</u> | <u>2ème lot (4 articles)</u> |
|---------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| - Etablissements GUILBERT | 6.193,82 F H.T.               | 13.156,06 F H.T.             |
| - M. HELLIN               | 6.241,80 F H.T.               | 14.726,80 F H.T.             |
| - Société LIETARD         | 6.537,70 F H.T.               | 12.079,00 F H.T.             |

Ces prix sont calculés hors taxes, T.V.A. (23%) en sus.

La commission propose de retenir les offres suivantes :

- 1er lot (18 articles) : M. HELLIN, 3 rue du Docteur Choquet - ARMENTIERES
- 2ème lot (4 articles) : Sté LIETARD, 25 rue de l'Hôpital Militaire - LILLE

Extrait transmis à l'Administration municipale pour décision.

*CA 1/1 du 7.6.71 - L'Ad<sup>on</sup> prend connaissance sans ob<sup>on</sup>.*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 Mai 1971

71/17 - Achat de machine à écrire - Année 1971 -

Neuf maisons ont été consultées :

- Société JAPY, 83 Boulevard de la Liberté - LILLE
- Etablissements LIETARD, 25 rue de l'Hôpital Militaire - LILLE
- Société OLIVETTI, 56 bis Boulevard de la Liberté - LILLE
- Société TARDIEU et MERLEN, 40/50 rue de la Vignette - LILLE
- Société HERMES PAILLARD, 8 rue Jean Sans Peur - LILLE
- Société OLYMPIA, 34 rue d'Arras - LILLE
- Société I.B.M., 250 Avenue de la République - LA MADELEINE
- Société L.P. FLIPO et Cie, 15 rue Jean Sans Peur - LILLE
- Société L.B.S., 20/22 rue Gombert - LILLE

pour la fourniture éventuelle de 12 machines à écrire équipées comme suit :

- caractère élite
- tabulateur décimal automatique 10 touches
- 45 cm de ligne d'écriture
- avec ou sans retour électrique
- équipement sans stencils
- avec stencilex (rouleaux et cylindres entraîneurs)
- housse, tapis amortisseur et nécessaire d'entretien

Les sociétés TARDIEU et MERLEN et I.B.M. ont fait connaître qu'elles n'étaient pas en mesure de soumissionner.

Les établissements LIETARD et L.B.S. n'ayant pas répondu, les autres maisons ont fait parvenir les propositions suivantes :

1° - Machine avec retour électrique

a) sans stencils

|                  |                   |     |           |        |
|------------------|-------------------|-----|-----------|--------|
| Société JAPY -   | Japy S 486 D      | 30% | 1765,00 F | T.T.C. |
| Société HERMES - | Hermès Ambassador | 28% | 1827,64 F | T.T.C. |
| Société FLIPO -  | Hermès Ambassador | 25% | 1881,90 F | T.T.C. |

b) avec stencils

|                  |                   |     |           |        |
|------------------|-------------------|-----|-----------|--------|
| Société JAPY -   | Japy S 486 D      | 30% | 1863,20 F | T.T.C. |
| Société HERMES - | Hermès Ambassador | 28% | 1897,48 F | T.T.C. |
| Société FLIPO -  | Hermès Ambassador | 25% | 2072,55 F | T.T.C. |

.../...

2° - Machine sans retour électrique

|                         |  |            |                                      |
|-------------------------|--|------------|--------------------------------------|
| <u>Société OLIVETTI</u> | Olivetti Linéa 88 3.01502                |            | 1100,00 F T.T.C.                     |
| <u>Société JAPY</u>     | Japy SM 352                              | 30%        | 1394,82 F T.T.C.<br>sans stencils    |
|                         |  |            | 1492,97 F T.T.C.<br>avec stencils    |
| <u>Société HERMES</u>   | Hermès Standard 9                        | 30%        | 1406,65 F T.T.C.<br>sans stencils    |
|                         |  |            | 1474,55 F T.T.C.<br>avec stencils    |
| <u>Société OLYMPIA</u>  | Olympia SG 3 S                           | 32%        | 1522,85 F T.T.C.<br>sans stencils    |
|                         |  |            | 1761,23 F T.T.C.<br>avec stencils    |
| <u>Société JAPY</u>     | Japy S 485 D                             | 30%        | 1567,02 F T.T.C.<br>sans stencils    |
|                         |  |            | 1665,17 F T.T.C.<br>avec stencils    |
| <u>Société HERMES</u>   | Hermès Ambassador                        | 28%        | 1623,96 F T.T.C.<br>sans stencils    |
|                         |  |            | 1693,80 F T.T.C.<br>avec stencils    |
| <u>Société FLIPO</u>    | Hermès Ambassador<br>Adler Universel 400 | 25%<br>25% | 1672,80 F T.T.C.<br>1746,60 F T.T.C. |

3° - Machine à frappe électrique

Société OLIVETTI Olivetti Editor 4 2311,00 F

4° - Machine avec double ruban

|                       |                   |     |                            |
|-----------------------|-------------------|-----|----------------------------|
| <u>Société HERMES</u> | Hermès Ambassador | 28% | 1761,22 F<br>sans stencils |
|                       |                   |     | 1831,06 F<br>avec stencils |
| <u>Société FLIPO</u>  | Hermès Ambassador | 25% | 1820,40 F<br>sans stencils |
|                       |                   |     | 1863,45 F<br>avec stencils |

5° - Machine avec double ruban (retour électrique)

|                       |                   |     |                            |
|-----------------------|-------------------|-----|----------------------------|
| <u>Société HERMES</u> | Hermès Ambassador | 28% | 1964,91 F<br>sans stencils |
|                       |                   |     | 2034,75 F<br>avec stencils |
| <u>Société FLIPO</u>  | Hermès Ambassador | 25% | 2029,50 F<br>sans stencils |
|                       |                   |     | 2072,95 F<br>avec stencils |

Après examen des prix proposés par chaque firme et compte tenu des besoins des services, la commission propose l'achat des machines suivantes :

Société HERMES PAILLARD - 8 rue Jean Sans Peur - LILLE

- 4 machines Hermès Ambassador avec retour électrique équipées de stencils au prix unitaire de 1897,48 F T.V.A. comprise, remise 28% déduite

Société JAPY - 83 Boulevard de la Liberté - LILLE

- 6 machines Japy SM 332 au prix unitaire de 1394,82 F T.V.A. comprise remise 30% déduite.

Extrait transmis à l'Administration municipale pour décision.

*CA r/s du 7.6.71 - L'Ad<sup>on</sup> prend connaissance sans ob<sup>on</sup>*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971  
-----

71/18 - Fourniture de cristaux de soude et de javel (cruchons). -  
Période du 1er avril 1971 au 31 mars 1972. -

Quatre maisons ont été consultées :

- Etablissements MERCIER, 105 rue Jean Jaurès - Faches Thumesnil
- Etablissements RENIER, 36 rue Gosselet - Lille
- Etablissements COCHIE, 29 avenue de Boufflers - Lambersart
- Société des Produits Chimiques, 65 rue A. Dhainaut - Loos

Seuls les Etablissements RENIER et COCHIE ont répondu et fait tenir les propositions suivantes :

|  | <u>RENIER</u>                            | <u>COCHIE</u>                            |
|--|--|--|
| - 1 000 Kg. de cristaux de soude lavés et raffinés | 0,29 F. le Kg.<br>soit : 290,00 F.       | 0,30 F. le Kg.<br>soit : 390,00 F.       |
| - 25 000 Kg. extrait de javel (cruchons de 250 cc) | 0,29 F. le cruchon<br>soit : 7 450,00 F. | 0,31 F. le cruchon<br>soit : 7 750,00 F. |
|  | -----                                    | -----                                    |
| Total  | 7 740,00 F.                              | Total 8 140,00 F.                        |

Ces prix sont fixés hors taxes, T.V.A. (23 %) en sus.

La commission propose de retenir l'offre des Etablissements RENIER, la plus avantageuse pour la Ville.

Extrait transmis à l'Administration Municipale pour décision.

CA 1/1 du 7.6.71 - L'Ad<sup>on</sup> prend connaissance sans objection

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

---

71/19 - Fourniture de produits chimiques -  
Période du 1er avril 1971 au 31 mars 1972

Quatre maisons ont été consultées :

- Société LOTIGIE, 29, rue Darbo - ROUBAIX
- Société des Produits Chimiques de Loos, 65, rue A. Dhainaut - LOOS
- Société RENIER, 36, rue Gosselet - LILLE
- Société COCHIE, 29, avenue de Boufflers - LAMBERSART

Deux d'entre elles ont fait parvenir les propositions suivantes :

- Etablissements LOTIGIE ..... 18 483,61 Frs
- Etablissements COCHIE ..... 17 757,10 Frs

Ces prix sont calculés toutes taxes comprises.

La commission propose de retenir l'offre des Etablissements COCHIE la plus avantageuse pour la Ville.

Extrait transmis à l'Administration municipale pour décision

*CA 1/1 du 7.6.71 - L'Ad<sup>m</sup> prend connaissance sans ob<sup>m</sup>*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

---

71/20 - Fourniture d'articles de droguerie et de produits d'entretien  
Période du 1er avril 1971 au 31 mars 1972

Cinq maisons ont été consultées :

- Etablissements DELEVOY, 46, rue Jean Jaurès - LILLE
- Droguerie DUFLOS, 5, place de Strasbourg - LILLE
- M. LOCQUEGNIES, 97, rue Guillaume Werniers - LILLE
- Droguerie FAIDHERBE, 1, rue Gombert - LILLE
- Société CROMBE, 47, rue Nain - ROUBAIX

Les établissements DUFLOS et LOCQUEGNIES s'étant abstenus, les autres maisons ont fait parvenir les propositions suivantes pour la totalité des articles figurant au bordereau.

|                              |              |
|------------------------------|--------------|
| Etablissements DELEVOY ..... | 21 995,68 F. |
| Droguerie FAIDHERBE .....    | 22 662,98 F. |
| Société CROMBE .....         | 25 737,32 F. |

Ces prix sont calculés toutes taxes comprises.

Après examen des propositions la commission propose de retenir l'offre des Etablissements DELEVOY, la plus avantageuse pour la Ville.

Extrait transmis à l'Administration municipale pour décision.

*CA 1/1 du 7.6.71 - L'Adm. prend connaissance sans objection*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

-----

71/21 - Fourniture de savon mou et liquide. -  
Période du 1er avril 1971 au 31 mars 1972. -

Cinq maisons ont été consultées :

- Etablissements GADENNE CORNAILLE - Gondécourt
- Maison LEMPEREUR, 29 rue Camille Desmoulins - Escaudain
- Etablissements LE BRILLANT D'OR, 3 rue Magenta - Tourcoing
- Etablissements OLEA, 37 rue d'Amsterdam - Tourcoing
- M. DUPUIT, 119 rue du Général Leclerc - Marquette

Les établissements OLEA ont fait connaître qu'ils ne soumissionneraient pas cette année.

Les établissements "Le Brillant d'Or" n'ayant pas répondu, les autres maisons ont fait parvenir les propositions suivantes pour la fourniture de :

- 5 000 Kg. savon mou 40 %
- 4 500 litres de savon liquide

|                                    | <u>Savon mou</u> | <u>Savon liquide</u> | <u>Total</u> |
|------------------------------------|------------------|----------------------|--------------|
| - Etablissements GADENNE CORNAILLE | 0,95 F.          | 1,47 F.              | 13 978,95 F. |
| - Maison LEMPEREUR                 | 1,48 F.          | 1,60 F.              | 17 958,50 F. |
| - M. DUPUIT (détergent)            | 0,75 F.          | 0,75 F.              | 8 763,75 F.  |

Ces prix sont calculés toutes taxes comprises.

Après examen des échantillons présentés et des prix consentis, la commission propose de retenir l'offre des établissements GADENNE CORNAILLE, la plus avantageuse pour la ville.

Extrait transmis à l'Administration Municipale pour décision.

CA 1/1 du 7.6.71 - L'Ad<sup>m</sup> prend connaissance sans ob<sup>o</sup>

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

---

71/22 - Fourniture de wassingues et de lavettes de table  
Période du 1er avril 1971 au 31 mars 1972

Quatre maisons ont été consultées :

- Etablissements BARBIEUX, 17, rue Voltaire - WASQUEHAL
- Etablissements GOUBLE-BOUSSEMART, 64, rue du Général Leclerc - LYS LEZ LANNOY
- Etablissements IRISMOS, 24, rue Henri Kolb - LILLE
- Etablissements BASTIEN, 56, rue Newton - ROUBAIX

Les établissements IRISMOS et BASTIEN s'étant abstenus, les autres maisons ont fait tenir les propositions suivantes :

|  |            |
|--|------------|
| Etablissements BARBIEUX .....          | 11 830 Frs |
| Etablissements GOUBLE-BOUSSEMART ..... | 11 249 Frs |

Ces prix sont calculés hors taxes, T.V.A. (23 %) en sus.

Après examen des échantillons et compte tenu des prix consentis, la commission propose de retenir l'offre des Etablissements GOUBLE-BOUSSEMART.

Extrait transmis à l'Administration municipale pour décision.

*CA 1/1 du 7.6.71 - L'Ad<sup>on</sup> prend connaissance sans objection*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

---

71/23 - Fourniture de Brosserie -  
Période du 1er avril 1971 au 31 mars 1972

Cinq maisons ont été consultées :

- Etablissements GUERMONPREZ, 31/41, rue A. Delpière - MARCQ EN BAROEUL
- Société LEBON et Fils, 2, rue Courmont - LILLE
- M. GUFFROY, 105, rue Daubenton - ROUBAIX
- LA BROSSERIE INDUSTRIELLE DU NORD, 94, rue de Wazemmes - LILLE
- Etablissements DEWILDE, 153, bis Boulevard de la Liberté - LILLE

Seule la Société LEBON a répondu et fait tenir la proposition suivante pour la totalité des articles figurant au bordereau :

Le montant s'élève à 10 903,95 Frs T.V.A.(23 %) incluse.

La commission propose de retenir l'offre des Etablissements LEBON.

Sur proposition de Mme CACHEUX, il sera demandé au service de l'Economat de consulter, lors des prochains appels d'offres, l'association des Aveugles.

Extrait soumis à l'Administration municipale pour décision.

*CA 1/1 du 7.6.71. L'Ad<sup>m</sup> prend connaissance sans ob<sup>o</sup>*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

71/24 - Fourniture de chiffons. -  
Période du 1er avril 1971 au 31 mars 1972. -

Sept maisons ont été consultées :

- Etablissements BOURSIER, 11 rue du Faubourg d'Arras - Lille
- M. COMBAUX, 12 Place du Concert - Lille
- M. DUBOIS Père et Fils, 64 rue Garibaldi - Lille
- M. GRANDIN, 48 rue de l'Abbé Lenire - Lambersart
- Etablissements HEMELSOET, rue Winckelmans - Lomme
- Société MINOT et HIRSCH, 88 rue de Marquillies - Lille
- Société ADAME, 11 rue de Flandre - Lille

Seuls les établissements BOURSIER ont fait parvenir la proposition suivante :

- 1 500 Kg. de chiffons blancs à 3,00 F. . . . . 4 500 F.
- 1 000 Kg. " " " à 1,60 F. . . . . 1 600 F.

Total . . . . . 6 100 F.

Ces prix s'entendent hors taxes T.V.A. (23 %) en sus.

La commission propose de retenir l'offre des établissements BOURSIER.

Extrait transmis à l'Administration Municipale pour décision.

CA - 1/1 du 7.6.71

L'Ad<sup>or</sup> prend connaissance sans ob<sup>er</sup>

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

---

71/25 - Fourniture de papier machine d'imprimerie, de coupe et d'emballage  
Période du 1er avril 1971 au 31 mars 1972

Sept maisons ont été consultées :

- Papeterie LESIEUR, 16 Place d'Armes - Valenciennes
- M. DEGROOTE, 61 rue de la Concorde - La Madeleine
- M. HELLIN, 3 rue du Docteur Choquet - Armentières
- Papeterie GUILBERT, 4 quai du Sartel - Roubaix
- Papeterie GASPARD, 7 rue Duchesnois - Saint-Saulve
- Papeterie NAVARRE, 5 rue de la Justice - Lille
- Office de Transformation papetière, 110 rue de l'Ourcq - Paris 9ème
- Etablissements REZETTE, 89 rue Caumartin - Lille

Les établissements DEGROOTE et GUILBERT n'ayant pas soumissionné, n'ayant pas soumissionné, les autres maisons ont fait parvenir les propositions suivantes pour la totalité des articles inscrits au bordereau :

|  |              |        |
|--|--------------|--------|
| - Papeterie LESIEUR . . . . .                  | 45 547,82 F. | T.T.C. |
| - M. HELLIN . . . . .                          | 56 492,18 F. | -      |
| - Papeterie GASPARD . . . . .                  | 58 787,51 F. | -      |
| - Papeterie NAVARRE . . . . .                  | 47 961,37 F. | -      |
| - Office de transformation papetière . . . . . | 55 327,10 F. | -      |
| - Etablissements REZETTE . . . . .             | 43 560,20 F. | -      |

Après examen des soumissions reçues la commission propose de retenir l'offre des établissements REZETTE & Fils, la plus avantageuse pour la Ville.

Un marché à commandes sera passé avec cette firme.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

CA/1004 du 7.6.71

CM 71/1004 du 25.6.71

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

-----

71/26 - Fourniture d'articles de bureau

Période du 1er avril 1971 au 31 mars 1972

Six maisons ont été consultées :

- Papeterie LESIEUR, 16 Place d'Armes - Valenciennes
- M. DEGROOTE, 61 rue de la Concorde - La Madeleine
- Papeterie Guilbert, 4 quai du Sartel - Roubaix
- M. HELLIN, 3 rue du Docteur Choquet - Armentières
- Etablissements REZETTE, 89 rue Caumartin, LILLE
- Papeterie GASPARD, 7 rue Duchesnois - ST.SAULVE

Trois d'entre elles ont fait parvenir les propositions suivantes pour la totalité des articles inscrits au bordereau.

1er lot - 95 articles

- Papeteries LESIEUR .....17.159,20 F. T.T.C.
- Etablissements REZETTE .....15.363,56 F. -
- Papeterie GASPARD .....17.539,84 F. -

2ème lot - 44 articles

- Papeterie LESIEUR.....12.371,46 F. T.T.C.
- Etablissements REZETTE ..... 9.290,21 F. -
- Papeterie GASPARD.....10.790,31 F. -

La commission propose de retenir tant pour le 1er lot que pour le 2ème lot l'offre des établissements REZETTE et Fils, la plus avantageuse pour la Ville.

Un marché à commandes sera passé avec cette firme.

Rapport transmis au Conseil municipal.

CA 1002 du 7.6.71

CM 71/1002 du 25.6.71

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

---

71/27 - Contrat de service d'ordinateur exploité en temps partagé (time-sharing)  
Société Philips

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil municipal concernant un contrat de service -time-sharing- à passer avec la Société Philips, 47 rue Barthélémy Delespaul à Lille, pour un service d'ordinateur mis à la disposition de l'Unité d'Enseignement et de Recherche d'Architecture et d'Urbanisme, 97 boulevard Carnot à Lille.

Toutefois, le Président souhaite que des renseignements soient fournis sur le mode de règlement de ce contrat de service qui est très onéreux et qui est susceptible de grever considérablement les crédits.

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971  
-----

71/28 - Contrat d'entretien - Télétype avec modem - Société PHILIPS

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil municipal concernant un contrat à passer avec la Société Philips, 47 rue Barthélémy Delespaul à Lille, pour un télésystème modèle 123 AS avec modem utilisé par l'Unité d'Enseignement et de Recherche d'Architecture et d'Urbanisme.

Le montant de la prime à verser s'élève annuellement à 1 440 F., augmentée de la T.V.A. (23 %).

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 Mai 1971

71/29 - Marché de gré à gré - Etablissements REZETTE & FILS - Avenant

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un avenant à passer avec la Société REZETTE & Fils, 89 rue Caumartin à Lille pour la fourniture d'articles de bureau, de papier machine, duplicateur d'imprimerie et d'emballage.

Le montant de cet avenant peut être fixé à la somme de 80.000 F.

Rapport transmis au Conseil municipal.

*CA / 1003 du 7.6.71*

*CA 71/1003 du 25.6.71*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 Mai 1971

---

71/30 - Marché de gré à gré - Etablissements CROUAN & ROQUES - Avenant

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un avenant à passer avec les Etablissements CROUAN & ROQUES, 86 rue de Paris à Lille pour l'impression du bulletin d'informations municipales.

Le montant de cet avenant peut être fixé à la somme de 50.665,91 F.

Rapport transmis au Conseil municipal.

CA - 1005 du 7.6.71

CA 71/1005 du 25.6.71

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

-----

71/31 - Contrat d'entretien - Machine à écrire électrique - Société I.B.M.

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un contrat à passer avec la Compagnie I.B.M., 250 avenue de la République à La Madeleine, pour une machine à écrire électrique type Direction n° 71 682 244 utilisée par l'Ecole régionale d'architecture.

Le montant de la prime annuelle s'élève à 231 F. augmentée de la T.V.A. (23%).

Rapport transmis au Conseil Municipal.

*CA 1006 du 7.6.71*

*CM 71/1006 du 25.6.71*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

71/32 - Questions diverses

Suite au rapport présenté sous le n° 71/24 relatif au contrat de service d'ordinateur exploité en temps partagé (time-sharing), M. Spriet demande si, à l'avenir, lors de la présentation aux réunions de commission de rapports d'ordre technique, un exemplaire ne peut être envoyé pour étude quelques jours avant la date de réunion.

M. Briffaut répond qu'il ne peut s'engager personnellement, mais que la question sera soumise à l'Administration municipale.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Hôtel de Ville, le 18 mai 1971

Vu : le Vice-Président,

Le Secrétaire de séance,

J.M. BRIFFAUT

R. JESUPRET

Monsieur le Secrétaire Général

MAIRIE DE LILLE  
- 3 JUIN 1971  
SECRETARIAT GÉNÉRAL



COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 20 octobre 1971

-----

La commission de l'économat s'est réunie le 20 octobre 1971, à 18 heures 30, dans la salle de réunion du cabinet des adjoints.

Etaient présents :

|              |                             |
|--------------|-----------------------------|
| M. Briffaut, | Adjoint au Maire, Président |
| M. Hénaux,   | Adjoint au Maire            |
| M. Ibled,    | Conseiller municipal        |
| Mme Cacheux, | Conseiller municipal        |
| Mme Debaenc, | Conseiller municipal        |

Excusé :

M. Spriet, Conseiller municipal

Assistaient à la séance :

|              |  |
|--------------|--|
| M. Lava,     | Directeur de l'Administration Générale |
| M. Jésupret, | Chef de bureau de l'économat           |

Secrétaire de séance :

Mlle Sandras, Rédactrice au service de l'économat.

-----

M. Briffaut souhaite la bienvenue à M. Lava, nouveau Directeur de l'Administration Générale.

-----

Suite au rapport présenté sous le N° 71/24 lors de la réunion du 13 mai 1971, relatif au contrat de service d'ordinateur exploité en temps partagé (time-sharing) à l'école d'Architecture, le Président estime qu'il est normal que de tels contrats soient présentés sans que les crédits nécessaires aient été prévus par le service utilisateur.

-----

Le procès-verbal de la réunion du 13 mai 1971 est adopté.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 20 octobre 1971

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

71/34 - Budget primitif de 1972. Vote du crédit à la section d'investissement pour l'acquisition de machines de bureau

La commission approuve le rapport à soumettre au Conseil municipal. Le montant du crédit s'élève à 40.000 F, soit une augmentation de 5.000 F par rapport à l'an dernier, motivée par l'achat de deux dictaphones réclamés au Cabinet des Adjoints.

M. Hénaux accepte cette augmentation sous réserve que dans le cas d'une compression du crédit, priorité soit donnée au renouvellement des machines à écrire.

Le Président précise que les prévisions budgétaires ont été établies en fonction des demandes des différents services. Toute demande complémentaire fera l'objet d'un examen spécial et, le cas échéant, d'une proposition de crédit supplémentaire.

Rapport transmis pour avis aux services financiers.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 20 octobre 1971

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

71/35 - Fourniture de lait pasteurisé, beurre et produits laitiers - Année 1972

En vue d'assurer, pendant l'année 1972, l'approvisionnement journalier en lait, beurre et produits laitiers des crèches, de la pouponnière et des écoles de plein air, les maisons ci-après spécialisées dans ce négoce et susceptibles de satisfaire à nos besoins ont été consultées :

- Etablissements RENEAU, CUINCY-les-DOUAI
- Société SOLAINOR - 15, rue Gambetta - THUMESNIL
- Société Dunkerquoise de distribution des produits laitiers STEENWOORDE, Route de Wormhoudt, STEENWOORDE
- Union laitière normande coopérative ELLE & VIRE, rue du Bois d'Annappes - LILLE
- Laiterie des Quatre Cantons - LE QUESNOY

Seule la Société SOLAINOR a soumissionné et fait parvenir l'offre suivante :

|  | Prix H.T. | Prix T.T.C.                                   | Prix consenti<br>(rabais 8%) |
|--|-----------|---|------------------------------|
| - Lait pasteurisé conditionné en bouteilles (quantité prévue 26.000)       |           | 1,03 F<br>prix fixé par<br>arrêté préfectoral | 0,95                         |
| - Lait pasteurisé conditionné en bidons de 20 l (quantité prévue 7.000 l)  |           | 0,93 F<br>prix fixé par<br>arrêté préfectoral | 0,86                         |
| - Lait écrémé stérilisé conditionné en bouteilles (quantité prévue 5.200 ) | 0,671 F   | 0,721 F                                       |                              |

La commission agréé cette proposition.

Un marché à commandes d'une valeur minimum de 30.000 F sera passé avec cette firme.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 20 octobre 1971

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

71/36 - Travaux d'impression des fascicules du Conseil Municipal - Année 1972

En vue de l'exécution des travaux d'impression des fascicules du Conseil Municipal, nous avons consulté les imprimeries lilloises ci-après :

- DOURIEZ-BATAILLE, 5, rue Jacquemars Gielée
- MOREL ET CORDUANT, 11, rue des Bouchers
- O.S.A.P., 173, rue d'Arras
- SAUTAI, 46, rue Gauthier de Châtillon

Elles ont fait parvenir les offres suivantes :

|                   | Prix de la page<br>imprimée T.T.C. | Prix de la page<br>blanche T.T.C. |
|-------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| MOREL ET CORDUANT | 58,70 F                            | 11,10 F                           |
| DOURIEZ BATAILLE  | 61,00 F                            | 11,00 F                           |
| SAUTAI            | 62,00 F                            | 11,50 F                           |
| O.S.A.P.          | 66,00 F                            | 11,00 F                           |

Après examen des soumissions reçues, la commission propose de retenir l'offre de l'imprimerie MOREL ET CORDUANT, la plus avantageuse pour la Ville. Le bon de commande précisera le délai de livraison de la première épreuve.

Un marché à commandes d'une valeur minimum de 30.000 F devra être passé avec cette firme.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 20 octobre 1971

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

71/37 - Cession de vieux papiers - Année 1972 - 1973

En vue de faire procéder pendant les années 1972 et 1973 à l'enlèvement des vieux papiers provenant des différents services municipaux, nous avons consulté les maisons suivantes :

- Etablissements HANTSON, 22 rue Alsace Lorraine - ST ANDRE
- Etablissements DELEPLANQUE, 4 bis rue de Wasquehal - Impasse du Couvent ROUBAIX
- Etablissements DELMOTTE, 18 rue Frémy - LILLE

Seuls les Etablissements DELEPLANQUE ont fait parvenir une proposition en offrant la somme de :

- 0,015 F le kg pour les papiers de toute nature.

La Commission agréé cette proposition.

Rapport transmis au Conseil municipal



COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 20 octobre 1971

-----

71/39 - Contrat d'entretien - Appareils I.B.M. - Palais des Beaux-Arts

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un contrat à passer avec la Compagnie I.B.M., 250 avenue de la République à LA MADELEINE, pour l'entretien d'une machine à écrire électrique et d'une machine à transcrire utilisées au Palais des Beaux-Arts.

Le montant de la prime à verser s'élève annuellement à trois cent soixante quatorze francs, soixante dix huit (374,78 F) augmentée de la T.V.A. (23 %).

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 20 octobre 1971

-----

71/40 - Machine à écrire électrique (Cabinet des Adjoints) - Contrat d'entretien

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal pour la passation d'un contrat d'entretien avec la Compagnie I.B.M., 250 avenue de la République à LA MADELEINE, concernant une machine à écrire électrique, type 715, utilisée par le Cabinet des Adjoints.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 20 octobre 1971

-----

71/41 - Contrat d'entretien - Appareil photocopieur Minnesota - Cabinet de  
M. le Maire

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un contrat à passer avec la Société Minnesota France, 45 Boulevard du Général Leclerc à Roubaix, pour l'entretien d'une appareil photocopieur modèle 625I en service au Cabinet de M. le Maire.

Le montant de la prime à verser annuellement s'élève à deux cent deux francs (202 F) augmenté de la T.V.A. ( 23 % ).

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 20 octobre 1971

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

71/42 - Questions diverses

Le Président aborde la question des propositions budgétaires pour l'année 1972 et passe en revue les divers comptes gérés par le service de l'économat.

Ces propositions ont été établies en fonction des besoins des différents services qui seront satisfaits dans les limites des demandes qu'ils auront présentées.

Si les crédits obtenus par le service de l'économat sont réduits, les demandes des services seront diminuées dans les mêmes proportions.

A propos du compte 934/I - 60I, Conseils et assemblées (Denrées), le Président estime que compte tenu des dépenses constatées au cours des années précédentes, ce poste est incompressible.

Mme Debaene fait part des difficultés qu'éprouvent les dames pour épingle leur insigne de conseiller municipal et souhaite pour elles un insigne spécial, avec attache soudée, Le service signale qu'il a été commandé et livré une série de nouveaux insignes qui n'a pas encore été distribuée.

- II -

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 20 octobre 1971

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Hôtel de Ville, le 21 octobre 1971

Vu : Le Président,

J.M. BRIFFAUT

Le secrétaire de séance,

R. SANDRAS

Le Chef de l'économat,

R. JESUPRET

Le Directeur  
de l'Administration Générale,

G. LAVA.



COMMISSION DE L'ÉCONOMAT

*A classer  
en*

Séance du 24 novembre 1971

La commission de l'économat s'est réunie le 24 novembre 1971 à 18 h 30 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.

Étaient présents :

|              |                             |
|--------------|-----------------------------|
| M. Briffaut, | Adjoint au Maire, Président |
| M. Ibled,    | Conseiller municipal        |
| Mme Debaene, | Conseiller municipal        |
| Mme Cacheux, | Conseiller municipal        |

Excusés :

|            |                      |
|------------|----------------------|
| M. Hénaux, | Adjoint au Maire     |
| M. Spriet, | Conseiller municipal |

Assistaient à la séance :

|               |  |
|---------------|--|
| M. Lava,      | Directeur de l'Administration générale |
| M. Jésuspret, | Chef de bureau de l'économat           |

Secrétaire de séance :

|               |                                      |
|---------------|--------------------------------------|
| Mlle Sandras, | Rédactrice au service de l'économat. |
|---------------|--------------------------------------|

---

Le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 1971 est adopté sans observation.

---

La commission prend connaissance du tableau comparatif des prix de certains articles entre les années 1966 et 1971. Le Président souhaite qu'une nouvelle étude soit faite en prenant des éléments comparables et notamment les produits d'entretien, par exemple le savon noir et le papier.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

71/44 - Colis de fin d'année - Fourniture de café.

Cinq maisons ont été consultées pour cette fourniture d'environ 1.000 kgs de café, mélange Brésil, qualité supérieur, garanti de tout mouillage et enrobage livré en paquets de 250 grs.

Les cafés Grand-Mère, 205 rue Clémenceau à Wattignies n'ayant pas répondu, les autres ont fait parvenir les offres suivantes :

|   |                     |
|---|---------------------|
| Société MEO, 1 rue Lamartine - LILLE          | 7,96 F T.T.C. le kg |
| Cafés TREFFEL, 9 rue Delphin Petit - LILLE    | 8,20 F T.T.C. -     |
| Cafés VANDAMME, 2 rue Kléber. - LA MADELEINE  | 9,40 F T.T.C. -     |
| Matador rouge, mélange 100 % Brésil supérieur |                     |
| Cafés GAUTIER, 3/5 rue Gosselet - LILLE       |                     |
| Café Arabica                                  | 12,29 F T.T.C. -    |
| Café tasse bleue                              | 10,54 F T.T.C. -    |
| Café tasse rouge                              | 8,88 F T.T.C. -     |

Après examen des prix consentis et des échantillons présentés, la commission propose de retenir l'offre de la Société MEO, la plus avantageuse pour la Ville, au prix de 7,96 F le kg, toutes taxes comprises.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

71/45 - Colis de fin d'année - Fourniture de confiture

Cette consultation vise la fourniture d'environ 3 200 pots carton de 400 grs net, confiture pur sucre, fraise et pomme ou abricot et pomme assortis.

La Société VITRAC, 39 avenue du Peuple Belge à Lille n'a pas répondu.

La Confiturerie "LA LIMOISE" a fait parvenir l'offre suivante :

- |                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| - Fraise et pomme  | 0,95 F T.T.C. le pot |
| - Abricot et pomme | 0,79 F -             |

La commission agréée cette offre et propose de retenir

- 3 200 pots fraise et pomme à 0,95 F.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

71/46 - Colis de fin d'année - Fourniture de coquilles

Pour cette fourniture de 11 000 kgs de coquille d'un poids de 300 grs, les trois maisons suivantes ont été consultées :

- Chambre syndicale des patrons pâtisseries, 77 rue Nationale - LILLE
- Société l'INDEPENDANTE, 112 Boulevard Montebello - LILLE
- Société HOLDER, 40 rue de l'Abbé Lemire - LA MADELEINE

Elles ont fait parvenir les propositions suivantes :

- Société l'INDEPENDANTE 5,95 F T.T.C. le kg
- Chambre syndicale des patrons pâtisseries
  - Recette n° 1 5,89 F T.T.C. le kg
  - Recette n° 2 5,97 F T.T.C. le kg
- Société HOLDER
  - Coquille aux raisins qualité courante : 300 grs  
1,80 T.T.C.  
soit 6,00 F T.T.C. le kg
  - Coquille aux raisins qualité surfine : 300 grs  
3,60 T.T.C.  
soit 12,00 F. T.T.C. le kg

Le pourcentage des produits entrant dans la composition des coquilles est le suivant :

| <u>Chambre syndicale</u>    |                     | <u>Sté l'INDEPENDANTE</u>   |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------------|
| <u>Recette n° 1</u>         | <u>Recette n° 2</u> |                             |
| 1 kg de farine              | 1 kg de farine      | 1 kg de farine              |
| 6 oeufs                     | 6 oeufs             | 6 oeufs                     |
| 50 grs de levure            | 50 grs de levure    |                             |
| 20 grs de sel               | 20 grs de sel       |                             |
| 120 grs de sucre            | 120 grs de sucre    | 115 grs de sucre            |
| 20 grs de beurre            | 100 grs de beurre   | 40 grs de beurre            |
| 80 grs de matières grasses  |                     | 60 grs de mat. grasses      |
| 300 grs de raisins          | 300 grs de raisins  | 300 grs de raisins          |
| 500 grs de lait             | 500 grs de lait     | 650 grs de lait entier      |
|                             | <u>Sté HOLDER</u>   |                             |
| <u>Qualité courante</u>     |                     | <u>Qualité surfine</u>      |
| 1 kg de farine              |                     | 1 kg de farine              |
| 100 grs de sucre            |                     | 100 grs de sucre            |
| 25 grs de sel               |                     | 25 grs de sel               |
| 250 grs de matières grasses |                     | 500 grs de matières grasses |
| 3 oeufs                     |                     | 6 oeufs                     |

Après examen des offres reçues, la commission propose de répartir les commandes de la manière suivante :

Société l'INDEPENDANTE : pour toutes les écoles publiques à 5,95 F le kg

Chambre syndicale des patrons pâtisseries : pour les écoles privées, les Economiquement faibles ou secourus et assistés du Bureau d'Aide Sociale, les enfants des municipaux, recette n° 2 à 5,97 F le kg

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

71/47 - Colis de fin d'année - Fourniture de vins mousseux

Pour cette fourniture comportant la livraison de :  
- 3.200 bouteilles de vins mousseux

les sept maisons suivantes ont été consultées :

- Nord-Vins, 65 rue de la Louvière - LILLE
- Grande Brasserie, 39 Bd de la Moselle - LILLE
- Etablissements F. Guelton, 309 rue Léon Gambetta - LILLE
- Cie Lilloise des Vins et Alcools, 37 Bd Montebello - LILLE
- Revereau, 212 rue d'Arras - LILLE
- Etablissements Catteau et Delahoutte, 80 rue Castelneau - LINSSELLES
- Centrale des Vins Fins, Chemin du Fourchon - SECLIN

La Grande Brasserie, les Ets Guelton et la Cie Lilloise des Vins et Alcools n'ont pas répondu à la consultation. Les autres maisons ont fait parvenir les offres suivantes :

Nord-Vins-

|                         |   |               |
|-------------------------|---|---------------|
| Plouvy C.C.             | demi-sec . . . . .                      | 2,94 F T.T.C. |
| Saumur Rotschild        | demi-sec (Méthode Champenoise). . . . . | 7,06 -        |
| Saumur "                | brut . . . . .                          | 7,17 -        |
| Cristal St Pierre Blanc | demi-sec . . . . .                      | 6,94 -        |
| Cristal St Pierre Blanc | brut . . . . .                          | 6,94 -        |
| Cristal St Pierre Rosé  | demi-sec . . . . .                      | 6,94 -        |
| Cristal St Pierre Rosé  | brut . . . . .                          | 6,94 -        |
| Vouvray                 | demi-sec . . . . .                      | 6,35 -        |
| Vouvray                 | brut . . . . .                          | 6,76 -        |
| Ackerman Saumur Crémant | blanc de blanc . . . . .                | 8,00 -        |

Etablissements Catteau et Delahoutte -

|                                       |  |               |
|---------------------------------------|--|---------------|
| Mousseux Comte de Champrosey          | demi-sec (Méthode Champenoise) par 500 B | 5,59 F T.T.C. |
| "                                     | " " " 1000 B                             | 5,41 -        |
| "                                     | " " " 2000 B                             | 5,23 -        |
| "                                     | brut (Méthode Champenoise) 500 B         | 5,76 -        |
| "                                     | " " " 1000 B                             | 5,58 -        |
| "                                     | " " " 2000 B                             | 5,41 -        |
| Mousseux Vouvray A.C.                 | demi-sec (Méthode Champenoise) 500 B     | 6,06 -        |
| "                                     | " " " 1000 B                             | 5,88 -        |
| "                                     | " " " 2000 B                             | 5,70 -        |
| "                                     | brut (Méthode Champenoise) 500 B         | 6,17 -        |
| "                                     | " " " 1000 B                             | 6,00 -        |
| "                                     | " " " 2000 B                             | 5,82 -        |
| Mousseux Ackerman Crémant Saumur A.C. | demi-sec (Méthode Champenoise)           |               |
| "                                     | " " 500 B                                | 7,29 -        |
| "                                     | " " 1000 B                               | 7,11 -        |
| "                                     | " " 2000 B                               | 6,94 -        |
| Mousseux Ackerman Crémant Saumur AC.  | brut (Méthode Champenoise)               |               |
| "                                     | " " 500 B                                | 7,53 -        |
| "                                     | " " 1000 B                               | 7,23 -        |
| "                                     | " " 2000 B                               | 7,06 -        |

|                                       |                    |               |
|---------------------------------------|--------------------|---------------|
| Mousseux A.B. de Rolland (cuve close) | par 500 bouteilles | 2,76 F T.T.C. |
|                                       | 1000 bouteilles    | 2,65 -        |
|                                       | 2000 bouteilles    | 2,53 -        |

Revereau -

|                                      |                     |          |
|--------------------------------------|---------------------|----------|
| Vouvray Méthode Champenoise demi-sec | par 500 bouteilles  | 5,59 F - |
| brut                                 | " 500 bouteilles    | 5,70 F - |
| demi-sec                             | par 1000 bouteilles | 5,35 F - |
| brut                                 | ou 2000 bouteilles  | 5,47 F - |

Centrale des Vins Fins -

| <u>Mousseux cuve close</u> | <u>Logé caisse 10 t.</u>          | <u>Logé carton</u> |
|----------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| Florent Carrez Carte noire | pour 500 bouteilles 2,29 F T.T.C. | 2,39 F. T.T.C.     |
| "                          | 1000 à 2000 " 2,21 -              | 2,31               |
| "                          | 3000 bouteilles 2,03 -            | 2,13               |
| Florent Carrez Carte Or    | pour 500 bouteilles 2,88 F T.T.C. | 2,98 F. T.T.C.     |
| "                          | 1000 à 2000 " 2,80                | 2,90               |
| "                          | 3000 bouteilles 2,62              | 2,72               |

Mousseux méthode champenoise

|                       |                                    |                |
|-----------------------|------------------------------------|----------------|
| Mouchonnière demi-sec | pour 500 bouteilles 5,64 F. T.T.C. | 5,74 F. T.T.C. |
| "                     | 1000 à 2000 " 5,35                 | 5,45           |
| "                     | 3000 bouteilles 4,56               | 4,66           |
| Brut de Blanc         | " 500 bouteilles 5,76              | 5,86           |
| "                     | 1000 à 2000 " 5,47                 | 5,57           |
| "                     | 3000 bouteilles 4,68               | 4,78           |

Après examen des prix consentis et compte tenu de la qualité des échantillons présentés, la commission propose de retenir l'offre de la Centrale des Vins Fins, soit 3.200 bouteilles de Mouchonnière demi-sec à 4,56 F. T.T.C.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

71/48 - Colis de fin d'année - Fourniture de biscuits

Pour cette fourniture qui comprend environ :

- 3200 boîtes de biscuits assortis ;
- 1500 brioches hollandaises de 500grs ;

les maisons suivantes ont été consultées :

- Biscuiterie Lilloise, 250 - 254, rue Pasteur - MARQUETTE
- Société l'Indépendante, 110 - 112 Bd Montebello - LILLE
- M. Gloeckler, Président de la Chambre Syndicale des patrons pâtisseries, glaciers, boulangers du Nord, 77 rue Nationale - LILLE
- Boulangerie Paul, 6 Place de Strasbourg - LILLE
- Biscuiterie Geslot et Voreux - RONCHIN

La boulangerie Paul et la Chambre syndicale des patrons pâtisseries, glaciers, boulangers n'ont pas répondu à la consultation. Les autres maisons ont fait parvenir les offres suivantes :

Société l'Indépendante -

|  |                |
|--|----------------|
| Boîte de biscuits assortis Babette de 1 kg net | 4,80 F. T.T.C. |
| Brioche hollandaise de 500 grs                 | 3,30 F. T.T.C. |

Biscuiterie Lilloise -

|   |               |
|---|---------------|
| Boîte de biscuits assortis - Mélange Venise Poids 400 grs | 2,30 F T.T.C. |
|---|---------------|

Société Geslot et Voreux -

|  |               |
|--|---------------|
| Boîte de biscuits assortiment Siguedille - Poids 300 grs | 2,13 F T.T.C. |
|--|---------------|

Après examen des offres reçues et des échantillons présentés, la Commission propose de répartir les commandes de la manière suivante :

Société Geslot et Voreux

|  |                |
|--|----------------|
| - 3200 boîtes de biscuits assortiment Siguedille à | 2,13 F. T.T.C. |
|--|----------------|

Société L'Indépendante

|   |
|---|
| - 1500 brioches hollandaises à 3,30 F. T.T.C. |
|---|

En ce qui concerne le conseil municipal, les commissions et certaines réceptions, il sera commandé un mélange spécial à la Maison Cécilia à Lille.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

71/49 - Fourniture de vêtements de travail - Année 1972

Six maisons ont été consultées :

- Etablissements ARRECKX, 14 rue des Jardins - LILLE
- Etablissements BEAUDEUX-LEBBE, 2 rue Hurtrel - ARMENTIERES
- Etablissements ROQUETTE, 4 rue Parmentier - LILLE
- Société DUPONT Etienne, 37 rue A. Parsy - ANNOEULLIN
- Société MULLIEZ Frères, 171 rue Pellart - ROUBAIX
- Société CENTRACO, 40 à 46 rue de Marquillies - LILLE

La Société MULLIEZ Frères et les Etablissements DUPONT nous ont fait connaître qu'ils ne soumissionnaient pas. Les autres maisons nous ont fait parvenir les offres suivantes :

- 400 vêtements de travail (bleus 2 pièces)

| <u>Arreckx</u> | <u>Beaudeux</u> | <u>Centraco</u> | <u>Roquette</u> |
|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 30,75          | 31,00           | 33,15           | 36,29           |

- 380 cottes à bretelles

|       |       |       |       |
|-------|-------|-------|-------|
| 20,91 | 21,00 | 22,32 | 25,58 |
|-------|-------|-------|-------|

- 310 vestes

|       |       |       |       |
|-------|-------|-------|-------|
| 16,48 | 15,50 | 16,91 | 18,14 |
|-------|-------|-------|-------|

- 70 pare-poussière

|                   |                   |   |   |
|-------------------|-------------------|---|---|
| 20,60<br>en nylon | 24,00<br>en nylon | - | 27,24<br>en nylon<br>blanc ou bleu                |
| 22,14<br>en coton | 21,20<br>en coton | - | 24,35<br>en coton blanc<br>25,55<br>en coton azur |

Les établissements CENTRACO indiquent une majoration de 10 % pour les tailles 54 et 56 et 15 % pour les tailles 58 et 60.

Après examen des modèles échantillons présentés et compte tenu de la qualité et du fini des vêtements, la commission propose de retenir les offres suivantes :

- 400 vêtements de travail (bleus 2 pièces)  
Ets ARRECKX à 30,75 F
- 300 cottes à bretelles  
Ets ROQUETTE à 25;58 F
- 310 vestes  
Ets ARRECKX à 16,48 F
- 70 pare-poussière  
Ets ROQUETTE à 27,24 F.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

71/50 - Fourniture de blouses et tabliers - Année 1972

Quatre maisons ont été consultées :

- Etablissements DORCHIES, 108 rue d'Esquermes - LILLE
- Etablissements LEROY, 76 rue de Paris - LILLE
- Etablissements LESTOQUOY, 24 rue du Molinel - LILLE
- Madame WAUQUIER "Linvosges" 29 avenue de Boufflers - LAMBERSART
- Etablissements DELANNOY (P.A.D.) 150 rue de Paris - LILLE

Seuls les établissements LESTOQUOY et DELANNOY ont fait les propositions suivantes:

|  | <u>LESTOQUOY</u> | <u>DELANNOY</u> |
|--|------------------|-----------------|
| -900 blouses nylon - forme longue<br>coloris blanc ou bleu | 19,07            | 16,35<br>13,44  |
| ou 900 blouses nylon - forme 3/4                           | 18,45            | 14,17           |
| - 40 blouses coton - forme blanc Verone                    | 18,95            | 17,90           |
| - 60 tabliers à bavette blanc<br>coton                     | 13,72            | 7,56            |
| nylon  | 12,92            | 8,00            |

Après examen des échantillons modèles présentés, la commission propose de retenir l'offre des Ets DELANNOY (P.A.D.) dans les qualités suivantes :

- 900 blouses nylon
- 40 blouses coton à 17,90 F
- 60 tabliers à bavette en nylon à 8,00 F.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

71/51 - Fourniture de chaussures et brodequins - Année 1972

Cinq maisons ont été consultées :

Etablissements Roger DESPRETS - Fabricant de chaussures - 62 - LAVENTIE  
Etablissement DESMAZIERES-DRINO, 36 rue des Arts - LILLE  
Etablissements ETNA, 25 rue des Tanneurs - LILLE  
Etablissements NORD-CHAUSSURES, 2 rue des Buisses - LILLE  
Etablissements HUTCHINSON, 11 rue Gay Lussac - LA MADELEINE

Les établissements Roger DESPRETS n'ont pas répondu. Les autres maisons ont  
ont fait parvenir les offres suivantes :

Brodequins, semelle cuir, prévu : 300 paires

DESMAZIERES

ETNA  
48,60

Brodequins, semelle caoutchouc, prévu : 250 paires

Réf. 270I 34,32 48,60

Souliers box noir, prévu : 600 paires

|           |       |            |       |
|-----------|-------|------------|-------|
| Réf. 64I3 | 45,5I | Réf. 52    | 42,43 |
| " 6506    | 39,97 | " 60       | 42,43 |
| " 6503    | 40,59 | " Panlate  | 34,05 |
|           |       | " Bourbon  | 44,28 |
|           |       | " Matignon | 44,28 |
|           |       | " Atlanta  | 55,35 |
|           |       | " Blois    | 51,66 |

Bottines derby Military, prévu : 35 paires

48,60

Souliers pour femmes de service, prévu : 500 paires

|           | <u>HUTCHINSON</u> | <u>NORD-CHAUSSURES</u> | <u>ETNA</u> |
|-----------|-------------------|------------------------|-------------|
| Sabotine  | 11,88             | 8,00                   | 9,22        |
| Chaumière | 13,08             |                        |             |

Après examen des modèles échantillons présentés, la commission propose  
de retenir les offres suivantes :

- 300 paires de brodequins, semelle cuir  
Ets ETNA au prix de 48,60 F
- 250 paires de brodequins, semelle caoutchouc  
Ets ETNA au prix de 48,60 F
- 600 paires de souliers box noir réf. 6506  
Ets DESMAZIERES-DRINO, au prix de 39,97 F
- 35 paires de bottines derby military  
Ets ETNA au prix de 48,60 F
- 500 paires de souliers pour femmes de service  
Ets ETNA au prix de 9,22 F

Un marché à commandes devra être passé avec la société ETNA.

Rapport au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

71/52 - Fourniture de costumes et uniformes aux agents municipaux - Année 1972.

Trois maisons ont été consultées :

- Etablissements HERBAUT-DENNEULIN, 27 rue des Ponts de Comines - LILLE
- Etablissements AU TAILLEUR DE ROUBAIX, 10 rue Nicolas Leblanc - LILLE
- Etablissements EGECO, 12 rue Saint Sauveur - LILLE

Ces maisons nous ont fait parvenir les offres suivantes :

| <u>Prévisions</u>  | <u>Herbaut<br/>Denneulin</u> | <u>Tailleur de<br/>Roubaix</u> | <u>U.G.E.C.O.</u>  |
|--|------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| 10 costumes de cérémonie                                 | 385,00                       | 387,20                         | 403,44             |
| 10 uniformes chauffeurs-<br>tourisme                     |                              |                                |                    |
| Réf. 31.871  | 332,00                       | Réf. n° 3 300,12               | Réf. 24.840 328,41 |
| " I08  | 332,00                       | " n° 4 306,27                  | " 54.300 346,87    |
| " I09  | 332,00                       | n° 5 298,89                    |                    |
| " I20/I01  | 332,00                       |                                |                    |
| 110 uniformes pour agents<br>municipaux                  |                              |                                |                    |
| Réf. 31.871  | 332,00                       | " n° 2 277,24                  | 293,98             |
|  |                              | n° 5 298,89                    |                    |
|  |                              | n° 3 300,12                    |                    |
| - 35 uniformes pour<br>gardes municipaux                 |                              |                                |                    |
| Réf. 713/7   | 344,00                       | n° 2 278,72                    | 341,94             |
|  |                              | n° 3 301,84                    |                    |
|  |                              | n° 4 309,59                    |                    |
|  |                              | n° 5 300,49                    |                    |
| - 10 uniformes (tenues d'été)<br>pour gardiens de musée: |                              |                                |                    |
| Réf. 215   | 297,00                       | n° 6 154,24                    | 307,50             |
| " 215 BPT  | 297,00                       |                                |                    |

Après examen des échantillons et des modèles présentés, compte tenu des prix consentis par les différents soumissionnés la commission propose de retenir les offres suivantes :

- 10 costumes de cérémonie - Ets HERBAUT-DENNEULIN  
au prix de 385,00 F
- 10 uniformes chauffeurs-tourisme - Ets HERBAUT-DENNEULIN  
au prix de 332,00 F Réf. 31.871
- 110 uniformes pour agents municipaux - Ets HERBAUT-DENNEULIN  
au prix de 332,00 F Réf. 31.871
- 35 uniformes pour gardes municipaux - TAILLEUR DE ROUBAIX  
au prix de 278,72 F Réf. n° 2
- 10 uniformes (tenues d'été) pour gardiens de musée : Ets HERBAUT-DENNEULIN  
au prix de 297,00 F Réf. 215 BPT

Un marché à commandes devra être passé avec les Ets HERBAUT-DENNEULIN.

Rapport au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

71/53 - Fourniture de stencils et encres pour duplicateur - Année 1971 -  
Marché à commandes

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil municipal concernant un marché à commandes à passer avec la Société LIETARD, 25 rue de l'Hôpital Militaire à Lille, pour la fourniture de stencils et encres pour duplicateur.

Le montant de ce marché peut être fixé au minimum à 30.000 F. et au maximum à 150.000 F.

Rapport au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

71/54 - Fourniture de vestes de cuir - Année 1971 - Avenant

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un avenant à passer avec la Société "AU TAILLEUR DE ROUBAIX", 10 rue Nicolas Leblanc à Lille, pour la fourniture de vestes de cuir.

Le montant de cet avenant est fixé à la somme de 62.000 F.

Rapport au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 24 novembre 1971

71/55 - Questions diverses

Suite au rapport présenté sous le n° 71/50 "blouses et tabliers", la commission estime qu'il serait souhaitable de revenir à l'ancienne formule qui consistait à doter le personnel affecté aux guichets d'une blouse de travail, compte tenu de la suppression des balustrades, ce qui entraînerait la suppression de l'indemnité de petit équipement.

Ce voeu sera transmis à M. l'Adjoint au personnel pour examen par la commission paritaire.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Hôtel de Ville, le 25 novembre 1971

Vu : Le Président

J.M. BRIFFAUT

Le Secrétaire de séance,

R. SANDRAS

Le Chef de l'Economat,

R. JESUPRET

Le Directeur  
de l'Administration Générale,

G. LAVA.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 7 février 1972



La commission de l'économat s'est réunie le 7 février 1972 à 18 heures 30 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.

Étaient présents :

|              |                             |
|--------------|-----------------------------|
| M. BRIFFAUT, | Adjoint au Maire, Président |
| Mme DEBAÏNE, | Conseiller municipal        |
| M. IBLED,    | Conseiller municipal        |

Excusés :

|              |                      |
|--------------|----------------------|
| M. HENAUX,   | Adjoint au Maire     |
| Mme CACHEUX, | Conseiller municipal |
| M. SPRIET,   | Conseiller municipal |

|              |                             |
|--------------|-----------------------------|
| M. DEWASMES, | Secrétaire général adjoint. |
|--------------|-----------------------------|

Assistaient à la séance :

|              |  |
|--------------|--|
| M. LAVA,     | Directeur de l'Administration générale |
| M. JESUPRET, | Chef de bureau de l'économat           |

Secrétaire de séance :

|               |                                      |
|---------------|--------------------------------------|
| Mlle SANDRAS, | rédaçtrice au service de l'économat. |
|---------------|--------------------------------------|

-----

S'agissant du rapport n° 71/46 présenté lors de la réunion du 24 novembre 1971 sous la rubrique "Colis de fin d'année", Mme DEBAÏNE souhaite que l'on revienne à la formule adoptée en 1970 consistant à placer une carte de vœux de M. le Maire dans le sachet qui enveloppe les coquilles destinées aux enfants des écoles, aux personnes admises dans les établissements hospitaliers et aux enfants des agents municipaux.

-----

Le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 1971 est adopté sans autre observation.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 7 février 1972

72/2 - Fourniture de chiffons - Période du 1er avril 1972 au 31 décembre 1973.

Sept maisons ont été consultées :

- Sté ADAME, 11 rue de Flandre - LILLE
- Ets BOURSIER, 11 rue du Faubourg d'Arras - LILLE
- M. COMBAUX, 12 Place du Concert - LILLE
- Ets HIBON, rue Daubenton - ROUBAIX
- M. GRANDIN, 48 rue de l'Abbé Lemire - LAMBERSART
- Ets HEMELSOET, rue Winkelmans - LOMME
- Sté MINCT & HIRCH, 88 rue de Marquillies - LILLE

Trois maisons ont répondu et fait tenir les propositions suivantes :

|   | <u>BOURSIER</u> | <u>HIBON</u> |
|---|-----------------|--------------|
| 1.500 kgs chiffons blancs<br>1ère qualité - lavés | 3,50            | 3,48         |
| 1.000 kgs chiffons couleurs                       | 1,80            | 2,19         |
|   | -----           | -----        |
| Total de la soumission                            | 7.050,00        | 7.410,00     |

La Société A.D.A.M.E propose des chiffons industriels en tissu non tissé présentés en cartons de 10 boîtes de 100 chiffons 43 x 30 à 0,126 le chiffon.

Ces prix s'entendent hors taxes, T.V.A. (23 %) en sus.

Après examen des soumissions reçues, la commission propose de retenir l'offre des Ets BOURSIER.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 7 février 1972

72/3 - Fourniture de droguerie et produits d'entretien - Période du 1er avril 1972 au 31 décembre 1973.

Cinq maisons ont été consultées :

- Ets DELEVOY, 46 rue Jean Jaurès - LILLE
- Droguerie DUFLOS, 5 Place de Strasbourg - LILLE
- M. LOCQUEGNIES, 97 rue Guillaume Werniers - LILLE
- Droguerie FAIDHERBE, 1 rue Gombert - LILLE
- Sté CROMBE, 47 rue Nain - ROUBAIX

Les établissements LOCQUEGNIES et CROMBE se sont abstenus. Les autres maisons ont fait tenir les propositions suivantes :

- Ets DELEVOY . . . . . 22.349,50 F
- Ets FAIDHERBE . . . . . 26.527,35 F
- Ets DUFLOS . . . . . 24.681,58 F

Ces prix sont calculés toutes taxes comprises.

Après examen des soumissions, la commission propose de retenir l'offre des Ets DELEVOY, la plus avantageuse pour la Ville.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 7 février 1972

72/4 - Fourniture de wassingues et lavettes - Période du 1er avril 1972 au 31 décembre 1973.

Quatre maisons ont été consultées :

- Ets BARBIEUX, 17 rue Voltaire - WASQUEHAL
- Ets GOUBLE BOUSSEMART, 64 rue du Général Leclerc - LYS LES LANNOY
- Ets IRISMOS, 24 rue Henri Kolb - LILLE
- Ets A. BASTIEN, 56 rue Newton - ROUBAIX.

Les établissements IRISMOS et BASTIEN se sont abstenus. Les autres ont fait tenir les propositions suivantes :

- Ets BARBIEUX . . . . . 13.106,00 F
- Ets GOUBLE BOUSSEMART . . . . . 12.590,00 F

Ces prix sont calculés hors taxes, T.V.A. (23 %) en sus.

Après examen des échantillons et compte tenu des prix consentis, la commission propose de retenir l'offre des Ets GOUBLE BOUSSEMART.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 7 février 1972

72/5 - Fourniture de brosseerie - Période du 1er avril 1972 au 31 décembre 1973.

Six maisons ont été consultées :

- Ets GUERMONPREZ - 31/41 rue A. Delpière - MARCQ EN BAROEUL
- Sté LEBON, 2 rue Courmont - LILLE
- M. GUFFROY, 105 rue Daubenton - ROUBAIX
- La Brosserie Industrielle du Nord - 94 rue de Wazemmes - LILLE
- Ets DEWILDE, 153 bis Bd de la Liberté - LILLE
- Les Amis des Aveugles, 236 rue Nationale - LILLE

Trois d'entre elles ont répondu et fait tenir les propositions suivantes :

- Ets DEWILDE . . . . . 10.763,06 T.T.C.
- Ets LEBON . . . . . 11.093,37 T.T.C.
- Les Amis des Aveugles . . . . . 11.425,30 T.T.C.

Après examen des offres reçues, la commission propose de répartir les achats entre les Ets LEBON et DEWILDE, aux prix les plus avantageux pour la Ville suivant les articles à commander.

D'autre part, dans un but humanitaire, une commande de

- 300 brosses à main chiendent
- 100 goupillons soie

sera faite aux Amis des Aveugles.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-:-:-:-:-

Séance du 7 février 1972

72/6 - Fourniture de produits chimiques - Période du 1er avril 1972 au 31 décembre 1973.

Quatre maisons ont été consultées :

- Sté LOTIGIE, 29 rue Darbo - ROUBAIX
- Sté des Produits Chimiques de Loos, 65 rue A. Dhainaut - LOOS
- Sté RENIER Frères, 36 rue Gosselet - LILLE
- Sté COCHIE, 29 avenue de Boufflers - LAMBERSART

Seule la Sté COCHIE a répondu et fait tenir la proposition suivante :

- 18.351,10 F T.T.C. pour la totalité des articles figurant au bordereau.

La commission agréé cette proposition.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 7 février 1972

72/7 - Fourniture de cristaux de soude et de javel (cruchons) - Période du 1er avril 1972 au 31 décembre 1973

Quatre maisons ont été consultées :

- Ets MERCIER, 105 rue Jean Jaurès - FACHES-THUMESNIL
- Ets RENIER, 36 rue Gosselet - LILLE
- Ets COCHIE, 29 rue de Boufflers - LAMBERSART
- Sté des Produits Chimiques de Loos, 65 rue A, Dhainaut - LOOS

La Sté des Produits Chimiques de Loos n'a pas répondu. Les autres maisons ont fait parvenir les propositions suivantes :

|  | <u>COCHIE</u> | <u>RENIER</u> | <u>MERCIER</u> |
|--|---------------|---------------|----------------|
| - 1.000 kgs de cristaux de soude lavés et raffinés | 0,38          | 0,31          | 0,41           |
| - 25.000 cruchons extrait de javel (250 cc)        | 0,29          | 0,305         | 0,31           |
| Total de la soumission :                           | 7.630,00      | 7.935,00      | 8.160,00       |

Ces prix sont fixés hors taxes, T.V.A. (23 %) en sus.

La commission propose de retenir l'offre des Ets COCHIE, la plus avantageuse pour la Ville.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 7 février 1972

72/8 - Fourniture de savon mou et liquide - Période du 1er avril 1972 au 31 décembre 1973

Cinq maisons ont été consultées :

- Ets GADENNE-CORNAILLES - GONDECOURT
- Ets LEMPEREUR, 29 rue Camille Desmoulins - ESCAUDAIN
- Ets LE BRILLANT D'OR, 3 rue Magenta - TOURCOING
- Ets OLEA, 37 rue d'Amsterdam - TOURCOING
- Ets DEVULDER, 42 rue Kuhlmann - LILLE

Seuls les Ets GADENNE-CORNAILLE et LEMPEREUR ont répondu et fait parvenir les propositions suivantes pour la fourniture de :

- 5.000 kgs savon mou 40 %
- 4.500 l de savon liquide

|                       | <u>Savon mou</u> | <u>Savon liquide</u> | <u>TOTAL</u> |
|-----------------------|------------------|----------------------|--------------|
| Ets GADENNE CORNAILLE | 1,05 F           | 1,47 F               | 11.865 F     |
| Ets LEMPEREUR         | 1,26 F           | 1,35 F               | 12.375 F.    |

Ces prix sont calculés hors taxes, T.V.A. (23 %) en sus.

Après examen des prix consentis, la commission propose de retenir l'offre des

- Ets GADENNE CORNAILLE

la plus avantageuse pour la Ville.





b) avec stencilex

|                 |                   |      |            |        |
|-----------------|-------------------|------|------------|--------|
| Sté OLIVETTI    | OLIVETTI Linéa 88 |      | I.345,92 F | T.T.C. |
| HERMES PAILLARD | HERMES AMBASSADOR | 28 % | I.726,96 F | -      |
| Sté OLYMPIA     | OLYMPIA SG 3 S    | 30 % | I.935,15 F | -      |
| Sté JAPY        | JAPY SM 352       | 35 % | I.410,32 F | -      |
| Sté BUROTECMO   | JAPY SM 352       | 25 % | I.663,58 F | -      |
| Sté BUROTECMO   | JAPY S 486 D      | 35 % | I.873,92 F | -      |
| Sté FLIPO       | AMBASSADOR        | 25 % | I.793,65 F | -      |
| Sté FLIPO       | AMBASSADOR        | 25 % | I.920,33 F | -      |

2) Machine avec retour électrique

a) sans stencilex

|                 |                     |      |            |   |
|-----------------|---------------------|------|------------|---|
| HERMES PAILLARD | HERMES AMBASSADOR   | 28 % | I.842,93 F | - |
| Sté BUROTECMO   | JAPY S 486 D        | 25 % | I.919,72 F | - |
| Sté FLIPO       | AMBASSADOR (Suisse) | 25 % | I.919,72 F | - |
| Sté FLIPO       | "                   | 25 % | 2.073,78 F | - |
| Sté JAPY        | JAPY S 486 D        | 30 % | I.791,75 F | - |

b) avec stencilex

|                 |                   |      |            |   |
|-----------------|-------------------|------|------------|---|
| HERMES PAILLARD | HERMES AMBASSADOR | 28 % | I.913,78 F | - |
| Sté BUROTECMO   | JAPY S 486 D      | 25 % | 2.061,17 F | - |
| Sté FLIPO       | AMBASSADOR        | 25 % | I.981,22 F | - |
| Sté FLIPO       | "                 | 25 % | 2.135,28 F | - |
| Sté JAPY        | JAPY S 486 D      | 30 % | I.889,90 F | - |

3) Machine à double ruban

|                 |      |                        |   |
|-----------------|------|------------------------|---|
| HERMES PAILLARD | 28 % | 2.765,04 F             | - |
|                 |      | retour électrique      |   |
|                 |      | 2.478,45 F             | - |
|                 |      | sans retour électrique |   |

Après examen des prix proposés par chaque firme et compte tenu des besoins immédiats des services, la commission propose l'achat des machines suivantes :

Sté JAPY - 83 Bd de la Liberté - LILLE

- 4 machines JAPY S 486 D avec retour électrique au prix unitaire de I.791,75 F T.V.A. comprise - remise de 30 % déduite
- 6 machines JAPY SM 352 au prix unitaire de I.319,18 F, T.V.A. comprise, remise de 30 % déduite.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 7 février 1972

72/II - Fourniture de papier machine, duplicateur, de coupe et d'emballage -  
Période du 1er avril 1972 au 31 décembre 1973

Neuf maisons ont été consultées :

- Papeteries de l'AA, rue Hégel - LILLE
- Papeterie LESIEUR, 16 Place d'Armes - VALENCIENNES
- M. DEGROOTE, 61 rue de la Concorde - LA MADELEINE
- M. HELLIN, 3 rue du Docteur Choquet - ARMENTIERES
- M. REZETTE & FILS, 89 rue Caumartin - LILLE
- M. GUILBERT, 4 quai du Sartel - ROUBAIX
- ETS GASPARD, 7 rue Duchesnois - SAINT-SAULVE
- Papeteries NAVARRE, 5 rue de la Justice - LILLE
- Office de Transformation papetière - Rue des Jardins - LILLE

Les Ets DEGROOTE, LESIEUR, HELLIN et NAVARRE n'ont pas répondu.  
Les autres maisons ont fait parvenir les propositions suivantes pour la  
totalité des articles figurant au bordereau.

|                      |       |                    |   |
|----------------------|-------|--------------------|---|
| - Papeteries de l'AA | ..... | 47.979,77 F T.T.C. |   |
| - O.T.P.             | ..... | 56.379,57 F        | - |
| - Ets REZETTE        | ..... | 46.652,81 F        | - |
| - Ets GASPARD        | ..... | 52.016,49 F        | - |
| - Ets GUILBERT       | ..... | 57.646,74 F        | - |

Après examen des soumissions reçues, la commission propose de répartir  
les commandes de la façon suivante :

- Office de Transformation papetière - Rue des Jardins - LILLE
  - Papier RANK XEROX
- Ets REZETTE, 89 rue Caumartin - LILLE
  - Papier duplicateur, machine, d'emballage
- Papeterie de l'AA, rue Hégel - LILLE
  - Papier d'imprimerie.

---oooOooo---

M. le Président a été saisi d'une réclamation concernant la qualité  
du papier utilisé par le Cabinet des Adjoints. Les estimations budgétaires de  
1972 ne permettent pas, dans l'immédiat, d'envisager l'utilisation du papier  
Marais filigrané au lieu du papier "savoyeux". Néanmoins, si des instructions  
étaient données sur le plan administratif pour n'utiliser qu'une feuille de  
papier Marais, les suites de lettres étant établies en "savoyeux", la question  
pourrait être revue.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 7 février 1972

72/12 - Fourniture d'articles de bureau - Période du 1er avril 1972 au 31 décembre 1973

Sept maisons ont été consultées :

- Papeterie LESIEUR, 16 Place d'Armes - VALENCIENNES
- M. DEGROOTE, 61 rue de la Concorde - LA MADELEINE
- Ets GUILBERT, 4 quai du Sartel - ROUBAIX
- Librairie HELLIN, 3 rue du Docteur Choquet - ARMENTIERES
- Ets REZETTE, 89 rue Caumartin - LILLE
- Ets GASPARD, 7 rue Duchesnois - SAINT-SAULVE
- Ets ARMACO, 80 rue du Fg St Denis - PARIS - 10ème

Trois d'entre elles ont fait parvenir les propositions suivantes pour la totalité des articles inscrits au bordereau.

1er lot - 95 articles

- |               |                    |
|---------------|--------------------|
| - Ets REZETTE | 16.164,94 F T.T.C. |
| - M. HELLIN   | 21.632,20 F T.T.C. |

2ème lot - 44 articles

- |  |                     |
|--|---------------------|
| Ets REZETTE  | 9.842,89 F T.T.C.   |
| Papeterie GASPARD -<br>pour l'ensemble des deux lots | 28.240,00 F. T.T.C. |

La commission propose de retenir, tant pour le 1er lot que pour le 2ème lot, l'offre des Ets REZETTE, la plus avantageuse pour la Ville.

Un marché à commandes sera passé avec cette firme.

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 7 février 1972

72/13 - Fourniture de vestes de cuir pour le personnel municipal - Année 1971 - Avenant -

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil municipal concernant un avenant au marché passé avec la Sté I.N.U.S.A., rue du Grand Chemin à ROUBAIX, pour la fourniture de vestes de cuir en 1971.

Cet avenant a pour effet de :

- modifier les quantités prévues initialement
- porter le montant maximum du marché de 50.000 F à 55.000 F

Rapport transmis au Conseil municipal.

- 15 -

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 7 février 1972

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Vu : le Président,

J.M. BRIFFAUT

Le Secrétaire de séance,

R. SANDRAS

Le Chef de l'Economat,

R. JESUPRET

Le Directeur  
de l'Administration Générale,

G. LAVA.

MAIRIE de LILLE  
- 2 MARS 1972  
SECRETARIAT GÉNÉRAL



CVS

La commission de l'Economat s'est réunie le 26 septembre 1972 à 18 heures 30 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.

Etaient présents :

|              |                             |
|--------------|-----------------------------|
| M. BRIFFAUT, | Adjoint au Maire, Président |
| M. IBLED,    | Conseiller municipal        |
| M. SPRIET,   | Conseiller municipal        |
| Mme CACHEUX, | Conseiller municipal        |
| Mme DEBAENE, | Conseiller municipal        |

Excusés :

M. HENAUX, Adjoint au Maire

Assistait à la séance :

M. JESUPRET, Chef de bureau de l'Economat

Secrétaire de séance :

Mlle SANDRAS, rédactrice au service de l'Economat.

-----

Le procès-verbal de la réunion du 7 février 1972 est adopté sans observation.

-----

M. le Président signale qu'une réunion est prévue en novembre qui doit étudier le problème des commandes des colis de fin d'année à condition toutefois que la Commission de la famille se soit déterminée sur la composition dudit colis.

D'autre part, le Président rappelle aux membres de la commission que le service de l'Economat est chargé de toutes les transactions commerciales qui intéressent son budget et éventuellement le budget des autres services.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 26 septembre 1972

72/15 - Fourniture d'imprimés divers - Marché à commandes - Année 1972  
Société O.S.A.P.

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil municipal concernant un marché à commandes à passer avec la Société O.S.A.P. 173, rue d'Arras à Lille, pour la fourniture d'imprimés divers.

Le montant de ce marché peut être fixé au minimum à 30 000 F. et au maximum à 60 000 F.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

*CA - 1037 du 20.11.72*

*CM 72/1022 du 28.11.72*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 26 septembre 1972

72/16 - Fourniture de costumes et uniformes - Année 1972 - Société Herbaut-  
Denneulin - AVENANT

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un avenant au marché passé avec la Société Herbaut-Denneulin, rue de l'Alouette à Roubaix, pour la fourniture de costumes et uniformes.

Cet avenant a pour effet de modifier la quantité prévue initialement des uniformes pour chauffeurs touristes.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

*CM 72/1024 du 28.11.72*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----  
Séance du 25 septembre 1972

72/17 - Fourniture de lait pasteurisé - Année 1971 - Marché à commandes -  
Société Solainor - AVENANT

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un avenant au marché passé avec la Société Solainor, 121 rue Jean Jaurès à Verquin, pour la fourniture de lait, beurre et produits laitiers.

Cet avenant a pour effet de porter le montant maximum du marché à 60.000 F.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

CA 1040 du 20.11.72

CM 72/1025 du 20.11.72

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 26 septembre 1972

72/18 - Contrat d'entretien - Appareil Photocopieur - Société "3M FRANCE" -  
AVENANT -

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un avenant au contrat passé avec la société "3M FRANCE", 135 boulevard Serrurier à Paris, pour l'entretien d'un appareil photocopieur modèle 6251 n° 340 967 en service au Cabinet de M. le Maire.

Cet avenant a pour effet de modifier la dénomination sociale de ladite société.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

*CA 10 31 du 20.11.72*

*CM 72/1016 du 28.11.72*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----  
Séance du 26 septembre 1972

72/19 - Contrat d'entretien - machine à photocopier - Ecole des Beaux-Arts  
Société OCE PHOTOSIA.

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un contrat à passer avec la société OCE PHOTOSIA, 1 rue du Quatre Septembre à Paris, pour l'entretien d'une machine à photocopier en service à l'Ecole des Beaux-Arts.

Le montant de la prime à verser s'élève annuellement à 533 F. augmentée de la T.V.A.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

*CA 10 30 du 20.11.72*

*CM 7 21/015 du 28.11.72*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----  
Séance du 26 septembre 1972

72/20 - Contrat d'entretien - Machines à écrire électrique - Compagnie I.B.M.

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un contrat à passer avec la Compagnie I.B.M. 250, avenue de la République à La Madeleine, pour l'entretien de deux machines à écrire électrique en service au Cabinet du Secrétaire général et au service des relations publiques.

M. le Président fait remarquer que les contrats d'entretien deviennent de plus en plus onéreux.

C'est dans la mesure où les propositions d'achat sont intéressantes et retenues que l'on peut concevoir la conclusion de contrats d'entretien.

La Commission demande que le service de l'Economat reprenne contact avec les différentes maisons concernées afin d'obtenir des conditions de vente plus avantageuses compte tenu d'éventuels contrats d'entretien.

Mme Cacheux propose de remplacer les contrats d'entretien par des contrats de leasing (location pure ou location vente avec entretien).

M. le Président fait remarquer qu'en effet des contrats de leasing pourraient avantageusement remplacer un contrat de vente et un contrat d'entretien.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

*CA 10 384 du 20.11.72*  
*CM 72/1019 du 28.11.72*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----  
Séance du 26 septembre 1972

72/21 - Contrat d'entretien - Machine à dicter - Société I.B.M. - Palais  
des Beaux-Arts

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un contrat à passer avec la Compagnie I.B.M. 250, avenue de la République à La Madeleine, pour l'entretien d'une machine à dicter type 211 en service au Palais des Beaux Arts.

Le montant de la prime à verser annuellement s'élève à 105,97 F. augmentée de la T.V.A.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

*CA 1033 du 20.11.72*

*CM 72/1018 du 28.11.72*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----  
Séance du 26 septembre 1972

72/22 - Examen des propositions budgétaires

M. Spriet félicite le service de la façon dont le budget est présenté et étudié ce qui permet aux commissaires de mieux comprendre les augmentations éventuelles demandées ou de présenter leurs observations.

Chapitre 934/23

- Compte 605 -

Après examen du compte 605, produits d'entretien, la commission constate qu'en ce qui concerne les bâtiments scolaires, le crédit établi l'an dernier (32 380 F.) a été plus que largement dépassé au cours du 1er semestre 1972 (42.254 F.). Elle demande à son Président de solliciter du service des affaires scolaires un rapport justifiant cette augmentation importante.

- Compte 608 - Articles de bureau (rapport établi par le service de l'economat)

Consommation de papier duplicateur par le service de la dactylographie :

|        |   |                |                |
|--------|---|----------------|----------------|
| - 1967 | : | 2 546          | ramettes       |
| - 1968 | : | 2 729          | "              |
| - 1969 | : | 2 965          | "              |
| - 1970 | : | 3 600          | "              |
| - 1971 | : | 4 019          | "              |
| - 1972 | : | 1er semestre : | 2 077 ramettes |

D'autre part en ce qui concerne le papier savoyeux utilisé en imprimerie :

|   |   |              |
|---|---|--------------|
| - Bref social n° 4 de janvier 1972                                | : | 180 ramettes |
| - Bref social n° 5 de septembre 1972                              | : | 314 ramettes |
| - Bulletin du Comité des oeuvres sociales n° 3 de mars/avril 1972 | : | 252 ramettes |

La ramette de papier duplicateur 64 grs coûte 5,85 F.

La ramette de papier savoyeux coûte 9,96 F.

Dans la consommation de papier duplicateur énuméré ci-dessus ne sont pas comptés les 200 000 arrêtés du Maire imprimés chaque année par le service de l'Economat soit 400 ramettes.

Le Président remarque que la parution du Bref social et du Bulletin du Comité des oeuvres sociales dont l'expansion est considérable, absorbe environ 4% du crédit octroyé en 1972.

Chapitre 955/5 - Aide sociale aux personnes âgées.

Mmes Cacheux et Debaene demandent que la présentation des propositions budgétaires concernant ce chapitre soit retardée afin que la commission de la famille puisse faire de nouvelles propositions.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----  
Séance du 26 septembre 1972

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Le Secrétaire de séance,

R. SANDRAS

Vu : Le Président,

J.M. BRIFFAUT

Le Chef de l'Economat,

R. JESUPRET

PF

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 20 octobre 1972

MAIRIE de LILLE

16 NOV 1972

SECRETARIAT GÉNÉRAL



*A classer*

La commission de l'Economat s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 20 octobre 1972 à 18 heures 30 sous la présidence de M. BRIFFAUT, Adjoint au Maire, délégué à l'Economat.

Etaients présents :

|              |                      |
|--------------|----------------------|
| Mme CACHEUX, | Conseiller municipal |
| Mme DEBAENE, | Conseiller municipal |
| M. IBLED,    | Conseiller municipal |

Excusés :

|            |                      |
|------------|----------------------|
| M. HENAU,  | Adjoint au Maire     |
| M. SPRIET, | Conseiller municipal |

Assistaient également à la réunion :

|              |  |
|--------------|--|
| M. LAVA,     | Directeur de l'Administration Générale |
| M. JESUPRET, | Chef de bureau de l'Economat           |

Secrétaire de séance :

Mlle SANDRAS, Rédactrice au service de l'Economat.

—oooOooo—

Le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 1972 est adopté sans observation.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 20 Octobre 1972

72/25 - Fourniture de lait - Année 1973

En vue d'assurer, pendant l'année 1973, l'approvisionnement journalier en lait des crèches, de la pouponnière et des écoles de plein air, les maisons ~~ci~~-après spécialisées dans ce négoce et susceptibles de satisfaire à nos besoins, ont été consultées :

- Etablissements RENEAU - Cuincy-les-Douai
- Société SOLAINOR - 15 rue Gambetta - Thumesnil
- Société Dunkerquoise de distribution des produits laitiers STEENWORDE, route de Wormhoudt - Steenworde
- Union laitière normande coopérative ELLE & VIRE, rue du Bois d'Annappes-Lille
- Laiterie des QUATRE CANTONS - Le Quesnoy

Seule la Société SOLAINOR a soumissionné et fait parvenir l'offre suivante :

|   | Prix T.T.C.                                 | Prix consenti (rabais 8%) |
|---|---|---------------------------|
| - Lait pasteurisé conditionné en bouteilles (quantité prévue 26.000 l)      | 1,12<br>prix fixé par<br>arrêté préfectoral | 1,031                     |
| - Lait pasteurisé conditionné en bidons de 20 l (quantité prévue 7.000 l)   | 1,02<br>prix fixé par<br>arrêté préfectoral | 0,939                     |
| - Lait écrémé stérilisé conditionné en bouteilles (quantité prévue 5.000 l) | 0,892                                       |                           |

A défaut d'autre proposition, la commission ne peut que retenir celle de la Société SOLAINOR, mais M. le Président souligne que le service peut changer de fournisseur s'il obtient des conditions meilleures dans le courant de l'année considérée.

Il fait remarquer d'autre part que certains établissements municipaux disposant d'une autonomie de gestion, choisissent eux-mêmes leur fournisseur alors qu'ils auraient tout intérêt à s'adresser aux adjudicataires de la Caisse des écoles pour bénéficier des prix consentis à cet organisme.

L'exécution des commandes enregistrées par le service de l'Economat nécessitera la passation, avec la Société SOLAINOR, d'un marché d'une valeur minimum de 30.000 F.

Rapport transmis au Conseil municipal.

*C.A. voté du 20 novembre 1972.  
CM 72/10 26 du 28.11.72*



COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 20 Octobre 1972

72/27 - Travaux d'impression en fascicules, des délibérations du Conseil Municipal - Année 1973 - Marché à commandes

M. le Président précise d'abord l'objet de la consultation. Il s'agit de l'impression des délibérations du Conseil municipal réunies par séance sous forme de fascicules ; sont ainsi évitées la compulsation de feuilles volantes et la conservation de dossiers parfois volumineux. En un mot, ce procédé facilite les recherches.

La confection de ces fascicules nécessite tous les ans l'impression de 1.000 pages environ. Or, le fournisseur, choisi jusqu'à présent en raison de ses prix plus avantageux, a accumulé un tel retard qu'il aborde seulement maintenant l'année 1968. Il convient dès lors de redresser la situation qui a été signalée à l'attention de M. le Président par Mme le Secrétaire Général.

Interrogées au sujet des travaux à effectuer en 1973, des imprimeries lilloises ont fait parvenir les offres suivantes :

|  | Prix de la page<br>imprimée T.T.C. | Prix de la page<br>blanche T.T.C. |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| - MOREL & CORDUANT, 11 rue des Bouchers    | 63,40 F                            | 12,30 F                           |
| - DURIEZ BATAILLE, 5 rue Jacquemars Gielée | 65,90 F                            | 12,00 F                           |
| - SAUTAI, 46 rue Gauthier de Châtillon     | 67,00 F                            | 11,90 F                           |
| - O.S.A.P., 209 rue d'Arras                | 60,50 F                            | 11,51 F                           |

La commission est d'avis de retenir la proposition de l'imprimerie O.S.A.P., la plus intéressante pour la Ville.

Une clause du marché à passer avec cette entreprise garantira l'impression de quelque 2.500 pages. A cette cadence, le retard pourra être comblé en deux ans.

Rapport transmis au Conseil municipal.

*C.A. 1029 du 20 Nov. 72.*

*CM 7 2/10 24 du 28.11.72*

COMMISSION DE L' ECONOMAT

---:---

Séance du 20 Octobre 1972

72/28 - Fourriture de vêtements de travail - Année 1973

Six maisons ont été consultées :

- Etablissements ARREKX, 21 avenue de la Petite Hollande - Marcq-en-Baroeul
- Etablissements BEAUDEUX LEBBE, 2 rue Hurtré - Armentières
- Etablissements ROQUETTE, 4 rue Parmentier - Lille
- Société DUPONT Etienne, 37 rue A. Parsy - Annoeulin
- Société MULLIEZ Frères, 171 rue Pellart - Roubaix
- Société CENTRACO, 40 à 46, rue de Marquillies - Lille

La Société MULLIEZ Frères a fait connaître qu'elle ne soumissionnait pas. Les autres maisons ont fait parvenir les offres suivantes :

DUPONT    ARREKX    BEAUDEUX    CENTRACO    ROQUETTE

- 500 à 550 vêtements de travail - bleus 2 pièces.

R. 30

|       |       |       |       |       |
|-------|-------|-------|-------|-------|
| 32,50 | 36,90 | 29,60 | 41,08 | 39,85 |
| 34,32 |       |       |       |       |

- 300 à 320 cottes à bretelles

19,68

R.30

|       |       |       |       |       |
|-------|-------|-------|-------|-------|
| 19,10 | 23,86 | 24,48 | 26,79 | 27,06 |
|-------|-------|-------|-------|-------|

- 225 à 250 vestes

|       |       |       |       |       |
|-------|-------|-------|-------|-------|
| 17,16 | 19,68 | 18,20 | 21,14 | 19,93 |
|-------|-------|-------|-------|-------|

R.30

18,30

- 140 à 160 pare-poussière

nylon

|       |       |       |  |       |
|-------|-------|-------|--|-------|
| 24,35 | 21,22 | 24,54 |  | 27,24 |
|-------|-------|-------|--|-------|

coton

|       |       |       |  |       |
|-------|-------|-------|--|-------|
| 21,96 | 23,68 | 26,08 |  | 25,90 |
|-------|-------|-------|--|-------|

tergal

|       |  |  |             |       |
|-------|--|--|-------------|-------|
| 30,00 |  |  | <u>azur</u> | 27,50 |
|-------|--|--|-------------|-------|

Ces prix sont calculés toutes taxes comprises.

Les établissements CENTRACO indiquent une majoration de 5 % pour les tailles 54 à 56, de 10 % pour les tailles 58 et 60 et de 20 % pour les tailles 62/64.

Après examen des modèles présentés, la commission écarte les établissements DUPONT et BEAUXDEUX dont les articles ne sont pas de très bonne qualité et manquant de finition. Elle propose de répartir les commandes de la façon suivante :

- 500 à 550 vêtements de travail (2 pièces) aux établissements ARREXX  
au prix de 36,90 F
- 300 à 320 cottes à bretelles aux établissements ARREXX  
au prix de 23,86 F
- 225 à 230 vestes aux Etablissements ROQUETTE  
au prix de 19,93 F
- 140 à 160 pare-poussière nylon aux établissements ROQUETTE  
au prix de 27,24 F.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---

Séance du 20 octobre 1972

72/29 - Fourniture de blouses et tabliers - Année 1973

Trois maisons ont été consultées :

- Etablissements DELANNOY "PAD", 150 rue de Paris - Lille
- Etablissements LEROY, 76 rue de Paris - Lille
- Etablissements LESTOQUOY, 24 rue du Molinel - Lille

Deux maisons ont répondu et ont fait les propositions suivantes :

|   | <u>DELANNOY</u>    | <u>LESTOQUOY</u> |
|---|--------------------|------------------|
| - 900 à 1.000 blouses nylon, T. 38 à 48 : 15,80 |                    | T. tailles 20,17 |
| forme longue                                    | T. 50 et 52: 17,40 | 21,53            |
| ou  |                    |                  |
| - 900 à 1.000 blouses nylon                     |                    |                  |
| forme 3/4                                       | -                  | 20,79            |
|   |                    | 19,43            |
| - 20 à 40 blouses coton blanc (popeline)        |                    |                  |
| forme longue                                    | -                  | 21,53            |
| - 20 à 40 blouses coton blanc (sanfor)          |                    |                  |
| forme longue                                    | -                  | 20,54            |
| - Tabliers à bavette nylon blanc, forme large   |                    | 12,92            |
| " " sanfor " "                                  |                    | 13,16            |
| " " popeline "                                  |                    | 13,53            |
| " " nylon blanc, forme crémillère               |                    | 10,82            |
| " " sanfor " "                                  |                    | 11,07            |

Ces prix sont calculés toutes taxes comprises.

Après examen des modèles la commission propose de retenir les offres suivantes :

- Etablissements DELANNOY : 900 à 1.000 blouses nylon forme longue.
- Etablissements LESTOQUOY : 20 à 40 blouses popeline à 21,53 F

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 29 octobre 1972

72/30 - Fourniture de brodequins, chaussures et bottes en caoutchouc - Année 1973

Quatre maisons ont été consultées :

- Etablissements Roger DESPRETZ, fabricant de chaussures - 62 - Laventie
- Etablissements DESMAZIERES DRINO, 36 rue des Arts - Lille
- Etablissements ETNA, 25 rue des Tanneurs - Lille
- Etablissements NORD CHAUSSURES, 2 rue des Buisses - Lille

Ces maisons nous ont fait parvenir les propositions suivantes :

| <u>DESPRETZ</u>  | <u>DESMAZIERES</u><br><u>DRINO</u> | <u>ETNA</u> | <u>NORD CHAUSSURES</u> |
|--|------------------------------------|-------------|------------------------|
| - <u>Brodequins, semelle cuir, prévu : 220 à 250 paires</u>        |                                    |             |                        |
| -  | -                                  | 75,52       | -                      |
| - <u>Brodequins, semelle caoutchouc, prévu : 200 à 220 paires</u>  |                                    |             |                        |
| -  | 33,82                              | 68,14       | -                      |
| - <u>Souliers box noir, prévu : 500 à 550 paires</u>               |                                    |             |                        |
| 44,53  | 39,97                              | 54,79       | 44,77                  |
|  | 40,00                              |             |                        |
|  | 40,59                              |             |                        |
|  | 45,50                              |             |                        |
|  | 49,07                              |             |                        |
| - <u>Bottines derby "Military" 30 à 40 paires</u>                  |                                    |             |                        |
| -  | 30,25                              | 75,52       | -                      |
| - <u>Souliers pour femmes de service, prévu : 400 à 450 paires</u> |                                    |             |                        |
| -  | 9,95                               | 9,22        | 8,61                   |
| - <u>Bottes en caoutchouc : 100 à 120 paires</u>                   |                                    |             |                        |
| -  | 15,60                              |             |                        |
|  | 14,75                              | 24,30       | 15,38                  |
| - <u>1/2 bottes caoutchouc prévu : 150 à 180 paires</u>            |                                    |             |                        |
|  | 12,65                              | 23,02       | 13,65                  |
|  | 17,20                              |             |                        |
|  | 18,90                              |             |                        |

Ces prix sont calculés toutes taxes comprises.

.../

Après examen des échantillons présentés et des conditions de prix, la commission propose de scinder les commandes de la façon suivante :

- Etablissements DESMAZIERES-DRINO

- Brodequins semelles caoutchouc 420 à 470 paires au prix de 33,82 F
- Souliers box noirs 500 à 550 paires au prix de 40,00 F réf. n° 6506
- Bottines Berby-Military 30 à 40 paires au prix de 30,25 F

- Société ETNA

- Souliers pour femmes de service 400 à 450 paires au prix de 9,22 F

- Société NORD-CHAUSSURES

- Bottes en caoutchouc 100 à 120 paires au prix de 15,38 F
- 1/2 bottes caoutchouc 150 à 180 paires au prix de 13,65 F

Un marché à commandes devra être passé avec les Etablissements DESMAZIERES-DRINO.

Rapport au Conseil Municipal.

CA tenu du 20 Nov 72

CM 1029 du 28.11.72

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 20 octobre 1972

72/31 - Fourniture de costumes et uniformes aux agents municipaux - Année 1973

Trois maisons ont été consultées :

- Etablissements HERBAUT-DENNEULIN, 27 rue des Ponts de Comines - Lille
- Etablissements "AU TAILLEUR DE ROUBAIX", 10 rue Nicolas Leblanc - Lille
- Etablissements USINEL, 169 rue de Paris - Lille - dépositaires des Etablissements DENIAU-PIQUET, 28 rue de la Chapelle - Paris

Ces maisons nous ont fait parvenir les offres suivantes :

| <u>Prévisions</u>  | <u>Herbaut</u><br><u>Denneulin</u> | <u>Tailleur de</u><br><u>Roubaix</u> | <u>Usinel</u><br><u>Deniau-Piquet</u> |
|--|------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| 10 à 12 costumes de cérémonie                            | 437,00                             | 420,00                               | 419,43                                |
| 10 à 12 uniformes chauffeurs-tourisme                    |                                    |                                      |                                       |
| Réf. 31.87I  | 378,00                             | Réf. 3 330,00                        | Réf. 24840 343,18                     |
| 120/101  | 378,00                             | 4 336,00                             | 54300 356,70                          |
| 108  | 378,00                             | 5 328,80                             |                                       |
| 6044/I   | 378,80                             |                                      |                                       |
| 110 à 120 uniformes pour agents municipaux               |                                    |                                      |                                       |
| Réf. 31.87I  | 378,00                             | 2 305,00                             | 20020 365,32                          |
| 713  | 378,00                             | 3 330,00                             | 50003 307,52                          |
|  |                                    | 5 328,80                             | 4863 295,20                           |
| 10 à 12 uniformes (tenues d'été) pour gardiens de musées |                                    |                                      |                                       |
| Réf. 166/135   | 378,00                             | 6 169,60                             | 321,04                                |
| 35 à 40 uniformes pour gardes police municipale          |                                    |                                      |                                       |
| Réf. 713   | 393,00                             | 2 306,20                             | 20020 419,44                          |
| 31.87I   | 393,00                             | 3 332,00                             | 50003 356,72                          |
|  |                                    | 4 340,50                             | 4863 343,17                           |
|  |                                    | 5 330,50                             |                                       |

Après examen des échantillons présentés, compte tenu des prix consentis par les différents soumissionnaires, la commission propose de retenir les offres suivantes :

.../

- II -

- IO à I2 costumes de cérémonie : Tailleur de Roubaix  
au prix de 420,00 F
- IO à I2 uniformes chauffeurs-tourisme : Herbaut-Denneulin  
Réf. 3I.87I au prix de 378,00F
- IIO à I20 uniformes pour agents  
municipaux : Usinel - Deniau-Piquet  
Réf. 50003 au prix de 307,52 F
- IO à I2 uniformes - tenue d'été : Usinel - Deniau-Piquet  
pour gardiens de musées au prix de 32I,04 F
- 35 à 40 uniformes pour gardes ; Tailleur de Roubaix  
de police municipale au prix de 306,20 F - réf. 2

Un marché à commandes devra être passé avec la Société Deniau-Piquet.

Rapport transmis au Conseil municipal.

*CA. Adés du 20 Nov 72.*

*CM 72/1028 du 28.11.72*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 20 octobre 1972

72/32 - Fourniture de papiers machine, duplicateur, d'imprimerie et d'emballage -  
Années 1972 et 1973 - Société REZETTE et Fils - Avenant

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil municipal concernant un avenant à passer avec la Société REZETTE et Fils, 89 rue Caumartin à Lille pour la fourniture de papiers machine, duplicateur, d'imprimerie et d'emballage.

Cet avenant a pour effet de porter le montant maximum du marché à 150.000 F.

Rapport transmis au Conseil municipal.

*CA 1036 du 20.10.72*

*CM 72/10.21 du 20.11.72*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 20 octobre 1972

72/33 - Contrat d'entretien - Machine à dicter Rols 3 - Société AGFA GEVAERT

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil municipal concernant un contrat d'entretien à passer avec la Société AGFA GEVAERT, 25 rue Jacquemars Gielée à Lille, pour l'entretien d'une machine à dicter type Rols 3 N° I2I 825 en service à la Direction des services juridique et immobilier (1er bureau).

Le montant de la prime à verser annuellement est de 188,50 F augmentée de la T.V.A. (23 %).

Rapport transmis au Conseil municipal.

*CA le 30 du 20 Nov 72*

*CM 72/1017 du 28.11.72*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 20 octobre 1972

72/34 - Contrat d'entretien - machine à écrire électrique - Ecole régionale  
des Beaux-Arts - Compagnie I.B.M.

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil municipal concernant un contrat à passer avec la Compagnie I.B.M., 250 avenue de la République à La Madeleine, pour l'entretien d'une machine à écrire électrique type Direction n° 71 715 777 en service à l'Ecole régionale des Beaux-Arts.

Le montant de la prime à verser annuellement est de 231 F augmentée de la T.V.A. (23 %).

Rapport transmis au Conseil municipal.

*CA 1035 du 20 Nov 72.*

*CM 72/1020 du 28 11.72*



COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 20 Octobre 1972

72/36 - Service de l'Economat - Fonctionnement -

M. le Président croit devoir apporter quelques précisions sur les activités et le fonctionnement du service de l'économat qui est rattaché à la Direction de l'Administration Générale et dont les attributions ont été fixées comme suit par la délibération du Conseil municipal n° 69/8 en date du 9 mai 1969 :

- Acquisition et distribution des articles de bureau, produits d'entretien, uniformes et vêtements de travail
- Service intérieur : fourniture de boissons et denrées confection des colis
- Atelier d'imprimerie
- Achat et entretien des machines à écrire, des machines à calculer et des duplicateurs
- Rédaction des contrats d'entretien.

Quelques chiffres traduisent la diversité de certaines fournitures :

- |                                       |                |
|---------------------------------------|----------------|
| - articles de bureau                  | - 400 articles |
| - droguerie                           | - 100 articles |
| - habillement                         | - 80 articles  |
| - denrées et articles pour colis      | - 50 articles  |
| - brosserie - quincaillerie - ficelle | - 90 articles  |
| - imprimés                            | - 100 articles |

Les achats ne font pas l'objet de marchés lorsque la dépense globale est inférieure à 30.000 F, mais en règle générale, il est fait appel à la concurrence et, dans toute la mesure du possible, seuls les commerçants lillois sont consultés.

Pour toutes les fournitures, les chefs de service établissent un bon de commande "intérieur" visé par le Secrétaire Général et l'Adjoint délégué. Ces bons sont honorés, soit par l'économat au moyen des réserves existantes en magasin, soit directement par les fournisseurs pour certains produits qui ne peuvent être stockés.

M. le Président tient à souligner que si l'économat est du ressort de sa délégation, il n'a pas pour autant le pouvoir de refuser les commandes ni même de contester l'opportunité. Cette faculté appartient à chaque adjoint dans le cadre de sa délégation ou à la Direction de l'Administration Générale quand la dépense est à imputer sur les crédits alloués à l'économat.

.../

Le contrôle rapide et efficace des opérations effectuées au sein du service est assuré au moyen d'une comptabilité matières comportant un registre des entrées et un système de fiches pour les sorties. Un bordereau journalier des entrées et des sorties est visé par le chef de l'économat.

Un état des marchandises en stock au 1er octobre est dressé tous les ans. Ce document reprend également le chiffre des consommations relevées au cours des trois dernières années, ce qui permet d'évaluer les besoins futurs et d'établir des comparaisons.

S'agissant des dotations d'objets vestimentaires à certaines catégories d'agents municipaux, les bénéficiaires sont tenus d'apposer leur signature sur le bon de sortie. En outre, les attributions d'uniformes figurent sur une fiche individuelle permettant d'en contrôler la périodicité.

M. le Président parle ensuite de l'atelier d'imprimerie qui est actuellement en pleine expansion : 2 millions d'imprimés d'usage courant y sont confectionnés annuellement. Cet atelier dispose du matériel suivant :

- 1 Offset Gestetner
- 1 machine à composer Vari-Typer
- 1 combiné-photo (confection de films et de plaques offset)
- 1 massicot (ouverture 80 cm)
- 1 assembleuse (16 cases)
- 1 taqueuse
- 1 encolleuse
- 1 bordeuse
- 1 machine à plier
- 1 estampeuse - (plaques à adresses)
- 1 machine imprimante (impression d'adresses sur enveloppes)

M. BRIFFAUT termine son exposé en ajoutant que l'économat prépare chaque année quelque 6.000 colis destinés aux vieillards nécessiteux, aux médaillés du travail, aux usagers des foyers d'anciens et aux personnes célébrant leurs noces d'or ou de diamant.

La commission exprime sa satisfaction des informations qui lui ont été données.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 20 Octobre 1972

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Secrétaire de séance,

R. SANDRAS

Vu : le Président,

J.M. BRIFFAUT

Le Chef de l'Economat,

R. JESUPRET

Le Directeur  
de l'Administration Générale,

G. LAVA.

MAIRIE de LILLE  
13 DEC 1972  
SECRETARIAT GÉNÉRAL

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 21 novembre 1972



La Commission de l'Economat s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 21 novembre 1972 à 18 heures 30, sous la présidence de M. BRIFFAUT, Adjoint au Maire, délégué à l'Economat.

Etaient présentes :

Mme CACHEUX, Conseiller municipal  
Mme DEBAENE, Conseiller municipal

Excusés :

M. HENAUX, Adjoint au Maire  
M. IBLED, Conseiller municipal  
M. SPRIET, Conseiller municipal

Assistaient également à la réunion :

M. LAVA, Directeur de l'Administration Générale  
M. JESUPRET, Chef de bureau de l'Economat

Secrétaire de séance :

Mlle SANDRAS, Rédactrice au service de l'Economat.

Le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 1972 est adopté sans observation.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 21 novembre 1972

72/37 - Colis de fin d'année - Fourniture de café - résultat de la consultation

Cinq maisons ont été consultées pour la fourniture d'environ :

- 1 000 kg de café, mélange Brésil, qualité supérieure, garantie de tout mouillage, et enrobage, livré en paquets de 250 gr.

Elles ont fait parvenir les offres suivantes :

|   |                      |   |   |
|---|----------------------|---|---|
| - Société MEO, 1 rue Lamartine - LILLE              | 8,40 F. T.T.C. le kg |   |   |
| - Cafés TREFFEL, 9 rue Delphin Petit - LILLE        | 9,00 F.              | " | " |
| - Cafés VANDAMME, 2 rue Kléber - LA MADELEINE       |                      |   |   |
| - Matador rouge, 100% Brésil supérieur              | 8,60 F.              | " | " |
| - Matador bleu, 50% Brésil supérieur<br>50% Robusta | 8,06 F.              | " | " |
| - Cafés GAUTHIER, 3/5 rue Gosselet - LILLE          |                      |   |   |
| - Café Arabica                                      | 12,29 F.             | " | " |
| - Café tasse bleu                                   | 10,54 F.             | " | " |
| - Café tasse rouge                                  | 8,88 F.              | " | " |
| - Cafés GRAND MERE, 206 rue Clémenceau - WATTIGNIES |                      |   |   |
| - Café pur Arabica                                  | 9,95 F.              | " | " |

Après examen des prix consentis et des échantillons présentés, la Commission est d'avis de retenir la proposition des Cafés Vandamme, Matador Bleu à 8,06 F. le Kg T.T.C., la plus avantageuse pour la Ville.

*CA 1/5 du 18.12.72 - le CA ratifie la proposition de la Co. de l'Economat*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 21 novembre 1972

72/38 - Colis de fin d'année - Fourniture de confiture - Résultat de la Consultation

Cette consultation vise la fourniture d'environ 3 200 pots de confiture pur sucre, fraise et pomme ou abricot et pomme assortis.

Trois maisons ont été consultées et ont fait parvenir les offres suivantes :

|                    | Confiturerie<br>LA LILLOISE   | Confiturerie<br>SAPLER |
|--------------------|---|------------------------|
| - Fraise et pomme  | 0,95 F. T.T.C.<br>le pot carton<br>de 400 gr<br>ou<br>le "bock à anse"<br>de 290 gr | 1,29 F. T.T.C.         |
| - Abricot et pomme | 0,80 F. T.T.C.<br>le pot carton<br>de 400 gr<br>ou<br>le "bock à anse"<br>de 290 gr | 1,20 F. T.T.C.         |

La Société VITRAC propose des cartons assortis de 12 pots comprenant chacun : 3 fraises, 3 abricots, 3 groseilles, 3 reine-claude au prix de 1,182 F. T.T.C. le pot de 400 gr.

Après examen des prix consentis et des échantillons présentés, la Commission propose de retenir l'offre de la Confiturerie LA LILLOISE soit :

- 3 200 "bock à anse" fraise et pomme à 0,95 F. T.T.C.,

la qualité "abricot et pomme" ayant été choisie l'an dernier.

*CA 1/5 du 18.12.72 - le CA ratifie la proposition de la Com. de l'Economat*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 21 novembre 1972

72/39 - Distributions de fin d'année - Fourniture de coquilles - Résultat de la consultation

Pour cette fourniture de 10 000 kg de coquilles d'un poids de 300 gr, les quatre maisons suivantes ont été consultées :

- Chambre syndicale des patrons pâtisseries, 77 rue Nationale - LILLE
- Société l'Indépendante, 112 Bd Montebello - LILLE
- Société HOLDER, 40 rue Abbé Lemire - LA MADELEINE
- Société Française de panification moderne, rue J. Guesde - LOMME

La Société Française de panification moderne n'ayant pas répondu, les autres maisons ont fait parvenir les propositions suivantes :

- |   |                      |
|---|----------------------|
| - Société l'Indépendante                    | 9,57 F. le Kg T.T.C. |
| - Chambre syndicale des patrons pâtisseries |                      |
| - recette n° 1                              | 6,51 F. " "          |
| - recette n° 2                              | 6,67 F. " "          |
| - recette n° 3                              | 6,70 F. " "          |
| - Société HOLDER                            | 6,60 F. " "          |

Chaque proposition indique les quantités de produits entrant dans la composition des coquilles :

Chambre syndicale

| <u>Recette n° 1</u> | <u>Recette n° 2</u> | <u>Recette n° 3</u> |
|---------------------|---------------------|---------------------|
| 1 kg de farine      | 1 kg de farine      | 1 kg de farine      |
| 6 oeufs             | 6 oeufs             | 6 oeufs             |
| 50 gr de levure     | 50 gr de levure     | 50 gr de levure     |
| 20 gr de sel        | 20 gr de sel        | 20 gr de sel        |
| 120 gr de sucre     | 120 gr de sucre     | 150 gr de sucre     |
| 80 gr matières gr.  |                     |                     |
| 20 gr de beurre     | 100 gr de beurre    | 120 gr de beurre    |
| 300 gr de raisins   | 300 gr de raisins   | 300 gr de raisins   |
| 500 gr lait         | 500 gr lait         | 500 gr lait         |

.../...

Société Holder

1 kg farine  
125 gr sucre  
25 gr sel  
75 gr levure  
200 gr matières grasses  
750 gr lait  
250 gr raisins

Société l'Indépendante

1 kg farine  
120 gr beurre  
120 gr raisins  
80 gr d'oeufs

Mme DEBAENE rappelle que les livraisons effectuées précédemment par l'Indépendante, dans les écoles publiques, ont soulevé maintes critiques.

La Commission écarte donc cette firme qui est d'ailleurs plus chère, pour une qualité bien moindre que ses concurrents.

Elle propose de répartir la commande entre la Chambre Syndicale des patrons pâtisseries et la Société Holder de la manière suivante :

- Chambre syndicale : Ecoles publiques et privées : 28.000 coquilles environ, recette n° 3 à 6,70 F. T.T.C. le kg

Pour éviter toute disparité dans la présentation des coquilles, il sera exigé que chaque groupe scolaire soit livré par le même pâtissier.

- Société Holder : Foyers des anciens, établissements hospitaliers ou charitables, enfants des agents municipaux, crèches, secourus ou assistés du B.A.S., etc... :  
9.000 coquilles environ

Avant d'en terminer avec cette question, l'assemblée souhaite qu'une carte de vœux de Monsieur le Maire soit insérée dans le sachet contenant la coquille destinée aux écoliers.

*CA 1/5 du 18.12 72 - le CA ratifie les propositions de la COM de l'Economat*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 21 novembre 1972

72/40 - Colis de fin d'année - Fourniture de vin mousseux - Résultat de la consultation

Pour cette fourniture comportant la livraison de 3.200 bouteilles de vin mousseux, sept maisons ont été consultées :

- NORD-VINS, 65 rue de La Louvière - LILLE
- GRANDE BRASSERIE, 39 boulevard de la Moselle - LILLE
- Ets F. GUELTON, 309 rue Léon Gambetta - LILLE
- Cie lilloise des vins et alcools, 37 boulevard Montebello - LILLE
- REVEREAU, 212 rue d'Arras - LILLE
- Ets CATTEAU & DELAHOUTRE, 80 rue Castelneau - LINSSELLES
- CENTRALE DES VINS FINS, Chemin du Fourchon - SECLIN

Nord-VINS, les Ets GUELTON et la Cie Lilloise des Vins et alcools n'ont pas répondu, les autres maisons ont fait parvenir les offres suivantes :

- CENTRALE DES VINS FINS

|                              |           |             |
|------------------------------|-----------|-------------|
| - <u>Mousseux cuve close</u> | 500 blles | 2,39 T.T.C. |
| Florent Carrez carte noire   | 1.000     | 2,31 F -    |
|                              | 2.000     |             |
|                              | 3.000     | 2,13 F -    |
| Florent Carrez Carte or      | 500 blles | 2,98 F -    |
|                              | 1.000 et  |             |
|                              | 2.000     | 2,90 F -    |
|                              | 3.000     | 2,72 F -    |

- Méthode champenoise

|                       |           |          |
|-----------------------|-----------|----------|
| Mouchonnerie demi-sec | 500 blles | 5,74 F - |
|                       | 1.000 et  |          |
|                       | 2.000     | 5,45 F - |
|                       | 3.000     | 4,66 F - |
| Brut blanc de blanc   | 500 blles | 5,86 F - |
|                       | 1.000 et  |          |
|                       | 2.000     | 5,57 F - |
|                       | 3.000     | 4,78 F - |

- REVEREAU

- Vouvray, méthode champenoise

|          |             |          |
|----------|-------------|----------|
| demi-sec | 1.000 blles | 6,35 F - |
|          | 2.000       | 6,30 F - |
|          | 3200        | 6,24 F - |
| brut     | 1.000 blles | 6,47 F - |
|          | 2.000       | 6,41 F - |
|          | 3.200       | 6,35 F - |

.../

- LA GRANDE BRASSERIE

|                              |           |               |
|------------------------------|-----------|---------------|
| - Mousseux Mandall           | 500 blles | 2,66 F T.T.C. |
|                              | 1.000     | 2,61 F -      |
|                              | 2.000     | 2,37 F -      |
| - Paul Rémy brut ou demi-sec | 500 blles | 2,13 F -      |
|                              | 1.000     | 2,08 F -      |
|                              | 2.000     | 1,94 F -      |

- CATTEAU & DELAHOUTRE

- Méthode champenoise

|  |           |          |
|--|-----------|----------|
| Akerman saumur crémant<br>brut blanc de blanc      | 500 blles | 8,23 F - |
|  | 1.000 à   |          |
|  | 2.000     | 7,64 F - |
|  | 3.000     | 7,06 F - |
| Ackerman saumur crémant<br>demi-sec blanc de blanc | 500 blles | 8,00 F - |
|  | 1.000 à   |          |
|  | 2.000     | 7,41 F - |
|  | 3.000     | 6,82 F - |
| Comte de Champrosey brut                           | 500 blles | 6,35 F - |
|  | 1.000 à   |          |
|  | 2.000     | 5,76 F - |
|  | 3.000     | 5,17 F - |
| demi-sec   | 500 blles | 6,05 F - |
|  | 1.000 à   |          |
|  | 2.000     | 5,47 F - |
|  | 3.000     | 4,88 F - |

- Mousseux cuve close

|                         |           |          |
|-------------------------|-----------|----------|
| A.B. de Roland demi-sec | 500 blles | 2,47 F - |
|                         | 1.000 à   |          |
|                         | 2.000     | 2,35 F - |
|                         | 3.000     | 2,12 F - |

Après examen des prix consentis par les soumissionnaires et la qualité des échantillons présentés, la commission propose de retenir l'offre de

- LA CENTRALE DES VINS FINS soit

3.200 bouteilles de Mouchonerie demi-sec à 4,66 F. T.T.C.

*CA 1/5 du 18.12.72 - le CA ratifie la proposition de la CCN de l'Economat*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 21 novembre 1972

72/4I - Colis de fin d'année - Fourniture de biscuits - Résultat de la consultation

Pour cette fourniture qui comprend environ :

3.200 boîtes de biscuits assortis,

les maisons suivantes ont été consultées :

- Biscuiterie Lilloise, 250/254 rue Pasteur - MARQUETTE
- Société l'Indépendante, II0/II2 Bd Montebello - LILLE
- M. GLOECKLER, Président de la Chambre syndicale des patrons pâtisseries -  
77 rue Nationale - LILLE
- Biscuiterie Geslot & Voreux (SODIFRANCE) - RONCHIN
- Biscuiterie SAINT-DENIS, 26 rue Henri Pouchain - TOUFFLERS
- Biscuiterie HOLDER, 40 rue Abbé Lemire - LA MADELEINE

La Société l'Indépendante et la Chambre syndicale des patrons pâtisseries n'ont pas répondu à la consultation. Les autres maisons ont fait parvenir les offres suivantes :

- Société HOLDER

- |                                |              |               |   |
|--------------------------------|--------------|---------------|---|
| - Boîtes biscuits assortis JOY | poids 600 gr | 4,80 F T.T.C. |   |
| - Boîtes biscuits "Spéculos"   | poids 900 gr | 3,70 F        | - |

- Biscuiterie LILLOISE

- |                                    |              |        |   |
|------------------------------------|--------------|--------|---|
| - Boîtes biscuits assortis Mélange |              |        |   |
| Venise                             | poids 400 gr | 2,25 F | - |
| Mélange                            |              |        |   |
| choisi                             | poids 400 gr | 2,60 F | - |

- Biscuiterie SAINT-DENIS

- |                                    |              |        |   |
|------------------------------------|--------------|--------|---|
| - Boîtes biscuits assortis mélange |              |        |   |
| Orchidée                           | poids 500 gr | 4,28 F | - |

- SODIFRANCE (Geslot & Voreux)

- |                                    |              |        |   |
|------------------------------------|--------------|--------|---|
| - Boîtes biscuits assortis Limoges | poids 460 gr | 5,05 F | - |
| Adagio                             | poids 860 gr | 5,45 F | - |
| Marjolaine                         | poids 650 gr | 8,25 F | - |

.../...

Après examen des propositions reçues et des échantillons présentés par les soumissionnaires, la commission retient l'offre de la Biscuiterie Lilloise, la plus avantageuse pour la Ville, pour la fourniture de boîtes de biscuits "mélange choisi" à 2,60 F T.T.C. dont la présentation est plus soignée que le "mélange Venise" à 2,25 F T.T.C.

—oooOooo—

Une discussion s'engage alors sur la composition du colis de fin d'année offert aux personnes âgées démunies de ressources. Les commissaires regrettent que le crédit alloué à cet effet et inchangé depuis 1971, ne leur permette pas de proposer l'achat d'articles supérieurs, soit en quantité soit en qualité, donc obligatoirement plus chers. Ils estiment que la Municipalité se doit de faire un effort particulier en faveur des vieillards économiquement faibles.

Le Président abonde dans ce sens en faisant remarquer, toutefois, que c'est à la Commission des Affaires sociales et familiales qu'il appartient de provoquer la revalorisation du colis puisqu'elle en fixe la composition.

Extrait du procès-verbal transmis pour information

- à la Direction des affaires sociales et familiales
- à la Direction des finances.

*CA 1/5 du 18.12 72 - le CA ratifie la proposition de la COM de l'Economat*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 21 novembre 1972

72/42 - Contrat d'entretien - Machine à écrire électrique - Société Olivetti

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un contrat à passer avec la Société Olivetti, 9 rue d'Inkermann à Lille, pour l'entretien d'une machine à écrire électrique, type E 3 n° I322 915, en service à l'Ecole régionale des Beaux Arts.

Le montant de la prime à verser annuellement est de 199,34 F augmenté de la T.V.A. (23%).

Rapport transmis au Conseil municipal

*CA 1045 du 5.2.73*

*CM 73/1001 du 15.2.73*

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 21 novembre 1972

72/43 - Utilisation d'objets vestimentaires et autres articles déclassés

Le service de l'économat détient un stock d'articles acquis il y a plusieurs années à l'intention du personnel municipal et qui n'ont pu être attribués par suite des changements intervenus dans le régime des dotations, par exemple :

- blouses, tabliers, pare-poussière, remplacés par une indemnité de petit équipement
- casquettes en toile pour ouvriers de la propreté publique, remplacées par des casquettes en cuir
- canadiennes en toile pour des personnels travaillant à l'extérieur, remplacées par des vestes de cuir
- pélerines et capes cycliste pour garçons de bureau, remplacées par des imperméables.

M. le Président donne lecture de la liste complète des articles actuellement stockés :

|                                  |         | <u>Quantités</u> |
|----------------------------------|---------|------------------|
| Blouses nylon parme              | longues | 36               |
|                                  | 3/4     | 73               |
| Blouses nylon vert               | longues | 23               |
|                                  | 3/4     | 14               |
| Blouses cretonne blanche         |         | 29               |
| Blouses cretonne bleue           |         | 48               |
| Blouses blanches boutonnées côté |         | 52               |
| Blouses bleu roi                 |         | 57               |
| Blouses popeline blanche         |         | 38               |
| Blouses zéphir écossais          |         | 56               |
| Tabliers à bavette               |         | 14               |
| Blouses d'isolement              |         | 24               |
| Blouses "Docteur"                |         | 27               |
| Pare-poussière coton gris        |         | 72               |
| Pare-poussière coton blanc       |         | 81               |
| Pare-poussière bleu              |         | 5                |
| Combinaisons croisé bleu         |         | 81               |
| Combinaisons croisé marron       |         | 21               |
| Combinaisons blanches            |         | 45               |
| Casquettes toile marron          |         | 57               |
| Sacs de couchage                 |         | 32               |
| Sacs à linge                     |         | 3                |
| Canadiennes toile marron         |         | 17               |
| Pélerine avec capuchon           |         | 1                |
| Pélerines sans capuchons         |         | 7                |
| Capes cycliste ciré noir         |         | 14               |

La commission demande à l'Administration municipale de se prononcer sur une éventuelle utilisation de ces objets. Entre autres solutions, elle suggère d'en faire don soit au Bureau d'Aide Sociale, soit à des clubs de prévention, maisons de jeunes travailleurs, comités d'entr'aide ou encore à des centres sociaux.

Rapport à l'Administration municipale.

CA 1/6 du 18.12.72

Après un échange de vues et sur proposition de T. le Maire  
le CA décide :

10. de faire procéder à l'inventaire précis des objets vestimentaires qui doivent être utilisés conformément aux dispositions de la délibération n° 70/2009 du 12 juin 1970 ;
20. d'attribuer en priorité au personnel bénéficiaire, et jusqu'à épuisement du stock, ces objets inventoriés et notamment les blouses actuellement en magasin ;
30. de distribuer les sacs de couchage pour les centres aérés ;
40. de faire établir chaque année, par le chef du service de l'Economat, un inventaire complet des objets vestimentaires restant en magasin ; cet inventaire sera soumis à l'appui d'un rapport adressé à M. le Secrétaire général.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 21 novembre 1972

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Le Secrétaire de séance,

R. SANDRAS

Vu : le Président,

J.M. BRIFFAUT

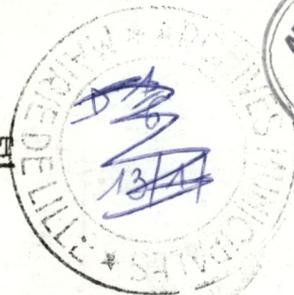
Le Chef de l'Economat,

R. JESUPRET

Le Directeur  
de l'Administration Générale,

G. LAVA

COMMISSION DE L'ECONOMAT



Vous êtes prié d'assister à la réunion de la commission de l'économat qui se tiendra le jeudi 13 mai à 18 h. 30 dans la salle de réunion du cabinet des Adjointes.

L'Adjoint délégué à l'Economat,

J. M. BRIFFAUT

ORDRE DU JOUR

- 71/15 - Procès-verbal de la réunion du 29 janvier 1971
- 71/16 - Fourniture de carbones, stencils, rubans et encres pour duplicateur - Résultat de la consultation
- 71/17 - Achat de machines à écrire - Résultat de la consultation
- 71/18 - Fourniture de cristaux de soude et de javel (cruchons) - Résultat de la consultation
- 71/19 - Fourniture de produits chimiques - Résultat de la consultation
- 71/20 - Fourniture d'articles de droguerie et de produits d'entretien - Résultat de la consultation
- 71/21 - Fourniture de savon mou et liquide - Résultat de la consultation
- 71/22 - Fourniture de wassingues et lavettes de table - Résultat de la consultation
- 71/23 - Fourniture de brosserie - Résultat de la consultation
- 71/24 - Fourniture de chiffons - Résultat de la consultation
- 71/25 - Fourniture de papier machine, d'imprimerie, de coupe et d'emballage - Résultat de la consultation
- 71/26 - Fourniture d'articles de bureau - Résultat de la consultation - Marché
- 71/27 - Contrat de service d'ordinateur exploité en temps partagé -time-sharing- Société Philips
- 71/28 - Contrat d'entretien - Télétpe avec modem - Société Philips
- 71/29 - Fourniture de bureau, de papier machine, duplicateur - Marché de gré à gré - Avenant
- 71/30 - Impression du Bulletin Municipal d'informations - Marché de gré à gré - Avenant
- 71/31 - Contrat d'entretien - Machine à écrire électrique
- 71/32 - Questions diverses



COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

La commission de l'économat s'est réunie le 13 mai 1971, à 18 heures 30, dans la salle de réunion du cabinet des adjoints.

Etaient présents :

M. Briffaut, Adjoint au Maire, Vice-président  
M. Ibled, conseiller municipal  
M. Spriet, conseiller municipal  
Mme Cacheux, conseiller municipal  
Mme Debaene, conseiller municipal

Excusés :

M. Henaux, Adjoint au Maire  
Melle Inglebert, Secrétaire Général Adjoint

Secrétaire de séance :

M. Jésupret, chef de bureau de l'économat, assisté de Melle Sandras, rédactrice au service de l'économat.

M. Briffaut souhaite la bienvenue aux membres de la commission ainsi qu'à Melle Sandras, rédactrice.

Il rappelle les noms des anciens membres de la commission, Mme Lempereur, M. Lussiez et M. Verstraete auxquels sera transmis un message d'amical souvenir.

Après divers renseignements fournis par M. Briffaut, le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 1971 est adopté sans observations.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 Mai 1971

71/16 - Fourniture de carbones, stencils, rubans et encres pour duplicateur  
Période du 1er Avril 1971 au 31 Mars 1972.

Cinq maisons ont été consultées :

- Etablissements GUILBERT, 4 Quai du Sartel - ROUBAIX
- M. HELLIN, 3 rue du Docteur Choquet - ARMENTIERES
- Etablissements LIETARD, 25 rue de l'Hôpital Militaire - LILLE
- REMINGTON RAND FRANCE, 133 rue du Molinel - LILLE
- Société OLIVETTI par M. François PETRAROLI, 28 rue St Henri - LA MADELEINE

La Société OLIVETTI a fait connaître qu'elle ne soumissionnerait pas.

La Société REMINGTON RAND FRANCE s'étant abstenue, les autres maisons ont fait parvenir les propositions suivantes :

|                           | <u>1er lot ( 18 articles)</u> | <u>2ème lot (4 articles)</u> |
|---------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| - Etablissements GUILBERT | 6.193,82 F H.T.               | 13.156,06 F H.T.             |
| - M. HELLIN               | 6.241,80 F H.T.               | 14.726,80 F H.T.             |
| - Société LIETARD         | 6.537,70 F H.T.               | 12.079,00 F H.T.             |

Ces prix sont calculés hors taxes, T.V.A. (23%) en sus.

La commission propose de retenir les offres suivantes :

- 1er lot (18 articles) : M. HELLIN, 3 rue du Docteur Choquet - ARMENTIERES
- 2ème lot (4 articles) : Sté LIETARD, 25 rue de l'Hôpital Militaire - LILLE

Extrait transmis à l'Administration municipale pour décision.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 Mai 1971

71/17 - Achat de machine à écrire - Année 1971 -

Neuf maisons ont été consultées :

- Société JAPY, 83 Boulevard de la Liberté - LILLE
- Etablissements LIETARD, 25 rue de l'Hôpital Militaire - LILLE
- Société OLIVETTI, 56 bis Boulevard de la Liberté - LILLE
- Société TARDIEU et MERLEN, 40/50 rue de la Vignette - LILLE
- Société HERMES PAILLARD, 8 rue Jean Sans Peur - LILLE
- Société OLYMPIA, 34 rue d'Arras - LILLE
- Société I.B.M., 250 Avenue de la République - LA MADELEINE
- Société L.P. FLIPO et Cie, 15 rue Jean Sans Peur - LILLE
- Société L.B.S., 20/22 rue Gombert - LILLE

pour la fourniture éventuelle de 12 machines à écrire équipées comme suit :

- caractère élite
- tabulateur décimal automatique 10 touches
- 45 cm de ligne d'écriture
- avec ou sans retour électrique
- équipement sans stencils
- avec stencilex (rouleaux et cylindres entraîneurs)
- housse, tapis amortisseur et nécessaire d'entretien

Les sociétés TARDIEU et MERLEN et I.B.M. ont fait connaître qu'elles n'étaient pas en mesure de soumissionner.

Les établissements LIETARD et L.B.S. n'ayant pas répondu, les autres maisons ont fait parvenir les propositions suivantes :

1° - Machine avec retour électrique

a) sans stencils

|                  |                   |     |           |        |
|------------------|-------------------|-----|-----------|--------|
| Société JAPY -   | Japy S 486 D      | 30% | 1765,00 F | T.T.C. |
| Société HERMES - | Hermes Ambassador | 28% | 1827,64 F | T.T.C. |
| Société FLIPO -  | Hermes Ambassador | 25% | 1881,90 F | T.T.C. |

b) avec stencils

|                  |                   |     |           |        |
|------------------|-------------------|-----|-----------|--------|
| Société JAPY -   | Japy S 486 D      | 30% | 1863,20 F | T.T.C. |
| Société HERMES - | Hermes Ambassador | 28% | 1897,48 F | T.T.C. |
| Société FLIPO -  | Hermès Ambassador | 25% | 2072,55 F | T.T.C. |

.../...

2° - Machine sans retour électrique

|                         |                           |     |                                   |
|-------------------------|---------------------------|-----|-----------------------------------|
| <u>Société OLIVETTI</u> | Olivetti Linéa 88 3.01502 |     | 1100,00 F T.T.C.                  |
| <u>Société JAPY</u>     | Japy SM 352               | 30% | 1394,82 F T.T.C.<br>sans stencils |
|                         |                           |     | 1492,97 F T.T.C.<br>avec stencils |
| <u>Société HERMES</u>   | Hermes Standard 9         | 30% | 1406,65 F T.T.C.<br>sans stencils |
|                         |                           |     | 1474,55 F T.T.C.<br>avec stencils |
| <u>Société OLYMPIA</u>  | Olympia SG 3 S            | 32% | 1522,85 F T.T.C.<br>sans stencils |
|                         |                           |     | 1761,23 F T.T.C.<br>avec stencils |
| <u>Société JAPY</u>     | Japy S 485 D              | 30% | 1567,02 F T.T.C.<br>sans stencils |
|                         |                           |     | 1665,17 F T.T.C.<br>avec stencils |
| <u>Société HERMES</u>   | Hermès Ambassador         | 28% | 1623,96 F T.T.C.<br>sans stencils |
|                         |                           |     | 1693,80 F T.T.C.<br>avec stencils |
| <u>Société FLIPO</u>    | Hermès Ambassador         | 25% | 1672,80 F T.T.C.                  |
|                         | Adler Universel 400       | 25% | 1746,60 F T.T.C.                  |

3° - Machine à frappe électrique

Société OLIVETTI Olivetti Editor 4 2311,00 F

4° - Machine avec double ruban

|                       |                   |     |                            |
|-----------------------|-------------------|-----|----------------------------|
| <u>Société HERMES</u> | Hermès Ambassador | 28% | 1761,22 F<br>sans stencils |
|                       |                   |     | 1831,06 F<br>avec stencils |
| <u>Société FLIPO</u>  | Hermès Ambassador | 25% | 1820,40 F<br>sans stencils |
|                       |                   |     | 1863,45 F<br>avec stencils |

5° - Machine avec double ruban (retour électrique)

|                       |                   |     |                            |
|-----------------------|-------------------|-----|----------------------------|
| <u>Société HERMES</u> | Hermès Ambassador | 28% | 1964,91 F<br>sans stencils |
|                       |                   |     | 2034,75 F<br>avec stencils |
| <u>Société FLIPO</u>  | Hermès Ambassador | 25% | 2029,50 F<br>sans stencils |
|                       |                   |     | 2072,95 F<br>avec stencils |

Après examen des prix proposés par chaque firme et compte tenu des besoins des services, la commission propose l'achat des machines suivantes :

Société HERMES PAILLARD - 8 rue Jean Sans Peur - LILLE

- 4 machines Hermès Ambassador avec retour électrique équipées de stencils au prix unitaire de 1897,48 F T.V.A. comprise, remise 28% déduite

Société JAPY - 83 Boulevard de la Liberté - LILLE

- 6 machines Japy SM 332 au prix unitaire de 1394,82 F T.V.A. comprise remise 30% déduite.

Extrait transmis à l'Administration municipale pour décision.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

-----

no. 71/18 - Fourniture de cristaux de soude et de javel (cruchons). -  
Période du 1er avril 1971 au 31 mars 1972. -

Quatre maisons ont été consultées :

- Etablissements MERCIER, 105 rue Jean Jaurès - Faches Thumesnil
- Etablissements RENIER, 36 rue Gosselet - Lille
- Etablissements COCHIE, 29 avenue de Boufflers - Lambersart
- Société des Produits Chimiques, 65 rue A. Dhainaut - Loos

Seuls les Etablissements RENIER et COCHIE ont répondu et fait tenir les propositions suivantes :

|  | <u>RENIER</u>                            | <u>COCHIE</u>                            |
|--|--|--|
| - 1 000 Kg. de cristaux de soude lavés et raffinés | 0,29 F. le Kg.<br>soit : 290,00 F.       | 0,30 F. le Kg.<br>soit : 390,00 F.       |
| - 25 000 Kg. extrait de javel (cruchons de 250 cc) | 0,29 F. le cruchon<br>soit : 7 450,00 F. | 0,31 F. le cruchon<br>soit : 7 750,00 F. |
|  | -----                                    | -----                                    |
| Total  | 7 740,00 F.                              | Total 8 140,00 F.                        |

Ces prix sont fixés hors taxes, T.V.A. (23 %) en sus.

La commission propose de retenir l'offre des Etablissements RENIER, la plus avantageuse pour la Ville.

Extrait transmis à l'Administration Municipale pour décision.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

---

71/19 - Fourniture de produits chimiques -  
Période du 1er avril 1971 au 31 mars 1972

Quatre maisons ont été consultées :

- Société LOTIGIE, 29, rue Darbo - ROUBAIX
- Société des Produits Chimiques de Loos, 65, rue A. Dhainaut - LOOS
- Société RENIER, 36, rue Gosselet - LILLE
- Société COCHIE, 29, avenue de Boufflers - LAMBERSART

Deux d'entre elles ont fait parvenir les propositions suivantes :

- Etablissements LOTIGIE ..... 18 483,61 Frs
- Etablissements COCHIE ..... 17 757,10 Frs

Ces prix sont calculés toutes taxes comprises.

La commission propose de retenir l'offre des Etablissements COCHIE la plus avantageuse pour la Ville.

Extrait transmis à l'Administration municipale pour décision

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

---

71/20 - Fourniture d'articles de droguerie et de produits d'entretien  
Période du 1er avril 1971 au 31 mars 1972

Cinq maisons ont été consultées :

- Etablissements DELEVOY, 46, rue Jean Jaurès - LILLE
- Droguerie DUFLOS, 5, place de Strasbourg - LILLE
- M. LOCQUEGNIES, 97, rue Guillaume Werniers - LILLE
- Droguerie FAIDHERBE, 1, rue Gombert - LILLE
- Société CROMBE, 47, rue Main - ROUBAIX

Les établissements DUFLOS et LOCQUEGNIES s'étant abstenus, les autres maisons ont fait parvenir les propositions suivantes pour la totalité des articles figurant au bordereau.

|                              |              |
|------------------------------|--------------|
| Etablissements DELEVOY ..... | 21 995,68 F. |
| Droguerie FAIDHERBE .....    | 22 662,98 F. |
| Société CROMBE .....         | 25 737,32 F. |

Ces prix sont calculés toutes taxes comprises.

Après examen des propositions la commission propose de retenir l'offre des Etablissements DELEVOY, la plus avantageuse pour la Ville.

Extrait transmis à l'Administration municipale pour décision.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

71/21 - Fourniture de savon mou et liquide. -  
Période du 1er avril 1971 au 31 mars 1972. -

Cinq maisons ont été consultées :

- Etablissements GADENNE CORNAILLE - Gondecourt
- Maison LEMPEREUR, 29 rue Camille Desmoulins - Escaudain
- Etablissements LE BRILLANT D'OR, 3 rue Magenta - Tourcoing
- Etablissements OLEA, 37 rue d'Amsterdam - Tourcoing
- M. DUPUIT, 119 rue du Général Leclerc - Marquette

Les établissements OLEA ont fait connaître qu'ils ne soumissionneraient pas cette année.

Les établissements "Le Brillant d'Or" n'ayant pas répondu, les autres maisons ont fait parvenir les propositions suivantes pour la fourniture de :

- 5 000 Kg. savon mou 40 %
- 4 500 litres de savon liquide

|                                    | <u>Savon mou</u> | <u>Savon liquide</u> | <u>Total</u> |
|------------------------------------|------------------|----------------------|--------------|
| - Etablissements GADENNE CORNAILLE | 0,95 F.          | 1,47 F.              | 13 978,95 F. |
| - Maison LEMPEREUR                 | 1,48 F.          | 1,60 F.              | 17 958,50 F. |
| - M. DUPUIT (détergent)            | 0,75 F.          | 0,75 F.              | 8 763,75 F.  |

Ces prix sont calculés toutes taxes comprises.

Après examen des échantillons présentés et des prix consentis, la commission propose de retenir l'offre des établissements GADENNE CORNAILLE, la plus avantageuse pour la ville.

Extrait transmis à l'Administration Municipale pour décision.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

71/22 - Fourniture de wassingues et de lavettes de table  
Période du 1er avril 1971 au 31 mars 1972

Quatre maisons ont été consultées :

- Etablissements BARBIEUX, 17, rue Voltaire - WASQUEHAL
- Etablissements GOUBLE-BOUSSEMART, 64, rue du Général Leclerc - LYS LEZ LANNOY
- Etablissements IRISMOS, 24, rue Henri Kolb - LILLE
- Etablissements BASTIEN, 56, rue Newton - ROUBAIX

Les établissements IRISMOS et BASTIEN s'étant abstenus, les autres maisons ont fait tenir les propositions suivantes :

|  |            |
|--|------------|
| Etablissements BARBIEUX .....          | 11 830 Frs |
| Etablissements GOUBLE-BOUSSEMART ..... | 11 249 Frs |

Ces prix sont calculés hors taxes, T.V.A. (23 %) en sus.

Après examen des échantillons et compte tenu des prix consentis, la commission propose de retenir l'offre des Etablissements GOUBLE-BOUSSEMART.

Extrait transmis à l'Administration municipale pour décision.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

---

71/23 - Fourniture de Brosserie -  
Période du 1er avril 1971 au 31 mars 1972

Cinq maisons ont été consultées :

- Etablissements GUERMONPREZ, 31/41, rue A. Delpière - MARCQ EN BAROEUL
- Société LEBON et Fils, 2, rue Courmont - LILLE
- M. GUFFROY, 105, rue Daubenton - ROUBAIX
- LA BROSSERIE INDUSTRIELLE DU NORD, 94, rue de Wazemmes - LILLE
- Etablissements DEWILDE, 153, bis Boulevard de la Liberté - LILLE

Seule la Société LEBON a répondu et fait tenir la proposition suivante pour la totalité des articles figurant au bordereau :

Le montant s'élève à 10 903,95 Frs T.V.A. (23 %) incluse.

La commission propose de retenir l'offre des Etablissements LEBON.

Sur proposition de Mme CACHEUX, il sera demandé au service de l'Economat de consulter, lors des prochains appels d'offres, l'association des Aveugles.

Extrait soumis à l'Administration municipale pour décision.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

---

71/24 - Fourniture de chiffons. -  
Période du 1er avril 1971 au 31 mars 1972. -

Sept maisons ont été consultées :

- Etablissements BOURSIER, 11 rue du Faubourg d'Arras - Lille
- M. COMBAUX, 12 Place du Concert - Lille
- M. DUBOIS Père et Fils, 64 rue Garibaldi - Lille
- M. GRANDIN, 48 rue de l'Abbé Lemire - Lambersart
- Etablissements HEMELSOET, rue Winckelmans - Lomme
- Société MINOT et HIRSCH, 88 rue de Marquillies - Lille
- Société ADAME, 11 rue de Flandre - Lille

Seuls les établissements BOURSIER ont fait parvenir la proposition suivante :

|  |          |
|--|----------|
| - 1 500 Kg. de chiffons blancs à 3,00 F. . . . . | 4 500 F. |
| - 1.000 Kg. " " " à 1,60 F. . . . .              | 1 600 F. |

---

Total . . . . . 6 100 F.

Ces prix s'entendent hors taxes T.V.A. (23 %) en sus.

La commission propose de retenir l'offre des établissements BOURSIER.

Extrait transmis à l'Administration Municipale pour décision.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

---

71/25 - Fourniture de papier machine d'imprimerie, de coupe et d'emballage  
Période du 1er avril 1971 au 31 mars 1972

Sept maisons ont été consultées :

- Papeterie LESIEUR, 16 Place d'Armes - Valenciennes
- M. DEGROOTE, 61 rue de la Concorde - La Madeleine
- M. HELLIN, 3 rue du Docteur Choquet - Armentières
- Papeterie GUILBERT, 4 quai du Sartel - Roubaix
- Papeterie GASPARD, 7 rue Duchesnois - Saint-Saulve
- Papeterie NAVARRE, 5 rue de la Justice - Lille
- Office de Transformation papetière, 110 rue de l'Ourcq - Paris 9ème
- Etablissements REZETTE, 89 rue Caumartin - Lille

Les établissements DEGROOTE et GUILBERT n'ayant pas soumissionné, n'ayant pas soumissionné, les autres maisons ont fait parvenir les propositions suivantes pour la totalité des articles inscrits au bordereau :

|  |              |        |
|--|--------------|--------|
| - Papeterie LESIEUR . . . . .                  | 45 547,82 F. | T.T.C. |
| - M. HELLIN . . . . .                          | 56 492,18 F. | -      |
| - Papeterie GASPARD . . . . .                  | 58 787,51 F. | -      |
| - Papeterie NAVARRE . . . . .                  | 47 961,37 F. | -      |
| - Office de transformation papetière . . . . . | 55 327,10 F. | -      |
| - Etablissements REZETTE . . . . .             | 43 560,20 F. | -      |

Après examen des soumissions reçues la commission propose de retenir l'offre des établissements REZETTE & Fils, la plus avantageuse pour la Ville.

Un marché à commandes sera passé avec cette firme.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

71/26 - Fourniture d'articles de bureau

Période du 1er avril 1971 au 31 mars 1972

Six maisons ont été consultées :

- Papeterie LESIEUR, 16 Place d'Armes - Valenciennes
- M. DEGROOTE, 61 rue de la Concorde - La Madeleine
- Papeterie Guilbert, 4 quai du Sartel - Roubaix
- M. HELLIN, 3 rue du Docteur Choquet - Armentières
- Etablissements REZETTE, 89 rue Caumartin, LILLE
- Papeterie GASPARD, 7 rue Duchesnois - ST.SAULVE

Trois d'entre elles ont fait parvenir les propositions suivantes pour la totalité des articles inscrits au bordereau.

1er lot - 95 articles

- Papeteries LESIEUR .....17.159,20 F. T.T.C.
- Etablissements REZETTE .....15.363,56 F. -
- Papeterie GASPARD .....17.539,84 F. -

2ème lot - 44 articles

- Papeterie LESIEUR.....12.371,46 F. T.T.C.
- Etablissements REZETTE ..... 9.290,21 F. -
- Papeterie GASPARD.....10.790,31 F. -

La commission propose de retenir tant pour le 1er lot que pour le 2ème lot l'offre des établissements REZETTE et Fils, la plus avantageuse pour la Ville.

Un marché à commandes sera passé avec cette firme.

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

---

71/27 - Contrat de service d'ordinateur exploité en temps partagé (time-sharing)  
Société Philips

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil municipal concernant un contrat de service -time-sharing- à passer avec la Société Philips, 47 rue Barthélémy Delespaul à Lille, pour un service d'ordinateur mis à la disposition de l'Unité d'Enseignement et de Recherche d'Architecture et d'Urbanisme, 97 boulevard Carnot à Lille.

Toutefois, le Président souhaite que des renseignements soient fournis sur le mode de règlement de ce contrat de service qui est très onéreux et qui est susceptible de grever considérablement les crédits.

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971  
-----

71/28 - Contrat d'entretien - Télétype avec modem - Société PHILIPS

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil municipal concernant un contrat à passer avec la Société Philips, 47 rue Barthélémy Delespaul à Lille, pour un télétpe modèle 123 AS avec modem utilisé par l'Unité d'Enseignement et de Recherche d'Architecture et d'Urbanisme.

Le montant de la prime à verser s'élève annuellement à 1 440 F., augmentée de la T.V.A. (23 %).

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 Mai 1971

---

71/29 - Marché de gré à gré - Etablissements REZETTE & FILS - Avenant

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un avenant à passer avec la Société REZETTE & Fils, 89 rue Caumartin à Lille pour la fourniture d'articles de bureau, de papier machine, duplicateur d'imprimerie et d'emballage.

Le montant de cet avenant peut être fixé à la somme de 80.000 F.

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 Mai 1971

---

71/30 - Marché de gré à gré - Etablissements CROUAN & ROQUES - Avenant

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un avenant à passer avec les Etablissements CROUAN & ROQUES, 86 rue de Paris à Lille pour l'impression du bulletin d'informations municipales.

Le montant de cet avenant peut être fixé à la somme de 50.665,91 F.

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

-----

71/31 - Contrat d'entretien - Machine à écrire électrique - Société I.B.M.

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un contrat à passer avec la Compagnie I.B.M., 250 avenue de la République à La Madeleine, pour une machine à écrire électrique type Direction n° 71 682 244 utilisée par l'Ecole régionale d'architecture.

Le montant de la prime annuelle s'élève à 231 F. augmentée de la T.V.A. (23%).

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

71/32 - Questions diverses

Suite au rapport présenté sous le n° 71/24 relatif au contrat de service d'ordinateur exploité en temps partagé (time-sharing), M. Spriet demande si, à l'avenir, lors de la présentation aux réunions de commission de rapports d'ordre technique, un exemplaire ne peut être envoyé pour étude quelques jours avant la date de réunion.

M. Briffaut répond qu'il ne peut s'engager personnellement, mais que la question sera soumise à l'Administration municipale.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 13 mai 1971

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Hôtel de Ville, le 18 mai 1971

Vu : le Vice-Président,

J.M. BRIFFAUT

Le Secrétaire de séance,

R. JESUPRET





COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 20 octobre 1971

-----

La commission de l'économat s'est réunie le 20 octobre 1971, à 18 heures 30, dans la salle de réunion du cabinet des adjoints.

Etaient présents :

|              |                             |
|--------------|-----------------------------|
| M. Briffaut, | Adjoint au Maire, Président |
| M. Héniaux,  | Adjoint au Maire            |
| M. Ibled,    | Conseiller municipal        |
| Mme Cacheux, | Conseiller municipal        |
| Mme Debaene, | Conseiller municipal        |

Excusé :

M. Spriet, Conseiller municipal

Assistaient à la séance :

|              |  |
|--------------|--|
| M. Lava,     | Directeur de l'Administration Générale |
| M. Jésupret, | Chef de bureau de l'économat           |

Secrétaire de séance :

Mlle Sandras, Rédactrice au service de l'économat.

---

M. Briffaut souhaite la bienvenue à M. Lava, nouveau Directeur de l'Administration Générale.

---

Suite au rapport présenté sous le N° 71/24 lors de la réunion du 13 mai 1971, relatif au contrat de service d'ordinateur exploité en temps partagé. (time-sharing) à l'école d'Architecture, le Président estime qu'il est normal que de tels contrats soient présentés sans que les crédits nécessaires aient été prévus par le service utilisateur.

---

Le procès-verbal de la réunion du 13 mai 1971 est adopté.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 20 octobre 1971

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

71/34 - Budget primitif de 1972. Vote du crédit à la section d'investissement pour l'acquisition de machines de bureau

La commission approuve le rapport à soumettre au Conseil municipal. Le montant du crédit s'élève à 40.000 F, soit une augmentation de 5.000 F par rapport à l'an dernier, motivée par l'achat de deux dictaphones réclamés au Cabinet des Adjoints.

M. Hénaux accepte cette augmentation sous réserve que dans le cas d'une compression du crédit, priorité soit donnée au renouvellement des machines à écrire.

Le Président précise que les prévisions budgétaires ont été établies en fonction des demandes des différents services. Toute demande complémentaire fera l'objet d'un examen spécial et, le cas échéant, d'une proposition de crédit supplémentaire.

Rapport transmis pour avis aux services financiers.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 20 octobre 1971

-----

71/35 - Fourniture de lait pasteurisé, beurre et produits laitiers - Année 1972

En vue d'assurer, pendant l'année 1972, l'approvisionnement journalier en lait, beurre et produits laitiers des crèches, de la pouponnière et des écoles de plein air, les maisons ci-après spécialisées dans ce négoce et susceptibles de satisfaire à nos besoins ont été consultées :

- Etablissements RENEAU, CUINCY-les-DOUAI
- Société SOLAINOR - 15, rue Gambetta - THUMESNIL
- Société Dunkerquoise de distribution des produits laitiers STEENWOORDE, Route de Wormhoudt, STEENWOORDE.
- Union laitière normande coopérative ELLE & VIRE, rue du Bois d'Annappes - LILLE
- Laiterie des Quatre Cantons - LE QUESNOY

Seule la Société SOLAINOR a soumissionné et fait parvenir l'offre suivante :

|  | Prix H.T. | Prix T.T.C.                                   | Prix consenti<br>(rabais 8%) |
|--|-----------|---|------------------------------|
| - Lait pasteurisé conditionné en bouteilles (quantité prévue 26.000)       |           | 1,03 F<br>prix fixé par<br>arrêté préfectoral | 0,95                         |
| - Lait pasteurisé conditionné en bidons de 20 l (quantité prévue 7.000 l)  |           | 0,93 F<br>prix fixé par<br>arrêté préfectoral | 0,86                         |
| - Lait écrémé stérilisé conditionné en bouteilles (quantité prévue 5.200 ) | 0,671 F   | 0,721 F                                       |                              |

La commission agréé cette proposition.

Un marché à commandes d'une valeur minimum de 30.000 F sera passé avec cette firme.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 20 octobre 1971

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

71/36 - Travaux d'impression des fascicules du Conseil Municipal - Année 1972

En vue de l'exécution des travaux d'impression des fascicules du Conseil Municipal, nous avons consulté les imprimeries lilloises ci-après :

- DOURIEZ-BATAILLE, 5, rue Jacquemars Gielée
- MOREL ET CORDUANT, 11, rue des Bouchers
- O.S.A.P., 173, rue d'Arras
- SAUTAI, 46, rue Gauthier de Châtillon

Elles ont fait parvenir les offres suivantes :

|                   | Prix de la page<br>imprimée T.T.C. | Prix de la page<br>blanche T.T.C. |
|-------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| MOREL ET CORDUANT | 58,70 F                            | 11,10 F                           |
| DOURIEZ BATAILLE  | 61,00 F                            | 11,00 F                           |
| SAUTAI            | 62,00 F                            | 11,50 F                           |
| O.S.A.P.          | 66,00 F                            | 11,00 F                           |

Après examen des soumissions reçues, la commission propose de retenir l'offre de l'imprimerie MOREL ET CORDUANT, la plus avantageuse pour la Ville. Le bon de commande précisera le délai de livraison de la première épreuve.

Un marché à commandes d'une valeur minimum de 30.000 F devra être passé avec cette firme.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 20 octobre 1971

-----

71/37 - Cession de vieux papiers - Année 1972 - 1973

En vue de faire procéder pendant les années 1972 et 1973 à l'enlèvement des vieux papiers provenant des différents services municipaux, nous avons consulté les maisons suivantes :

- Etablissements HANTSON, 22 rue Alsace Lorraine - ST ANDRE
- Etablissements DELEPLANQUE, 4 bis rue de Wasquehal - Impasse du Couvent ROUBAIX
- Etablissements DELMOTTE, 18 rue Frémy - LILLE

Seuls les Etablissements DELEPLANQUE ont fait parvenir une proposition en offrant la somme de :

- 0,015 F le kg pour les papiers de toute nature.

La Commission agréée cette proposition.

Rapport transmis au Conseil municipal

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 20 octobre 1971

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

71/38 - Fourniture d'imprimés en 1971 - Imprimerie O.S.A.P. -  
Marché à commandes

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un marché à commandes à passer avec l'Imprimerie O.S.A.P., 173 rue d'Arras à LILLE, dont le montant minimum peut être fixé à trente mille francs (30.000 F) et le maximum à cent cinquante mille francs (150.000 F) pour la fourniture d'imprimés.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 20 octobre 1971

-----

71/39 - Contrat d'entretien - Appareils I.B.M. - Palais des Beaux-Arts

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un contrat à passer avec la Compagnie I.B.M., 250 avenue de la République à LA MADELEINE, pour l'entretien d'une machine à écrire électrique et d'une machine à transcrire utilisées au Palais des Beaux-Arts.

Le montant de la prime à verser s'élève annuellement à trois cent soixante quatorze francs, soixante dix huit (374,78 F) augmentée de la T.V.A. (23 %).

Rapport transmis au Conseil Municipal.



COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 20 octobre 1971

-----

71/41 - Contrat d'entretien - Appareil photocopieur Minnesota - Cabinet de  
M. le Maire

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un contrat à passer avec la Société Minnesota France, 45 Boulevard du Général Leclerc à Roubaix, pour l'entretien d'une appareil photocopieur modèle 625I en service au Cabinet de M. le Maire.

Le montant de la prime à verser annuellement s'élève à deux cent deux francs (202 F) augmenté de la T.V.A. ( 23 % ).

Rapport transmis au Conseil Municipal.



- II -

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 20 octobre 1971

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Hôtel de Ville, le 21 octobre 1971

Vu : Le Président,

J.M. BRIFFAUT

Le secrétaire de séance,

R. SANDRAS

Le Chef de l'économat,

R. JESUPRET

Le Directeur  
de l'Administration Générale,

G. LAVA.



COMMISSION DE L'ECONOMAT

Vous êtes prié d'assister à la Commission de l'Economat qui aura lieu le mercredi 24 novembre 1971 à 18 heures 30 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.

L'ouverture des plis concernant les consultations reprises ci-dessous aura lieu en mon cabinet le lundi 22 novembre 1971 à 17 heures.

L'Adjoint délégué à l'Economat,

J.M. BRIFFAUT

ORDRE DU JOUR

- 71/43 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 1971.
- 71/44 - Colis de fin d'année - Fourniture de café - Résultat de la consultation
- 71/45 - Colis de fin d'année - Fourniture de confiture - Résultat de la consultation.
- 71/46 - Colis de fin d'année - Fourniture de coquilles - Résultat de la consultation.
- 71/47 - Colis de fin d'année - Fourniture de vins mousseux - Résultat de la consultation.
- 71/48 - Colis de fin d'année - Fourniture de biscuits - Résultat de la consultation.
- 71/49 - Fourniture de vêtements de travail - Année 1972 - Résultat de la consultation.
- 71/50 - Fourniture de blouses et tabliers - Année 1972 - Résultat de la consultation.
- 71/51 - Fourniture de chaussures et brodequins - Année 1972 - Résultat de la consultation.
- 71/52 - Fourniture de costumes et uniformes - Année 1972 - Marchés à commandes.
- 71/53 - Fourniture de stencils et encres pour duplicateurs - Période du 1er avril 1971 au 31 mars 1972 - Société LIETARD - Marchés à commandes.
- 71/54 - Fourniture de costumes et uniformes - Année 1971 - Marchés à commandes - Avenant.
- 71/55 - Questions diverses.



COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 24 novembre 1971

La commission de l'économat s'est réunie le 24 novembre 1971 à 18 h 30 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.

Etaient présents :

|              |                             |
|--------------|-----------------------------|
| M. Briffaut, | Adjoint au Maire, Président |
| M. Ibled,    | Conseiller municipal        |
| Mme Debaene, | Conseiller municipal        |
| Mme Cacheux, | Conseiller municipal        |

Excusés :

|            |                      |
|------------|----------------------|
| M. Hénaux, | Adjoint au Maire     |
| M. Spriet, | Conseiller municipal |

Assistaient à la séance :

|               |  |
|---------------|--|
| M. Lava,      | Directeur de l'Administration générale |
| M. Jésuspret, | Chef de bureau de l'économat           |

Secrétaire de séance :

|               |                                      |
|---------------|--------------------------------------|
| Mlle Sandras, | Rédactrice au service de l'économat. |
|---------------|--------------------------------------|

---

Le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 1971 est adopté sans observation.

---

La commission prend connaissance du tableau comparatif des prix de certains articles entre les années 1966 et 1971. Le Président souhaite qu'une nouvelle étude soit faite en prenant des éléments comparables et notamment les produits d'entretien, par exemple le savon noir et le papier.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

71/44 - Colis de fin d'année - Fourniture de café.

Cinq maisons ont été consultées pour cette fourniture d'environ 1.000 kgs de café, mélange Brésil, qualité supérieur, garanti de tout mouillage et enrobage livré en paquets de 250 grs.

Les cafés Grand-Mère, 205 rue Clémenceau à Wattignies n'ayant pas répondu, les autres ont fait parvenir les offres suivantes :

|   |                     |
|---|---------------------|
| Société MEO, 1 rue Lamartine - LILLE          | 7,96 F T.T.C. le kg |
| Cafés TREFFEL, 9 rue Delphin Petit - LILLE    | 8,20 F T.T.C. -     |
| Cafés VANDAMME, 2 rue Kléber. - LA MADELEINE  | 9,40 F T.T.C. -     |
| Matador rouge, mélange 100 % Brésil supérieur |                     |
| Cafés GAUTIER, 3/5 rue Gosselet - LILLE       |                     |
| Café Arabica                                  | 12,29 F T.T.C. -    |
| Café tasse bleue                              | 10,54 F T.T.C. -    |
| Café tasse rouge                              | 8,88 F T.T.C. -     |

Après examen des prix consentis et des échantillons présentés, la commission propose de retenir l'offre de la Société MEO, la plus avantageuse pour la Ville, au prix de 7,96 F le kg, toutes taxes comprises.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

71/45 - Colis de fin d'année - Fourniture de confiture

Cette consultation vise la fourniture d'environ 3 200 pots carton de 400 grs net, confiture pur sucre, fraise et pomme ou abricot et pomme assortis.

La Société VITRAC, 39 avenue du Peuple Belge à Lille n'a pas répondu.

La Confiturerie "LA LILLOISE" a fait parvenir l'offre suivante :

- |                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| - Fraise et pomme  | 0,95 F T.T.C. le pot |
| - Abricot et pomme | 0,79 F -             |

La commission agréée cette offre et propose de retenir

- 3 200 pots fraise et pomme à 0,95 F.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

71/46 - Colis de fin d'année - Fourniture de coquilles

Pour cette fourniture de 11 000 kgs de coquille d'un poids de 300 grs, les trois maisons suivantes ont été consultées :

- Chambre syndicale des patrons pâtisseries, 77 rue Nationale - LILLE
- Société l'INDEPENDANTE, 112 Boulevard Montebello - LILLE
- Société HOLDER, 40 rue de l'Abbé Lemire - LA MADELEINE

Elles ont fait parvenir les propositions suivantes :

- Société l'INDEPENDANTE 5,95 F T.T.C. le kg
- Chambre syndicale des patrons pâtisseries
  - Recette n° 1 5,89 F T.T.C. le kg
  - Recette n° 2 5,97 F T.T.C. le kg
- Société HOLDER
  - Coquille aux raisins qualité courante : 300 grs  
1,80 T.T.C.  
soit 6,00 F T.T.C. le kg
  - Coquille aux raisins qualité surfine : 300 grs  
3,60 T.T.C.  
soit 12,00 F. T.T.C. le kg

Le pourcentage des produits entrant dans la composition des coquilles est le suivant :

| <u>Chambre syndicale</u>    |                     | <u>Sté l'INDEPENDANTE</u>   |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------------|
| <u>Recette n° 1</u>         | <u>Recette n° 2</u> |                             |
| 1 kg de farine              | 1 kg de farine      | 1 kg de farine              |
| 6 oeufs                     | 6 oeufs             | 6 oeufs                     |
| 50 grs de levure            | 50 grs de levure    |                             |
| 20 grs de sel               | 20 grs de sel       |                             |
| 120 grs de sucre            | 120 grs de sucre    | 115 grs de sucre            |
| 20 grs de beurre            | 100 grs de beurre   | 40 grs de beurre            |
| 80 grs de matières grasses  |                     | 60 grs de mat. grasses      |
| 300 grs de raisins          | 300 grs de raisins  | 300 grs de raisins          |
| 500 grs de lait             | 500 grs de lait     | 650 grs de lait entier      |
|                             | <u>Sté HOLDER</u>   |                             |
| <u>Qualité courante</u>     |                     | <u>Qualité surfine</u>      |
| 1 kg de farine              |                     | 1 kg de farine              |
| 100 grs de sucre            |                     | 100 grs de sucre            |
| 25 grs de sel               |                     | 25 grs de sel               |
| 250 grs de matières grasses |                     | 500 grs de matières grasses |
| 3 oeufs                     |                     | 6 oeufs                     |

Après examen des offres reçues, la commission propose de répartir les commandes de la manière suivante :

- Société l'INDEPENDANTE : pour toutes les écoles publiques à 5,95 F le kg
- Chambre syndicale des patrons pâtisseries : pour les écoles privées, les Economiquement faibles ou secourus et assistés du Bureau d'Aide Sociale, les enfants des municipaux, recette n° 2 à 5,97 F le kg

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

71/47 - Colis de fin d'année - Fourniture de vins mousseux

Pour cette fourniture comportant la livraison de :  
- 3.200 bouteilles de vins mousseux

les sept maisons suivantes ont été consultées :

- Nord-Vins, 65 rue de la Louvière - LILLE
- Grande Brasserie, 39 Bd de la Moselle - LILLE
- Etablissements F. Guelton, 309 rue Léon Gambetta - LILLE
- Cie Lilloise des Vins et Alcools, 37 Bd Montebello - LILLE
- Reverereau, 212 rue d'Arras - LILLE
- Etablissements Catteau et Delahouttre, 80 rue Castelneau - LINSSELLES
- Centrale des Vins Fins, Chemin du Fourchon - SECLIN

La Grande Brasserie, les Ets Guelton et la Cie Lilloise des Vins et Alcools n'ont pas répondu à la consultation. Les autres maisons ont fait parvenir les offres suivantes :

Nord-Vins-

|                         |      |   |      |          |
|-------------------------|------|---|------|----------|
| Plouvy                  | C.C. | demi-sec . . . . .                      | 2,94 | F T.T.C. |
| Saumur Rotschild        |      | demi-sec (Méthode Champenoise). . . . . | 7,06 | -        |
| Saumur                  | "    | brut . . . . .                          | 7,17 | -        |
| Cristal St Pierre Blanc |      | demi-sec . . . . .                      | 6,94 | -        |
| Cristal St Pierre Blanc |      | brut . . . . .                          | 6,94 | -        |
| Cristal St Pierre Rosé  |      | demi-sec . . . . .                      | 6,94 | -        |
| Cristal St Pierre Rosé  |      | brut . . . . .                          | 6,94 | -        |
| Vouvray                 |      | demi-sec . . . . .                      | 6,35 | -        |
| Vouvray                 |      | brut . . . . .                          | 6,76 | -        |
| Ackerman Saumur Crémant |      | blanc de blanc . . . . .                | 8,00 | -        |

Etablissements Catteau et Delahouttre -

|                                       |                                |           |      |          |
|---------------------------------------|--------------------------------|-----------|------|----------|
| Mousseux Comte de Champrosey          | demi-sec (Méthode Champenoise) | par 500 B | 5,59 | F T.T.C. |
|                                       | " " "                          | 1000 B    | 5,41 | -        |
|                                       | " " "                          | 2000 B    | 5,23 | -        |
| " " "                                 | brut (Méthode Champenoise)     | 500 B     | 5,76 | -        |
|                                       | " " "                          | 1000 B    | 5,58 | -        |
|                                       | " " "                          | 2000 B    | 5,41 | -        |
| Mousseux Vouvray A.C.                 | demi-sec (Méthode Champenoise) | 500 B     | 6,06 | -        |
|                                       | " " "                          | 1000 B    | 5,88 | -        |
|                                       | " " "                          | 2000 B    | 5,70 | -        |
| " " "                                 | brut (Méthode Champenoise)     | 500 B     | 6,17 | -        |
|                                       |                                | 1000 B    | 6,00 | -        |
|                                       |                                | 2000 B    | 5,82 | -        |
| Mousseux Ackerman Crémant Saumur A.C. | demi-sec (Méthode Champenoise) |           |      |          |
|                                       | " "                            | 500 B     | 7,29 | -        |
|                                       | " "                            | 1000 B    | 7,11 | -        |
|                                       | " "                            | 2000 B    | 6,94 | -        |
| Mousseux Ackerman Crémant Saumur AC.  | brut (Méthode Champenoise)     |           |      |          |
|                                       | " "                            | 500 B     | 7,53 | -        |
|                                       | " "                            | 1000 B    | 7,23 | -        |
|                                       | " "                            | 2000 B    | 7,06 | -        |

|                                       |                    |               |
|---------------------------------------|--------------------|---------------|
| Mousseux A.B. de Rolland (cuve close) | par 500 bouteilles | 2,76 F T.T.C. |
|                                       | 1000 bouteilles    | 2,65 -        |
|                                       | 2000 bouteilles    | 2,53 -        |

Revereau -

|                                      |                     |          |
|--------------------------------------|---------------------|----------|
| Vouvray Méthode Champenoise demi-sec | par 500 bouteilles  | 5,59 F - |
| brut                                 | " 500 bouteilles    | 5,70 F - |
| demi-sec                             | par 1000 bouteilles | 5,35 F - |
| brut                                 | ou 2000 bouteilles  | 5,47 F - |

Centrale des Vins Fins -

| <u>Mousseux cuve close</u>                     | <u>Logé caisse 10 t.</u> | <u>Logé carton</u> |
|--|--------------------------|--------------------|
| Florent Carrez Carte noire pour 500 bouteilles | 2,29 F T.T.C.            | 2,39 F. T.T.C.     |
| " 1000 à 2000 "                                | 2,21 -                   | 2,31               |
| " 3000 bouteilles                              | 2,03 -                   | 2,13               |
| Florent Carrez Carte Or pour 500 bouteilles    | 2,88 F T.T.C.            | 2,98 F. T.T.C.     |
| " 1000 à 2000 "                                | 2,80                     | 2,90               |
| " 3000 bouteilles                              | 2,62                     | 2,72               |

Mousseux méthode champenoise

|                       |                     |                |                |
|-----------------------|---------------------|----------------|----------------|
| Mouchonnière demi-sec | pour 500 bouteilles | 5,64 F. T.T.C. | 5,74 F. T.T.C. |
|                       | " 1000 à 2000 "     | 5,35           | 5,45           |
|                       | " 3000 bouteilles   | 4,56           | 4,66           |
| Brut de Blanc         | " 500 bouteilles    | 5,76           | 5,86           |
|                       | " 1000 à 2000 "     | 5,47           | 5,57           |
|                       | " 3000 bouteilles   | 4,68           | 4,78           |

Après examen des prix consentis et compte tenu de la qualité des échantillons présentés, la commission propose de retenir l'offre de la Centrale des Vins Fins, soit 3.200 bouteilles de Mouchonnière demi-sec à 4,56 F. T.T.C.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

71/48 - Colis de fin d'année - Fourniture de biscuits

Pour cette fourniture qui comprend environ :

- 3200 boîtes de biscuits assortis ;
- 1500 brioches hollandaises de 500grs ;

les maisons suivantes ont été consultées :

- Biscuiterie Lilloise, 250 - 254, rue Pasteur - MARQUETTE
- Société l'Indépendante, 110 - 112 Bd Montebello - LILLE
- M. Gloeckler, Président de la Chambre Syndicale des patrons pâtisseries, glaciers, boulangers du Nord, 77 rue Nationale - LILLE
- Boulangerie Paul, 6 Place de Strasbourg - LILLE
- Biscuiterie Geslot et Voreux - RONCHIN

La boulangerie Paul et la Chambre syndicale des patrons pâtisseries, glaciers, boulangers n'ont pas répondu à la consultation. Les autres maisons ont fait parvenir les offres suivantes :

Société l'Indépendante -

|  |                |
|--|----------------|
| Boîte de biscuits assortis Babette de 1 kg net | 4,80 F. T.T.C. |
| Brioche hollandaise de 500 grs                 | 3,30 F. T.T.C. |

Biscuiterie Lilloise -

|   |               |
|---|---------------|
| Boîte de biscuits assortis - Mélange Venise Poids 400 grs | 2,30 F T.T.C. |
|---|---------------|

Société Geslot et Voreux -

|  |               |
|--|---------------|
| Boîte de biscuits assortiment Siguedille - Poids 300 grs | 2,13 F T.T.C. |
|--|---------------|

Après examen des offres reçues et des échantillons présentés, la Commission propose de répartir les commandes de la manière suivante :

Société Geslot et Voreux

|  |                |
|--|----------------|
| - 3200 boîtes de biscuits assortiment Siguedille à | 2,13 F. T.T.C. |
|--|----------------|

Société L'Indépendante

|   |
|---|
| - 1500 brioches hollandaises à 3,30 F. T.T.C. |
|---|

En ce qui concerne le conseil municipal, les commissions et certaines réceptions, il sera commandé un mélange spécial à la Maison Cécilia à Lille.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

71/49 - Fourniture de vêtements de travail - Année 1972

Six maisons ont été consultées :

- Etablissements ARRECKX, 14 rue des Jardins - LILLE
- Etablissements BEAUDEUX-LEBBE, 2 rue Hurtrel - ARMENTIERES
- Etablissements ROQUETTE, 4 rue Parmentier - LILLE
- Société DUPONT Etienne, 37 rue A. Parsy - ANNOEULLIN
- Société MULLIEZ Frères, 171 rue Pellart - ROUBAIX
- Société CENTRACO, 40 à 46 rue de Marquillies - LILLE

La Société MULLIEZ Frères et les Etablissements DUPONT nous ont fait connaître qu'ils ne soumissionnaient pas. Les autres maisons nous ont fait parvenir les offres suivantes :

- 400 vêtements de travail (bleus 2 pièces)

| <u>Arreckx</u> | <u>Beaudeux</u> | <u>Centraco</u> | <u>Roquette</u> |
|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 30,75          | 31,00           | 33,15           | 36,29           |

- 380 cottes à bretelles

|       |       |       |       |
|-------|-------|-------|-------|
| 20,91 | 21,00 | 22,32 | 25,58 |
|-------|-------|-------|-------|

- 310 vestes

|       |       |       |       |
|-------|-------|-------|-------|
| 16,48 | 15,50 | 16,91 | 18,14 |
|-------|-------|-------|-------|

- 70 pare-poussière

|                   |                   |   |   |
|-------------------|-------------------|---|---|
| 20,60<br>en nylon | 24,00<br>en nylon | - | 27,24<br>en nylon<br>blanc ou bleu                |
| 22,14<br>en coton | 21,20<br>en coton | - | 24,35<br>en coton blanc<br>25,55<br>en coton azur |

Les établissements CENTRACO indiquent une majoration de 10 % pour les tailles 54 et 56 et 15 % pour les tailles 58 et 60.

Après examen des modèles échantillons présentés et compte tenu de la qualité et du fini des vêtements, la commission propose de retenir les offres suivantes :

- 400 vêtements de travail (bleus 2 pièces)  
Ets ARRECKX à 30,75 F
- 300 cottes à bretelles  
Ets ROQUETTE à 25,58 F
- 310 vestes  
Ets ARRECKX à 16,48 F
- 70 pare-poussière  
Ets ROQUETTE à 27,24 F.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

71/50 - Fourniture de blouses et tabliers - Année 1972

Quatre maisons ont été consultées :

- Etablissements DORCHIES, 108 rue d'Esquermes - LILLE
- Etablissements LEROY; 76 rue de Paris - LILLE
- Etablissements LESTOQUOY, 24 rue du Molinel - LILLE
- Madame WAUQUIER "Linvosges" 29 avenue de Boufflers - LAMBERSART
- Etablissements DELANNOY (P.A.D.) 150 rue de Paris - LILLE

Seuls les établissements LESTOQUOY et DELANNOY ont fait les propositions suivantes:

|  | <u>LESTOQUOY</u> | <u>DELANNOY</u> |
|--|------------------|-----------------|
| -900 blouses nylon - forme longue<br>coloris blanc ou bleu | 19,07            | 16,35<br>13,44  |
| ou 900 blouses nylon - forme 3/4                           | 18,45            | 14,17           |
| - 40 blouses coton - forme blanc Verone                    | 18,95            | 17,90           |
| - 60 tabliers à bavette blanc<br>coton                     | 13,72            | 7,56            |
| nylon  | 12,92            | 8,00            |

Après examen des échantillons modèles présentés, la commission propose de retenir l'offre des Ets DELANNOY (P.A.D.) dans les qualités suivantes :

- 900 blouses nylon
- 40 blouses coton à 17,90 F
- 60 tabliers à bavette en nylon à 8,00 F.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

71/51 - Fourniture de chaussures et brodequins - Année 1972

Cinq maisons ont été consultées :

Etablissements Roger DESPRETS - Fabricant de chaussures - 62 - LAVENTIE  
Etablissement DESMAZIERES-DRINO, 36 rue des Arts - LILLE  
Etablissements ETNA, 25 rue des Tanneurs - LILLE  
Etablissements NORD-CHAUSSURES, 2 rue des Buisses - LILLE  
Etablissements HUTCHINSON, 11 rue Gay Lussac - LA MADELEINE

Les établissements Roger DESPRETS n'ont pas répondu. Les autres maisons ont  
ont fait parvenir les offres suivantes :

Brodequins, semelle cuir, prévu : 300 paires

DESMAZIERES

ETNA

48,60

Brodequins, semelle caoutchouc, prévu : 250 paires

Réf. 270I 34,32 48,60

Souliers box noir, prévu : 600 paires

|           |       |            |       |
|-----------|-------|------------|-------|
| Réf. 64I3 | 45,51 | Réf. 52    | 42,43 |
| " 6506    | 39,97 | " 60       | 42,43 |
| " 6503    | 40,59 | " Panlate  | 34,05 |
|           |       | " Bourbon  | 44,28 |
|           |       | " Matignon | 44,28 |
|           |       | " Atlanta  | 55,35 |
|           |       | " Blois    | 51,66 |

Bottines derby Military, prévu : 35 paires

48,60

Souliers pour femmes de service, prévu : 500 paires

HUTCHINSON

NORD-CHAUSSURES

ETNA

|           |       |      |      |
|-----------|-------|------|------|
| Sabotine  | 11,88 | 8,00 | 9,22 |
| Chaumière | 13,08 |      |      |

Après examen des modèles échantillons présentés, la commission propose  
de retenir les offres suivantes :

- 300 paires de brodequins, semelle cuir  
Ets ETNA au prix de 48,60 F
- 250 paires de brodequins, semelle caoutchouc  
Ets ETNA au prix de 48,60 F
- 600 paires de souliers box noir réf. 6506  
Ets DESMAZIERES-DRINO, au prix de 39,97 F
- 35 paires de bottines derby military  
Ets ETNA au prix de 48,60 F
- 500 paires de souliers pour femmes de service  
Ets ETNA au prix de 9,22 F

Un marché à commandes devra être passé avec la société ETNA.

Rapport au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

71/52 - Fourniture de costumes et uniformes aux agents municipaux - Année 1972.

Trois maisons ont été consultées :

- Etablissements HERBAUT-DENNEULIN, 27 rue des Ponts de Comines - LILLE
- Etablissements AU TAILLEUR DE ROUBAIX, 10 rue Nicolas Leblanc - LILLE
- Etablissements EGECO, 12 rue Saint Sauveur - LILLE

Ces maisons nous ont fait parvenir les offres suivantes :

| <u>Prévisions</u>  | <u>Herbaut<br/>Denneulin</u> | <u>Tailleur de<br/>Roubaix</u> | <u>U.G.E.C.O.</u>  |
|--|------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| I0 costumes de cérémonie                                 | 385,00                       | 387,20                         | 403,44             |
| I0 uniformes chauffeurs-<br>tourisme                     |                              |                                |                    |
| Réf. 31.871  | 332,00                       | Réf. n° 3 300,12               | Réf. 24.840 328,41 |
| " I08  | 332,00                       | " n° 4 306,27                  | " 54.300 346,87    |
| " I09  | 332,00                       | n° 5 298,89                    |                    |
| " I20/I01  | 332,00                       |                                |                    |
| I10 uniformes pour agents<br>municipaux                  |                              |                                |                    |
| Réf. 31.871  | 332,00                       | " n° 2 277,24                  | 293,98             |
|  |                              | n° 5 298,89                    |                    |
|  |                              | n° 3 300,12                    |                    |
| - 35 uniformes pour<br>gardes municipaux                 |                              |                                |                    |
| Réf. 713/7   | 344,00                       | n° 2 278,72                    | 341,94             |
|  |                              | n° 3 301,84                    |                    |
|  |                              | n° 4 309,59                    |                    |
|  |                              | n° 5 300,49                    |                    |
| - I0 uniformes (tenues d'été)<br>pour gardiens de musées |                              |                                |                    |
| Réf. 215   | 297,00                       | n° 6 154,24                    | 307,50             |
| " 215 BPT  | 297,00                       |                                |                    |

Après examen des échantillons et des modèles présentés, compte tenu des prix consentis par les différents soumissionnés la commission propose de retenir les offres suivantes :

- I0 costumes de cérémonie - Ets HERBAUT-DENNEULIN  
au prix de 385,00 F
- I0 uniformes chauffeurs-tourisme - Ets HERBAUT-DENNEULIN  
au prix de 332,00 F Réf. 31.871
- I10 uniformes pour agents municipaux - Ets HERBAUT-DENNEULIN  
au prix de 332,00 F Réf. 31.871
- 35 uniformes pour gardes municipaux - TAILLEUR DE ROUBAIX  
au prix de 278,72 F Réf. n°2
- I0 uniformes (tenues d'été) pour gardiens de musée : Ets HERBAUT-DENNEULIN  
au prix de 297,00 F Réf. 215 BPT

Un marché à commandes devra être passé avec les Ets HERBAUT-DENNEULIN.

Rapport au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 24 novembre 1971

71/53 - Fourniture de stencils et encres pour duplicateur - Année 1971 -  
Marché à commandes

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil municipal concernant un marché à commandes à passer avec la Société LIETARD, 25 rue de l'Hôpital Militaire à Lille, pour la fourniture de stencils et encres pour duplicateur.

Le montant de ce marché peut être fixé au minimum à 30.000 F. et au maximum à 150.000 F.

Rapport au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 24 novembre 1971

71/54 - Fourniture de vestes de cuir - Année 1971 - Avenant

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un avenant à passer avec la Société "AU TAILLEUR DE ROUBAIX", 10 rue Nicolas Leblanc à Lille, pour la fourniture de vestes de cuir.

Le montant de cet avenant est fixé à la somme de 62.000 F.

Rapport au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 24 novembre 1971

71/55 - Questions diverses

Suite au rapport présenté sous le n° 71/50 "blouses et tabliers", la commission estime qu'il serait souhaitable de revenir à l'ancienne formule qui consistait à doter le personnel affecté aux guichets d'une blouse de travail, compte tenu de la suppression des balustrades, ce qui entraînerait la suppression de l'indemnité de petit équipement.

Ce voeu sera transmis à M. l'Adjoint au personnel pour examen par la commission paritaire.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 24 novembre 1971

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Hôtel de Ville, le 25 novembre 1971

Vu : Le Président

J.M. BRIFFAUT

Le Secrétaire de séance,

R. SANDRAS

Le Chef de l'Economat,

R. JESUPRET

Le Directeur  
de l'Administration Générale,

G. LAVA.



COMMISSION DE L'ECONOMAT



Vous êtes prié d'assister à la commission de l'Economat qui aura lieu le lundi 7 février 1972 à 18 heures 30, dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints.

L'ouverture des plis concernant les consultations reprises ci-dessous se fera en mon cabinet, le jeudi 3 février 1972 à 11 heures.

Hôtel de Ville, le 24 janvier 1972

L'Adjoint délégué à l'Economat,

J.M. BRIFFAUT.

ORDRE DU JOUR

- 72/1 - Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 1971. Adoption.
- 72/2 - Fourniture de chiffons - résultat de la consultation.
- 72/3 - Fourniture de droguerie et produits d'entretien - résultat de la consultation.
- 72/4 - Fourniture de wassingues et lavettes - résultat de la consultation.
- 72/5 - Fourniture de broserie - résultat de la consultation.
- 72/6 - Fourniture de produits chimiques - résultat de la consultation.
- 72/7 - Fourniture de cristaux de soude et cruchons de javel - résultat de la consultation.
- 72/8 - Fourniture de savon mou et liquide - résultat de la consultation.
- 72/9 - Fourniture de carbones, stencils, rubans et encres pour duplicateurs - résultat de la consultation.
- 72/10 - Fourniture de machines à écrire.
- 72/11 - Fourniture de papiers machine, duplicateur, d'imprimerie, de coupe et d'emballage - résultat de la consultation.
- 72/12 - Fourniture d'articles de bureau - résultat de la consultation.
- 72/13 - Fourniture de vestes de cuir - Année 1971 - Avenant.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 7 février 1972



La commission de l'économat s'est réunie le 7 février 1972 à 18 heures 30 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.

Etaients présents :

|              |                             |
|--------------|-----------------------------|
| M. BRIFFAUT, | Adjoint au Maire, Président |
| Mme DEBAENE, | Conseiller municipal        |
| M. IBLED,    | Conseiller municipal        |

-Excusés :

|              |                      |
|--------------|----------------------|
| M. HENAU,    | Adjoint au Maire     |
| Mme CACHEUX, | Conseiller municipal |
| M. SPRIET,   | Conseiller municipal |

|              |                             |
|--------------|-----------------------------|
| M. DEWASMES, | Secrétaire général adjoint. |
|--------------|-----------------------------|

-Assistaient à la séance :

|              |  |
|--------------|--|
| M. LAVA,     | Directeur de l'Administration générale |
| M. JESUPRET, | Chef de bureau de l'économat           |

Secrétaire de séance :

|               |                                     |
|---------------|-------------------------------------|
| Mlle SANDRAS, | rédatrice au service de l'économat. |
|---------------|-------------------------------------|

-----

S'agissant du rapport n° 71/46 présenté lors de la réunion du 24 novembre 1971 sous la rubrique "Colis de fin d'année", Mme DEBAENE souhaite que l'on revienne à la formule adoptée en 1970 consistant à placer une carte de vœux de M. le Maire dans le sachet qui enveloppe les coquilles destinées aux enfants des écoles, aux personnes admises dans les établissements hospitaliers et aux enfants des agents municipaux.

-----

Le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 1971 est adopté sans autre observation.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

Séance du 7 février 1972

72/2 - Fourniture de chiffons - Période du 1er avril 1972 au 31 décembre 1973.

Sept maisons ont été consultées :

- Sté ADAME, 11 rue de Flandre - LILLE
- Ets BOURSIER, 11 rue du Faubourg d'Arras - LILLE
- M. COMBAUX, 12 Place du Concert - LILLE
- Ets HIBON, rue Daubenton - ROUBAIX
- M. GRANDIN, 48 rue de l'Abbé Lemire - LAMBERSART
- Ets HEMELSOET, rue Winkelmans - LOMME
- Sté MINOT & HIRCH, 88 rue de Marquillies - LILLE

Trois maisons ont répondu et fait tenir les propositions suivantes :

|   | <u>BOURSIER</u> | <u>HIBON</u> |
|---|-----------------|--------------|
| 1.500 kgs chiffons blancs<br>1ère qualité - lavés | 3,50            | 3,48         |
| 1.000 kgs chiffons couleurs                       | 1,80            | 2,19         |
|   | -----           | -----        |
| Total de la soumission                            | 7.050,00        | 7.410,00     |

La Société A.D.A.M.E propose des chiffons industriels en tissu non tissé présentés en cartons de 10 boîtes de 100 chiffons 43 x 30 à 0,126 le chiffon.

Ces prix s'entendent hors taxes, T.V.A. (23 %) en sus.

Après examen des soumissions reçues, la commission propose de retenir l'offre des Ets BOURSIER.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 7 février 1972

72/3 - Fourniture de droguerie et produits d'entretien - Période du 1er avril 1972 au 31 décembre 1973.

Cinq maisons ont été consultées :

- Ets DELEVOY, 46 rue Jean Jaurès - LILLE
- Droguerie DUFLOS, 5 Place de Strasbourg - LILLE
- M. LOCQUEGNIES, 97 rue Guillaume Werniers - LILLE
- Droguerie FAIDHERBE, 1 rue Gombert - LILLE
- Sté CROMBE, 47 rue Nain - ROUBAIX

Les établissements LOCQUEGNIES et CROMBE se sont abstenus. Les autres maisons ont fait tenir les propositions suivantes :

|                           |             |
|---------------------------|-------------|
| - Ets DELEVOY . . . . .   | 22.349,50 F |
| - Ets FAIDHERBE . . . . . | 26.527,35 F |
| - Ets DUFLOS . . . . .    | 24.681,58 F |

Ces prix sont calculés toutes taxes comprises.

Après examen des soumissions, la commission propose de retenir l'offre des Ets DELEVOY, la plus avantageuse pour la Ville.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 7 février 1972

72/4 - Fourniture de wassingues et lavettes - Période du 1er avril 1972 au 31 décembre 1973.

Quatre maisons ont été consultées :

- Ets BARBIEUX, 17 rue Voltaire - WASQUEHAL
- Ets GOUBLE BOUSSEMART, 64 rue du Général Leclerc - LYS LES LANNOY
- Ets IRISMOS, 24 rue Henri Kolb - LILLE
- Ets A. BASTIEN, 56 rue Newton - ROUBAIX.

Les établissements IRISMOS et BASTIEN se sont abstenus. Les autres ont fait tenir les propositions suivantes :

- Ets BARBIEUX . . . . . 13.106,00 F
- Ets GOUBLE BOUSSEMART . . . . . 12.590,00 F

Ces prix sont calculés hors taxes, T.V.A. (23 %) en sus.

Après examen des échantillons et compte tenu des prix consentis, la commission propose de retenir l'offre des Ets GOUBLE BOUSSEMART.



COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 7 février 1972

72/6 - Fourniture de produits chimiques - Période du 1er avril 1972 au 31 décembre 1973.

Quatre maisons ont été consultées :

- Sté LOTIGIE, 29 rue Darbo - ROUBAIX
- Sté des Produits Chimiques de Loos, 65 rue A. Dhainaut - LOOS
- Sté RENIER Frères, 36 rue Gosselet - LILLE
- Sté COCHIE, 29 avenue de Boufflers - LAMBERSART

Seule la Sté COCHIE a répondu et fait tenir la proposition suivante :

18.351,10 F T.T.C. pour la totalité des articles figurant au bordereau.

La commission agréé cette proposition.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 7 février 1972

72/7 - Fourniture de cristaux de soude et de javel (cruchons) - Période du 1er avril 1972 au 31 décembre 1973

Quatre maisons ont été consultées :

- Ets MERCIER, 105 rue Jean Jaurès - FACHES-THUMESNIL
- Ets RENIER, 36 rue Gosselet - LILLE
- Ets COCHIE, 29 rue de Boufflers - LAMBERSART
- Sté des Produits Chimiques de Loos, 65 rue A, Dhainaut - LOOS

La Sté des Produits Chimiques de Loos n'a pas répondu. Les autres maisons ont fait parvenir les propositions suivantes :

|  | <u>COCHIE</u> | <u>RENIER</u> | <u>MERCIER</u> |
|--|---------------|---------------|----------------|
| - 1.000 kgs de cristaux de soude lavés et raffinés | 0,38          | 0,31          | 0,41           |
| - 25.000 cruchons extrait de javel (250 cc)        | 0,29          | 0,305         | 0,31           |
| Total de la soumission :                           | 7.630,00      | 7.935,00      | 8.160,00       |

Ces prix sont fixés hors taxes, T.V.A. (23 %) en sus.

La commission propose de retenir l'offre des Ets COCHIE, la plus avantageuse pour la Ville.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du 7 février 1972

72/8 - Fourniture de savon mou et liquide - Période du 1er avril 1972 au 31 décembre 1973

Cinq maisons ont été consultées :

- Ets GADENNE-CORNAILLES - GONDECOURT
- Ets LEMPEREUR, 29 rue Camille Desmoulins - ESCAUDAIN
- Ets LE BRILLANT D'OR, 3 rue Magenta - TOURCOING
- Ets OLEA, 37 rue d'Amsterdam - TOURCOING
- Ets DEVULDER, 42 rue Kuhlmann - LILLE

Seuls les Ets GADENNE-CORNAILLE et LEMPEREUR ont répondu et fait parvenir les propositions suivantes pour la fourniture de :

- 5.000 kgs savon mou 40 %
- 4.500 l de savon liquide

|                       | <u>Savon mou</u> | <u>Savon liquide</u> | <u>TOTAL</u> |
|-----------------------|------------------|----------------------|--------------|
| Ets GADENNE CORNAILLE | 1,05 F           | 1,47 F               | II.865 F     |
| Ets LEMPEREUR         | 1,26 F           | 1,35 F               | 12.375 F.    |

Ces prix sont calculés hors taxes, T.V.A. (23 %) en sus.

Après examen des prix consentis, la commission propose de retenir l'offre des

- Ets GADENNE CORNAILLE

la plus avantageuse pour la Ville.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 7 février 1972

72/9 - Fourniture de carbones, stencils, rubans et encres pour duplicateur.  
Période du 1er avril 1972 au 31 décembre 1973.

Six maisons ont été consultées :

- Ets GUILBERT, 4 quai de Sartel - ROUBAIX
- M. HELLIN, 3 rue du Docteur Choquet - ARMENTIERES
- Ets LIETARD, 25 rue de l'Hôpital Militaire - LILLE
- REMINGTON RAND FRANCE, 133 rue du Molinel - LILLE
- Sté OLIVETTI, 28 rue Saint Henri - LA MADELEINE
- Sté BUROTECMO, 3 rue Louis Nicquet - LILLE

La Sté REMINGTON RAND FRANCE et la Sté OLIVETTI se sont abstenues.  
Les autres maisons ont fait parvenir les propositions suivantes :

|                 | <u>1er lot (18 articles)</u> | <u>2ème lot (4 articles)</u> |
|-----------------|------------------------------|------------------------------|
| - Ets GUILBERT  | 7.497,57 F T.T.C.            | 15.972,86 F T.T.C.           |
| - M. HELLIN     | 8.167,08 F -                 |                              |
| - Sté LIETARD   | 8.807,83 F -                 | 15.243,14 F -                |
| - Sté BUROTECMO | 14.664,72 F -                | 18.065,63 F -                |

La commission propose d'attribuer les commandes de la façon suivante :

- 1er lot (18 articles) - réparti entre M. HELLIN et la Sté BUROTECMO  
aux prix les plus avantageux selon les articles
- 2ème lot (4 articles) - Ets LIETARD.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 7 février 1972

72/10 - Fourniture de machines à écrire - Période du 1er avril 1972 au 31 décembre 1973

Neuf maisons ont été consultées :

- Ets JAPY, 83 Bd de la Liberté - LILLE
- Ets LIETARD, 25 rue de L'Hôpital Militaire - LILLE
- Sté OLIVETTI, 56 bis Bd de la Liberté - LILLE
- Sté TARDIEU & MERLEN, 40/50 rue de la Vignette - LILLE
- Sté HERMES PAILLARD, 8 rue Jean Sans Peur - LILLE
- Machines de bureau OLYMPIA, 34 rue d'Arras - LILLE
- Sté L.P. FLIPO & Cie, 15 rue Jean Sans Peur - LILLE
- Sté L.B.S., 20 rue Gombert - LILLE
- Sté BUROTECMO, 3 rue Louis Niquet - LILLE

pour la fourniture éventuelle de 12 machines à écrire équipées comme suit :

- caractère ELITE
- tabulateur décimal automatique 10 touches
- 45 cms de ligne d'écriture
- avec et sans retour électrique
- équipement sans stencilex
- et avec stencilex (rouleaux et cylindres entraineurs)
- housse tapis amortisseur et nécessaire d'entretien.

La Sté TARDIEU ET MERLEN a fait connaître qu'elle n'était pas en mesure de soumissionner; la Sté L.B.S. n'a pas répondu.

Les autres maisons ont fait parvenir les propositions suivantes :

I) Machine sans retour électrique

a) sans stencilex

|                     |                   |      |                    |
|---------------------|-------------------|------|--------------------|
| Sté HERMES PAILLARD | HERMES AMBASSADOR | 28 % | I.663,15 F. T.T.C. |
| Sté OLYMPIA         | OLYMPIA S G 3 S   | 30 % | I.696,17 F -       |
| Sté JAPY            | JAPY SM 352       | 35 % | I.319,18 F -       |
| Sté JAPY            | JAPY SM 485       | 30 % | I.616,96 F -       |
| Sté LIETARD         | OLYMPIA S G 3 S   | 25 % | I.817,32 F -       |
| - Sté BUROTECMO     | JAPY SM 352       | 25 % | I.522,13 F -       |
| Sté BUROTECMO       | JAPY 485 D        | 25 % | I.732,46 F -       |
| Sté FLIPO           | AMBASSADOR        | 25 % | I.732,15 F -       |
| Sté FLIPO           | AMBASSADOR        | 25 % | I.858,83 F -       |

.../

b) avec stencilex

|                 |                   |      |            |        |
|-----------------|-------------------|------|------------|--------|
| Sté OLIVETTI    | OLIVETTI Linéa 88 |      | I.345,92 F | T.T.C. |
| HERMES PAILLARD | HERMES AMBASSADOR | 28 % | I.726,96 F | -      |
| Sté OLYMPIA     | OLYMPIA SG 3 S    | 30 % | I.935,15 F | -      |
| Sté JAPY        | JAPY SM 352       | 35 % | I.410,32 F | -      |
| Sté BUROTECMO   | JAPY SM 352       | 25 % | I.663,58 F | -      |
| Sté BUROTECMO   | JAPY S 486 D      | 35 % | I.873,92 F | -      |
| Sté FLIPO       | AMBASSADOR        | 25 % | I.793,65 F | -      |
| Sté FLIPO       | AMBASSADOR        | 25 % | I.920,33 F | -      |

2) Machine avec retour électrique

a) sans stencilex

|                 |                     |      |            |   |
|-----------------|---------------------|------|------------|---|
| HERMES PAILLARD | HERMES AMBASSADOR   | 28 % | I.842,93 F | - |
| Sté BUROTECMO   | JAPY S 486 D        | 25 % | I.919,72 F | - |
| Sté FLIPO       | AMBASSADOR (Suisse) | 25 % | I.919,72 F | - |
| Sté FLIPO       | "                   | 25 % | 2.073,78 F | - |
| Sté JAPY        | JAPY S 486 D        | 30 % | I.791,75 F | - |

b) avec stencilex

|                 |                   |      |            |   |
|-----------------|-------------------|------|------------|---|
| HERMES PAILLARD | HERMES AMBASSADOR | 28 % | I.913,78 F | - |
| Sté BUROTECMO   | JAPY S 486 D      | 25 % | 2.061,17 F | - |
| Sté FLIPO       | AMBASSADOR        | 25 % | I.981,22 F | - |
| Sté FLIPO       | "                 | 25 % | 2.135,28 F | - |
| Sté JAPY        | JAPY S 486 D      | 30 % | I.889,90 F | - |

3) Machine à double ruban

|                 |      |                        |   |
|-----------------|------|------------------------|---|
| HERMES PAILLARD | 28 % | 2.765,04 F             | - |
|                 |      | retour électrique      |   |
|                 |      | 2.478,45 F             | - |
|                 |      | sans retour électrique |   |

Après examen des prix proposés par chaque firme et compte tenu des besoins immédiats des services, la commission propose l'achat des machines suivantes :

Sté JAPY - 83 Bd de la Liberté - LILLE

- 4 machines JAPY S 486 D avec retour électrique au prix unitaire de I.791,75 F T.V.A. comprise - remise de 30 % déduite
- 6 machines JAPY SM 352 au prix unitaire de I.319,18 F, T.V.A. comprise, remise de 30 % déduite.





COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 7 février 1972

72/13 - Fourniture de vestes de cuir pour le personnel municipal - Année 1971 - Avenant -

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil municipal concernant un avenant au marché passé avec la Sté I.N.U.S.A., rue du Grand Chemin à ROUBAIX, pour la fourniture de vestes de cuir en 1971.

Cet avenant a pour effet de :

- modifier les quantités prévues initialement
- porter le montant maximum du marché de 50.000 F à 55.000 F

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 7 février 1972

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Vu : le Président,

J.M. BRIFFAUT

Le Secrétaire de séance,

R. SANDRAS

Le Chef de l'Economat,

R. JESUPRET

Le Directeur  
de l'Administration Générale,

G. LAVA.

MAIRIE DE LILLE

Lille, le 19 septembre 1972

Direction  
de l'Administration Générale

-----  
4ème Bureau  
-----

E C O N O M A T



Mon Cher Collègue,

Je vous serais très obligé de vouloir bien assister à la Commission de l'Economat qui aura lieu le mardi 26 septembre 1972 à 18 h 30 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.

L'Adjoint délégué,

J.M. BRIFFAUT

ORDRE DU JOUR

- 72/14 - Lecture du procès-verbal de la séance du 7 février 1972.
- 72/15 - Fourniture d'imprimés divers - Marché à commandes - Société O.S.A.P.
- 72/16 - Fourniture de costumes et uniformes - Année 1972 - Société Herbaut-Denneulin - Avenant.
- 72/17 - Fourniture de lait pasteurisé - Année 1972 - Marché à commandes - Société Solainor - Avenant.
- 72/18 - Contrat d'entretien - Appareil photocopieur - Société "3M FRANCE" - Avenant.
- 72/19 - Contrat d'entretien - Machine à photocopier - Société OCE PHOTOSIA - Ecole des Beaux-Arts.
- 72/20 - Contrat d'entretien - Machines à écrire - Société I.B.M.
- 72/21 - Contrat d'entretien - Machine à dicter - Société I.B.M. - Palais des Beaux-Arts.
- 72/22 - Examen des propositions budgétaires 1973.
- 72/23 - Questions diverses.



COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 26 septembre 1972

La commission de l'Economat s'est réunie le 26 septembre 1972 à 18 heures 30 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.

Etaient présents :

|              |                             |
|--------------|-----------------------------|
| M. BRIFFAUT, | Adjoint au Maire, Président |
| M. IBLED,    | Conseiller municipal        |
| M. SPRIET,   | Conseiller municipal        |
| Mme CACHEUX, | Conseiller municipal        |
| Mme DEBAENE, | Conseiller municipal        |

Excusés :

|            |                  |
|------------|------------------|
| M. HENAUX, | Adjoint au Maire |
|------------|------------------|

Assistait à la séance :

|              |                              |
|--------------|------------------------------|
| M. JESUPRET, | Chef de bureau de l'Economat |
|--------------|------------------------------|

Secrétaire de séance :

|               |                                      |
|---------------|--------------------------------------|
| Mlle SANDRAS, | rédactrice au service de l'Economat. |
|---------------|--------------------------------------|

Le procès-verbal de la réunion du 7 février 1972 est adopté sans observation.

M. le Président signale qu'une réunion est prévue en novembre qui doit étudier le problème des commandes des colis de fin d'année à condition toutefois que la Commission de la famille se soit déterminée sur la composition dudit colis.

D'autre part, le Président rappelle aux membres de la commission que le service de l'Economat est chargé de toutes les transactions commerciales qui intéressent son budget et éventuellement le budget des autres services.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 26 septembre 1972

72/15 - Fourniture d'imprimés divers - Marché à commandes - Année 1972  
Société O.S.A.P.

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil municipal concernant un marché à commandes à passer avec la Société O.S.A.P. 173, rue d'Arras à Lille, pour la fourniture d'imprimés divers.

Le montant de ce marché peut être fixé au minimum à 30 000 F. et au maximum à 60 000 F.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----  
Séance du 26 septembre 1972

72/16 - Fourniture de costumes et uniformes - Année 1972 - Société Herbaut-  
Denneulin - AVENANT

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un avenant au marché passé avec la Société Herbaut-Denneulin, rue de l'Alouette à Roubaix, pour la fourniture de costumes et uniformes.

Cet avenant a pour effet de modifier la quantité prévue initialement des uniformes pour chauffeurs touristes.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----  
Séance du 26 septembre 1972

72/17 - Fourniture de lait pasteurisé - Année 1971 - Marché à commandes -  
Société Solainor - AVENANT

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un avenant au marché passé avec la Société Solainor, 121 rue Jean Jaurès à Verquin, pour la fourniture de lait, beurre et produits laitiers.

Cet avenant a pour effet de porter le montant maximum du marché à 60.000 F.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----  
Séance du 26 septembre 1972

72/18 - Contrat d'entretien - Appareil Photocopieur - Société "3M FRANCE" -  
AVENANT -

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un avenant au contrat passé avec la société "3M FRANCE", 135 boulevard Serrurier à Paris, pour l'entretien d'un appareil photocopieur modèle 6251 n° 340 967 en service au Cabinet de M. le Maire.

Cet avenant a pour effet de modifier la dénomination sociale de ladite société.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----  
Séance du 26 septembre 1972

72/19 - Contrat d'entretien - machine à photocopier - Ecole des Beaux-Arts  
Société OCE PHOTOSIA.

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un contrat à passer avec la société OCE PHOTOSIA, 1 rue du Quatre Septembre à Paris, pour l'entretien d'une machine à photocopier en service à l'Ecole des Beaux-Arts.

Le montant de la prime à verser s'élève annuellement à 533 F. augmentée de la T.V.A.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----  
Séance du 26 septembre 1972

72/20 - Contrat d'entretien - Machines à écrire électrique - Compagnie I.B.M.

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un contrat à passer avec la Compagnie I.B.M. 250, avenue de la République à La Madeleine, pour l'entretien de deux machines à écrire électrique en service au Cabinet du Secrétaire général et au service des relations publiques.

M. le Président fait remarquer que les contrats d'entretien deviennent de plus en plus onéreux.

C'est dans la mesure où les propositions d'achat sont intéressantes et retenues que l'on peut concevoir la conclusion de contrats d'entretien.

La Commission demande que le service de l'Economat reprenne contact avec les différentes maisons concernées afin d'obtenir des conditions de vente plus avantageuses compte tenu d'éventuels contrats d'entretien.

Mme Cacheux propose de remplacer les contrats d'entretien par des contrats de leasing (location pure ou location vente avec entretien).

M. le Président fait remarquer qu'en effet des contrats de leasing pourraient avantageusement remplacer un contrat de vente et un contrat d'entretien.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 26 septembre 1972

72/21 - Contrat d'entretien - Machine à dicter - Société I.B.M. - Palais  
des Beaux-Arts

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un contrat à passer avec la Compagnie I.B.M. 250, avenue de la République à La Madeleine, pour l'entretien d'une machine à dicter type 211 en service au Palais des Beaux Arts.

Le montant de la prime à verser annuellement s'élève à 105,97 F. augmentée de la T.V.A.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 26 septembre 1972

72/22 - Examen des propositions budgétaires

M. Spriet félicite le service de la façon dont le budget est présenté et étudié ce qui permet aux commissaires de mieux comprendre les augmentations éventuelles demandées ou de présenter leurs observations.

Chapitre 934/23

- Compte 605 -

Après examen du compte 605, produits d'entretien, la commission constate qu'en ce qui concerne les bâtiments scolaires, le crédit établi l'an dernier (32 380 F.) a été plus que largement dépassé au cours du 1er semestre 1972 (42.254 F.). Elle demande à son Président de solliciter du service des affaires scolaires un rapport justifiant cette augmentation importante.

- Compte 608 - Articles de bureau (rapport établi par le service de l'economat)

Consommation de papier duplicateur par le service de la dactylographie :

|        |   |                |                |
|--------|---|----------------|----------------|
| - 1967 | : | 2 546          | ramettes       |
| - 1968 | : | 2 729          | "              |
| - 1969 | : | 2 965          | "              |
| - 1970 | : | 3 600          | "              |
| - 1971 | : | 4 019          | "              |
| - 1972 | : | 1er semestre : | 2 077 ramettes |

D'autre part en ce qui concerne le papier savoyeux utilisé en imprimerie :

|   |   |              |
|---|---|--------------|
| - Bref social n° 4 de janvier 1972                                | : | 180 ramettes |
| - Bref social n° 5 de septembre 1972                              | : | 314 ramettes |
| - Bulletin du Comité des oeuvres sociales n° 3 de mars/avril 1972 | : | 252 ramettes |

La ramette de papier duplicateur 64 grs coûte 5,85 F.

La ramette de papier savoyeux coûte 9,96 F.

Dans la consommation de papier duplicateur énuméré ci-dessus ne sont pas comptés les 200 000 arrêtés du Maire imprimés chaque année par le service de l'Economat soit 400 ramettes.

Le Président remarque que la parution du Bref social et du Bulletin du Comité des oeuvres sociales dont l'expansion est considérable, absorbe environ 4% du crédit octroyé en 1972.

Chapitre 955/5 - Aide sociale aux personnes âgées.

Mmes Cacheux et Debaene demandent que la présentation des propositions budgétaires concernant ce chapitre soit retardée afin que la commission de la famille puisse faire de nouvelles propositions.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 26 septembre 1972

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Le Secrétaire de séance,

R. SANDRAS

Vu : Le Président,

J.M. BRIFFAUT

Le Chef de l'Economat,

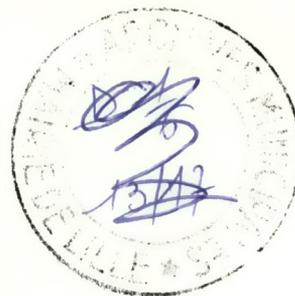
R. JESUPRET

MAIRIE DE LILLE

-----  
Direction de l'Administration Générale

-----  
4ème Bureau

-----  
E C O N O M A T  
-----



PREAVIS DE REUNION DE COMMISSION

Mon cher collègue,

Je vous serais très obligé de vouloir bien assister à la réunion de la Commission de l'Economat qui se tiendra le vendredi 20 octobre 1972 à 18 h 30, dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.

L'ouverture des plis aura lieu le mardi 17 octobre 1972 à 17 h dans le bureau de l'Adjoint délégué.

L'ordre du jour de cette séance, que vous recevrez ultérieurement, étant très important, la présence de tous les membres s'avère indispensable.

Hôtel de Ville, le 5 octobre 1972

Pour le Maire de Lille  
l'Adjoint délégué,

J.M. BRIFFAUT.





COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 20 octobre 1972



La commission de l'Economat s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 20 octobre 1972 à 18 heures 30 sous la présidence de M. BRIFFAUT, Adjoint au Maire, délégué à l'Economat.

Etaient présents :

|              |                      |
|--------------|----------------------|
| Mme CACHEUX, | Conseiller municipal |
| Mme DEBAENE, | Conseiller municipal |
| M. IBLED,    | Conseiller municipal |

Excusés :

|            |                      |
|------------|----------------------|
| M. HENAUX, | Adjoint au Maire     |
| M. SPRIET, | Conseiller municipal |

Assistaient également à la réunion :

|              |  |
|--------------|--|
| M. LAVA,     | Directeur de l'Administration Générale |
| M. JESUPRET, | Chef de bureau de l'Economat           |

Secrétaire de séance :

|               |                                      |
|---------------|--------------------------------------|
| Mlle SANDRAS, | Rédactrice au service de l'Economat. |
|---------------|--------------------------------------|

—oooOooo—

Le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 1972 est adopté sans observation.







COMMISSION DE L' ECONOMAT

---:---

Séance du 20 Octobre 1972

72/28 - Fourniture de vêtements de travail - Année 1973

Six maisons ont été consultées :

- Etablissements ARREKX, 21 avenue de la Petite Hollande - Marcq-en-Baroeul
- Etablissements BEAUDEUX LEBBE, 2 rue Hurtrel - Armentières
- Etablissements ROQUETTE, 4 rue Parmentier - Lille
- Société DUPONT Etienne, 37 rue A. Parsy - Annoeulin
- Société MULLIEZ Frères, 171 rue Pellart - Roubaix
- Société CENTRACO, 40 à 46, rue de Marquillies - Lille

La Société MULLIEZ Frères a fait connaître qu'elle ne soumissionnait pas. Les autres maisons ont fait parvenir les offres suivantes :

DUPONT    ARREKX    BEAUDEUX    CENTRACO    ROQUETTE

- 500 à 550 vêtements de travail - bleus 2 pièces.

R. 30

|       |       |       |       |       |
|-------|-------|-------|-------|-------|
| 32,50 | 36,90 | 29,60 | 41,08 | 39,85 |
| 34,32 |       |       |       |       |

- 300 à 320 cottes à bretelles

19,68

R.30

|       |       |       |       |       |
|-------|-------|-------|-------|-------|
| 19,10 | 23,86 | 24,48 | 26,79 | 27,06 |
|-------|-------|-------|-------|-------|

- 225 à 250 vestes

|       |       |       |       |       |
|-------|-------|-------|-------|-------|
| 17,16 | 19,68 | 18,20 | 21,14 | 19,93 |
|-------|-------|-------|-------|-------|

R.30

18,30

- 140 à 160 pare-poussière

nylon

|       |       |       |  |       |
|-------|-------|-------|--|-------|
| 24,35 | 21,22 | 24,54 |  | 27,24 |
|-------|-------|-------|--|-------|

coton

|       |       |       |  |       |
|-------|-------|-------|--|-------|
| 21,96 | 23,68 | 26,08 |  | 25,90 |
|-------|-------|-------|--|-------|

tergal

|       |  |  |             |       |
|-------|--|--|-------------|-------|
| 30,00 |  |  | <u>azur</u> | 27,50 |
|-------|--|--|-------------|-------|

Ces prix sont calculés toutes taxes comprises.

Les établissements CENTRACO indiquent une majoration de 5 % pour les tailles 54 à 56, de 10 % pour les tailles 58 et 60 et de 20 % pour les tailles 62/64.

Après examen des modèles présentés, la commission écarte les établissements DUPONT et B. JAUDEUX dont les articles ne sont pas de très bonne qualité et manquent de finition. Elle propose de répartir les commandes de la façon suivante :

- 500 à 550 vêtements de travail (2 pièces) aux établissements ARREKX  
au prix de 36,90 F
- 300 à 320 cottes à bretelles aux établissements ARREKX  
au prix de 23,86 F
- 225 à 230 vestes aux Etablissements ROQUETTE  
au prix de 19,93 F
- 140 à 160 pare-poussière nylon aux établissements ROQUETTE  
au prix de 27,24 F.





Après examen des échantillons présentés et des conditions de prix, la commission propose de scinder les commandes de la façon suivante :

- Etablissements DESMAZIERES-DRINO

- Brodequins semelles caoutchouc 420 à 470 paires au prix de 33,82 F
- Souliers box noirs 500 à 550 paires au prix de 40.00 F réf. n° 6506
- Bottines Berby-Military 30 à 40 paires au prix de 30,25 F

- Société ETNA

- Souliers pour femmes de service 400 à 450 paires au prix de 9,22 F

- Société NORD-CHAUSSURES

- Bottes en caoutchouc 100 à 120 paires au prix de 15,38 F
- 1/2 bottes caoutchouc 150 à 180 paires au prix de 13,65 F

Un marché à commandes devra être passé avec les Etablissements DESMAZIERES-DRINO.

Rapport au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 20 octobre 1972

72/31 - Fourniture de costumes et uniformes aux agents municipaux - Année 1973

Trois maisons ont été consultées :

- Etablissements HERBAUT-DENNEULIN, 27 rue des Ponts de Comines - Lille
- Etablissements "AU TAILLEUR DE ROUBAIX", 10 rue Nicolas Leblanc - Lille
- Etablissements USINEL, 169 rue de Paris - Lille - dépositaires des Etablissements DENIAU-PIQUET, 28 rue de la Chapelle - Paris

Ces maisons nous ont fait parvenir les offres suivantes :

| <u>Prévisions</u>  | <u>Herbaut</u><br><u>Denneulin</u> | <u>Tailleur de</u><br><u>Roubaix</u> | <u>Usinel</u><br><u>Deniau-Piquet</u> |
|--|------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| 10 à 12 costumes de cérémonie                            | 437,00                             | 420,00                               | 419,43                                |
| 10 à 12 uniformes chauffeurs-tourisme                    |                                    |                                      |                                       |
| Réf. 31.871  | 378,00                             | Réf. 3 330,00                        | Réf. 24840 343,18                     |
| 120/101  | 378,00                             | 4 336,00                             | 54300 356,70                          |
| 108  | 378,00                             | 5 328,80                             |                                       |
| 6044/1   | 378,00                             |                                      |                                       |
| 110 à 120 uniformes pour agents municipaux               |                                    |                                      |                                       |
| Réf. 31.871  | 378,00                             | 2 305,00                             | 20020 365,32                          |
| 713  | 378,00                             | 3 330,00                             | 50003 307,52                          |
|  |                                    | 5 328,80                             | 4863 295,20                           |
| 10 à 12 uniformes (tenues d'été) pour gardiens de musées |                                    |                                      |                                       |
| Réf. I66/I35   | 378,00                             | 6 169,60                             | 321,04                                |
| 35 à 40 uniformes pour gardes police municipale          |                                    |                                      |                                       |
| Réf. 713   | 393,00                             | 2 306,20                             | 20020 419,44                          |
| 31.871   | 393,00                             | 3 332,00                             | 50003 356,72                          |
|  |                                    | 4 340,50                             | 4863 343,17                           |
|  |                                    | 5 330,50                             |                                       |

Après examen des échantillons présentés, compte tenu des prix consentis par les différents soumissionnaires, la commission propose de retenir les offres suivantes :

.../

- II -

- IO à I2 costumes de cérémonie : Tailleur de Roubaix  
au prix de 420,00 F
- IO à I2 uniformes chauffeurs-tourisme : Herbaut-Denneulin  
Réf. 3I.87I au prix de 378,00F
- IIO à I20 uniformes pour agents  
municipaux : Usinel - Deniau-Piquet  
Réf. 50003 au prix de 307,52 F
- IO à I2 uniformes - tenue d'été : Usinel - Deniau-Piquet  
pour gardiens de musées au prix de 32I,04 F
- 35 à 40 uniformes pour gardes ; Tailleur de Roubaix  
de police municipale au prix de 306,20 F - réf. 2

Un marché à commandes devra être passé avec la Société Deniau-Piquet.

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 20 octobre 1972

72/32 - Fourniture de papiers machine, duplicateur, d'imprimerie et d'emballage -  
Années 1972 et 1973 - Société REZETTE et Fils - Avenant

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil municipal concernant un avenant à passer avec la Société REZETTE et Fils, 89 rue Caumartin à Lille pour la fourniture de papiers machine, duplicateur, d'imprimerie et d'emballage.

Cet avenant a pour effet de porter le montant maximum du marché à 150.000 F.

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 20 octobre 1972

72/33 - Contrat d'entretien - Machine à dicter Rols 3 - Société AGFA GEVAERT

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil municipal concernant un contrat d'entretien à passer avec la Société AGFA GEVAERT, 25 rue Jacquemars Gielée à Lille, pour l'entretien d'une machine à dicter type Rols 3 N° I2I 825 en service à la Direction des services juridique et immobilier (1er bureau).

Le montant de la prime à verser annuellement est de 188,50 F augmentée de la T.V.A. (23 %).

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 20 octobre 1972

72/34 - Contrat d'entretien - machine à écrire électrique - Ecole régionale  
des Beaux-Arts - Compagnie I.B.M.

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil municipal concernant un contrat à passer avec la Compagnie I.B.M., 250 avenue de la République à La Madeleine, pour l'entretien d'une machine à écrire électrique type Direction n° 71 715 777 en service à l'Ecole régionale des Beaux-Arts.

Le montant de la prime à verser annuellement est de 231 F augmentée de la T.V.A. (23 %).

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 20 octobre 1972

72/35 - Remplacement d'une machine comptable à la Direction des Personnels

M. le Président informe l'assemblée que Mme le Secrétaire Général lui a demandé le remplacement de la machine comptable "Burroughs E 4.000" utilisée pour l'établissement des traitements des agents municipaux.

Ce matériel, dont l'achat remonte à cinq ans, présente un état d'usure très avancé nécessitant de fréquentes réparations. Si une panne grave le mettait hors d'état de fonctionner pour une assez longue durée, le paiement des traitements et rémunérations des agents municipaux ne pourrait être assuré en temps opportun.

La commission se montre très favorable à l'acquisition, dès que possible, d'un nouvel appareil, plus moderne et plus robuste. Comme il s'agit d'une dépense de l'ordre de 300.000 F, elle suggère de l'étaler sur plusieurs années en employant le procédé de location ou de location-vente.

Mandat est donné à la Direction de l'Administration Générale pour une étude technique approfondie de la question, en collaboration avec le service utilisateur.



Le contrôle rapide et efficace des opérations effectuées au sein du service est assuré au moyen d'une comptabilité matières comportant un registre des entrées et un système de fiches pour les sorties. Un bordereau journalier des entrées et des sorties est visé par le chef de l'économat.

Un état des marchandises en stock au 1er octobre est dressé tous les ans. Ce document reprend également le chiffre des consommations relevées au cours des trois dernières années, ce qui permet d'évaluer les besoins futurs et d'établir des comparaisons.

S'agissant des dotations d'objets vestimentaires à certaines catégories d'agents municipaux, les bénéficiaires sont tenus d'apposer leur signature sur le bon de sortie. En outre, les attributions d'uniformes figurent sur une fiche individuelle permettant d'en contrôler la périodicité.

M. le Président parle ensuite de l'atelier d'imprimerie qui est actuellement en pleine expansion : 2 millions d'imprimés d'usage courant y sont confectionnés annuellement. Cet atelier dispose du matériel suivant :

- 1 Offset Gestetner
- 1 machine à composer Vari-Typer
- 1 combiné-photo (confection de films et de plaques offset)
- 1 massicot (ouverture 80 cm)
- 1 assembleuse (16 cases)
- 1 taqueuse
- 1 encolleuse
- 1 bordeuse
- 1 machine à plier
- 1 estampeuse - (plaques à adresses)
- 1 machine imprimante (impression d'adresses sur enveloppes)

M. BRIFFAUT termine son exposé en ajoutant que l'économat prépare chaque année quelque 6.000 colis destinés aux vieillards nécessiteux, aux médaillés du travail, aux usagers des foyers d'anciens et aux personnes célébrant leurs noces d'or ou de diamant.

La commission exprime sa satisfaction des informations qui lui ont été données.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 20 Octobre 1972

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Secrétaire de séance,

R. SANDRAS

Vu : le Président,

J.M. BRIFFAUT

Le Chef de l'Economat,

R. JESUPRET

Le Directeur  
de l'Administration Générale,

G. LAVA.

Administration Générale  
4ème bureau  
ECONOMAT



COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la commission de l'économat qui se tiendra à l'Hôtel de Ville le mardi 21 novembre 1972 à 18 heures 30, dans la salle des adjudications.

L'ouverture des plis concernant les consultations reprises ci-dessous se fera en mon cabinet le jeudi 16 novembre 1972 à 11 heures.

Hôtel de Ville, le 7 novembre 1972

L'Adjoint délégué à l'économat,

J.M. BRIFFAUT

ORDRE DU JOUR

- 72/36 - Procès-verbal de la réunion du 20 octobre 1972 - Adoption
- 72/37 - Colis de fin d'année - fourniture de café - résultat de la consultation
- 72/38 - Colis de fin d'année - fourniture de confiture - résultat de la consultation
- 72/39 - Colis de fin d'année - fourniture de coquilles - résultat de la consultation
- 72/40 - Colis de fin d'année - fourniture de mousseux - résultat de la consultation
- 72/41 - Colis de fin d'année - fourniture de biscuits - résultat de la consultation
- 72/42 - Contrat d'entretien - Ecole régionale des Beaux-Arts - Société Olivetti
- 72/43 - Questions diverses.



COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 21 novembre 1972

La Commission de l'Economat s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 21 novembre 1972 à 18 heures 30, sous la présidence de M. BRIFFAUT, Adjoint au Maire, délégué à l'Economat.

Etaient présentes :

Mme CACHEUX, Conseiller municipal  
Mme DEBAENE, Conseiller municipal

Excusés :

M. HENAU, Adjoint au Maire  
M. IBLED, Conseiller municipal  
M. SPRIET, Conseiller municipal

Assistaient également à la réunion :

M. LAVA, Directeur de l'Administration Générale  
M. JESUPRET, Chef de bureau de l'Economat

Secrétaire de séance :

Mlle SANDRAS, Rédactrice au service de l'Economat.

---

Le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 1972 est adopté sans observation.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 21 novembre 1972

72/37 - Colis de fin d'année - Fourniture de café - résultat de la consultation

Cinq maisons ont été consultées pour la fourniture d'environ :

- 1 000 kg de café, mélange Brésil, qualité supérieure, garantie de tout mouillage, et enrobage, livré en paquets de 250 gr.

Elles ont fait parvenir les offres suivantes :

- |   |                      |   |   |
|---|----------------------|---|---|
| - Société MEO, 1 rue Lamartine - LILLE              | 8,40 F. T.T.C. le kg |   |   |
| - Cafés TREFFEL, 9 rue Delphin Petit - LILLE        | 9,00 F.              | " | " |
| - Cafés VANDAMME, 2 rue Kléber - LA MADELEINE       |                      |   |   |
| - Matador rouge, 100% Brésil supérieur              | 8,60 F.              | " | " |
| - Matador bleu, 50% Brésil supérieur<br>50% Robusta | 8,06 F.              | " | " |
| - Cafés GAUTHIER, 3/5 rue Gosselet - LILLE          |                      |   |   |
| - Café Arabica                                      | 12,29 F.             | " | " |
| - Café tasse bleu                                   | 10,54 F.             | " | " |
| - Café tasse rouge                                  | 8,88 F.              | " | " |
| - Cafés GRAND MERE, 206 rue Clémenceau - WATTIGNIES |                      |   |   |
| - Café pur Arabica                                  | 9,95 F.              | " | " |

Après examen des prix consentis et des échantillons présentés, la Commission est d'avis de retenir la proposition des Cafés Vandamme, Matador Bleu à 8,06 F. le Kg T.T.C., la plus avantageuse pour la Ville.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 21 novembre 1972

72/38 - Colis de fin d'année - Fourniture de confiture - Résultat de la Consultation

Cette consultation vise la fourniture d'environ 3 200 pots de confiture pur sucre, fraise et pomme ou abricot et pomme assortis.

Trois maisons ont été consultées et ont fait parvenir les offres suivantes :

|                    | Confiturerie<br>LA LILLOISE   | Confiturerie<br>SAPLER |
|--------------------|---|------------------------|
| - Fraise et pomme  | 0,95 F. T.T.C.<br>le pot carton<br>de 400 gr<br>ou<br>le "bock à anse"<br>de 290 gr | 1,29 F. T.T.C.         |
| - Abricot et pomme | 0,80 F. T.T.C.<br>le pot carton<br>de 400 gr<br>ou<br>le "bock à anse"<br>de 290 gr | 1,20 F. T.T.C.         |

La Société VITRAC propose des cartons assortis de 12 pots comprenant chacun : 3 fraises, 3 abricots, 3 groseilles, 3 reine-claude au prix de 1,182 F. T.T.C. le pot de 400 gr.

Après examen des prix consentis et des échantillons présentés, la Commission propose de retenir l'offre de la Confiturerie LA LILLOISE soit :

- 3 200 "bock à anse" fraise et pomme à 0,95 F. T.T.C.,  
la qualité "abricot et pomme" ayant été choisie l'an dernier.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 21 novembre 1972

72/39 - Distributions de fin d'année - Fourniture de coquilles - Résultat de la consultation

Pour cette fourniture de 10 000 kg de coquilles d'un poids de 300 gr, les quatre maisons suivantes ont été consultées :

- Chambre syndicale des patrons pâtisseries, 77 rue Nationale - LILLE
- Société l'Indépendante, 112 Bd Montebello - LILLE
- Société HOLDER, 40 rue Abbé Lemire - LA MADELEINE
- Société Française de panification moderne, rue J. Guesde - LOMME

La Société Française de panification moderne n'ayant pas répondu, les autres maisons ont fait parvenir les propositions suivantes :

|   |                      |
|---|----------------------|
| - Société l'Indépendante                    | 9,57 F. le Kg T.T.C. |
| - Chambre syndicale des patrons pâtisseries |                      |
| - recette n° 1                              | 6,51 F. " "          |
| - recette n° 2                              | 6,67 F. " "          |
| - recette n° 3                              | 6,70 F. " "          |
| - Société HOLDER                            | 6,60 F. " "          |

Chaque proposition indique les quantités de produits entrant dans la composition des coquilles :

Chambre syndicale

| <u>Recette n° 1</u> | <u>Recette n° 2</u> | <u>Recette n° 3</u> |
|---------------------|---------------------|---------------------|
| 1 kg de farine      | 1 kg de farine      | 1 kg de farine      |
| 6 oeufs             | 6 oeufs             | 6 oeufs             |
| 50 gr de levure     | 50 gr de levure     | 50 gr de levure     |
| 20 gr de sel        | 20 gr de sel        | 20 gr de sel        |
| 120 gr de sucre     | 120 gr de sucre     | 150 gr de sucre     |
| 80 gr matières gr.  |                     |                     |
| 20 gr de beurre     | 100 gr de beurre    | 120 gr de beurre    |
| 300 gr de raisins   | 300 gr de raisins   | 300 gr de raisins   |
| 500 gr lait         | 500 gr lait         | 500 gr lait         |

.../...

Société Holder

1 kg farine  
125 gr sucre  
25 gr sel  
75 gr levure  
200 gr matières grasses  
750 gr lait  
250 gr raisins

Société l'Indépendante

1 kg farine  
120 gr beurre  
120 gr raisins  
80 gr d'oeufs

Mme DEBAENE rappelle que les livraisons effectuées précédemment par l'Indépendante, dans les écoles publiques, ont soulevé maintes critiques.

La Commission écarte donc cette firme qui est d'ailleurs plus chère, pour une qualité bien moindre que ses concurrents.

Elle propose de répartir la commande entre la Chambre Syndicale des patrons pâtissiers et la Société Holder de la manière suivante :

- Chambre syndicale : Ecoles publiques et privées : 28.000 coquilles environ, recette n° 3 à 6,70 F. T.T.C. le kg

Pour éviter toute disparité dans la présentation des coquilles, il sera exigé que chaque groupe scolaire soit livré par le même pâtissier.

- Société Holder : Foyers des anciens, établissements hospitaliers ou charitables, enfants des agents municipaux, crèches, secourus ou assistés du B.A.S., etc... : 9.000 coquilles environ

Avant d'en terminer avec cette question, l'assemblée souhaite qu'une carte de vœux de Monsieur le Maire soit insérée dans le sachet contenant la coquille destinée aux écoliers.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 21 novembre 1972

72/40 - Colis de fin d'année - Fourniture de vin mousseux - Résultat de la consultation

Pour cette fourniture comportant la livraison de 3.200 bouteilles de vin mousseux, sept maisons ont été consultées :

- NORD-VINS, 65 rue de La Louvière - LILLE
- GRANDE BRASSERIE, 39 boulevard de la Moselle - LILLE
- Ets F. GUELTON, 309 rue Léon Gambetta - LILLE
- Cie lilloise des vins et alcools, 37 boulevard Montebello - LILLE
- REVEREAU, 212 rue d'Arras - LILLE
- Ets CATTEAU & DELAHOUTRE, 80 rue Castelneau - LINSSELLES
- CENTRALE DES VINS FINS, Chemin du Fourchon - SECLIN

Nord-VINS, les Ets GUELTON et la Cie Lilloise des Vins et alcools n'ont pas répondu, les autres maisons ont fait parvenir les offres suivantes :

- CENTRALE DES VINS FINS

|                              |           |             |
|------------------------------|-----------|-------------|
| - <u>Mousseux cuve close</u> | 500 blles | 2,39 T.T.C. |
| Florent Carrez carte noire   | 1.000     | 2,31 F -    |
|                              | 2.000     |             |
|                              | 3.000     | 2,13 F -    |
| Florent Carrez Carte or      | 500 blles | 2,98 F -    |
|                              | 1.000 et  |             |
|                              | 2.000     | 2,90 F -    |
|                              | 3.000     | 2,72 F -    |

- Méthode champenoise

|                       |           |          |
|-----------------------|-----------|----------|
| Mouchonnerie demi-sec | 500 blles | 5,74 F - |
|                       | 1.000 et  |          |
|                       | 2.000     | 5,45 F - |
|                       | 3.000     | 4,66 F - |
| Brut blanc de blanc   | 500 blles | 5,86 F - |
|                       | 1.000 et  |          |
|                       | 2.000     | 5,57 F - |
|                       | 3.000     | 4,78 F - |

- REVEREAU

- Vouvray, méthode champenoise

|          |             |          |
|----------|-------------|----------|
| demi-sec | 1.000 blles | 6,35 F - |
|          | 2.000       | 6,30 F - |
|          | 3200        | 6,24 F - |
| brut     | 1.000 blles | 6,47 F - |
|          | 2.000       | 6,41 F - |
|          | 3.200       | 6,35 F - |

.../

- LA GRANDE BRASSERIE

|                              |           |               |
|------------------------------|-----------|---------------|
| - Mousseux Mandall           | 500 blles | 2,66 F T.T.C. |
|                              | 1.000     | 2,61 F -      |
|                              | 2.000     | 2,37 F -      |
| - Paul Rémy brut ou demi-sec | 500 blles | 2,13 F -      |
|                              | 1.000     | 2,08 F -      |
|                              | 2.000     | 1,94 F -      |

- CATTEAU & DELAHOUTRE

- Méthode champenoise

|                        |           |          |
|------------------------|-----------|----------|
| Akerman saumur crémant | 500 blles | 8,23 F - |
| brut blanc de blanc    | 1.000 à   |          |
|                        | 2.000     | 7,64 F - |
|                        | 3.000     | 7,06 F - |

|                         |           |          |
|-------------------------|-----------|----------|
| Akerman saumur crémant  | 500 blles | 8,00 F - |
| demi-sec blanc de blanc | 1.000 à   |          |
|                         | 2.000     | 7,41 F - |
|                         | 3.000     | 6,82 F - |

|                          |           |          |
|--------------------------|-----------|----------|
| Comte de Champrosey brut | 500 blles | 6,35 F - |
|                          | 1.000 à   |          |
|                          | 2.000     | 5,76 F - |
|                          | 3.000     | 5,17 F - |

|          |           |          |
|----------|-----------|----------|
| demi-sec | 500 blles | 6,05 F - |
|          | 1.000 à   |          |
|          | 2.000     | 5,47 F - |
|          | 3.000     | 4,88 F - |

- Mousseux cuve close

|                         |           |          |
|-------------------------|-----------|----------|
| A.B. de Roland demi-sec | 500 blles | 2,47 F - |
|                         | 1.000 à   |          |
|                         | 2.000     | 2,35 F - |
|                         | 3.000     | 2,12 F - |

Après examen des prix consentis par les soumissionnaires et la qualité des échantillons présentés, la commission propose de retenir l'offre de

- LA CENTRALE DES VINS FINS soit

3.200 bouteilles de Mouchonnerie demi-sec à 4,66 F. T.T.C.



Après examen des propositions reçues et des échantillons présentés par les soumissionnaires, la commission retient l'offre de la Biscuiterie Lilloise, la plus avantageuse pour la Ville, pour la fourniture de boîtes de biscuits "mélange choisi" à 2,60 F T.T.C. dont la présentation est plus soignée que le "mélange Venise" à 2,25 F T.T.C.

—ooo0ooo—

Une discussion s'engage alors sur la composition du colis de fin d'année offert aux personnes âgées démunies de ressources. Les commissaires regrettent que le crédit alloué à cet effet et inchangé depuis 1971, ne leur permette pas de proposer l'achat d'articles supérieurs, soit en quantité soit en qualité, donc obligatoirement plus chers. Ils estiment que la Municipalité se doit de faire un effort particulier en faveur des vieillards économiquement faibles.

Le Président abonde dans ce sens en faisant remarquer, toutefois, que c'est à la Commission des Affaires sociales et familiales qu'il appartient de provoquer la revalorisation du colis puisqu'elle en fixe la composition.

Extrait du procès-verbal transmis pour information

- à la Direction des affaires sociales et familiales
- à la Direction des finances.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 21 novembre 1972

72/42 - Contrat d'entretien - Machine à écrire électrique - Société Olivetti

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un contrat à passer avec la Société Olivetti, 9 rue d'Inkermann à Lille, pour l'entretien d'une machine à écrire électrique, type E 3 n° I322 915, en service à l'Ecole régionale des Beaux Arts.

Le montant de la prime à verser annuellement est de 199,34 F augmenté de la T.V.A. (23%).

Rapport transmis au Conseil municipal

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 21 novembre 1972

72/43 - Utilisation d'objets vestimentaires et autres articles déclassés

Le service de l'économat détient un stock d'articles acquis il y a plusieurs années à l'intention du personnel municipal et qui n'ont pu être attribués par suite des changements intervenus dans le régime des dotations, par exemple :

- blouses, tabliers, pare-poussière, remplacés par une indemnité de petit équipement
- casquettes en toile pour ouvriers de la propreté publique, remplacées par des casquettes en cuir
- canadiennes en toile pour des personnels travaillant à l'extérieur, remplacées par des vestes de cuir
- pélerines et capes cycliste pour garçons de bureau, remplacées par des imperméables.

M. le Président donne lecture de la liste complète des articles actuellement stockés :

|                                  |         | <u>Quantités</u> |
|----------------------------------|---------|------------------|
| Blouses nylon parme              | longues | 36               |
|                                  | 3/4     | 73               |
| Blouses nylon vert               | longues | 23               |
|                                  | 3/4     | 14               |
| Blouses cretonne blanche         |         | 29               |
| Blouses cretonne bleue           |         | 48               |
| Blouses blanches boutonnées côté |         | 52               |
| Blouses bleu roi                 |         | 57               |
| Blouses popeline blanche         |         | 38               |
| Blouses zéphir écossais          |         | 56               |
| Tabliers à bavette               |         | 14               |
| Blouses d'isolement              |         | 24               |
| Blouses "Docteur"                |         | 27               |
| Pare-poussière coton gris        |         | 72               |
| Pare-poussière coton blanc       |         | 81               |
| Pare-poussière bleu              |         | 5                |
| Combinaisons croisé bleu         |         | 81               |
| Combinaisons croisé marron       |         | 21               |
| Combinaisons blanches            |         | 45               |
| Casquettes toile marron          |         | 57               |
| Sacs de couchage                 |         | 32               |
| Sacs à linge                     |         | 3                |
| Canadiennes toile marron         |         | 17               |
| Pélerine avec capuchon           |         | 1                |
| Pélerines sans capuchons         |         | 7                |
| Capes cycliste ciré noir         |         | 14               |

La commission demande à l'Administration municipale de se prononcer sur une éventuelle utilisation de ces objets. Entre autres solutions, elle suggère d'en faire don soit au Bureau d'Aide Sociale, soit à des clubs de prévention, maisons de jeunes travailleurs, comités d'entr'aide ou encore à des centres sociaux.

Rapport à l'Administration municipale.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 21 novembre 1972

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Le Secrétaire de séance,

R. SANDRAS

Vu : le Président,

J.M. BRIFFAUT

Le Chef de l'Economat,

R. JESUPRET

Le Directeur  
de l'Administration Générale,

G. LAVA



COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la commission de l'économat qui se tiendra le vendredi 11 mai 1973 à 18 heures 30 dans le bureau du Directeur de l'Administration Générale.

L'ouverture des plis concernant l'achat de machines à écrire se fera en mon cabinet le mercredi 9 mai à 11 heures 30.

Hôtel de Ville, le 8 mai 1973

l'Adjoint délégué à l'économat,

J.M. BRIFFAUT.

ORDRE DU JOUR

- 73/1 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 novembre 1972
- 73/2 - Achat de machines à écrire - Résultat de la consultation
- 73/3 - Fourniture de stencils et encres pour duplicateurs - Réparation du matériel Rex Rotary - Marché à commandes - Ets LIETARD
- 73/4 - Fourniture de papiers et de matériel de dessin et de bureau - Marché à commandes - Papeteries GASPARD
- 73/5 - Fourniture d'articles de bureau, de papiers machine, duplicateur et d'imprimerie - Marché à commandes - Ets REZETTE - Avenants
- 73/6 - Contrat d'entretien - Machine à écrire électrique - Compagnie I.B.M.
- 73/7 - Questions diverses.



COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 11 mai 1973

73/2 - Fourniture de machines à écrire - Résultat de la consultation.

Neuf maisons ont été consultées :

- Société JAPY - 83 Bd de la Liberté - Lille
- Ets LIETARD - 25 rue de l'Hôpital Militaire - Lille
- Société OLIVETTI - 56 bis Bd de la Liberté - Lille
- Société TARDIEU & MERLEN - 40/50 rue de la Vignette - Lille
- Société HERMES PAILLARD - 8 rue Jean Sans Peur - Lille
- Société OLYMPIA - 1 rue Deleplanque - Lille
- Société L.P. FLIPO & Cie - 15 rue Jean Sans Peur - Lille
- Société L.B.S. - 20 rue Gombert - Lille
- Société BUROTECMO - 3 rue Louis Niquet - Lille

pour la fourniture de machines à écrire équipées comme suit :

- caractère ELITE
- tabulateur décimal automatique 10 touches
- 45 cms de ligne d'écriture
- avec et sans retour électrique
- équipement sans stencilex
- et avec stencilex (rouleaux et cylindres entraineurs)
- housse, tapis amortisseur et nécessaire d'entretien.

Les Sociétés L.B.S. et TARDIEU & MERLEN n'ont pas répondu ; les autres maisons ont fait parvenir les propositions suivantes :

I°) Machines sans retour électrique

| a) <u>sans stencilex</u> |                        | <u>Remise</u> | <u>Prix net</u>                      |
|--------------------------|------------------------|---------------|--------------------------------------|
| Société HERMES PAILLARD  | Hermés Ambassador      | 28 %          | 1.719,36 T.T.C.                      |
| Société JAPY             | Japy type SM 362 D     | 35 %          | 1.423,50 "                           |
|                          | type S 485 D           | 30 %          | 1.671,60 "                           |
| Société OLYMPIA          | Olympia type SG 3S     | 35 %          | 1.614,60 "                           |
| Société FLIPO & Cie      | Ambassador             | 22,5 %        | 1.840,00 "                           |
| Société LIETARD          | Olympia SG 3 S         | 25 %          | 1.863,00 "                           |
| Société OLIVETTI         | Linéa 98               | 40 %          | 1.342,80                             |
|                          |                        |               | avec tapis amortisseur<br>1.366,42 " |
| Société BUROTECMO        | Adler universal<br>400 | 20 %          | 1.923,00 "                           |

.../...

| b) <u>avec stencilex</u> |                                    | <u>Remise</u> | <u>Prix net</u>          |
|--------------------------|------------------------------------|---------------|--------------------------|
| Société HERMES PAILLARD  | Hermès Ambassador                  | 28 %          | 1.797,12 T.T.C.          |
| Société JAPY             | Japy type SM 362 D<br>type S 485 D | 35 %          | 1.610,23 "<br>1.957,78 " |
| Société OLYMPIA          | Olympia SG 3 S                     | 35 %          | 1.762,75                 |
| Société FLIPO & Cie      | Amabassador                        | 22,5 %        | 1.960,00 "               |
| Société OLIVETTI         | Linéa 98                           | 25 %          | 1.485,46 "               |
| Société BUROTECMO        | Adler universal<br>400             | 20 %          | 2.061,00 "               |

2°) Machine avec retour électrique

| a) <u>sans stencilex</u> |                   |        |            |
|--------------------------|-------------------|--------|------------|
| Société HERMES PAILLARD  | Hermès Ambassador | 28 %   | 1.900,80 " |
| Société JAPY             | Japy type S 486 D | 30 %   | 1.848,00 " |
| Société FLIPO et Cie     | Amabassador       | 22,5 % | 2.046,00 " |

| b) <u>avec stencilex</u> |                   |        |            |
|--------------------------|-------------------|--------|------------|
| Société HERMES PAILLARD  | Hermès Ambassador | 28 %   | 1.978,56 " |
| Société JAPY             | Japy type S 486 D | 30 %   | 2.050,18 " |
| Société FLIPO & Cie      | Ambassador        | 22,5 % | 2.166,00 " |

Machine électrique

|                   |                               |      |                             |
|-------------------|-------------------------------|------|-----------------------------|
| Société BUROTECMO | Adler I51 F<br>avec stencilex | 20 % | 3.158,40 T.T.C.<br>3.296,40 |
|-------------------|-------------------------------|------|-----------------------------|

Machine double ruban (carboné)

|                     |  |  |                                    |
|---------------------|--|--|------------------------------------|
| Société FLIPO & Cie | sans retour électrique<br>avec retour électrique |  | 1.866,24 T.T.C.<br>2.047,68 T.T.C. |
|---------------------|--|--|------------------------------------|

Après examen des prix consentis par chaque firme et compte tenu des besoins immédiats des services, la commission propose l'achat de cinq machines à écrire de marque JAPY, type SM 362 D au prix unitaire de :

1.423,50 F.  
ou 1.610,23 F. T.V.A. comprise, remise 35 % déduite

selon que les machines sont équipées ou non de rouleaux stencilex.

M. le Président tient à souligner que le service a la possibilité de changer de fournisseur s'il obtient des conditions meilleures par la suite.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du II mai 1973

73/3 - Fourniture de stencils et encres pour duplicateur - Réparation du matériel Rex Rotary - Marché à commandes

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil municipal concernant un marché à commandes à passer avec les Ets LIETARD, 25 rue de l'Hôpital Militaire à Lille, pour la fourniture de stencils et encres pour duplicateur, l'entretien et la réparation du matériel Rex Rotary.

Le montant annuel de ce marché est fixé à 30.000 F. minimum et à 50.000 F. maximum. Il prend effet à compter du 1er janvier 1972 et est renouvelable par tacite reconduction sans que sa durée totale puisse excéder deux ans.

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 11 mai 1973

73/4 - Fourniture de papiers et de matériel de dessin et de bureau - Marché à commandes.

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil municipal concernant un marché à commandes à passer avec les Papeteries GASPARD, 7 rue Duchesnois à Saint Saulve, pour la fourniture de papiers et de matériel de dessin et de bureau.

Le montant annuel de ce marché est fixé à vingt mille francs (20.000 F) minimum et à cinquante mille francs (50.000 F.) maximum. Il prend effet à compter du 1er janvier 1973 et est renouvelable par tacite reconduction sans que sa durée totale puisse excéder trois ans.

Rapport transmis au Conseil municipal.



COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du II mai 1973

73/6 - Contrat d'entretien - Machine à écrire électrique - Compagnie I.B.M.

La Commission approuve le rapport à présenter au Conseil municipal concernant un contrat à passer avec la Compagnie I.B.M. France, 250 avenue de la République à La Madeleine pour l'entretien d'une machine à écrire I.B.M. type 885 n° 58 809 370 en service au Cabinet du Secrétaire Général.

Le montant de la prime à verser annuellement est de 350 F augmenté de la T.V.A.

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 11 mai 1973

73/7 - Crédits complémentaires

Le Président, abordant la question des crédits gérés par le service de l'Economat, passe en revue les différents comptes du budget qui devront être renforcés.

934/I - 60I - Conseil municipal et commissions.

Les nouvelles dispositions, adoptées par l'Administration, concernant la composition des collations servies lors des réunions du Conseil municipal et du Conseil d'Administration, ont entraîné une augmentation sensible des dépenses prévues à cet effet.

En conséquence, un crédit supplémentaire de 5.000 F. est nécessaire.

934/23 - 608 - Fournitures de bureau

Par délibération n° 73/I003, le Conseil municipal a décidé la location à compter du 1er juin 1973, d'une machine N.C.R. pour l'exécution mécanographique des traitements des agents municipaux, en remplacement d'un appareil ancien dont les multiples réparations deviennent très coûteuses.

La mise en service de cette machine a nécessité l'achat de nouveaux formulaires d'une valeur de 25.000 Francs environ.

Par ailleurs, il a été constaté un accroissement considérable de la consommation de papier duplicateur utilisé à la dactylographie : plus de 1.000 ramettes pendant le 1er trimestre 1973.

Enfin, la confection d'imprimés nouveaux a occasionné des dépenses imprévisibles lors de l'élaboration du budget primitif.

Pour faire face à ces besoins, un crédit supplémentaire d'environ 80.000 francs s'avère indispensable.

934/23 - 630 - Location de matériel

Comme il est dit plus haut, le Conseil municipal a décidé la location, à compter du 1er juin 1973, d'une machine N.C.R. pour l'exécution mécanographique des traitements du personnel municipal.

Le montant mensuel de la location et de la prime d'entretien est fixé à la somme de 4.800 Frs T.T.C. augmenté d'un forfait de prestations de service de 6.000 Frs T.T.C.

Dépenses à considérer d'ici le 31 décembre 1973 :

|                    |           |
|--------------------|-----------|
| 4.800 F x 7 mois = | 33.600 F  |
|                    | + 6.000 F |
|                    | <hr/>     |
|                    | 39.600 F  |

Il y a donc lieu de renforcer le crédit fixé actuellement à 60.000 F d'une somme de 40.000 F.

.../...

934/26 - 63I/4 - Réparation de matériel et contrats d'entretien

Le service de l'économat vient d'être saisi de 2 contrats d'entretien non prévus lors de l'élaboration du budget primitif.

Ils concernent :

- une machine comptable N.C.R. affectée à la Direction des finances  
3ème bureau
- une calculatrice électrique Monroe 57I en service à la Direction  
des Personnels - 3ème bureau

Les primes afférentes à ces contrats s'élèvent à 2.000 F. Il convient dès lors d'augmenter le crédit d'une somme équivalente.

955/5 - 60I - Revalorisation du colis offert en fin d'année aux personnes économiquement faibles

Le 9 février 1973, partageant l'avis de la Commission de l'Economat, la Commission des Affaires sociales et familiales a estimé qu'il était nécessaire de revaloriser le colis de fin d'année offert aux personnes âgées démunies de ressources, par l'achat d'articles de qualité supérieure.

Depuis 1969, le colis est composé comme suit :

I paquet de café de 250 grs - I bouteille de vin rouge ou mousseux - I boîte de biscuits assortis (400 grs) - I coquille de 300 grs - I boîte de lait non sucré - I plaque de chocolat à croquer - I pot de confiture - I boîte de "Banania".

Son coût s'est élevé à :

|                 |
|-----------------|
| I3,40 F en 1969 |
| I4,3I F en 1970 |
| I3,75 F en 197I |
| I4,56 F en 1972 |

Après échange de vues, il est proposé de porter la valeur du colis à I6 F en 1973, soit IO % en plus par rapport à 1972.

Le nombre de bénéficiaires étant d'environ 3.200 personnes, cette majoration exigera un crédit complémentaire de 5.000 Frs.

900/00 - 2I4 AI - Achat de matériel

Lors de sa réunion du 29 janvier 1973, la Commission de la Voie publique a émis un avis favorable à l'acquisition d'une machine à tirer les plans et d'une machine à couper les plans, destinées au service du cadastre, études et plans, topographie, en remplacement d'un matériel ancien et pratiquement hors d'usage.

Le prix de ce nouveau matériel s'élève à :

|                    |                 |
|--------------------|-----------------|
| - machine à tirer  | 8.500 F.        |
| - machine à couper | <u>I.000 F.</u> |
| Au total           | 9.500 F.        |

Ces acquisitions nécessiteront, compte tenu des imprévus, l'inscription d'un crédit supplémentaire de IO.000 F.

La Commission adopte l'ensemble des propositions de majoration de crédits qui lui sont soumises.

Extrait du procès-verbal transmis à

- La Direction des services financiers, pour examen par la Commission des Finances
  - la Direction des services techniques
  - la Direction des affaires sociales et familiales
- } pour information

73/8 - Questions diverses - Informations

A - Achat du papier nécessaire à l'impression de la revue municipale "Lille-Information".

L'impression des cinq numéros de la revue municipale "Lille-Information", à paraître en 1973, nécessitera la passation d'un marché avec un fabricant de papier.

L'assemblée est informée que le titulaire de ce marché sera choisi par Monsieur le Maire sur le vu des échantillons de papier et des prix proposés.

Il est précisé que la dépense correspondante sera prélevée sur le crédit alloué au service des Relations Publiques.

o

o o

B - Achat et location de machines de bureau

Ces temps derniers, le Conseil municipal a été appelé à adopter des contrats d'achat ou de location de machines de bureau sans que la commission de l'économat ait été saisie d'une étude préalable.

M. le Président tient à souligner qu'il s'agissait d'une procédure exceptionnelle motivée par l'urgence de la mesure à prendre, le principe demeurant que ces questions doivent d'abord être étudiées en Commission avant d'être soumises à l'Administration municipale pour décision.

o

o o

C - Fêtes de fin d'année - Distribution de coquilles dans les écoles

M. le Président rend compte du résultat des visites qu'il a effectuées, en décembre dernier, avec MM. LAVA et JESUPRET, dans les écoles publiques et privées, afin de contrôler les livraisons de coquilles dont la commande a été passée au Syndicat des artisans-pâtisseries:

- une seule fourniture laissait à désirer tant au point de vue de la qualité que du poids
- treize artisans-pâtisseries seulement ont répondu à l'appel de leur syndicat.

De son côté, Mme DEBAENE fait remarquer que les coquilles livrées à l'Hospice Général par la firme HOLDER étaient rassisées.

Il sera tenu compte de ces observations lors des prochaines commandes.

o

o o

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Vu : le Président,

J.M. BRIFFAUT

Le Chef de l'Economat,

R. JESUPRET

Le Directeur  
de l'Administration Générale,

G. LAVA



COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la commission de l'Economat qui se tiendra le vendredi 28 septembre 1973 à 18 h.30 dans le bureau du Directeur de l'Administration générale (1er pavillon - 1er étage).

Hôtel de Ville, le 25 septembre 1973

l'Adjoint délégué à l'Economat,

J.M. BRIFFAUT

ORDRE DU JOUR

- 73/ 9 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 mai 1973
- 73/10 - Machine comptable N.C.R. - Contrat d'entretien
- 73/11 - Fourniture d'imprimés en 1973 - Marché à commandes - Imprimerie O.S.A.P. - Avenant
- 73/12 - Fournitures pour appareils duplicateurs, papiers offset et duplicateur, encres...etc... en 1973. Société Anonyme Gestetner. Marché à commandes.
- 73/13 - Publication des numéros 6 et 7 de la revue municipale.  
Fourniture de papiers d'impression et de couverture - Société Anonyme Norsogepress - Marché à commandes.
- 73/14 - Propositions budgétaires 1974 - Examen
- 73/15 - Questions diverses.



COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 28 septembre 1973

---

La commission de l'Economat s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 28 septembre 1973 à 18 h.30, sous la présidence de M. BRIFFAUT, Adjoint au Maire, délégué à l'Economat.

Etaient présents :

|             |                      |
|-------------|----------------------|
| M. CAILLIAU | Conseiller municipal |
| Mme DEBAENE | Conseiller municipal |

Excusé :

|          |                      |
|----------|----------------------|
| M. IBLED | Conseiller municipal |
|----------|----------------------|

Absents :

|                  |                      |
|------------------|----------------------|
| M. HENAUX        | Adjoint au Maire     |
| Mme VANNEUFVILLE | Conseiller municipal |

Assistait à la séance :

|         |  |
|---------|--|
| M. LAVA | Directeur de l'Administration générale |
|---------|--|

Secrétaire de séance :

|             |                |
|-------------|----------------|
| M. JESUPRET | Chef de bureau |
|-------------|----------------|

---

Le procès-verbal de la réunion du 11 mai 1973 est adopté sans observation.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 28 septembre 1973

---

73/10 - Contrat d'entretien - Machine comptable N.C.R.

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un contrat à passer avec la Société "La Nationale Caisse enregistreuse" 119, rue de Réaumur Paris représentée par son agence locale sis à Lille, rue Nationale, pour l'entretien d'une machine comptable modèle 33 144 n° 1 242 597 en service à la Direction des Finances (3ème Bureau).

Le montant de la prime à verser annuellement est de 1.298 Frs augmenté de la T.V.A. (20%).

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 28 septembre 1973

---

73/11 - Fourniture d'imprimés en 1973 - Marché à commandes  
Imprimerie O.S.A.P. - Avenant

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un avenant au marché passé avec la Société Anonyme de Production Imprimerie O.S.A.P. 209 rue d'Arras à Lille, pour la fourniture d'imprimés en 1973 qui a pour effet de porter le montant maximum du marché à 150.000 Frs.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 28 septembre 1973

---

73/12 - Fourniture d'appareils duplicateurs, papiers offset et duplicateur, encre etc..... en 1973  
Société Anonyme Gestetner - Marché à commandes

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un marché à passer avec la Société Anonyme Gestetner, 88 rue de Paris à Lille, pour la fourniture d'appareils duplicateurs, papiers offset et duplicateur, encre etc..... en 1973

Le montant minimum du marché est fixé à 30.000 Frs (trente mille francs) et le maximum à 70.000 Frs (soixante dix mille francs).

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 28 septembre 1973

---

73/13 - Fourniture de papiers d'impression et de couverture  
Société Anonyme Norsogepress - Marché à commandes

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil Municipal concernant un marché à passer avec la Société Anonyme Norsogepress, 209 rue d'Arras à Lille, pour la fourniture de papiers d'impression et de couverture nécessaires pour la parution de différentes publications municipales en 1973.

Le montant minimum du marché peut être fixé à 30.000 Frs (trente mille francs) et le maximum à 70.000 Frs (soixante dix mille francs).

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 28 septembre 1973

73/14 - Propositions budgétaires 1974 - Examen

La commission procède à l'examen des propositions budgétaires 1974 présentées par le chef du service de l'Economat.

934/1 - 601 - Conseils et assemblées - Denrées

Compte tenu des dépenses constatées en 1971, 1972 et celles relevées au 15 septembre 1973, la commission propose l'ouverture d'un crédit de 15.000 Frs au budget 1974.

Le président demande que le crédit soit alloué dans son intégralité afin de ne pas solliciter un complément au budget supplémentaire.

934/23 - Service de l'Economat

Le montant du crédit sollicité s'élève à 794.000 Frs contre 720.000 Frs alloué en 1972 aux budgets primitif et supplémentaire.

L'augmentation prévue est d'environ 10%

934/26 - Hôtel de Ville - Autres services généraux

Le crédit sollicité s'élève à 396.000 Frs contre 337.000 Frs en 1973.

En ce qui concerne spécialement l'habillement, le montant du crédit passe de 280.000 Frs à 336.000 Frs par suite de la hausse des prix et du renouvellement triennal des tenues d'été, des imperméables et des survêtements en méryl.

955/52 - Aide aux personnes âgées (Distributions de colis)

Le crédit sollicité se monte à 195.000 Frs contre 130.000 Frs en 1972. Il est tenu compte de la proposition de la commission des crèches, pouponnière et personnes âgées de revaloriser le colis alloué qui passe de 16 Frs à 25 Frs.

900/00 - 214 A1 - Achat de matériel, machines à écrire etc...

Compte tenu des demandes reçues par le service de l'Economat et non satisfaites en 1973, la commission propose de solliciter un crédit de 70.000 Frs contre 40.000 Frs en 1973.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 28 septembre 1973

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.45

Le Secrétaire de Séance

R. JESUPRET

Vu :  
l'Adjoint délégué à  
l'Economat

Le Directeur  
de l'Administration générale

J.M. BRIFFAUT

G. LAVA

Lille, le 17 Octobre 1973

N O T E

à Mesdames et Messieurs les membres  
de la Commission de l'Economat



Pour faire suite à ma note du 9 Octobre 1973, je vous prie de trouver ci-dessous, l'ordre du jour relatif à la réunion de la Commission de l'Economat qui se tiendra le vendredi 19 Octobre 1973, à 18 H 30 dans le bureau du Directeur de l'Administration Générale (1er pavillon - 1er étage).

-----  
ORDRE DU JOUR

- 73/15 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 28 Septembre 1973
- 73/16 - Fourniture de lait en 1974 - Résultat de l'appel d'offres
- 73/17 - Travaux d'impression des séances du C.M. - Année 1974 - Résultat de l'appel d'offres
- 73/18 - Fourniture de vêtements de travail - Année 1974 - Résultat de l'appel d'offres
- 73/19 - Fourniture de blouses et tabliers - Année 1974 - Résultat de l'appel d'offres
- 73/20 - Fourniture de brodequins, chaussures - Année 1974 - Résultat de l'appel d'offres
- 73/21 - Fourniture de costumes et uniformes - Année 1974 - Résultat de l'appel d'offres
- 73/22 - Fourniture d'articles de bureau - Année 1974 - Résultat de l'appel d'offres
- 73/23 - Fourniture de papiers duplicateur, d'imprimerie ... - Année 1974 - Résultat de l'appel d'offres
- 73/24 - Fourniture d'imprimés - Année 1974 - Imprimerie OSAP - Marché à commandes
- 73/25 - Questions diverses.



COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 19 octobre 1973

La commission de l'Economat s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le vendredi 19 octobre 1973 à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur BRIFFAUT, Adjoint au Maire, délégué à l'Economat.

Etaient présents :

|             |                      |
|-------------|----------------------|
| Mme DEBAENE | Conseiller municipal |
| M. IBLÉD    | Conseiller municipal |

Excusés :

|                  |                      |
|------------------|----------------------|
| M. CAILLIAU,     | Conseiller municipal |
| Mme VANNEUFVILLE | Conseiller municipal |

Absent :

|            |                  |
|------------|------------------|
| M. HENAUX, | Adjoint au Maire |
|------------|------------------|

Assistait à la réunion :

|             |                               |
|-------------|-------------------------------|
| M. JESUPRET | Chef du Service de l'Economat |
|-------------|-------------------------------|

Secrétaire de séance :

|               |                 |
|---------------|-----------------|
| Mme DESMARETS | Agent principal |
|---------------|-----------------|

Le procès-verbal de la réunion du 28 septembre 1973 est adopté sans observation.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 19 octobre 1973

73/16 - Fourniture de lait pasteurisé - Année 1974 -

En vue d'assurer, pendant l'année 1974 l'approvisionnement journalier en lait des crèches, de la pouponnière et des écoles de plein air, les maisons ci-après spécialisées dans ce négoce et susceptibles de satisfaire à nos besoins, ont été consultées :

- Société des Etablissements RENEAU - CUINCY LES DOUAI
- Société SOLAINOR, 15 rue Gambetta - THUMESNIL
- Union laitière normande coopérative ELLE et VIRE  
rue du Bois d'Annappes - LILLE
- Laiterie des QUATRE CANTONS - LE QUESNOY

Seule la Société SOLAINOR a soumissionné et fait parvenir les propositions suivantes :

|   |          |  |
|---|----------|--|
| LAIT PASTEURISE 34 grs M.G.<br>Bouteille plastique    | 26.000 l | Rabais de 8 (huit)<br>pour cent sur prix<br>consommateur fixé<br>par arrêté préfectoral<br>(prix T.T.C. 1,17 F le l. |
| LAIT PASTEURISE 34 grs M.G.<br>en bidons de 20 litres | 7.000 L  | Rabais de 8 (huit)<br>pour cent sur prix<br>consommateur fixé<br>par arrêté préfectoral                              |
| LAIT STERILISE ECREME<br>en bouteille plastique       | 5.200 l  | HT      T.T.C.      Taux T.V.A.<br><hr/> 0,92 F    0,98 F      7 %   |

A défaut d'autre proposition, la commission ne peut que retenir l'offre de la Société SOLAINOR.

Le montant prévisible des commandes étant supérieur à 30.000 F (trente mille francs) nécessite la passation avec la Société SOLAINOR d'un marché à commandes.

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 19 octobre 1973

73/I7 - Travaux d'impression des fascicules du Conseil municipal - Année 1974

En vue de l'exécution des travaux d'impression des fascicules du Conseil municipal, nous avons consulté les imprimeries lilloises ci-après :

- DOURIEZ-BATAILLE - 5 rue Jacquemars Gielée
- MOREL et CORDUANT - II rue des Bouchers
- O.S.A.P. - 209 rue d'Arras
- SAUTAI - 46 rue Gauthier de Châtillon

La Maison DOURIEZ-BATAILLE n'a pas répondu. Les autres imprimeries nous ont fait parvenir les offres suivantes :

|                   | Prix de la page<br>imprimée T.T.C. | Prix de la page<br>blanche T.T.C. |
|-------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| MOREL et CORDUANT | 70 F                               | 13,50 F                           |
| SAUTAI            | 75 F                               | 14,00 F                           |
| O.S.A.P.          | 69 F                               | 13,00 F                           |

La commission propose de retenir l'offre de la Société Anonyme Imprimerie O.S.A.P., la plus intéressante pour la Ville.

A l'occasion de ce rapport, la commission demande ;

1°) si le nombre d'exemplaires commandé (80) est toujours en accord avec les nécessités de l'Administration (exemple : attribution d'un exemplaire à chaque Adjoint)

2°) si le problème de la miniaturisation (microfilms) des archives ne pourrait être étudié.

Le montant des commandes à effectuer nécessite la passation avec la Société Anonyme Imprimerie O.S.A.P. d'un marché à commandes d'une valeur minimum de 60.000 F (soixante mille francs) et de 150.000 F (cent cinquante mille francs) maximum.

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 19 octobre 1975

73/18 - Fourniture de vêtements de travail - Année 1974

Cinq maisons ont été consultées :

- Etablissements ARRECKX, 21 avenue de la Petite Hollande - MARCQ-én-BAROEUL
  - Etablissements ROQUETTE, 4 rue Parmentier - LILLE
  - Société MULLIEZ Frères, 171 rue Pellart - ROUBAIX
  - Société CENTRACO, 40 à 46 rue de Marquillies - LILLE
  - Etablissements RYNDAL, 141 rue du Molinel - LILLE
- 4 maisons nous ont fait parvenir les offres suivantes :

| <u>ARRECKX</u>   | <u>MULLIEZ</u>                     | <u>ROQUETTE</u>  | <u>CENTRACO</u> |
|--|------------------------------------|--|-----------------|
| <u>400 à 450 vêtements de travail - bleus 2 pièces</u> |                                    |  |                 |
| 37,92  | mod. V.IO 29,83<br>mod. P.IO 30,76 | 43,92  | 45,46           |
| <u>300 à 320 cottes à bretelles</u>                    |                                    |  |                 |
| 24,60  | 37,24                              | 29,34  | 31,03           |
| <u>200 à 250 vestes</u>                                |                                    |  |                 |
| 20,04  | 29,83                              | 21,96  | 23,26           |
| <u>50 à 70 pare-poussières</u>                         |                                    |  |                 |
| nylon 21,90<br>coton 24,48                             |                                    | nylon 27,84<br>coton blanc 27,00<br>coloris azur 30,00 |                 |

Les Etablissements CENTRACO indiquent une majoration de 5 % pour les tailles 54 et 56, de 10 % pour les tailles 58 et 60 et de 20 % pour les tailles 62/64 pour les bleus deux pièces et de 5 % pour les tailles 54/56 et de 10 % pour les tailles 58/60 en ce qui concerne les cottes à bretelles et les vestes.

Après examen des modèles présentés, compte tenu de la finition et des prix consentis, la commission propose de retenir l'offre des Etablissements ARRECKX soit,

400 à 450 vêtements de travail : bleus 2 pièces à 37,92  
300 à 320 cottes à bretelles à 24,60  
200 à 250 vestes à 20,04  
50 à 70 pare-poussière nylon à 21,90

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 19 octobre 1973

73/19 - Fourniture de blouses et tabliers - Année 1974

Deux maisons ont été consultées :

- Etablissements DELANNOY "PAD" 150 rue de Paris - LILLE
- Etablissements LESTOQUOY 24 rue du Molinel - LILLE

Ces maisons ont répondu et ont fait les propositions suivantes :

|                                    | <u>Ets DELANNOY</u> | <u>Ets LESTOQUOY</u> |
|------------------------------------|---------------------|----------------------|
| 800 à 900 blouses nylon            | T. Tailles 20.52    | T. Tailles 21.90     |
| forme longue                       | -                   | 21.06                |
| forme 3/4                          |                     |                      |
| 800 à 900 blouses                  |                     |                      |
| PRISCA nylon forme longue          | -                   | 21.90                |
| forme 3/4                          | -                   | 21.00                |
| Blouses longues forme              |                     |                      |
| longue encolure "COEUR"            | -                   | 22.32                |
| forme 3/4                          | -                   | 21.42                |
| Blouses infirmière nylon           |                     |                      |
| manches longues                    | -                   | 23.52                |
| Tabliers à bavette modèle large    | -                   | 12.96                |
| Tabliers à bavette cretonne lourde | -                   | 11.76                |

Les modèles proposés n'ayant pas été retenus par la commission, une nouvelle consultation aura lieu incessamment.



COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 19 octobre 1973

73/2I - Fourniture de costumes et uniformes - Année 1974

Cinq maisons ont été consultées :

- Etablissements DENIAU-PIQUET, 28 rue de la Chapelle - PARIS
- Etablissements HERBAUT-DENNEULIN, 27 rue des Ponts de Comines - LILLE
- Etablissements "AU TAILLEUR DE ROUBAIX" 10, rue Nicolas Leblanc - LILLE
- Etablissement RAMETTE et Cie, 47 bis avenue Jean Jaurès - DENAIN
- Etablissements USINEL, 169 rue de Paris - LILLE

Ces maisons nous ont fait parvenir les offres suivantes :

| <u>Prévisions</u>  | <u>USINEL</u>                   | <u>DENIAU-PIQUET</u>                 | <u>HERBAUT<br/>DENNEULIN</u> | <u>TAILLEUR DE<br/>ROUBAIX</u>                   | <u>RAMETTE et Cie</u> |
|--|---------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|--|-----------------------|
| 10 à 12 costumes<br>de cérémonie ...                           | 288<br>324<br>380               | 439,20                               | 483                          | 483  | 478                   |
| 10 à 12 uniformes<br>chauffeurs-touristes                      | 288<br>288<br>313<br>324<br>365 | 302,40<br>345,60                     | 419                          | ref 3-379<br>ref 4-386<br>ref 5-370              | 342                   |
| 110 à 120 uniformes<br>pour agents municipaux                  | 288<br>324                      | 302.40<br>304.80<br>314.40           | 419                          | ref 2-350<br>ref 3-379<br>ref 5-370              | 354                   |
| 35 à 40 uniformes<br>tenues d'été pour<br>gardiens de musées - |                                 | 309.60                               | 419                          | ref 6-170  | 330                   |
| 40 à 45 uniformes pour<br>gardes police municipale             |                                 | 324.00<br>370,80<br>393.60<br>414.00 | 433                          | ref 2-352<br>ref 3-381<br>ref 4-388<br>ref 5-372 | 384                   |

Les Etablissements HERBAUT-DENNEULIN accordent une remise de 5 % pour la commande de plus de 20 vêtements et de 7 % pour la commande de plus de 40 vêtements.

Les Etablissements USINEL précisent 10 % en + pour les tailles 54/56 et 20 % en plus pour les tailles 58/60.

Après examen des échantillons présentés, compte tenu des prix consentis et de la finition des vêtements, la commission propose de retenir les offres suivantes :

- 10 à 12 costumes de cérémonie : Etablissements USINEL au prix de 380 F
- 10 à 12 costumes chauffeurs-touristes : Ets HERBAUT-DENNEULIN au prix de 419 F
- 110 à 120 uniformes pour agents municipaux : Ets USINEL au prix de 324 F
- 35 à 40 uniformes tenues d'été pour gardiens de Musées : Ets DENIAU-PIQUET au prix de 309,60 F.
- 40 à 45 uniformes pour gardes de police municipale : TAILLEUR DE ROUBAIX au prix de 352 F

Un marché à commandes devra être passé avec les Etablissements USINEL.

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 19 octobre 1973

73/22 - Fourniture d'articles de bureau - Année 1974 -

Sept maisons ont été consultées :

- Papeterie LESIEUR, 16 Place d'Armes - VALENCIENNES
- Etablissements GUILBERT, 4 Quai du Sartel - ROUBAIX
- Librairie HELLIN, 3 rue du Docteur Choquet - ARMENTIERES
- Etablissements REZETTE, 89 rue Caumartin - LILLE
- Papeteries GASPARD, 7 rue Duchesnois - SAINT SAULVE
- Etablissements BUROTECMO, 20 rue Jeanne Maillotte - LILLE
- Etablissements POPYREX, 12 Place du Lion d'Or - LILLE

Quatre d'entre elles ont fait parvenir les propositions suivantes pour la totalité des articles inscrits au bordereau.

1er lot - 95 articles -

- Ets REZETTE . . . . . 21.652,12 F T.T.C.
- Ets LESIEUR . . . . . 26.039,72 F T.T.C.
- Papeteries GASPARD . . . . . 31.220,65 F T.T.C.
- Ets POPYREX . . . . . 21.874,38 F T.T.C.

2ème lot - 46 articles -

- Ets REZETTE . . . . . 15.665,06 F T.T.C.
- Ets LESIEUR . . . . . 18.534,80 F T.T.C.
- Papeteries GASPARD . . . . . 18.158,49 F T.T.C.
- Ets POPYREX . . . . . 17.861,40 F T.T.C.

Après examen des bordereaux de prix consentis, la commission propose de scinder les commandes entre les Ets REZETTE et Fils et les Ets POPYREX. Selon les articles, ce sera le fournisseur, qui aura consenti le meilleur prix, qui obtiendra la commande.

Un marché à commandes sera passé avec les Etablissements REZETTE et Fils.

Rapport transmis au Conseil municipal.



COMMISSION DE L'ECONOMAT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 19 octobre 1973

73/24 - Fourniture d'imprimés - Année 1974 - Marché à commandes

La commission approuve le rapport à présenter au Conseil municipal concernant un marché à commandes à passer avec la Société Anonyme Production Imprimerie O.S.A.P. 209, rue d'Arras à Lille pour la fourniture d'imprimés divers nécessaires au fonctionnement des services municipaux au cours de l'année 1974.

Le montant de ce marché peut être fixé au minimum à 30.000 F (trente mille francs) et au maximum à 120.000 F (cent vingt mille francs).

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 19 octobre 1973

73/25 - Fourniture de carbones, stencils, rubans, encres pour duplicateur - Année 1974

Quatre maisons ont été consultées :

- Etablissements GUILBERT, 4 Quai du Sartel - ROUBAIX
- Monsieur HELLIN 3, rue du Docteur Choquet - ARMENTIERES
- Etablissements LIETARD, 25 rue de l'Hôpital Militaire - LILLE
- Etablissements BUROTECMO, 20 rue Jeanne Maillotte - LILLE

Seuls les Etablissements LIETARD ont répondu et ont fait les propositions suivantes :

|                        |           |                     |
|------------------------|-----------|---------------------|
| Lot n° 1 (18 articles) | . . . . . | 14.980,92 F. T.T.C. |
| Lot n° 2 (4 articles)  | . . . . . | 31.445,64 F. T.T.C. |

A défaut d'autre soumission, la commission ne peut que retenir l'offre des Ets LIETARD.

Toutefois, la commission demande au service de l'économat lors de commandes importantes, de contacter d'autres fournisseurs en vue d'obtenir le meilleur prix.

Un marché à commandes sera passé avec les Ets LIETARD.

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 19 octobre 1973

73/26 - Questions diverses

Monsieur le Président donne lecture d'une lettre du Docteur Bernard Mollet, Adjoint au Maire, relative à l'habillement du personnel des crèches.

La livraison des blouses pour l'année 1973 a été retardée suite à une proposition qui avait été faite de laisser l'initiative aux Directrices des crèches de choisir leur type de blouses, initiative qui n'a pas reçu l'agrément des membres de la commission. La question va être examinée à nouveau et la livraison sera faite incessamment.

En ce qui concerne la suggestion du Docteur Mollet, de fournir des blouses aux visiteurs occasionnels ainsi que la protection des chaussures, le président estime qu'un rapport devra être présenté au Conseil d'Administration pour décision.

D'autre part, faudra-t-il étendre cette mesure pour tous les visiteurs autorisés?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Vu : l'Adjoint délégué  
à l'économat,

J.M. BRIFFAUT

Le Secrétaire de séance,

L. DESMARETS

Le Directeur de l'Administration  
Générale par intérim,

R. JESUPRET.

Administration Générale

4ème Bureau

ECONOMAT



COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la commission de l'Economat qui se tiendra à l'Hôtel de Ville, le 29 novembre 1973 à 18 h.30, dans le bureau du Directeur de l'Administration Générale - 1er pavillon - 1er étage.

L'ouverture des plis concernant les consultations reprises ci-dessous se fera en mon cabinet, le lundi 26 novembre 1973 à 16 h.30.

Hôtel de Ville, le 20 novembre 1973

L'Adjoint délégué à l'Economat,

J.M. BRIFFAUT

ORDRE DU JOUR

- 73/27 - Procès-verbal de la réunion du 19 octobre 1973 - Adoption
- 73/28 - Colis de fin d'année - fourniture de café - résultat de la consultation
- 73/29 - Colis de fin d'année - fourniture de coquilles - résultat de la consultation
- 73/30 - Colis de fin d'année - fourniture de vins blanc et rouge - résultat de la consultation
- 73/31 - Colis de fin d'année - fourniture de biscuits - résultat de la consultation
- 73/32 - Fourniture de chiffons - résultat de la consultation
- 73/33 - Fourniture de droguerie et produits d'entretien - résultat de la consultation
- 73/34 - Fourniture de wassingues et lavettes - résultat de la consultation
- 73/35 - Fourniture de brosse à dents - résultat de la consultation
- 73/36 - Fourniture de produits chimiques - résultat de la consultation
- 73/37 - Fourniture de cristaux de soude et cruchons de javel - résultat de la consultation
- 73/38 - Fourniture de savon mou et liquide - résultat de la consultation
- 73/39 - Société Burotechnic - marché à commandes
- 73/40 - Fourniture de blouses - année 1974 - résultat de la consultation
- 73/41 - Questions diverses.



Séance du 29 novembre 1973

La commission de l'Economat s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le jeudi 29 novembre 1973 à 18 h.30, sous la présidence de Monsieur BRIFFAUT, Adjoint au Maire, délégué à l'Economat.

Etaient présents :

|             |                      |
|-------------|----------------------|
| Mme DEBAENE | Conseiller municipal |
| M. IBLED    | Conseiller municipal |

Excusés :

|                  |                      |
|------------------|----------------------|
| M. CAILLIAU      | Conseiller municipal |
| Mme VANNEUFVILLE | Conseiller municipal |

Absent :

|          |                  |
|----------|------------------|
| M. HENAU | Adjoint au Maire |
|----------|------------------|

Assistaient à la réunion :

|             |  |
|-------------|--|
| M. LAVA     | Directeur de l'Administration générale |
| M. JESUPRET | Chef du service de l'Economat          |

Secrétaire de séance :

|            |            |
|------------|------------|
| Mme POQUET | Rédactrice |
|------------|------------|

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Mme POQUET, rédactrice, qui vient d'être affectée à l'Economat, et ne doute pas que ses qualités d'organisation et son dynamisme apporteront une aide précieuse au fonctionnement de ce service qui revêt une importance de plus en plus grande.

L'Assemblée passe ensuite à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la réunion du 19 octobre 1973 est adopté sans observation.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 29 novembre 1973

73/28 - Colis de fin d'année - Fourniture de café - Résultat de la consultation.

Cinq maisons ont été consultées pour la fourniture d'environ 2.000 kg de café, mélange Brésil, qualité supérieure, garanti exempt de tout mouillage ou enrobage.

Les offres suivantes ont été reçues :

Cafés GAUTIER, 3/5 rue Gosselet - Lille

- |                                 |                       |
|---------------------------------|-----------------------|
| - mélange Brésil (paquet rouge) | 11,61 F. le kg T.T.C. |
| - mélange Brésil (paquet bleu)  | 10,22 F. le kg T.T.C. |

Cafés VANDAMME, 2 rue Kléber - La Madeleine

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| - Matador rouge 100% Brésil supérieur                        | 10,70 F. le kg T.T.C. |
| - Matador bleu 50% Brésil supérieur<br>50% Robusta supérieur | 9,09 F. le kg T.T.C.  |

Cafés TREFFEL, 9 rue Delphin Petit - Lille

- |   |                      |
|---|----------------------|
| - qualité Nectar 30% robusta supérieur<br>70% arabica Brésil sup. | 8,40 F. le kg T.T.C. |
|---|----------------------|

Société MEO, 1 rue Lamartine - Lille

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| - mélange 30% robusta 1er choix<br>70% Brésil Prima | 10,38 F. le kg T.T.C. |
| - mélange 50% robusta 1er choix<br>50% Brésil Prima | 10,06 F. le kg T.T.C. |
| - 100% robusta 1er choix                            | 9,52 F. le kg T.T.C.  |

Les cafés "GRAND'MERE", 206 rue Clémenceau à WATTIGNIES n'ont pas répondu.

Après examen des prix consentis et des échantillons présentés, la Commission est d'avis de retenir la proposition des cafés Treffel à 8,40 F. le kg T.T.C., la plus avantageuse pour la Ville.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 29 novembre 1973

73/29 - Colis de fin d'année - Fourniture de coquilles. Résultat de la consultation

Quatre fournisseurs ont été consultés pour la fourniture de 10.000 kg de coquilles, livrées emballées et d'un poids de 300 gr. chacune :

- Monsieur GLOECKLER, Président de la Chambre syndicale des patrons pâtissiers, glaciers, boulangers du Nord - 36 bis, rue de Bourgogne - Lille
- Société L'INDEPENDANTE, 110-112, boulevard Montebello - Lille
- Société HOLDER, 40 rue de l'Abbé LEMIRE - La Madeleine
- Société Française de panification moderne, rue J. Guesde - Lomme.

La Société Française de panification moderne n'a pas répondu. Les autres maisons ont fait parvenir les propositions suivantes :

- Chambre syndicale des patrons pâtissiers
  - recette n° 1 7,70 F. le kg T.T.C.
  - recette n° 2 7,90 F. le kg T.T.C.
- Société HOLDER 7,00 F. le kg T.T.C.
- Société L'INDEPENDANTE 8,56 F. le kg T.T.C.

Le pourcentage des produits entrant dans la composition des coquilles est le suivant :

| <u>Chambre syndicale</u> |                     | <u>Société HOLDER</u>    | <u>Société L'INDEPENDANTE</u> |
|--------------------------|---------------------|--------------------------|-------------------------------|
| <u>Recette n° 1</u>      | <u>Recette n° 2</u> |                          |                               |
| 1 kg de farine           | 1 kg de farine      | 1 kg de farine           |                               |
| 6 oeufs                  | 6 oeufs             | 150 gr. sucre            | pas de                        |
| 50 gr. levure            | 50 gr. levure       | 25 gr. sel               |                               |
| 20 gr. sel               | 20 gr. sel          | 250 gr. matières grasses |                               |
| 120 gr. sucre            | 150 gr. sucre       | 300 gr. raisins          | précision                     |
| 80 gr. matières grasses  | 120 gr. beurre      | 3 oeufs                  |                               |
| 20 gr. beurre            | 200 gr. raisins     |                          |                               |
| 300 gr. raisins          | 500 gr. lait        |                          |                               |
| 500 gr. lait             |                     |                          |                               |

La Commission écarte la Société l'Indépendante, plus chère, et propose de répartir la commande entre la Chambre syndicale des patrons pâtissiers et la Société Holder, de la manière suivante :

- Chambre syndicale : Ecoles publiques et privées : 28.000 coquilles environ - recette n° 1 à 7,70 F. le kg T.T.C.

Comme l'an passé, il sera exigé que chaque groupe scolaire soit livré par le même pâtissier.

- Société HOLDER : Assistés ou secourus du B.A.S., établissements hospitaliers ou charitables, crèches, enfants des agents municipaux, etc... : 9.000 coquilles environ.

Les membres de la Commission souhaitent qu'une carte de vœux de Monsieur le Maire soit insérée dans chaque sachet de coquilles.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 29 novembre 1973

73/30 - Colis de fin d'année - Fourniture de vins blanc et rouge. Résultat de la consultation.

Neuf maisons ont été consultées pour la fourniture de 3.300 bouteilles de vin rouge et 3.300 bouteilles de vin blanc moelleux :

- LA GRANDE BRASSERIE, 39 boulevard de la Moselle - Lille
- CENTRALE DES VINS FINS, Chemin du Fourchon - SECLIN
- Ets CATTEAU & DELAHOUTRE, 80 rue Castelnau - Linselles
- REVEREAU, 212 rue d'Arras - Lille
- Ets Michel FAUVARQUE & Cie, 4 rue des Trois Mollettes - Lille
- NORD-VINS, 65 rue de la Louvière - Lille
- Ets F. GUELTON, 309 rue Léon Gambetta - Lille
- Cie LILLOISE DES VINS ET ALCOOLS, 37 boulevard Montebello - Lille
- Ets DEBACKER & Cie, 113-115 rue de Douai - Lille

Les établissements NORD-VINS, F. GUELTON, Cie LILLOISE DES VINS ET ALCOOLS, DEBACKER & Cie n'ont pas répondu. Les autres maisons ont fait parvenir les offres suivantes :

|   | Prix T.T.C. au col |                  |                  |
|---|--------------------|------------------|------------------|
|   | par 500 Billes     | par 1.000 billes | par 2.000 billes |
| <u>- LA GRANDE BRASSERIE</u>              |                    |                  |                  |
| Bordeaux rouge                            | 4,24 F.            | 3,93 F.          | 3,82 F.          |
| Bordeaux La Capelle                       | 6,06 F.            | 5,82 F.          | 5,70 F.          |
| Bordeaux Beynat                           | 6,00 F.            | 5,76 F.          | 5,58 F.          |
| Bordeaux blanc moelleux                   | 2,96 F.            | 2,90 F.          | 2,78 F.          |
| Côtes de Bergerac                         | 3,20 F.            | 3,07 F.          | 2,96 F.          |
| <u>- CENTRALE DES VINS FINS</u>           |                    |                  |                  |
| <u>Bordeaux blanc moelleux :</u>          |                    |                  |                  |
| Bergerac                                  | 3,41 F.            | 3,29 F.          | 3,10 F.          |
| Oenanthie                                 | 3,76 F.            | 3,64 F.          | 3,45 F.          |
| <u>Bordeaux rouge :</u>                   |                    |                  |                  |
| Bordeaux rouge                            | 4,35 F.            | 4,23 F.          | 3,87 F.          |
| Roc rouge                                 | 4,56 F.            | 4,44 F.          | 4,16 F.          |
| Château de barbe                          | 6,29 F.            | 6,05 F.          | 5,69 F.          |
| Chevroton                                 | 3,64 F.            | 3,52 F.          | 3,34 F.          |
| <u>- CATTEAU ET DELAHOUTRE</u>            |                    |                  |                  |
| Bordeaux blanc A.C.                       | 2,47 F.            | 2,35 F.          | 2,23 F.          |
| Bordeaux rouge A.C.                       | 3,88 F.            | 3,76 F.          | 3,65 F.          |
| <u>- R. REVEREAU</u>                      |                    |                  |                  |
| <u>Vins rouges :</u>                      |                    |                  |                  |
| Minervoies, Château de Paulignan          | 2,66 F.            |                  |                  |
| Grand Vin 11° Maison Eschnauer à Bordeaux | 2,90 F.            |                  | 2,85 F.          |
| Bergerac A.C.                             | 3,65 F.            |                  |                  |
| Bordeaux A.C.                             | 4,15 F.            |                  |                  |

Vins blancs :

|                              |         |
|------------------------------|---------|
| Bordeaux A.C. Moelleux       | 2,55 F. |
| Côtes de Bergerac "Mon Joli" | 3,15 F. |
| A.C. moelleux                |         |
| Monbazillac A.C. moelleux    | 4,35 F. |

- Michel FAUVARQUE & Cie

Bordeaux rouges :

|   |         |         |         |
|---|---------|---------|---------|
| 1971 Ch. Bel Air Bordeaux                       | 6,82 F. | 6,58 F. | 6,35 F. |
| 1971 Domaine de Canteloup<br>Bordeaux supérieur | 7,05 F. | 6,82 F. | 6,58 F. |

Bordeaux blancs doux

|  |         |         |         |
|--|---------|---------|---------|
| Monseillon bordeaux blanc              | 3,90 F. | 3,64 F. | 3,41 F. |
| Blanc royal 1ères côtes<br>de bordeaux | 5,52 F. | 5,29 F. | 5,05 F. |

V.D.Q.S.

|  |         |         |         |
|--|---------|---------|---------|
| Ch. Prieure St Antoine 1972<br>Corbières | 3,29 F. | 3,05 F. | 2,82 F. |
|--|---------|---------|---------|

Spécialités

|                              |         |         |         |
|------------------------------|---------|---------|---------|
| Montagnas-vin blanc moelleux | 3,52 F. | 3,29 F. | 3,05 F. |
|------------------------------|---------|---------|---------|

11°

Après examen des prix consentis par les soumissionnaires et de la qualité des échantillons présentés, la commission propose de retenir les offres ci-après :

- Michel FAUVARQUE & Cie pour la fourniture de 3.300 bouteilles de Château Prieure St Antoine 1972 Corbières à 2,82 F. T.T.C. la bouteille.
- CATTEAU & DELAHOUTRE pour 3.300 bouteilles de bordeaux blanc A.C. à 2,23 F. T.T.C. la bouteille.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 29 novembre 1973

73/31 - Colis de fin d'année - Fourniture de biscuits. Résultat de la consultation.

Les maisons suivantes ont été consultées pour la fourniture de 5.500 boîtes de 400 gr. de biscuits assortis et 1.400 brioches hollandaises de 500 gr. :

- Société HOLDER, 40 rue de l'Abbé Lemire - La Madeleine
- Boulangerie, biscuiterie PAUL, 6 Place de Strasbourg - Lille
- Biscuiterie SODIFRANCE "Geslot Voreux" B.P. 13 - Ronchin
- Biscuiterie LILLOISE, 250 rue Pasteur - Marquette
- Biscuiterie ST DENIS, 26 rue Henri Pouchin - Toufflers
- L'INDEPENDANTE, 110 Boulevard Montebello - Lille
- GLOECKLER, Président de la chambre syndicale des patrons pâtissiers, glaciers, boulangers du Nord, 36 bis rue de Bourgogne - Lille.

La Boulangerie, biscuiterie PAUL et la Chambre syndicale des patrons pâtissiers, glaciers, boulangers n'ont pas répondu à la consultation. Les autres maisons ont fait parvenir les offres suivantes :

BISCUITS

Société HOLDER

- boîte de biscuits de 400 gr. 2,80 F. T.T.C.

SODIFRANCE "Geslot Voreux"

- boîte de biscuits assortis BANG de 250 gr. 2,40 F. T.T.C.

- " " " ANEMONES de 500 gr. 4,60 F. T.T.C.

- " " " ETOILE de 850 gr. 5,35 F. T.T.C.

Biscuiterie ST DENIS

- sachet "Milanais" 1,26 F. T.T.C.

Biscuiterie LILLOISE

- boîte de biscuits assortis mélange SELECT de 400 gr. 2,55 F. T.T.C.

- " " " " CHOISI de 400 gr. 2,85 F. T.T.C.

BRIOCHES HOLLANDAISES

Société HOLDER

- brioche de 500 gr. 3,50 F. T.T.C.

Société L'INDEPENDANTE

- brioche de 500 gr. 4,05 F. T.T.C.

Après étude des propositions reçues et des échantillons présentés, la Commission retient l'offre de la Biscuiterie LILLOISE pour son "Mélange choisi" à 2,85 F. T.T.C. la boîte de 400 gr.

Les brioches hollandaises seront fournies par la société HOLDER qui propose une brioche de 500 gr. à 3,50 F. T.T.C.

---

A l'issue de l'examen des questions relatives aux colis de fin d'année, Mme Debaene se fait l'interprète des élus municipaux qui étaient présents, l'an dernier, aux distributions effectuées dans les hospices, pour souhaiter qu'en cette circonstance un verre de vin et des biscuits soient offerts aux pensionnaires des établissements visités.

Les membres de la Commission se rallient à cette suggestion et demandent que le service des fêtes et cérémonies publiques informe le plus tôt possible les membres du Conseil municipal des dates et heures de ces distributions afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions pour y assister.

Extrait du procès-verbal transmis pour information au service des fêtes et cérémonies publiques.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 29 novembre 1973

73/32 - Fourniture de chiffons - Résultat de la consultation.

Quatre maisons ont été consultées :

- Société ADAME - 11 rue de Flandre - Lille
- Etablissements BOURSIER - 11 rue du Faubourg d'Arras - Lille
- Monsieur COMBAUX - 12 Place du Concert - Lille
- Etablissements DUBOIS Père et Fils - 64 rue Garibaldi - Lille

Deux maisons ont répondu et fait tenir les propositions suivantes :

Etablissements BOURSIER

|  |                      |
|--|----------------------|
| 1.500 kg chiffons blancs 1ère qualité - lavés à 4 F. le kg | 6.000 F.             |
| 1.000 kg chiffons couleurs à 2 F. le kg                    | 2.000 F.             |
| Total de la soumission<br>(taux de la T.V.A. 20%)          | <u>8.000 F. H.T.</u> |

Société ADAME

Cette Société propose des chiffons industriels en tissu non tissé présentés en 17 cartons de 1.200 pièces 61 X 36 pour un prix global de 4.842,14 F.

La Commission propose de retenir l'offre des Etablissements BOURSIER dont la qualité des chiffons convient mieux aux services utilisateurs.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 29 novembre 1973

73/33 - Fourniture de droguerie et produits d'entretien - Résultat de la consultation.

Quatre maisons ont été consultées pour diverses fournitures de droguerie et de produits d'entretien :

- Etablissements DELEVOY - 46 rue Jean Jaurès - Lille
- Droguerie DUFLOS - 5 Place de Strasbourg - Lille
- Monsieur LOCQUEGNIES - 97 rue Guillaume Werniers - Lille
- Droguerie FAIDHERBE - 1 rue Gombert - Lille

Deux établissements ont soumissionné :

- Etablissements DELEVOY pour un montant de 22.683,26 F. T.T.C.
- Droguerie FAIDHERBE pour un montant de 23.090,55 F. T.T.C.

La Commission retient les deux propositions étant entendu que les commandes seront passées indifféremment avec l'un ou l'autre de ces fournisseurs en fonction des prix consentis pour chaque article.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 29 novembre 1973

73/34 - Fourniture de wassingues et lavettes - Résultat de la consultation

Les trois maisons suivantes ont été consultées :

- Anciens Etablissements BARBIEUX - 17 rue Voltaire - WASQUEHAL
- Etablissements GOUBLE BOUSSEMART - 64 rue du Gal Leclerc - LYS-lez-LANNOY
- Etablissements A. BASTIEN - 56 rue Newton - ROUBAIX.

Les Etablissements BASTIEN et BARBIEUX s'étant abstenus, la commission retient l'offre des Etablissements GOUBLE BOUSSEMART dont la soumission s'élève à 17.842 F. H.T.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 29 novembre 1973

73/35 - Fourniture de brosserie - Résultat de la consultation

En vue de la fourniture d'articles de brosserie, quatre maisons ont été consultées :

- Société LEBON - 2 rue Courmont - Lille
- Monsieur GUFFROY - 105 rue Daubenton - Roubaix
- Etablissements DE WILDE - 153 bis Boulevard de la Liberté - Lille
- Les Amis des Aveugles - 236 rue Nationale - Lille

Deux d'entre elles ont soumissionné :

- Etablissements DE WILDE pour un montant de 16.532,60 F T.T.C.
- Etablissements LEBON pour un montant de 13.338.00 F T.T.C.

La Commission retient les deux offres étant entendu que les commandes seront passées, en fonction des prix consentis, chez l'un ou l'autre de ces fournisseurs.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 29 novembre 1973

73/36 - Fourniture de produits chimiques - Résultat de la consultation

Les quatre maisons ci-après ont été consultées :

- Société LOTIGIE - 29 rue Darbo - Roubaix
- Société RENIER Frères - 36 rue Gosselet - Lille
- Société COCHIE - 29 avenue de Boufflers - Lambersart
- Société VERBIESE - 3 rue Rosa Bonheur - Wasquehal

Seuls les établissements COCHIE et VERBIESE ont soumissionné respectivement pour 20.392,30 F T.T.C. et 18.137,62 F T.T.C.

La Commission propose de retenir les deux fournisseurs étant entendu que les commandes seront passées en fonction des prix consentis par chacun d'eux.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 29 novembre 1973

73/37 - Fourniture de cristaux de soude et cruchons de javel - Résultat de la consultation

Trois maisons ont été consultées :

- Etablissements MERCIER - 105 rue Jean Jaurès - Faches Thumesnil
- Etablissements RENIER - 36 rue Gosselet - Lille
- Etablissements COCHIE - 29 avenue de Boufflers - Lambersart

Les Etablissements RENIER n'ont pas répondu. Les autres maisons ont fait parvenir les propositions suivantes :

|  | COCHIE | MERCIER |
|--|--------|---------|
| 1.000 kgs de cristaux de soude lavés et raffinés | 0,52   | 0,29    |
| 25.000 cruchons d'extrait de javel (250 cc)      | 0,51   | 0,30    |

La Commission propose de retenir l'offre plus avantageuse des Etablissements MERCIER pour la fourniture de cristaux de soude. Les cruchons de javel seront commandés aux Etablissements COCHIE dont les livraisons, en 1972, ont toujours été satisfaisantes.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 29 novembre 1973

73/38 - Fourniture de savon mou et liquide - Résultat de la consultation

Quatre maisons ont été consultées :

- Etablissements GADENNE-CORNAILLE - Gondecourt
- Maison LEMPEREUR - 29 rue Camille Desmoulins - 59 124 - Escaudain
- Etablissements LE BRILLANT D'OR - 3 rue Magenta - 59 200 Tournai
- Etablissements CARPENTIER - 7 rue Sonnevillie - 59 251 - ALLENES-LES-MARAIS

Seuls les établissements GADENNE-CORNAILLE et CARPENTIER ont répondu et fait parvenir les propositions suivantes :

|                       | <u>Savon mou</u> | <u>Savon liquide</u> | <u>TOTAL</u> |
|-----------------------|------------------|----------------------|--------------|
| Ets GADENNE-CORNAILLE | 1,35 F           | 1,81 F               | 14.895 F HT  |
| Ets CARPENTIER        |                  | 1,99 F               |              |

La Commission propose de retenir l'offre des Etablissements GADENNE-CORNAILLE, la plus avantageuse pour la Ville.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 29 novembre 1973

73/40 - Fourniture de blouses et tabliers - Année 1974 - Résultat de la consultation

Les modèles de blouses proposés par les maisons DELANNOY "PAD" 150 rue de Paris à Lille et LESTOQUOY, 24 rue du Molinel à Lille n'ayant pas entièrement satisfait les membres de la Commission de l'Economat lors de la réunion du 19 octobre 1973, il a été fait appel à une autre firme, les Etablissements DELANGAIE-BOURSETTE, 5 bis rue des Brigittine à Lille.

En définitive, les offres de ces trois maisons se traduisent ainsi :

|   | <u>Ets DELANGAIE</u>   | <u>Ets DELANNOY</u> | <u>Ets LESTOQUOY</u>              |
|---|--|---------------------|-----------------------------------|
| 800 à 900 blouses nylon<br>forme longue | selon tailles 18 à 20,40   | T.T. 20,52          | T.T. 21,90<br>3/4 21,06           |
| 800 à 900 blouses forme<br>7/8 ou 3/4   | selon tailles 21,60 à 22,80  | -                   | 21,90<br>21,00                    |
|   | Blouses longués, forme longue<br>encolure Coeur forme 3/4                            | -                   | 22,32<br>21,42                    |
|   | Blouses tergal carreaux 7/8ème<br>33,00<br>à 34,80                                   | -                   | -                                 |
|   | Blouses nylon uni 3/4 fantaisie<br>sans manche 15,60<br>à 16,60                      | -                   | -                                 |
|   | Blouses nylon uni, forme longue<br>fermeture éclair, sans manche<br>16,20<br>à 17,40 | -                   | -                                 |
|   | Blouses infirmière manches longues<br>nylon  |                     | 23,52                             |
|   | Tabliers bavette nylon 10,56   | -                   | Mod.large 12,96<br>cretonne 11,76 |

Après examen des prix et échantillons qui lui sont soumis, la Commission fixe son choix sur :

- la blouses nylon forme 3/4 à 20,52 F T.T.C. des Etablissements DELANNOY
- la blouse nylon uni forme longue, sans manche avec fermeture éclair à 16,20 F T.T.C et les tabliers nylon à bavette à 10,56 F T.T.C. proposés par les Etablissements DELANGAIE.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

-----

Séance du 29 novembre 1973

73/39 - Société Burotecno - Marché à commandes

Les commandes de matériel de bureau, machines à écrire, papiers, rubans etc... passées avec la S.A.R.L. Burotecno, 20 rue Jeanne Maillotte à Lille s'élèvent, pour l'année 1973, à plus de 30.000 F.

En conséquence, il apparaît nécessaire de passer avec cette société un marché à commandes dont le montant minimum peut être fixé à 30.000 F et le maximum à 70.000 F.

Avis favorable.

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 29 novembre 1973

73/4I - Questions diverses

Monsieur le Président donne lecture du rapport établi par M. LEMAN, Directeur du Laboratoire municipal, après analyse du vin CHATEAU LE COURREGE 1972 - GRAVES - Appellation Graves contrôlée qui, depuis quelques temps accompagne les collations servies à l'occasion de réunions de travail et qui a fait l'objet de réclamations de la part de MM. les Conseillers :

1°) analyse chimique :

Aucune anomalie n'a été constatée au point de vue particulier de l'acidité volatile.

2°) examen organoleptique par expert :

Les conclusions communes aux deux experts ayant effectué la dégustation sont les suivantes : vin de bonne qualité mais dont la mise en bouteilles a été effectuée trop rapidement et avant que ne soit terminée la fermentation malo-lactique.

La seule amélioration possible dans ce cas serait le débouchage préalable des bouteilles afin d'assurer le départ du gaz carbonique et l'oxygénation du vin.

Un résultat meilleur encore peut être obtenu par décantation du vin en carafe.

Les membres de la commission prennent note de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Vu : l'Adjoint délégué  
à l'économat,

J.M. BRIFFAUT

Le Secrétaire de séance,

M. POQUET.

Le Directeur  
de l'Administration Générale,

G. LAVA.

Administration Générale

4ème Bureau

ECONOMAT



COMMISSION DE L'ECONOMAT

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la commission de l'Economat qui se tiendra à l'Hôtel de Ville, le mercredi 4 décembre 1974 à 18 H 30 dans la salle de réunions du Cabinet des Adjoints.

Hôtel de Ville, le 27 novembre 1974

l' Adjoint délégué à l'Economat.

J.M. BRIFFAUT

ORDRE DU JOUR

- 74/1 - Procès-verbal de la réunion du 29 Novembre 1973 - Adoption.
- 74/2 - Propositions budgétaires 1975 - Examen
- 74/3 - Imprimerie. Remplacement de la presse offset. Rapport d'études  
Examen
- 74/4 - Service de la dactylographie. Modernisation. Acquisition d'une  
assembleuse-trieuse - Examen.
- 74/5 - Acquisition de quatre machines à écrire électriques I.B.M.  
Contrats de maintenance.
- 74/6 - Imprimerie MAHU-CHEVALIER. Marché à commandes d'imprimés passé  
en application de l'article 75 bis du code de l'Administration  
Communale. Information.
- 74/7 - Fourniture de lait en 1975. Rapport. Examen et avis
- 74/8 - Colis de fin d'année. Fourniture de coquilles. Résultat de la  
consultation.

- 74/9 - Colis de fin d'année. Fourniture de café. Résultat de la consultation.
- 74/10 - Colis de fin d'année. Fourniture de vin rouge. Résultat de la consultation.
- 74/11 - Colis de fin d'année. Fourniture de biscuits. Résultat de la consultation.
- 74/12 - Colis de fin d'année. Fourniture de pâté fin, sucre et huile d'arachide.
- 74/13 - Fourniture de vêtements de travail. Année 1975. Résultat de la consultation.
- 74/14 - Fourniture de blouses et tabliers. Année 1975. Résultat de la consultation.
- 74/15 - Fourniture de chaussures, brodequins et bottes. Année 1975. Résultat de la consultation.
- 74/16 - Fourniture de costumes et uniformes. Année 1975. Résultat de la consultation.
- 74/17 - Travaux d'impression des fascicules du Conseil Municipal. Année 1975. Résultat de la consultation.
- 74/18 - Fourniture d'articles de bureau. Année 1975. Résultat de la consultation.
- 74/19 - Fourniture de papiers, duplicateur, d'imprimerie, etc... Année 1975. Résultat de la consultation.
- 74/20 - Fourniture de carbones, stencils, rubans, encres pour duplicateur. Année 1975. Résultat de la consultation.
- 74/21 - Cession de vieux papiers. Résultat de la consultation.
- 74/22 - Questions diverses.



COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 4 décembre 1974

La commission de l'Economat s'est réunie à l'Hôtel de Ville, salle de réunion du Cabinet des Adjointes, le mercredi 4 décembre 1974 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur BRIFFAUT, Adjoint au Maire, délégué à l'Economat.

Etaient présents :

|             |                      |
|-------------|----------------------|
| Mme DEBAENE | Conseiller municipal |
| M. CAILLIAU | Conseiller municipal |
| M. IBLED    | Conseiller municipal |

Excusé :

|          |                  |
|----------|------------------|
| M. HENAU | Adjoint au Maire |
|----------|------------------|

Absente :

|                  |                      |
|------------------|----------------------|
| Mme VANNEUFVILLE | Conseiller municipal |
|------------------|----------------------|

Assistaient à la réunion :

|             |  |
|-------------|--|
| M. LAVA     | Directeur de l'Administration Générale |
| M. JESUPRET | Chef du Service de l'Economat          |

Secrétaire de séance :

|            |            |
|------------|------------|
| Mme POQUET | Rédactrice |
|------------|------------|

Avant de passer à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour l'assemblée adopte, sans observation, le procès-verbal de la réunion du 29 novembre 1973.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 4 décembre 1974

74/2 - Propositions budgétaires 1975. Examen.

La commission procède à l'examen des propositions budgétaires pour 1975 présentées par le service de l'Economat.

Section de Fonctionnement

934/23 - 605 - Produits d'entretien

Crédit alloué en 1974 : 95.000 Frs  
Crédit sollicité en 1975 : 105.000 Frs  
soit une augmentation de : 10,52 %

A noter que le service de l'économat approvisionne 15 salles ou établissements municipaux dont 4 supplémentaires cette année soit :

Service entretien de l'Hôtel de Ville - Bureau des Ecoles - Restaurant Municipal - Bourse du Travail - Salle de la Marbrerie - Chalet de nécessité (Place du Général de Gaulle) - Salle des Amicales Laïques - Salle Roger Salengro - Salle des Fêtes de Fives.

Sports : Salle du Palais Rameau - Salle Jean Macé - Salle Pasteur - Salle rue de Londres - Salle Jean Bouin - Salle rue d'Iéna (Stade R. Salengro).

934/23 - 608 - Fournitures de Bureau

Crédit alloué en 1974 : 330.000 Frs  
Crédit sollicité en 1975 : 570.000 Frs  
soit une augmentation de : 71 %

La commission constate qu'au 15 septembre 1974 le montant des dépenses engagées avait atteint le total des sommes engagées au titre de l'année 1973.

Cette situation est due en grande partie aux hausses de prix intervenues en cours d'année notamment en ce qui concerne le papier Ex :

| Le prix T.T.C. de la ramette : | <u>Oct 73</u> | <u>Juill 74</u> | <u>Augment.</u>                            |
|--------------------------------|---------------|-----------------|--|
| papier duplicateur 64 grs      | 7,26          | 12,77           | 76,03 %                                    |
| papier duplicateur 80 grs      | 8,26          | 15,48           | 87,40 %                                    |
| papier machine 50 grs          | 7,10          | 11,28           | 58,87 %                                    |
| papier machine 56 grs          | 7,97          | 15,12           | 89,66 %                                    |
|                                |               |                 | soit une moyenne d'augmentation de 77,98 % |

Les hausses autorisées par la Direction Générale du commerce intérieur et des prix ont été de :

26 mars 1974 - 40 %  
31 juillet 1974 - 28 %  
1er septembre 1974 - 18 %

Une hausse de 10 à 12 % est envisagée pour le 15 janvier 1975.

.../...

Par ailleurs, il faut noter également que cette année, il convient de prévoir un crédit de 70.000 Frs pour l'achat des livrets de famille dont le stock est épuisé et des nouveaux livrets institués par la loi du 15 mai 1974.

934/23 - 609 - Autres fournitures

Crédit alloué en 1974 : 44.000 Frs  
Crédit sollicité en 1975 : 50.000 Frs  
soit une augmentation de : 13,63 %

934/23 - 630 - Location de matériel

Crédit alloué en 1974 : 136.000 Frs  
Crédit sollicité en 1975 : 145.000 Frs  
soit une augmentation de : 6,61 %

Il s'agit de la location des machines ci-après :

N.C.R..... Service des traitements  
Rank Xerox 7000..... Relations Publiques  
Rank Xerox 720..... Etat Civil  
3M..... Etat Civil

934/23 - 633 - Acquisition de petit matériel

Crédit alloué en 1974 : 5.000 Frs  
Crédit sollicité en 1975 : 5.000 Frs  
sans changement

934/23 - 662 - Frais d'impression

Crédit alloué en 1974 150.000 Frs  
Crédit sollicité en 1975 150.000 Frs  
sans changement

934/23 - 662/1 - Frais de reliure

Crédit alloué en 1974 : 10.000 Frs  
Crédit sollicité en 1975 : 5.000 Frs  
en diminution de : 5.000 Frs

Moins de travaux de reliure sont donnés à l'extérieur notamment pour le service de l'Etat Civil.

934/23 - 662/9 - Travaux exécutés par des tiers

Crédit alloué en 1974 : 10.000 Frs  
Crédit sollicité en 1975 : 5.000 Frs  
en diminution de : 5.000 Frs

Les travaux de reproductions photographiques sont pris en charge par le service des Relations Publiques.

.../...

934/26 - 602 - Habillement

Crédit alloué en 1974 : 336.000 Frs  
Crédit sollicité pour 1975 : 285.000 Frs  
en diminution de : 51.000 Frs

Seules les attributions dites annuelles seront achetées en 1975.

934/26 - 631/4 - Réparation du matériel - Contrats de maintenance

Crédit alloué en 1974 : 60.000 Frs  
Crédit sollicité en 1975 : 70.000 Frs

soit une augmentation de 16,66 % due aux nouveaux contrats passés pour les machines achetées en 1974 et à la majoration des tarifs de main-d'oeuvre.

955/1 - 601 - Aide à l'Enfance

Crédit alloué en 1974 : 26.000 Frs  
Crédit sollicité pour 1975 : 30.000 Frs  
soit une augmentation de : 15,38 %

955/5 - Aide sociale aux personnes âgées

|                              |               |        |   |            |
|------------------------------|---------------|--------|---|------------|
| Crédits alloués en 1974 :    | art. 601..... | 16.000 | } | 19.500 Frs |
|                              | art. 609..... | 3.500  |   |            |
| Crédits sollicités en 1975 : | art. 601..... | 17.500 | } | 21.500 Frs |
|                              | art. 609..... | 4.000  |   |            |

en augmentation de 10,25 %, les prix des marchandises étant plus élevés.

934/1 - 601 - Conseils et Assemblées

Crédit alloué en 1974 : 15.000 Frs  
Crédit sollicité en 1975 : 16.500 Frs

Augmentation minimum des denrées de l'ordre de 10 %.

Section d'Investissement

900/00 - 214 A.1

|                              |      |         |
|------------------------------|------|---------|
| Crédit alloué en 1974 :      | B.P. | 40.000  |
|                              | B.S. | 15.000  |
|                              |      | 55.000  |
| Crédit sollicité pour 1975 : |      | 101.750 |

Monsieur le Président énumère les demandes de matériel restées en suspens en 1974 pour insuffisance de crédits :

- a) Service du Cadastre (M. Farvacques) 15.000
- 1 machine à tirer les plans
  - 1 machine à couper

|  |                |
|--|----------------|
| b) Cabinet de Madame le Secrétaire Général<br>- 1 machine à écrire électrique IBM 82   | 4.500          |
| c) Direction des Affaires Culturelles<br>- 1 machine à écrire  | 1.800          |
| d) Direction des Personnels - 3ème bureau Traitements<br>- 3 machines à écrire électriques                                   | 12.000         |
| e) Direction des Finances<br>- 1 machine à calculer électrique   | 4.000          |
| f) Administration générale - 1er Bureau<br>- 1 machine à écrire mécanique  | 2.500          |
| Il donne ensuite lecture des demandes enregistrées au titre de 1975.   |                |
| g) Direction des Personnels - 2ème Bureau<br>- 1 machine à calculer  | 4.000          |
| h) Bureau du Secrétariat Général<br>- 2 machines à écrire électriques IBM 82   | 9.000          |
| i) Administration Générale - Cabinet des Adjoints<br>- 1 machine à écrire grand chariot                                      | 2.000          |
| j) Direction des Affaires Scolaires<br>- 1 machine à écrire électrique Adler   | 4.000          |
| k) Direction des Personnels - 3ème Bureau Traitements<br>- 5 machines à calculer électroniques imprimantes<br>Remington 1218 | 15.500         |
| l) Secrétariat de M. l'Adjoint Frison<br>- 1 machine à écrire IBM  | 5.100          |
| m) Direction des Services Juridiques et Immobiliers<br>- 1 machine à calculer  | 4.000          |
| n) Direction des Relations Publiques<br>- 1 machine à écrire électrique IBM 82   | 4.500          |
| o) G.E.D.A.L.<br>- 1 photocopieur 3 M<br>- 1 machine à écrire électrique Facit Addo 35cm                                     | 2.400<br>3.700 |
| p) Direction des Services Sanitaires et Sociaux<br>(Relieur de l'Etat Civil)<br>- acquisition d'une cisaille                 | 7.750          |

Après discussion, la commission décide de laisser à Madame le Secrétaire Général le soin de fixer la liste des services à équiper en priorité. Toutefois, elle demande d'inscrire en premier lieu :

- 1 machine à tirer les plans
  - 1 machine à couper
- destinées au Service du Cadastre et en suspens depuis trois ans.
- 5 machines à calculer pour le Service des Traitements.

Par ailleurs, les commissaires souhaitent qu'une distinction soit établie entre le remplacement des machines usagées et les dotations supplémentaires.

D'autre part, les commissaires estiment qu'une décision motivée doit être à l'origine de toute acquisition de matériel de qualité exceptionnelle.

Extrait transmis à la Direction des Services Financiers pour examen par la Commission des Finances.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 4 décembre 1974

74/3 - Imprimerie. Remplacement de la presse offset. Rapport d'études. Examen

Les membres de la commission prennent connaissance du rapport ci-joint établi par le service de l'Economat à ce sujet et se déclarent très favorables à l'acquisition d'une nouvelle presse offset en remplacement de celle actuellement en fonction à l'imprimerie et qui menace de tomber en panne à tout moment.

Ils entérinent également le choix du service qui s'est porté, en accord avec les utilisateurs, sur l'AB-DICK 380 de la Société Flipo rue Jean-Sans-Peur à Lille au prix de 67.200f T.T.C. et, insistent pour que des crédits soient prévus au budget de 1975 pour l'acquisition de ce matériel dans les meilleurs délais.

Extrait transmis à la Direction des Services Financiers pour examen par la Commission des Finances.

IMPRIMERIE

--:--:--:--:--:--:

ACQUISITION D'UNE PRESSE OFFSET

Depuis quelques mois nous avons dû faire appel fréquemment au mécanicien de la Société GESTETNER pour réparer l'offset GESTETNER 202 Standard en service à l'Economat, depuis 1966.

Lors de la dernière panne le Directeur de cette firme, accompagné de deux mécaniciens experts, a procédé à un examen approfondi de ce matériel. De cet examen, il résulte que l'offset présente un tel état d'usure qu'il est absolument indispensable de pourvoir à son remplacement dans les meilleurs délais.

(A noter que cette machine effectue la presque totalité des imprimés nécessaires aux services intérieurs de l'Hôtel de Ville, soit plus de deux millions d'exemplaires annuellement.)

En conséquence, nous avons procédé à une étude sur différentes presses offset afin de déterminer celle qui serait susceptible de répondre à nos besoins.

Cinq presses ont retenu plus particulièrement notre attention :

- la Rotaprint modèle R. 40/30 K de la Société GUYOT FOURCHAULT ;
- la Gestetner 213 RCP ;
- la Multilith 1850 de la Société ADRESSOGRAPH MULTIGRAPH ;
- la Davidson type 700 SER-S ;
- l'AB Dick 380 de la Société LP FLIPO et Cie.

A plusieurs reprises nous avons assisté en compagnie des deux ouvriers imprimeurs affectés à l'Economat, à des démonstrations de ces matériels dont les caractéristiques sont les suivantes :

| Marques   | Rotaprint R 40/30 K                       | Gestetner 213 RCP                                  | Multilith 1850                               | Davidson type 700 SER-S                         | AB Dick 380  |
|---|---|--|--|---|--|
| Prix  | 69.720 Frs. T.T.C.<br>possibilité leasing | 88.416,40 Frs. T.T.C.<br>possibilité leasing 5 ans | 61.197,86 Frs. T.T.C.<br>possibilité leasing | 61.630 Frs. T.T.C.<br>possibilité leasing 5 ans | 67.200 Frs. T.T.C.<br>leasing (5 ans): 19.896 Frs<br>T.T.C. par an |
| Poids   | 425 kgs                                   | 513 kgs  | 520 kgs                                      | 560 kgs   | 531 kgs  |
| Dimensions  | 120 x 104 x 135                           | 162,5 x 73,5 x 127                                 | 165 x 90 x 130                               | 163 x 105 x 145                                 | 152 x 107 x 132  |
| Vitesses  | 2000/7000                                 | 3200/7200  | 4000/8000                                    | 3000/6000                                       | 5000/8000  |
| Moteurs   | 1 kw - 220 volts                          | impres. 1/2 cv. aspi.<br>souffl. 1/2 cv.           | impres. 3/4 cv. -<br>air 1/3 cv.             | impres. 3/4 cv. -<br>air 1/2 cv.                | 3/4 cv.  |
| Formats :   |   |  |  |   |  |
| - minimum   | 105 x 146                                 | 88 x 127   | 76 x 127                                     | 76 x 127  | 76 x 127   |
| - maximum   | 356 x 510                                 | 430 x 320  | 381 x 457                                    | 380 x 457                                       | 435 x 580  |
| Format maxi.<br>d'impression                              | 331 x 442                                 | 418 x 317  | 335 x 445                                    | 330 x 432                                       | 343 x 495  |
| Format des<br>clichés                                     |   | plaques standard<br>320 x 460                      | 390 x 480                                    | attaches universelles                           | attaches universelles  |
| Possibilité<br>d'emploi de<br>plaques et<br>masters       | cui                                       | cui  | plaques                                      | cui   | cui  |
| Grammage de<br>papier                                     | 32 à 360 grs                              | 45 grs à 291 grs                                   | 50 à 240 grs                                 | 32 à 360 grs                                    | 45 à 400 grs   |
| Réglage auto-<br>matique des<br>pressions<br>selon papier | vernier                                   | compensé   | compensé                                     | compensé  | compensé<br>.../...  |

| Marques                              | Rotaprint R 40/30 K   | Gestetner 213 RCP                    | Multilith 1850               | Davidson type 700 SER-S                     | AB Dick 380  |
|--------------------------------------|---|--------------------------------------|------------------------------|---|--|
| Capacité table de marge              | double plateau d'alimentation                               | 4700 feuilles                        | 5000 feuilles                | 7000 feuilles                               | 5000 feuilles  |
| Capacité table de réception          |   | 600 feuilles                         | 1000 feuilles + haute pile   |   | 5000 feuilles  |
| Margeur à friction ou à succion      | succion   | succion                              | succion                      | succion                                     | succion  |
| Eliminateur double feuilles          | non   | oui                                  | oui                          | oui   | non mais 17 pipettes d'aspiration et soufflerie frontale de 32 buses |
| Rectificateur                        | tirant  | latéral                              | tirant                       | poussant                                    | poussant   |
| Sortie à galets ou à chaînes         | chaînes + haute pile  | chaînes + haute pile                 | chaînes + haute pile         | chaînes                                     | chaînes + haute pile   |
| Groupe de mouillage                  | incorporé   | 4 rouleaux dont 1 toucheur           | automatique 4 rouleaux       | indépendant 2 rouleaux + 1 toucheur         | automatique  |
| Groupe d'encrage                     | automatique   | 11 rouleaux dont 2 toucheurs         | 11 rouleaux dont 2 toucheurs | 9 rouleaux dont 2 de $\emptyset$ différents | 13 rouleaux dont 2 toucheurs de $\emptyset$ différents               |
| Dispositif de prémouillage incorporé | non   | non                                  | non                          |   | oui  |
| Dispositif d'accrochage des plaques  | perforation métrique option pour bord franc caroll ou ovale | perforation et accrochage bord franc | plaques aluminium perforées  | universel                                   | universel  |
| Correcteur d'obliquité               | oui   |                                      | par taquets frontaux         | oui   | oui  |

| Marques                                      | Rotaprint R 40/30 K | Gestetner 213 RCP | Multilith 1850 | Davidson type 700 SER-S | AB Dick 380 |
|--|---------------------|-------------------|----------------|-------------------------|-------------|
| Dispositif de lavage automatique du blanchet | non                 | oui (option)      | non            | oui                     | non         |
| Dispositif de lavage du groupe d'encre       | buvard              | oui               | non            | oui                     |             |
| Compteur                                     | direct              | direct            | direct         | direct                  | direct      |
| Possibilité d'un compteur décompteur         | oui                 | oui               | oui            | oui                     | oui         |
| Dispositif de perforation par rainage        | non                 | non               | non            | oui                     | non         |

Au cours des démonstrations ces cinq presses ont exécuté des travaux d'impression de très bonne qualité. Cependant, sur le plan technique, des réserves peuvent être faites en ce qui concerne :

- la Rotaprint, qui bien que très robuste, présente une lacune : le lavage du blanchet se fait par buvard.

Par ailleurs, les plaques archivées à l'imprimerie ne peuvent être réutilisées en raison du système d'attaches.

- la Gestetner 213 dont les possibilités se trouvent limitées par le double format en long alors que toutes les machines concurrentes sont équipées avec un double format en large ;

- la Multilith 1850 qui utilise du papier d'un grammage inférieur aux autres machines. D'autre part, le système de perforation des plaques exclut également le réemploi de nos clichés métal.

Deux presses sont donc susceptibles de nous convenir :

- la Davidson type 700 SER-S ;
- l'AB Dick 380.

La Davidson 700 SER-S est un matériel de grand rendement permettant des travaux d'impression très précis grâce à ses qualités de repérage et à sa puissance d'encre.

C'est une machine d'une conception technique originale basée sur l'utilisation de 2 cylindres au lieu des 3 conventionnels.

Le passage du papier, quels qu'en soient la qualité, le grammage et le surfaçage, se fait en toute sécurité grâce à un système exclusif de convoyeur à chaîne qui prend chaque feuille depuis sa rectification et la maintient d'une façon permanente durant son passage dans le groupe imprimeur jusqu'à sa réception. Cette disposition assure un repérage rigoureux et constant.

Cette machine possède d'origine un éliminateur micrométrique de double feuille et utilise tous les types de clichés, métal et carton, avec ou sans perforation.

Enfin la Davidson offre l'avantage, non négligeable, d'imprimer recto-verso en un seul passage du papier. De plus, il est possible de la doter d'un ensemble de numérotage et de perforation simultanée à l'impression.

L'AB Dick 380 est la machine qui nous semble la plus robuste. Elle ressemble davantage à une presse d'imprimerie qu'à un duplicateur offset. Ce matériel de haut rendement est d'une grande facilité d'emploi et présente un travail impeccable. Nous avons pu constater notamment ses qualités de précision dans les travaux de quadrichromie exécutés devant nos ouvriers imprimeurs.

L'entraînement des feuilles est assuré par 17 pipettes d'aspiration. Le papier est déramé par une soufflerie frontale de 32 buses évitant ainsi les doubles feuilles. Le blanchet est très accessible et un dispositif ingénieux permet de monter (15 cm) ou de descendre (15 cm) soit 30 cm l'image sur le papier sans lavage du dit blanchet et sans toutefois réduire la surface maximum d'impression.

En plus de ses qualités d'impression et de précision l'AB Dick 380 offre la possibilité de faire de l'affichette (435 x 580) ce qui permettrait, le cas échéant, d'imprimer les affiches d'adjudication qui sont confiées jusqu'à présent à une imprimerie lilloise.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 4 décembre 1974

74/4 - Service de la dactylographie. Modernisation. Acquisition d'une assembleuse-trieuse. Examen.

Après examen du rapport ci-joint établi à ce sujet par le service de l'économat les membres de la Commission approuvent le projet d'acquisition d'une trieuse-assembleuse destinée à améliorer les conditions de travail du Service de la dactylographie.

Ils demandent que des crédits soient prévus au budget 1975 pour ce matériel.

Par ailleurs, ils se prononcent très favorablement pour doter dès 1976, le Service de la Dactylographie d'un équipement du type "Total copy Système".

Extrait transmis à la Direction des Services financiers pour examen par la Commission des Finances.

0

0 0

A l'occasion de la présentation de ces rapports, les commissaires demandent que le problème de l'équipement des services municipaux soit réétudié dans son ensemble par l'Administration Municipale.

SERVICE DE LA DACTYLOGRAPHIE

---

MODERNISATION

---

Il s'avère nécessaire d'améliorer les conditions de travail du service de la dactylographie qui éprouve des difficultés pour répondre, dans les délais prescrits, aux sollicitations de plus en plus nombreuses des services.

Dans ce but, nous avons procédé à une étude tendant à trouver un matériel correspondant aux impératifs de simplicité, d'automatisme et de qualité nécessaires pour un meilleur fonctionnement de ce service.

De l'examen approfondi de ce problème, il ressort que dans un premier temps, il est primordial de doter le service de la dactylographie d'une assembleuse. En effet, à notre époque il n'est plus concevable d'assembler des centaines de documents en tournant autour d'une table.

Il nous a été donné de voir fonctionner deux trieuses assembleuses :

- l'une à l'I U T d'Amiens présentée par la Société Américaine Adressograph Multigraph : l'A.M. Norfin 104 cases avec page boy - (prix d'achat : 96.078 F. T.T.C. avec possibilité leasing en 5 ans soit 2.666,40 F. T.T.C. par mois).
- l'autre au CEPI de Marcq-en-Baroeul présentée par la Société Adréma Pitney Bowes l'autosorter 100 cases Thomas Collator - (prix d'achat : 109.680 F. T.T.C. avec possibilité de leasing en 5 ans).

De ces deux machines, celle qui nous semble la plus robuste, la mieux conçue et la plus rapide, est l'A.M. Norfin 104 cases à laquelle s'adjoint un page boy qui est un dispositif d'alimentation de papier prévu pour fonctionner en liaison avec l'assembleuse.

Bien qu'il soit possible d'adapter cette trieuse derrière un duplicateur ou une offset, il est vivement conseillé de l'alimenter par l'intermédiaire du page boy pour deux raisons :

- 1°) un duplicateur tire à 6000 exemplaires à l'heure environ ;
- 2°) l'importance et la variété des travaux confiés à la dactylographie nécessitent l'utilisation de tous les duplicateurs.

Il est donc indispensable de pouvoir disposer d'une trieuse indépendante des appareils de duplication.

Il convient de souligner également que ce matériel extrêmement rapide pourrait être mis à la disposition du service des Relations Publiques et de notre imprimerie.

.../...

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES DE LA TRIEUSE ASSEMBLEUSE NORFIN 104 ET DU PAGE BOY FEEDER

CARACTERISTIQUES DU PAGE BOY FEEDER

- 1 - Chargement en cours de fonctionnement
- 2 - Vitesse réglable entre 8.000 et 18.000 feuilles à l'heure
- 3 - Détecteur électronique de feuilles doubles
- 4 - Le compteur sur le collator commande les deux machines. Le Page Boy est démarré et arrêté automatiquement au début et à la fin de chaque cycle et pendant le déplacement des éléments
- 5 - Monté sur roulettes, il peut facilement alimenter un deuxième collator

CARACTERISTIQUES ET AVANTAGES DES AM NORFIN 104 CASES

1 - Vitesse

L'A M Norfin en liaison avec le Page Boy fonctionne à une vitesse maximum de 18.000 feuilles à l'heure (pour feuilles 21 x 29,7). Le Page Boy est équipé d'un variateur de vitesse : 8.000 à 18.000 feuilles à l'heure.

2 - Rectification sur les côtés

La rectification sur les 4 côtés fait partie de l'équipement standard. Chaque fois que l'élément se déplace, les feuilles sont taquées automatiquement. Quand l'assemblage est terminé, les livres peuvent être agrafés ou reliés, sans qu'il soit besoin d'une rectification supplémentaire.

3 - Convoyeur à aspiration

L'AM Norfin est équipé d'un système d'alimentation à aspiration - ce qui assure un contrôle précis des feuilles et réduit considérablement les risques de bourrage de papier quand la machine fonctionne à grande vitesse.

4 - Butée arrière

Une butée arrière en caoutchouc évite la détérioration des feuilles quand elles entrent dans les cases.

.../...

## AUTRES CARACTERISTIQUES ET AVANTAGES DE L'AM NORFIN 104 CASES

### Commandes de préparation

Trois réglages simples suffisent pour changer le format de papier :

- a) Régler le convoyeur à la bonne largeur ;
- b) Régler les cases à la largeur nécessaire :
- c) Régler la butée arrière à la longueur désirée.

Environ une minute suffit pour passer du format le plus petit au format le plus grand.

### Décompteur

Le décompteur contrôle automatiquement le Page Boy ou le duplicateur et remet le collator au point de départ quand le décompte est terminé.

### Alimentation des feuilles

Toutes les feuilles suivent le même chemin jusqu'à la case. Un seul réglage suffit pour mettre au point l'alimentation.

Sur les machines concurrentes, les feuilles rentrent dans chaque case à un angle différent, les réglages de l'alimentation se faisant à chaque case.

### Détecteur électronique de feuilles doubles

Le réglage de ce dispositif se fait par une commande sur le Page Boy, il assure l'élimination automatique des doubles sans interrompre la production de la machine.

### Détecteur de surcharge

La machine s'arrête automatiquement dans le cas de bourrage de papier. L'opérateur peut facilement dégager le bourrage et s'assurer qu'il ne manque pas de pages aux livres. L'interrupteur de cycle (Recycle Interrupt) permet à l'opérateur d'insérer le nombre approprié de feuilles dans les cases qui n'en avaient pas reçu. Ensuite l'opérateur remet la machine en cycle automatique.

### Contrôle automatique de l'alimentation

Une fois arrivé au nombre correct de feuilles, l'alimentation s'arrête automatiquement. Ceci élimine le gaspillage des feuilles et permet à l'opérateur de faire un autre travail. Ce contrôle automatique d'alimentation entraîne le démarrage et l'arrêt de l'alimentation pour le déplacement des éléments.

### Déplacement automatique des éléments (Bin Shift)

Il permet l'utilisation de toutes les colonnes ou n'importe quelle colonne choisie par l'opérateur. L'opérateur peut faire plusieurs travaux et peut décharger en cours de route. Le Norfin entraîne l'arrêt/marche du Page Boy ou du duplicateur au moment où le déplacement s'effectue.

### Plateau de vérification

L'équipement comprend un interrupteur PROOF qui dévie les feuilles dans le plateau auxiliaire pour la vérification de la qualité d'impression. Les feuilles ainsi éjectées ne sont pas comptées. Si l'opérateur est satisfait de la qualité, il déplace l'interrupteur et l'assemblage commence sans interrompre le fonctionnement du duplicateur.

### ACCESSOIRES

#### Sélecteur par zone (QUADRANT FEED KIT)

Ce dispositif permet à l'opérateur de choisir le point de départ de chaque cycle d'alimentation. Les éléments peuvent être séparés en deux pour faire deux assemblages différents dans un élément. Pour faire fonctionner ce dispositif, il suffit à l'opérateur d'actionner un interrupteur.

#### Alimentation alternée

Ce dispositif permet d'assembler les livres de plus de 100 pages (capacité maximum de chaque case). L'alimentation alternée est commandée par un interrupteur.

- La première position assemble les feuilles dans les cases paires.
- La deuxième position de l'interrupteur assemble les feuilles dans les cases impaires.

Ce dispositif évite d'avoir à empiler des livres non complétés, et simplifie le tri de deux jeux. Ainsi l'assemblage d'un livre de 200 pages peut se faire facilement.

### OPTION POSSIBLE

#### Contrôle d'alimentation à programme (MEMO SORT)

Permet de programmer le nombre de feuilles qui sera alimenté dans chaque case.

### AM NORFIN COLLATORS - SPECIFICATIONS -

|                       | <u>AM NORFIN<br/>COLLATORS</u> | <u>AM PAGE-BOY<br/>FEEDER</u> |
|-----------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Format maxi de papier | 31,5 x 45,7                    | 33 x 45,7                     |
| Format mini de papier | 14 x 20,3                      | 14 x 20,3                     |
| Poids du papier       | 48 à 350 grs                   | 48 à 350 grs                  |
| Vitesse               | celle du<br>duplicateur        | 8 à 18.000                    |
| Capacité des cases    | 100 feuilles<br>de 72 grs      | -                             |
|                       |                                | ... / ...                     |

Cette première étape vers une modernisation qui s'impose pourrait être poursuivie par l'acquisition d'un appareil "Total copy system II en continu". Il s'agit d'une seule et unique machine qui combine les capacités d'un copieur électrostatique et d'un duplicateur offset entièrement automatique.

Ce matériel permet d'obtenir jusqu'à 154 copies de qualité à la minute sur du papier ordinaire. La marche à suivre est simple, l'opérateur :

- 1°) insère les originaux sur la prise automatique qui alimentera ceux-ci un à un;
- 2°) sélectionne le nombre de copies désiré.

tout le reste se fait automatiquement.

Le C.T.C.S. II copie pratiquement tous les originaux y compris ceux présentant des couleurs difficiles, des aplats, des similis ou des dessins tracés légèrement.

Le C.T.C.S. II par l'ensemble de ses fonctions permet un taux élevé de production aussi bien pour des courts tirages que pour des tirages variables à fort volume de copies, ce qui est le cas pour le service de la dactylographie.

Ci-dessous projet d'installation d'un C.T.C.S. II établi le 27 mai 1974  
(Continuous Total Copy System)

Le C.T.C.S. II comprend :

- 1) - Duplicateur offset AM 2850 avec convertter incorporé.
- 2) - Copieur : Le C.T.C.S. II permet l'utilisation de 2 copieurs producteurs de clichés.
  - Le COPIEUR A.M. 2.000 (C.T.C.S. II - 4150)
  - Le COPIEUR A.M. 2.300 permettant de faire des copies en réduction (C.T.C.S. II - 4.250).

Les 2 COPIEURS disposent du UPDATING KIT  
(système de recharge optique automatique du toner, indicateur d'épuisement de Toner).

- 3) - Rampe d'acheminement des clichés.

Cette rampe présente des butées permettant aux clichés d'être mis en attente d'impression.

L'EQUIPEMENT A TITRE INDICATIF :

|                                       |            |
|---------------------------------------|------------|
| A) - CTCS II - 4150 -                 |            |
| Prix de Cession UGAP hors taxes ..... | 128.948,54 |
| T.V.A. 20 % .....                     | 25.789,70  |
| Prix de Cession T.T.C. ....           | 154.738,24 |
|                                       | <hr/>      |
| B) - CTCS II - 4250 -                 |            |
| Prix de Cession UGAP hors taxes ..... | 143.140,48 |
| T.V.A. 20 % .....                     | 28.628,09  |
| Prix de Cession T.T.C. ....           | 171.768,57 |
|                                       | <hr/>      |

A noter qu'il est possible de louer ce matériel aux conditions suivantes :

PROJET DE LOCATION D'UN CTCS II

Contrat de location irrévocable sur 3 ans.

Le prix de location comprend :

- La livraison
- La mise à disposition de l'ensemble de duplication
- Son entretien régulier
- Toutes les interventions nécessaires
- La formation du personnel

CTCS II - 4150 - (reproduction 1/1)

Location mensuelle 5510 hors taxes soit ..... 6.612 F T.T.C.

CTCS II 4250 - (reproduction 1/1 et réduction)

Location mensuelle 6120 F. Hors taxes soit ..... 7.344 F T.T.C.

Pour un tirage en 100 exemplaires le prix de la copie 21/29,7 est estimé à :  
0.0280 T.T.C. (papier 64 grs compris)

Dans le cas de 300.000 tirages par mois le prix de revient total de la copie serait :

|  |                 |                  |
|--|-----------------|------------------|
| Cliché, Papier, encre etc...                         | 0.0280          | 0.0280           |
| Incidence de la location<br>pour 300.000 copies-mois | 0.0220          | 0.0245           |
|  | <hr/>           | <hr/>            |
|  | F. 0.050 T.T.C. | F. 0.0525 T.T.C. |

Toutefois, il ne semble pas souhaitable d'envisager cette solution eu égard au coût élevé de la location.

Il est certain que l'utilisation de ces matériels améliorerait considérablement les méthodes de travail du service de la dactylographie qui, en fait, exécute davantage de tirages que de "frappes" dactylographiques proprement dites.

En conséquence, nous vous demandons de vous prononcer sur ces acquisitions.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 4 décembre 1974

74/5 - Acquisition de quatre machines à écrire électriques IBM. Contrat de maintenance

La commission émet un avis favorable à la passation d'un contrat avec la Compagnie IBM France 250, avenue de la République à La Madeleine, pour l'entretien des machines à écrire IBM reprises ci-dessous

- 1 machine double espacement type 875 n° 660 972  
Service des Relations Publiques.  
Montant annuel de la prime : 244,56 Frs H.T.
  
- 1 machine simple espacement touche correctrice  
type 855 n° 686 944  
Direction des Services Techniques  
Montant annuel de la prime : 235,43 Frs H.T.
  
- 1 machine type 885 n° 692 679  
Cabinet de Madame le Secrétaire Général  
Montant annuel de la prime : 244,56 Frs H.T.
  
- 1 machine double espacement ruban correcteur  
type 82 n° 683 952  
Musée de l'Hospice Comtesse  
Montant annuel de la prime : 270,90 Frs H.T.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 4 décembre 1974

74/6 - Imprimerie Mahu Chevalier. Marché à commandes d'imprimés passé en application de l'article 75bis du Code de l'Administration Communale. Information

Le montant des commandes d'imprimés confiées à l'imprimerie Mahu Chevalier, 28, rue Emile Desmet à Lille, s'élève, pour 1974, à plus de trente mille francs (30 000 F) limite au-delà de laquelle un marché est nécessaire.

Afin d'accélérer la procédure, un arrêté a donc été pris par Monsieur le Maire en vertu de l'article 75bis du Code de l'Administration Communale pour passer avec cette imprimerie un marché à commandes d'un montant minimum de 30 000 F et maximum de 70 000 F.

La Commission prend acte.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 4 décembre 1974

74/7 - Fourniture de lait en 1975. Rapport examen et avis

Chaque année le service de l'économat lance un appel d'offres pour la fourniture du lait pasteurisé, destiné aux crèches municipales, à la pouponnière et aux écoles de plein air. Son rôle se limitant à cette simple formalité, le service propose de laisser aux Directions des Services Sanitaires et Sociaux et des Affaires Scolaires le soin de procéder à cet appel d'offres.

Monsieur le Président et les Commissaires présents rejettent cette proposition, et rappellent à cette occasion que l'économat est chargé de centraliser les achats y compris ceux des autres services municipaux dotés de crédits particuliers.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 4 décembre 1974

74/8 - Colis de fin d'année. Fourniture de coquilles. Résultat de la consultation.

Monsieur le Président rappelle à cette occasion que l'an dernier, le Syndicat des Pâtisseries Lillois s'est vu confié la distribution des coquilles dans les Ecoles publiques au prix de 7,70 F le kg tandis que les Etablissements HOLDER qui proposaient des coquilles à 7 F le kg étaient chargés d'approvisionner les Ecoles privées ainsi que les assistés du BAS, les établissements hospitaliers et les enfants des agents municipaux.

Pour les Ecoles publiques et privées, le choix de la Commission de l'Economat s'était alors porté sur les pâtisseries lillois qui, bien que plus chers, étaient plus à même de livrer dans les établissements scolaires, la fourniture s'opérant par petites quantités.

Cependant, diverses analyses effectuées sur les coquilles des pâtisseries ayant conclu à l'inobservation de la recette proposée par le Syndicat, le paiement fut différé par la Caisse des Ecoles qui décida, lors de sa réunion de Comité du 8 novembre 1974, de procéder dorénavant elle-même aux appels d'offres des coquilles et friandises offertes aux enfants des Ecoles publiques et dont le coût est d'ailleurs prélevé sur son propre budget.

Il est pris acte de cette information et les Commissaires examinent les résultats de l'appel d'offres lancé par le service de l'économat pour la fourniture de 5 000 kgs de coquilles livrées emballées d'un poids de 300 g chacune et destinées aux Ecoles privées, assistés du BAS, établissements hospitaliers, crèches, enfants des municipaux.

Quatre maisons ont été consultées :

- M. GLOECKLER, Président de la Chambre Syndicale des Pâtisseries, 36bis, rue de Bourgogne - LILLE
- Société l'INDEPENDANTE, boulevard Montébello - LILLE
- Société HOLDER, 40, rue de l'Abbé Lemire - LA MADELEINE
- Société Française de Panification - LOMME

La Société l'INDEPENDANTE n'a pas répondu. Les autres établissements nous ont fait parvenir les propositions suivantes :

- Chambre Syndicale :
  - . Recette n° 1 : ..... 7,70 F. T.T.C. 1e kg
  - . Recette n° 2 : ..... 7,90 F. T.T.C. 1e kg
- Société HOLDER : ..... 7,00 F. T.T.C. 1e kg
- Nord Panification : ..... 6,67 F. T.T.C. 1e kg

.../...

Le pourcentage des produits entrant dans la composition des coquilles est le suivant :

| <u>Chambre syndicale</u> | <u>Société HOLDER</u> | <u>NORD PANIFICATION</u>         |
|--------------------------|-----------------------|----------------------------------|
| <u>Recette n° 1</u>      | <u>Recette n° 2</u>   |                                  |
| 1 kg. de farine          | 1 kg. de farine       | 1 kg. de farine                  |
| 6 oeufs                  | 6 oeufs               | 2 oeufs                          |
| 50 gr. levure            | 50 gr. levure         | 50 gr. levure                    |
| 20 gr. sel               | 20 gr. sel            | 25 gr. sel                       |
| 120 gr. sucre            | 150 gr. sucre         | 120 gr. sucre                    |
| 80 gr. mat. grasses      | 120 gr. beurre        | 150 gr. mat. grasses             |
| 20 gr. beurre            | 200 gr. raisins       | 350 gr. eau                      |
| 300 gr. raisins          | 500 gr. lait          | 30 gr. poudre de lait            |
| 500 gr. lait             |                       | colorant : quantité suffisante   |
|                          |                       | améliorant : quantité suffisante |
| <u>Prix au kg. :</u>     |                       |                                  |
| 7,70 F. T.T.C.           | 7,90 F. T.T.C.        | 7 F. T.T.C.                      |
|                          |                       | 6,67 F. T.T.C.                   |
| <u>La coquille :</u>     |                       |                                  |
| 2,31 F. T.T.C.           | 2,37 F. T.T.C.        | 2,10 F. T.T.C.                   |
|                          |                       | 2 F. T.T.C.                      |
|                          |                       | 2,25 F. T.T.C.                   |
|                          |                       | avec raisins                     |

Après examen des prix consentis et des échantillons présentés, la Commission pense qu'il est opportun de répartir la commande entre le Syndicat des Pâtisseries Lillois (recette n° 1 à 7,70 F. le kg T.T.C.) et la Société HOLDER (7 F. le kg. T.T.C.) de la manière suivante :

Chambre Syndicale :

5 000 coquilles environ pour les Ecoles privées.  
(Comme l'an dernier il sera exigé que chaque établissement soit livré par le même pâtissier).

- Société HOLDER :

8 500 coquilles environ pour les assistés du BAS, établissements hospitaliers, crèches, enfants des agents municipaux, etc... .

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 4 décembre 1974

74/9 - Colis de fin d'année. Fourniture de café : Résultat de la consultation.

Quatre maisons ont été consultées pour la fourniture de 2.400 kg de café, qualité supérieure, garantie exempt de tout mouillage et enrobage.

Elles nous ont fait parvenir les offres suivantes :

| GAUTIER                    | VANDAMME          | TREFFEL             | MEO       |
|----------------------------|-------------------|---------------------|-----------|
| A) Paquet rouge 10,35 F HT | MATADOR rouge     | 50 % Robustas sup.  | 9,20 F HT |
| B) Paquet bleu 11,88 F HT  | 100 % Brésil sup. | 50 % Arabicas fins  |           |
| C) ARABICA Pur Brésil      | 10,00 F HT        | 9,35 F HT           |           |
| 13,14 F HT                 | MATADOR Bleu      | 100 % Arabicas fins |           |
|                            | 50 % Brésil sup.  | 10,28 F HT          |           |
|                            | 50 % de Robusta   |                     |           |
|                            | 9,50 F HT         |                     |           |

Fournisseur retenu en 1973 : Etablissements TREFFEL pour qualité Nectar :  
30 % de robusta supérieur  
70 % Arabica Brésil supérieur à 8,40 F T.T.C.

Après examen des prix consentis et des échantillons présentés, la Commission propose de retenir l'offre des cafés TREFFEL à 9,35 F HT le Kg (50 % Robusta supérieur - 50 % Arabica fin).

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 4 décembre 1974

74/10 - Colis de fin d'année. Fourniture de vin rouge. Résultat de la consultation.

Six établissements ont été consultés pour la fourniture de 3.300 bouteilles de vin rouge :

- La Grande Brasserie, 39 boulevard de la Moselle - LILLE
- Centrale des Vins Fins, Chemin de Fourchon - SECLIN
- Etablissements Catteau et Delahoutre, 80 rue Castelnau - LINSSELLES
- Etablissements Reverereau, 212 rue d'Arras - LILLE
- Etablissements Fauvarque et Cie, 4 rue des 3 Mollettes - LILLE
- Motte Cordonnier, 11 rue des Fusillés - ARMENTIERES

La Grande Brasserie n'a pas répondu; les autres établissements nous ont fait parvenir les propositions suivantes :

- Centrale des Vins Fins :

|                                      |         |        |
|--------------------------------------|---------|--------|
| Réserve Maison .....                 | 2,52 F. | T.T.C. |
| Chevrotin rouge .....                | 2,99 F  | "      |
| Bordeaux rouge .....                 | 2,93 F  | "      |
| Bordeaux vieux de Luze 1971 .....    | 3,52 F  | "      |
| Bordeaux Château Montagne 1972 ..... | 4,16 F  | "      |
| Montagne Saint-Emilion .....         | 4,10 F  | "      |
| Beaujolais Village 1973 .....        | 5,40 F  | "      |
| Côtes du Rhône .....                 | 2,99 F  | "      |

- Catteau et Delahoutre :

"Domaine de Perguidier"  
Vin du Pays de l'Hérault ..... 2,47 F "

- R. Reverereau :

Château de Paulignan, Minervois, VDQS ... 2,94 F "

- Michel Fauvarque :

Royaumont 11° ..... 2,82 F "

Prieure Saint-Antoine 1973  
Corbières VDQS ..... 2,94 F "

Côtes de Duras rouge 1973  
Appellation contrôlée ..... 3,18 F "

Château Riquet 1973  
Bordeaux rouge appellation Contrôlée .... 3,76 F "

- Motte Cordonnier :

|                           |         |        |
|---------------------------|---------|--------|
| Chavaillon prestige ..... | 2,94 F. | T.T.C. |
| Tabel 11° .....           | 2,53    | "      |
| Bordeaux rouge A.C. ....  | 3,18    | "      |
| Côtes du Rhône A.C. ....  | 3,23    | "      |

Après examen des prix consentis par les soumissionnaires et de la qualité des vins proposés, la Commission propose de retenir l'offre des Etablissements Michel Fauvarque et Cie pour 3.300 bouteilles de Château Prieure Saint Antoine 1973 Corbières VDQS à 2,94 F T.T.C.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 4 décembre 1974

74/11 - Colis de fin d'année. Fourniture de biscuits. Résultat de la consultation

Cinq maisons ont été consultées pour la fourniture de 5.200 boîtes de biscuits :

- Société Holder, 40, rue de l'Abbé Lemire - LA MADELEINE
- Sodifrance "Geslot Voreux" "Banania"
- Biscuiterie Lilloise, 250, rue Pasteur - MARQUETTE
- Biscuiterie Saint-Denis, 26, rue Pouchin - TOUFFLERS
- Société L'Indépendante, Boulevard Montebello - LILLE

Deux seulement ont fait parvenir les propositions suivantes :

- Biscuiterie Lilloise :
  - Mélange Sélect 400 g ..... 3,60 F T.T.C.
  - Mélange Choisi 400 g ..... 3,95 F T.T.C.
- Geslot Voreux "Banania" :
  - Renouveau ..... 2,98 F T.T.C.
  - Bang ..... 3,06 F T.T.C.
  - Lavandou ..... 6,43 F T.T.C.

Après examen des propositions reçues et des échantillons présentés, la Commission retient l'offre de la Biscuiterie Lilloise pour son "Mélange Choisi" à 3,95 F T.T.C. la boîte de 400 gr.

... / ...

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 4 décembre 1974

74/12 - Colis de fin d'année. Fourniture de pâté fin, sucre et huile d'arachide.

Trois établissements ont été consultés pour la fourniture de :

- 3 300 boîtes de pâté fin
- 1 410 kg. de sucre en morceaux
- 4 710 litres d'huile d'arachide.

- Etablissements KUHN, 51, rue du Marquisat - 59054 ROUBAIX Cédex 1
- Société MONOPRIX - 31, 33, rue du Molinel - 59000 LILLE
- Les COOPERATEURS de Flandre et d'Artois, rue Jules Guesde - LONME

Ils nous ont fait parvenir les propositions suivantes :

- Etablissements KUHN

|                        |         |               |
|------------------------|---------|---------------|
| 1/4 pâté Breton .....  | 1,28 F. | la boîte H.T. |
| Sucre rangé .....      | 2,21 F. | le kg. H.T.   |
| Huile d'arachide ..... | 7,21 F. | le litre H.T. |

- Société MONOPRIX

|                                |         |               |
|--------------------------------|---------|---------------|
| Pâté cuit au four 200 gr. .... | 1,05 F. | la boîte H.T. |
| Sucre Béghin morceaux .....    | 2,20 F. | le kg. H.T.   |
| Huile d'arachide Lesieur ..... | 7,16 F. | le litre H.T. |
| Huile arachide Beaumont .....  | 6,88 F. | le litre H.T. |

- Les COOPERATEURS

|  |         |               |
|--|---------|---------------|
| Boîte de pâté de campagne 200 gr. Argoët ..... | 1,51 F. | H.T.          |
| Sucre en morceaux .....                        | 2,01 F. | le kg. H.T.   |
| Huile d'arachide COOP .....                    | 7,01 F. | le litre H.T. |

Après examen de ces propositions la Commission est d'avis de retenir les Coopérateurs de Flandres et Artois pour les fournitures de sucre en morceaux et d'huile d'arachide.

En ce qui concerne les boîtes de pâté, le service de l'économat se chargera d'étudier les offres de prix d'autres fournisseurs.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 4 décembre 1974

74/13 - Fourniture de vêtements de travail. Année 1975. Résultat de la consultation.

Six maisons ont été consultées :

- Arreckx - 21, avenue de la Petite Hollande - MARCQ-EN-BARCEUL
- Roquette - 4, rue Parmentier - LILLE
- Mulliez Frères - 171, rue Pellart - ROUBAIX
- Ryndal - 141, rue du Molinel - LILLE
- Centraco - 40 à 46, rue de Marquillies - LILLE
- Lestoquoy - 24, rue du Molinel - LILLE.

Ces établissements, à l'exception de Mulliez Frères qui n'ont pas répondu, nous ont fait les propositions suivantes :

|                          | ARRECKX     | ROQUETTE    | RYNDAL       | CENTRACO    | LESTOQUOY         |
|--------------------------|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------------|
| Bleus de Travail         | Réf. XVBS   | 56,28 F TTC | Réf. 1243 SB | 56,40 F TTC | 40/52 53,16 F TTC |
|                          | 51,78 F TTC |             | 51,60 F TTC  | 54/56 + 10% | 54/56 58,56 F TTC |
|                          |             |             | Réf. 1538 S  | 58/60 + 20% | 58/60 63,94 F TTC |
| Cottes à bretelles       | 32,34 F TTC | 36,60 F TTC | 33,50 F TTC  | 33,36 F TTC | 40/52 38,58 F TTC |
|                          |             |             | 31,20 F TTC  |             | 54/56 42,60 F TTC |
|                          |             |             |              |             | 58/60 46,44 F TTC |
| Vestes bleues            | 27,18 F TTC | 28,14 F TTC | 25,80 F TTC  | 28,20 F TTC | -                 |
|                          |             |             | 24,60 F TTC  |             |                   |
| Pare-poussières<br>nylon | 25,74 F TTC | 29,40 F TTC | -            | N° 610      | 40/52 21,60 F TTC |
|                          |             |             |              | 42,36 F TTC | 54/56 23,76 F TTC |
|                          |             |             |              |             | 58/60 25,92 F TTC |
| Pare-poussières<br>coton | -           | 34,98 F TTC | 34,56 F TTC  | Réf. 280    | 40/52 33,90 F TTC |
|                          |             |             |              | N° 100      | 54/56 37,32 F TTC |
|                          |             |             |              | 39,98 F TTC | 58/60 40,74 F TTC |
|                          |             |             |              | N° 103      |                   |
|                          |             |             |              | 41,56 F TTC |                   |
|                          |             |             |              | Réf. 290    |                   |
|                          |             |             |              | N° 100      |                   |
|                          | 51,05 F TTC |             |              |             |                   |
|                          | N° 103      |             |              |             |                   |
|                          | 52,50 F TTC |             |              |             |                   |
|                          |             |             | 54/56 + 10%  |             |                   |
|                          |             |             | 58/60 + 15 % |             |                   |

.../...

Après examen des modèles présentés et compte tenu de la finition et des prix, la Commission propose de retenir les offres suivantes :

- Etablissements ARRECKX pour :

300 à 320 cottes à bretelles au prix de ..... 32,34 F TTC

- Etablissements RYNDAL pour :

1°) 400 à 450 bleus de travail 2 pièces  
Réf. 1243 SB au prix de ..... 51,60 F TTC

2°) 200 à 250 vestes de même tissu à ..... 25,80 F TTC

- Etablissements LESTOQUOY pour :

50 à 70 pare-poussières nylon à ..... 21,60 F TTC

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 4 décembre 1974

74/14 - Fourniture de blouses et tabliers. Année 1975. Résultat de la consultation

Trois maisons ont été consultées pour la fourniture de 800 à 900 blouses nylon et 40 tabliers à bavette destinés au personnel de service.

- DELANNOY "Pad" - 130, rue de Paris - LILLE
- LESTOQUOY - 24, rue du Molinel - LILLE
- DELANGAIE-BOURSETTE - 5bis, rue des Brigittines - LILLE

Ces établissements nous ont fait les propositions suivantes :

|   | DELANNOY    | LESTOQUOY   | DELANGAIE-BOURSETTE   |
|---|-------------|-------------|---|
| Blouse nylon forme longue<br>2, poches<br>(800 à 900) | 21,96 F TTC |             |   |
| Jeunesse (fermeture glissière)                        |             | 26,88 F TTC |   |
| Flora   |             | 29,88 F TTC |   |
| Classique   |             | 28,80 F TTC |   |
| Coeur   |             | 28,20 F TTC |   |
| Réf. 490 7/8 sans manche<br>long<br>long              |             |             | T. 38/50 : 25,80 F TTC<br>52/54 : 27,00 F TTC<br>38/50 : 29,40 F TTC<br>52/54 : 30,60 F TTC |
| Réf. 491 7/8 manches courtes<br>long                  |             |             | 38/50 : 27,60 F TTC<br>52/54 : 28,80 F TTC<br>38/50 : 31,20 F TTC<br>52/54 : 32,40 F TTC    |
| Réf. 4116 7/8 manches longues<br>long                 |             |             | 34/48 : 35,80 F TTC<br>50/54 : 36,60 F TTC<br>34/48 : 38,40 F TTC<br>50/54 : 40,20 F TTC    |
| Réf. 452 B nylon imprimé long<br>sans manche          |             |             | 40/48 : 33,00 F TTC<br>50/54 : 34,45 F TTC  |
| Réf. 550 " "  |             |             | 42/48 : 36,00 F TTC<br>50/54 : 37,45 F TTC<br>56/58 : 38,90 F TTC                           |
| Réf. 553 " "  |             |             | 42/48 : 35,50 F TTC<br>50/54 : 36,95 F TTC  |
| Tabliers bavette<br>(40 environ)                      | 9,78 F TTC  | 16,68 F TTC |   |

Après examen des prix et modèles qui lui sont soumis, la Commission propose de répartir la commande ainsi qu'il suit :

- Etablissements DELANNOY :

450 blouses à ..... 21,95 F TTC

- Etablissements DELANGAIE-BOURSETE :

450 blouses, Réf. 452 B à ..... 33,00 F TTC

En ce qui concerne les tabliers à bavette, ceux-ci seront commandés par le service de l'économat chez le fournisseur le moins disant.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 4 décembre 1974

74/15 - Fourniture de chaussures, brodequins et bottes. Année 1975. Résultat de la consultation

Trois maisons ont été consultées :

- Desmazières Drino - Zone industrielle - LESQUIN
- Nord Chaussures - 11, rue Gay Lussac - LA MADELEINE
- Roger Desprez - LAVENTIE

Elles nous ont fait parvenir les propositions suivantes :

|   | NORD CHAUSSURES  | DESMAZIERES DRINO  | DESPREZ     |
|---|--|--|-------------|
| Brodequins<br>(340 à 400 paires)  | Farouche : 40,80 F TTC   | Chaussures Sécurité homologuées<br>Réf. 9900 54,60 F TTC<br>Réf. 9866 43,08 F TTC                | 43,20 F TTC |
| Souliers Box noirs<br>(500 à 600 paires)                                | Edgar-Nivelle<br>1er cuir 61,20 F TTC<br>Négrier 1er cuir<br>47,40 F TTC<br>Niet 45,60 F TTC<br>Nippon 42,00 F TTC | Réf. 6400 52,80 F TTC<br>Réf. 6466 57,00 F TTC<br>Réf. 6468 52,68 F TTC<br>Réf. 6449 37,08 F TTC | 35,28 F TTC |
| Bottines Derby<br>"Military"<br>(40 à 45 paires)                        | -  | Réf. 2703 37,08 F TTC  | 44,40 F TTC |
| Souliers caoutchouc<br>pour femmes de<br>service. (450 à<br>500 paires) | Zoé 15,00 F TTC  | Réf. 3608 15,26 F TTC  | -           |
| Bottes caoutchouc<br>(150 à 200 paires)                                 | 33,00 F TTC  | Réf. 3409 23,40 F TTC<br>Réf. 3408 30,00 F TTC   | -           |
| 1/2 Bottes caoutchouc<br>(340 à 400 paires)                             | 31,56 F TTC  | Réf. 3410 21,00 F TTC  | -           |

Après examen des échantillons et des prix, la Commission est d'avis de rescinder la commande ainsi qu'il suit :

Etablissements DESPREZ :

- 340 à 400 paires de brodequins à ..... 43,20 F TTC
- 500 à 600 paires de souliers box noirs à ..... 35,28 F TTC
- 40 à 45 paires de bottines Derby "Military" à ..... 44,40 F TTC

... / ...

Etablissements DESMAZIERES DRINO :

- 450 à 500 paires de souliers caoutchouc antidérapants  
pour les femmes de service à ..... 15,26 F TTC
- 150 à 200 paires de bottes caoutchouc à ..... 23,40 F TTC
- 340 à 400 paires de 1/2 bottes caoutchouc à ..... 21,00 F TTC

Un marché à commandes devra être passé avec les Etablissements DESPREZ à Laventie.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

... / ...

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 4 décembre 1974

74/16 - Fourniture de costumes et uniformes. Année 1975. Résultat de la consultation

Cinq-maisons ont été consultées :

- Etablissements HERBAUT-DENNEULIN - 27, rue des Ponts de Comines - LILLE
- Au Tailleur de Roubaix - 10, rue Nicolas Leblanc - LILLE
- Etablissements RAMETTE - 47bis, avenue Jean Jaurès - DENAIN
- Etablissements BALSAN représentés par M. Vandenhende - 55, rue Debussy - ARMENTIERES
- Etablissements USINEL - 169, rue de Paris - LILLE

Ces établissements nous ont fait les offres suivantes :

| Prévisions                              | HERBAUT<br>DENNEULIN  | Tailleur de<br>Roubaix   | RAMETTE                        | USINEL                              | BALSAN  |
|---|---|--|--------------------------------|-------------------------------------|---|
| 15 costumes<br>cérémonie                | Réf. :<br>723/9 )<br>723/43 )<br>723/42 )<br>31 871 )<br>469 F<br>TTC   | n° 1 : 445,00 F<br>TTC<br>n° 2 : 402,50 F<br>TTC                           | Réf. :<br>7 136 : 575 F<br>TTC | Réf. : T<br>50.954 :<br>389 F TTC   | S 3001 noir<br>314,40 F TTC<br>1039 M :<br>331,20 F TTC<br>3332 N & M<br>333,60 F TTC   |
| 12 uniformes<br>chauffeurs<br>touristes | Réf. :<br>22 405/154<br>459 F TTC   | n° 3 : 425,50 F<br>TTC<br>n° 4 : 435,85 F<br>TTC<br>n° 5 : 443,90 F<br>TTC | Réf. : 370<br>410 F TTC        | Réf. : TA<br>30. 975 :<br>373 F TTC | CH 370 N & M<br>337,20 F TTC<br>S 94200 C. L.<br>351,60 F TTC<br>T. 4089 N. M.<br>356,40 F TTC<br>T 22055 N. M.<br>363,60 F TTC |
| 120 uniformes<br>agents municipaux      | Réf. :<br>400<br>109<br>22405/154<br>459 F TTC<br><br>31871 bleu 33<br>31871 bleu<br>31871 noir<br>723/100<br>469 F TTC | n° 2 : 402,50 F<br>TTC<br>n° 3 : 425,50 F<br>TTC<br>n° 4 : 435,85 F<br>TTC | Réf. : 560<br>425 F TTC        | Réf. :<br>CA 6931<br>397 F TTC      | W. 400 M<br>372,00 F TTC<br>W. 450 M<br>375,60 F TTC<br>W. 94 087 N. M.<br>390,00 F TTC   |

.../...

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 4 décembre 1974

| Prévisions                           | HERBAUT-DENNEULIN        | Tailleur de Roubaix                                      | RAMETTE                 | USINEL              | BALSAN  |
|--------------------------------------|--------------------------|--|-------------------------|---------------------|---|
| 45 uniformes garde police municipale | Réf. :<br>400 }<br>109 } | n° 2 : 404 F TTC<br>n° 3 : 427 F TTC<br>n° 4 : 438 F TTC | Réf. : 400<br>460 F TTC | Pas de propositions | T.1039 M.<br>354 F TTC<br>CH.370 M<br>361,20 F TTC<br>T. 4089 M<br>382,80 F TTC<br>T.22055 M.<br>391,20 F TTC<br>W. 400 M.<br>399,60 F TTC<br>W. 450 M.<br>403,20 F TTC<br>W.94087 M.<br>418,08 F TTC |

Après examen des échantillons présentés, compte tenu des prix consentis et de la finition des vêtements, la Commission propose de retenir les établissements suivants :

- USINEL :

- 15 costumes de cérémonie au prix de ..... 389,00 F TTC
- 120 uniformes pour agents municipaux au prix de..... 397,00 F TTC

- HERBAUT-DENNEULIN :

- 12 uniformes pour chauffeurs touristes au prix de..... 459,00 F TTC

- Au Tailleur de Roubaix :

- 45 uniformes pour gardiens de police municipale au prix de.... 427,00 F TTC

Un marché à commande devra être passé avec les Etablissements USINEL.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

.../...

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 4 décembre 1974

74/17 - Travaux d'impression des fascicules du Conseil municipal. Année 1975.  
Résultat de la consultation.

Quatre imprimeries lilloises ont été consultées en vue de l'exécution des travaux d'impression des fascicules du Conseil municipal :

- Douriez-Bataille, 5, rue J. Giélee
- Morel et Corduant, 11, rue des Bouchers
- O.S.A.P., 209, rue d'Arras
- Sautai, 46, rue G. de Châtillon

Les Etablissements Sautai ont déclaré ne pas donner suite à notre demande. Les autres imprimeries nous ont fait parvenir les offres suivantes :

|                   | Prix de la page<br>imprimée | Prix de la page<br>blanche |
|-------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Douriez-Bataille  | 79,96 F HT                  | 12,75 F HT                 |
| Morel et Corduant | 95,00 F HT                  | 15,00 F HT                 |
| O.S.A.P.          | 68,10 F HT                  | 13,00 F HT                 |

Après examen de ces propositions, la commission propose de retenir l'offre de l'imprimerie O.S.A.P. plus avantageuse pour la Ville.

Monsieur le Président donne ensuite lecture d'une lettre émanant de Monsieur l'Adjoint HUET qui déplore le retard apporté à l'impression des fascicules du Conseil municipal et demande à ce que l'imprimeur actuel, en l'occurrence l'O.S.A.P. soit pénalisé en cas de dépassement du délai d'exécution fixé par l'Administration.

Monsieur le Président fait remarquer qu'une clause concernant les pénalités de retard était prévue au marché passé avec l'O.S.A.P. au titre de l'année 1974.

Par ailleurs, M. HUET constate que ces travaux d'impression sont d'un coût trop élevé. Il aimerait qu'une étude approfondie soit entreprise à ce sujet.

La commission approuve la suggestion de M. HUET et demande d'envisager l'impression des fascicules du Conseil municipal par notre imprimerie, étant entendu qu'il convient de rattraper, par l'intermédiaire de l'O.S.A.P. le retard de trois ans existant actuellement.

Rapport à l'Administration Municipale.

... / ...

COMMISSION DE L'ECONOMAT

---

Séance du 4 décembre 1974

74/18 - Fourniture d'articles de bureau. Année 1975. Résultat de la consultation

Six établissements ont été consultés :

- Papeterie LESIEUR - 16, place d'Armes - VALENCIENNES
- REZETTE - 89, rue Caumartin - LILLE
- POPYREX - 12, place du Lion d'Or - LILLE
- HENRARD - 25, rue de l'Eglise - HENIN-BEAUMONT
- GUILBERT ESNOR - 4, quai du Sartel - ROUBAIX
- GASPARD à SAINT-SAULVE

Les Etablissements POPYREX, HENRARD et GUILBERT ESNOR n'ont pas répondu, les autres maisons nous ont fait les propositions suivantes :

|  |                 |
|--|-----------------|
| - LESIEUR - lot n° 1 (95 articles) . . . . . | 30 149,96 F TTC |
| - lot n° 2 (46 articles), . . . . .          | 28 871,16 F TTC |
| - GASPARD - lot n° 1 . . . . .               | 28 944,20 F TTC |
| - lot n° 2 . . . . .                         | 21 119,57 F TTC |
| - REZETTE - lot n° 1 . . . . .               | 27 278,91 F TTC |
| - lot n° 2 . . . . .                         | 27 762,30 F TTC |

Après examen des bordereaux de prix, la Commission propose de scinder les commandes ainsi qu'il suit :

- Lot n° 1 - Etablissements REZETTE
- Lot n° 2 - Etablissements GASPARD

Un marché à commande sera passé avec les Etablissements REZETTE et Fils.

Rapport transmis au Conseil municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 4 décembre 1974

74/19 - Fourniture de papiers, duplicateur d'imprimerie, etc. Année 1975.  
Résultat de la consultation.

Huit maisons ont été consultées :

- GASPARD à ST SAULVE
- LESIEUR 16, place d'Armes VALENCIENNES
- REZETTE 89, rue Caumartin LILLE
- O.T.P. Boulevard Montebello LILLE
- PAPETERIES DE FRANCE 23, Boulevard de Strasbourg LILLE
- PAPETERIES MONTEVRAIN 52, rue de Roubaix TOURCOING
- Etablissements HENRARD 28, rue de l'Eglise HENIN-BEAUMONT
- Société GESTETNER rue de Paris LILLE

Les Etablissements LESIEUR, O.T.P et HENRARD n'ont pas répondu, les autres maisons nous ont fait parvenir les propositions suivantes :

|  |                  |
|--|------------------|
| - GASPARD (21 articles) . . . . .              | 114.537,38 F TTC |
| - REZETTE (36 articles) . . . . .              | 122.242,96 F TTC |
| - PAPETERIES DE FRANCE (30 articles) . . . . . | 124.213,05 F TTC |
| - MONTEVRAIN (33 articles) . . . . .           | 92.997,19 F TTC  |
| - GESTETNER (4 articles) . . . . .             |                  |

Après examen des bordereaux de prix la Commission propose de scinder les commandes entre les Etablissements REZETTE et Fils et MONTEVRAIN.

Selon les articles, ce sera le fournisseur qui aura consenti le meilleur prix qui obtiendra la commande.

Un marché à commandes sera passé avec ces deux établissements.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 4 décembre 1974

74/20 - Fourniture de carbones, stencils, rubans, encres pour duplicateurs.  
Année 1975. Résultat de la consultation.

Quatre maisons ont été consultées.

- Etablissements GUILBERT - 4, rue du Sartel - 59100 ROUBAIX
- Etablissements LIETARD - 25, rue de l'Hôpital Militaire - 59000 LILLE
- Etablissements BUROTECHMO - 20, rue Jeanne Maillotte - 59000 LILLE
- Etablissements GASPARD - SAINT-SAULVE

Elles nous ont fait parvenir les propositions suivantes :

Lot n° 1 - 18 articles

|                                 |             |     |
|---------------------------------|-------------|-----|
| - GUILBERT-ESNOR .....          | 13.481,63 F | TTC |
|                                 | 16.511,39 F | TTC |
|                                 | 18.016,01 F | TTC |
| - LIETARD .....                 | 19.101,96 F | TTC |
| - BUROTECHMO (6 articles) ..... | 5.247,24 F  | TTC |
| - GASPARD (14 articles) .....   | 22.125,96 F | TTC |

Lot n° 2 - 4 articles

|                        |             |     |
|------------------------|-------------|-----|
| - GUILBERT-ESNOR ..... | 32.191,78 F | TTC |
|                        | 49.694,98 F | TTC |
| - LIETARD .....        | 38.130,84 F | TTC |

Après examen des soumissions, la Commission propose de retenir les Etablissements GUILBERT, LIETARD et BUROTECHMO pour le lot n° 1 étant entendu que selon les articles les commandes seront passées chez le fournisseur ayant consenti le meilleur prix.

Le lot n° 2 est attribué aux Etablissements LIETARD avec qui sera passé un marché à commandes.

Rapport transmis au Conseil Municipal.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 4 décembre 1974

74/21 - Cession de vieux papiers. Résultat de la consultation.

En vue de l'enlèvement des vieux papiers provenant des différents services municipaux les établissements suivants ont été consultés.

- Hantson, 22, rue d'Alsace Lorraine - Saint-André
- Deleplanque, 4bis, rue de Wasquehal, impasse du Couvent - Roubaix
- Maene et Cie, 11, rue de Wagram - Lille

Les établissements Maene n'ont pas répondu, les propositions reçues sont les suivantes :

|                      | <u>Papiers divers</u> | <u>Cartons divers</u> |
|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| - Deleplanque et Cie | 0,015 F le kg         | 0,015 F le kg         |
| - Hantson et Cie     | 0,05 F le kg          | 0,05 F le kg          |

En conséquence la commission propose de retenir l'offre des Ets Hantson et Cie, plus intéressante pour la Ville.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 4 décembre 1974

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

Le Secrétaire de Séance

M. POQUET

Le Directeur  
de l'Administration générale

G. LAVA

Vu :

l'Adjoint délégué à  
l'Economat

J.M. BRIFFAUT

Direction des Services des Finances  
de l'Informatique et des Achats

ECONOMAT

--:--



COMMISSION DE L'ECONOMAT

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la commission de l'Economat qui se tiendra à l'Hôtel de Ville, le mercredi 19 Novembre 1975 à 18 H 30 salle des Commissions (1er étage).

Hôtel de Ville, le 12 novembre 1975

l'Adjoint délégué à l'Economat

J.M. BRIFFAUT

ORDRE DU JOUR

- 75/1 - Procès-verbal de la réunion du 4 Décembre 1974 - Adoption
- 75/2 - Propositions budgétaires 1976 - Section de fonctionnement - Examen
- 75/3 - Propositions budgétaires 1976 - Section d'investissement - Examen
- 75/4 - Colis de fin d'année. Fourniture de coquilles. Résultat de la consultation.
- 75/5 - Colis de fin d'année. Fourniture de café. Résultat de la consultation.
- 75/6 - Colis de fin d'année. Fourniture de vin rouge. Résultat de la consultation
- 75/7 - Colis de fin d'année. Fourniture de biscuits. Résultat de la consultation.
- 75/8 - Fourniture de vêtements de travail. Année 1976. Résultat de la consultation.
- 75/9 - Fourniture de blouses et tabliers. Année 1976. Résultat de la consultation.

- 75/10 - Fourniture de chaussures, brodequins et bottes. Année 1976.  
Résultat de la consultation.
- 75/11 - Fourniture de costumes et uniformes. Année 1976. Résultat de la  
consultation.
- 75/12 - Fourniture de vestes de cuir. Année 1976. Résultat de la  
consultation.
- 75/13 - Travaux d'impression des fascicules du Conseil Municipal.  
Année 1976. Résultat de la consultation.
- 75/14 - Fourniture d'articles de bureau. Année 1976. Résultat de la  
consultation.
- 75/15 - Fourniture de papiers, duplicateur, d'imprimerie, etc...  
Année 1976. Résultat de la consultation.
- 75/16 - Fourniture de carbones, stencils, rubans, encres pour duplicateur.  
Année 1976. Résultat de la consultation.
- 75/17 - Questions diverses



COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 19 novembre 1975

La Commission de l'Economat s'est réunie à l'Hôtel de Ville, salle des Commissions, le mercredi 19 novembre 1975, à 18 H 30, sous la présidence de M. BRIFFAUT, Adjoint au Maire, délégué à l'Economat.

Etaient présents :

|             |                      |
|-------------|----------------------|
| Mme DEBAENE | Conseiller Municipal |
| M. CAILLIAU | Conseiller Municipal |
| M. IBLED    | Conseiller Municipal |

Excusés :

|           |                  |
|-----------|------------------|
| M. HENAUX | Adjoint au Maire |
|-----------|------------------|

Absente :

|                  |                      |
|------------------|----------------------|
| Mme VANNEUFVILLE | Conseiller Municipal |
|------------------|----------------------|

Assistaient à la réunion :

|             |  |
|-------------|--|
| M. VILLETTE | Directeur Général des Services des Finances, de l'Informatique et des Achats |
| Mme POQUET  | Chef du Service de l'Economat<br>Secrétaire de séance                        |

Avant de passer à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour, l'assemblée adopte, sans observation, le procès-verbal de la réunion du 4 décembre 1974.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 19 novembre 1975

75/2.- Propositions budgétaires 1976 - Section de fonctionnement. Examen

La Commission procède à l'examen des propositions budgétaires :

- 934/1.601 - Conseils et assemblées

Crédit alloué en 1975 ..... 20.000 F

Crédit sollicité pour 1976 .... 23.000 F

Soit une augmentation de 15 %

- 934/23 - Crédit alloué en 1975 ..... 875.800 F

Crédit sollicité pour 1976 .... 1.098.500 F

Soit une augmentation de 25,42 %

Ce crédit est réparti ainsi qu'il suit :

|  | Crédit 1975      | Crédit sollicité<br>pour 1976     |
|--|------------------|-----------------------------------|
| 934/23.605 - Produits d'entretien  | 100.000 F        | 125.000 F                         |
| 608 - Fournitures de bureau  | 416.800 F        | 520.000 F                         |
| 609 - Autres fournitures   | 49.000 F         | 55.000 F                          |
| 630 - Location de matériel   | 145.000 F        | 200.000 F                         |
| 633 - Acquisition de petit matériel  | 5.000 F          | 6.500 F                           |
| 662/0 - Frais d'impression   | 150.000 F        | 180.000 F                         |
| 662/1 - Frais de reliure   | 5.000 F          | 6.000 F                           |
| 662/9 - Travaux exécutés par des tiers                                       | 5.000 F          | 6.000 F                           |
|  | <u>875.800 F</u> | <u>1.098.500 F</u>                |
| - <u>934/26.602</u> - Habillement  | 285.000 F        | 680.000 F                         |
|  |                  | Soit une augmentation de 138,59 % |
| - <u>631/4</u> - Entretien, réparation de matériel<br>contrat de maintenance | 70.000 F         | 70.000 F                          |
|  |                  | Sans changement                   |
| - <u>955/1.601</u> - Aide à l'enfance  | 30.000 F         | 35.000 F                          |
|  |                  | Soit une augmentation de 16,66 %  |
| - <u>955/4</u> - Aide sociale aux personnes âgées                            | 215.000 F        | 235.000 F                         |
|  |                  | Soit une augmentation de 9,30 %   |

.../...

Après cet examen, M. BRIFFAUT exprime le voeu, qu'en accord avec Madame le Secrétaire Général, une dotation globale soit affectée à chaque direction par les services financiers, notamment en ce qui concerne les fournitures de bureau et les produits d'entretien.

Par ailleurs, les membres de la Commission remarquent que le crédit prévu au chapitre 934/23.630 est en augmentation de 38 % par rapport à celui alloué en 1975. Sur ce crédit sont imputées les dépenses pour location de matériel et, en particulier, celles relatives à l'équipement N.C.R. en service à la Direction des Services des Personnels (traitements), aux deux photocopieurs affectés au service de l'Etat-civil et au photocopieur Rank Xerox du Secrétariat Général.

En conséquence, les Commissaires demandent qu'une meilleure utilisation soit faite de ces photocopieurs qui ne sont pas prévus pour l'exécution de longs tirages.

A l'occasion de l'examen du crédit 934/23.662.0 "frais d'impression" M. BRIFFAUT fait état d'une lettre émanant de M. HUET, Adjoint, qui s'étonne du retard apporté dans l'impression des fascicules du Conseil Municipal. M. le Président fait remarquer que ce retard n'est pas imputable au Service de l'Economat qui se contente de faire exécuter ces travaux à la demande du Service des Archives.

A propos du crédit demandé au 934/26.602 "habillement" (680.000 F. au lieu de 285.000 F en 1975) pour l'acquisition de vestes de cuir et, constatant l'importance de ce crédit, la Commission estime que la question des attributions vestimentaires devrait être revue en fonction de leur utilisation pour le travail proprement dit.

Par ailleurs, devant les difficultés rencontrées par le Service de l'Economat, les Commissaires expriment le voeu que le principe d'une indemnité vestimentaire de remplacement soit étudié.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 19 novembre 1975

75/3 - Propositions budgétaires 1976. Section d'investissement. Examen

La Commission procède à l'examen des demandes de matériel de bureau formulées par les services et reprises ci-dessous :

|  |           |
|--|-----------|
| - <u>Cabinet du Maire</u>  |           |
| 1 machine à écrire électrique .....                                    | 5.500,- F |
| - <u>Bureau du Secrétariat Général</u>                                 |           |
| 1 machine à écrire électrique IBM 82 .....                             | 5.500,- F |
| - <u>Direction des Relations Publiques</u>                             |           |
| 1 machine à écrire électrique IBM 82 .....                             | 5.500,- F |
| - <u>Administration générale - 1er bureau</u>                          |           |
| 1 machine à écrire mécanique .....                                     | 2.500,- F |
| - <u>Administration générale (dactylographie)</u>                      |           |
| 2 machines à écrire mécaniques .....                                   | 5.000,- F |
| - <u>Administration générale - 3ème bureau</u>                         |           |
| 1 machine à écrire mécanique .....                                     | 2.500,- F |
| - <u>Direction des Personnels - 1er bureau</u>                         |           |
| 1 machine à écrire mécanique - grand chariot .....                     | 3.000,- F |
| - <u>Direction des Personnels - 2e bureau</u>                          |           |
| 1 machine à calculer .....   | 2.000,- F |
| - <u>Direction des Personnels - 3e bureau</u>                          |           |
| 2 machines à écrire mécaniques .....                                   | 5.000,- F |
| - <u>Direction des Finances</u>  |           |
| 1 machine à écrire électrique .....                                    | 5.000,- F |
| 1 machine à calculer .....   | 3.000,- F |
| 1 machine à écrire mécanique .....                                     | 2.500,- F |
| - <u>Direction des Services scolaires</u>                              |           |
| 1 machine à écrire électrique .....                                    | 5.000,- F |
| - <u>Direction des Services culturels, sportifs et<br/>de jeunesse</u> |           |
| 1 machine à écrire électrique .....                                    | 5.000,- F |

.../...

|   |                 |
|---|-----------------|
| <u>- Direction des Services culturels, sportifs<br/>et de jeunesse - 1er bureau</u> |                 |
| 2 machines à écrire mécaniques .....  | 5.000,- F       |
| <u>- Direction des Services culturels, sportifs<br/>et de jeunesse - 2e bureau</u>  |                 |
| 1 machine à écrire électrique IBM pour frappe<br>du bulletin O.M.J. ....            | 5.500,- F       |
| <u>- Direction des Services juridique et immobilier</u>                             |                 |
| 1 machine à écrire électrique .....   | 5.000,- F       |
| 1 machine à calculer .....  | 3.000,- F       |
| <u>- Direction des Services juridique et immobilier<br/>3ème bureau</u>             |                 |
| 1 machine à écrire mécanique .....  | 2.500,- F       |
| <u>- Direction des Services d'Architecture</u>                                      |                 |
| 1 machine à calculer .....  | 3.000,- F       |
| <u>- Direction des Services Techniques</u>  |                 |
| 1 machine à écrire mécanique .....  | 2.500,- F       |
|   | <hr/>           |
|   | soit 71.000,- F |

\* \*

\*

|   |             |
|---|-------------|
| <u>- Administration générale - 1er bureau<br/>(modernisation de la dactylographie)</u>                      |             |
| 1 assembleuse trieuse .....   | 110.000,- F |
| 1 total Copy system II .....  | 200.000,- F |
|   | <hr/>       |
|   | 310.000,- F |
| <u>- Administration générale - 4ème bureau<br/>(modernisation de l'imprimerie)</u>                          |             |
| 1 presse Offset (le matériel actuellement en<br>fonction menace de tomber en panne à tous<br>moments) ..... | 110.000,- F |
| 1 développeuse .....  | 3.500,- F   |
| 1 banc de reproduction .....  | 26.000,- F  |
| 1 table lumineuse .....   | 3.500,- F   |
| 1 bloc labo .....   | 10.000,- F  |
| 1 machine IBM Composphère pour composition .....  | 55.000,- F  |
|   | <hr/>       |
|   | 208.000,- F |
|   | <hr/>       |

.../...

Madame DEBAENE fait observer que les machines de haute qualification devraient être réservées aux services qui en ont l'utilisation indispensable.

Constatant l'importance du crédit nécessaire pour satisfaire ces demandes et faire face en particulier à la modernisation des équipements indispensables à un meilleur fonctionnement des services de la dactylographie et de l'imprimerie, la Commission estime qu'il serait souhaitable d'adjoindre à ce crédit celui prévu pour l'acquisition du mobilier de bureau. L'ensemble de ces dépenses pourraient être financées par un emprunt à court terme évalué à 1.000.000 de F, ce qui permettrait de liquider toutes ces instances.

Le principe de cette modernisation sera soumis dans un rapport du service au Conseil d'Administration.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 19 novembre 1975

75/4.- Colis de fin d'année. Fourniture de coquilles. Année 1976.  
Résultat de la consultation.

Quatre maisons ont été consultées pour la fourniture de 5.000 Kg de coquilles :

- Chambre Syndicale des Patrons Pâtissiers-confiseurs, Glaciers, Boulangers  
36 rue de Bourgogne - LILLE
- Société l'Indépendante, 110/112 Bd Montebello - LILLE
- Société Holder, 40 rue l'Abbé Lemire - LA MADELEINE
- Nord Panification, 540 avenue de Dunkerque - LOMME

Elles ont fait les propositions suivantes :

Chambre Syndicale des Patrons Pâtissiers-confiseurs, Glaciers, Boulangers :

Recette n°1

1 Kg de farine  
4 oeufs  
50 g de levure  
20 g de sel  
120 g de sucre  
80 g de matières grasses  
200 g de beurre  
200 g de raisins  
500 g de lait

Prix au kg : 8,80 F toutes taxes comprises

Recette n°2

1 Kg de farine  
6 oeufs  
50 g de levure  
20 g de sel  
150 g de sucre  
120 g de beurre  
200 g de raisins  
500 g de lait

Prix au kg : 9,24 F toutes taxes comprises

Société l'Indépendante :

Sur base 100 g de farine : levure 5 %  
beurre 12,5 %  
sucre 12,5 %  
raisins 17,5 %  
colorant jaune d'oeufs autorisé 0,02 %

Prix au kg : 7,50 F hors taxes

.../...

Société Holder :

Pour 100 Kg de farine : 2,5 % de sel  
10 % de sucre  
8 % de levure  
3 % d'oeufs  
20 % de raisins  
25 % de matières grasses  
20 % d'eau

Prix au kg : 7,00 F H.T.R.D.

Nord Panification :

Pour 1 kg de farine : 150 g de matières grasses  
120 g de sucre  
50 g de levure  
20 g de sel  
2 oeufs  
30 g de poudre de lait  
150 g de raisins  
300 g d'eau  
colorant et améliorant autorisés

Prix au kg : 6,66 F toutes taxes comprises

Après examen des prix et des échantillons présentés, la Commission propose de retenir l'offre de la Société HOLDER.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 19 novembre 1975

75/5.- Colis de fin d'année. Fourniture de café. Année 1976.  
Résultat de la consultation

Quatre maisons ont été consultées pour la fourniture de 2.400 kg de café, qualité supérieure, garanti exempt de tout mouillage et enrobage.

- GAUTIER 75 rue du Chevalier Français - LILLE
- VANDAMME 2 rue Kléber - LA MADELEINE
- TREFFEL 9 rue Delphin Petit - LILLE
- MEO 1 rue Lamartine - LILLE

Elles ont fait les propositions suivantes :

| GAUTIER                     | VANDAMME                          | TREFFEL                | MEO       |
|-----------------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------|
| Tasse rouge 10,98 HT        | Matador Rouge                     | 11,60 F H T            | 9,22 F HT |
| Tasse bleue 12,82 HT        | 100 % arabica pur                 | 70 % arabica supérieur |           |
| Arabica pur brésil 14,31 HT | le Kg 14,00 F HT                  | 30 % Côte d'ivoire     |           |
|                             | Matador Flandre                   |                        |           |
|                             | mélange arabica/<br>robusta le Kg |                        |           |
|                             | 11,00 F HT                        |                        |           |

Après examen des prix consentis et des échantillons présentés, la Commission propose de retenir l'offre des Cafés TREFFEL à 11,60 F H.T. le kg.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 19 novembre 1975

75/6.- Colis de fin d'année. Fourniture de vin rouge. Année 1976.  
Résultat de la consultation.

Dix établissements ont été consultés pour la fourniture de 3.300 bouteilles de vin rouge :

|                            |                                     |              |
|----------------------------|-------------------------------------|--------------|
| - La Grande Brasserie      | 39 Bd de la Moselle                 | - LILLE      |
| - Normil Caves centenaires | B.P. 4                              | - RONCHIN    |
| - Ets Catteau & Delahoutre | 80 rue Castelnau                    | - LINSSELLES |
| - M. Revereau              | 212 rue d'Arras                     | - LILLE      |
| - Ets Fauvarque & Cie      | 4 rue des Trois Mollettes           | - LILLE      |
| - M. Pannecoucke Sté SICA  | 15 Cité Windels                     | - HALLUIN    |
| - M. Becuwe                | 1/33 Résidence Citeaux Parc St Maur | - LILLE      |
| - M. Henry Duflos          | 7 Place de Strasbourg               | - LILLE      |
| - Ets Motte Cordonnier     | 49 Bd de la Liberté                 | - LILLE      |
| - Ets Debaecker & Cie      | 115 rue de Douai                    | - LILLE      |

La Grande Brasserie n'a pas répondu ; les autres établissements nous ont fait parvenir les propositions suivantes :

- NORMIL Caves centenaires

|                         |             |
|-------------------------|-------------|
| Bordeaux rouge          | 2,87 F H.T. |
| Bordeaux Ch. LA RAYE    | 2,55 F "    |
| Vin du Pays du Cucugnan | 2,52 F "    |
| MURAIS Veloutay         | 1,90 F "    |
| Côtes du Rhone          | 2,87 F "    |

- Ets CATTEAU & DELAHOUTRE

Vins rouges de consommation courante :

|                         |             |
|-------------------------|-------------|
| PICHET d'OR 12 °        | 2,07 F H.T. |
| CHANCELIER 11 °         | 1,97 F "    |
| Domaine de Grande Basse | 2,08 F "    |

Vins rouges d'appellation contrôlée :

|                       |             |
|-----------------------|-------------|
| Côtes du Rhone        | 2,55 F H.T. |
| Bordeaux rouge        | 2,55 F "    |
| Beaujolais            | 4,10 F "    |
| Beaujolais Nouveau 75 | 6,50 F "    |

Vin en litre 11 ° Vin des Souches 2,27 F H.T.

- M. REVEREAU

|           |                                |             |
|-----------|--------------------------------|-------------|
| Corbières | V.D.Q.S. (bouteille Bourgogne) | 2,55 F H.T. |
| Minervois | V.D.Q.S. (bouteille Bordeaux)  | 2,77 F "    |
| Bordeaux  | A.C. (bouteille Bordeaux)      | 3,12 F "    |

.../...

- Ets FAUVARQUE & Cie

|  |             |
|--|-------------|
| PRIEURE ST ANTOINE Corbières 1974      | 2,50 F H.T. |
| ROYAUMONT 11° Chanceaulme de Ste Croix | 2,45 F "    |
| BEAUPRE 11° 5 1973                     | 2,55 F " .  |
| MONFLEURON 12° Vin rouge vieux         | 2,95 F "    |

- M. Pannecoucke Sté SICA

|  |             |
|--|-------------|
| Vin rouge de table 10°5                  |             |
| Producteurs des côtes des LEVES & GENSAC | 3,35 F H.T. |

- M. BECUWE

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| FONTAURIE 12° Languedoc      | 3,18 F H.T. |
| (enlevé au dépôt de St André | 3,10 F " )  |

- M. Henry DUFLOS

|   |               |
|---|---------------|
| Vieux Bordeaux A.C. (Maison BORIE-MANOUX) | 4,52 F T.T.C. |
| Réserve de Beauroy                        | 3,76 F "      |
| Blanc brut de la Maison DOPPF "Au Moulin" | 10,97 F "     |
| Champagne Drimckman "Carte noire"         | 23,52 F "     |

- Ets MOTTE CORDONNIER

|                                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| MONSEIGNEUR Vin rouge 11°         | 2,40 F H.T. |
| CHAVAILLON Prestige 11°5          | 2,95 F "    |
| TABEL Vin rouge 11°               | 2,55 F "    |
| Domaine de Maureilhan Vin du pays | 2,66 F "    |
| Domaine de Villenouvette V.D.Q.S. | 2,75 F "    |
| Bordeaux rouge A.C.               | 3,07 F "    |
| ROC ROUGE Bordeaux A.C.           | 3,26 F "    |

- Ets DEBAECKER & Cie

|                       |             |
|-----------------------|-------------|
| GEORGES Sélection     | 2,48 F H.T. |
| PONDELLA              | 2,33 F "    |
| Domaine de la Bastide | 2,53 F "    |

Après examen des prix consentis par les soumissionnaires et de la qualité des vins proposés, la Commission décide de retenir l'offre des Ets Michel FAUVARQUE & Cie pour 3.300 bouteilles de Prieuré ST ANTOINE 1974 Corbières V.D.Q.S. à 2,50 F H.T.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 19 novembre 1975

75/7.- Colis de fin d'année. Fourniture de biscuits. Année 1976.  
Résultat de la consultation.

Six maisons ont été consultées pour la fourniture de 5.200 boîtes de 400 g de biscuits assortis :

- |  |                         |   |              |
|--|-------------------------|---|--------------|
| - Société HOLDER                         | 40 rue de l'Abbé Lemire | - | LA MADELEINE |
| - Biscuiterie SODIFRANCE "Geslot Voreux" | B.P. 13                 |   | RONCHIN      |
| - Biscuiterie Lilloise                   | 250 rue Pasteur         | - | MARQUETTE    |
| - Biscuiterie SAINT DENIS                | 26 rue Henri Pouchain   | - | TOUFFLERS    |
| - Sté "L'INDEPENDANTE"                   | 110 Bd Montebello       | - | LILLE        |
| - Confiserie SALOME                      | 50 rue Ghescuières      | - | HELLEMES     |

Deux seulement ont fait parvenir les propositions suivantes :

Biscuiterie Lilloise

=====

- Mélange SELECT 400 g : 3,60 F H.T.
- Mélange CHOISI 400 g : 4,10 F H.T.

Confiserie SALOME

=====

- Mélange DIDIER 290 g : 2,80 F H.T.
- Mélange PRESTIGE 400 g 4,25 F H.T.
- Mélange GOOD LICK 300 g 3,75 F H.T.

Après examen des propositions reçues et des échantillons présentées, la Commission retient l'offre de la Biscuiterie Lilloise pour son "Mélange choisi" à 4,10 F H.T. la boîte de 400 g.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 19 novembre 1975

75/8.- Fourniture de vêtements de travail. Année 1976.  
Résultat de la consultation.

Huit établissements ont été consultés :

- |                    |                                 |                    |
|--------------------|---------------------------------|--------------------|
| - ARRECKX          | 21 avenue de la Petite Hollande | - MARCQ EN BAROEUL |
| - ROQUETTE         | 4 rue du Plat                   | - LILLE            |
| - MULLIEZ Frères   | 171 rue Pellart                 | - ROUBAIX          |
| - RYNDAL           | 141 rue du Molinel              | - LILLE            |
| - CENTRACO         | 40 à 46 rue de Marquillies      | - LILLE            |
| - DUPONT           | 37 à 43 rue A. Parsy            | - ANNOEULLIN       |
| - MARTINE          | 2 Bis rue de Cannes             | - LILLE            |
| - RAULT            | 38 rue du Pré Chesnay           | - ST BRIEUC        |
| - TEXTILES SERVICE | 48 rue Claude Lorrain           | - LILLE            |

Les établissements MULLIEZ et CENTRACO n'ont pas répondu ; les autres maisons nous ont fait les propositions suivantes :

|  | ARRECKX                | ROQUETTE  | RYNDAL    | DUPONT                       | MARTINE   | RAULT     | TEXTILES SERVICE  |
|--|------------------------|-----------|-----------|------------------------------|-----------|-----------|---|
| Bleus de travail<br>(1 veste/1 pantalon) | 49,80 TTC<br>ref. XVBS | 49,20 TTC | 52,80 TTC | 45,60 TTC                    | 40,00 TTC | 46,32 TTC | 54,48 TTC<br>+ 10 % au<br>dessus 52                           |
| Cottes à bretelles                       | 31,14 TTC              | 34,98 TTC | 33,60 TTC | 27,60 TTC                    | 31,35 TTC | 32,52 TTC | 35,28 TTC<br>+ 10 % au<br>dessus 52<br>+ 15 % au<br>dessus 58 |
| Vestes bleues                            | 25,80 TTC              | 25,20 TTC | 26,40 TTC | 22,80 TTC                    | 20,40 TTC | 23,64 TTC | 27,24 TTC<br>+ 10 % au<br>dessus 52<br>+ 15 % au<br>dessus 58 |
| Parepoussières nylon                     | 27,00 TTC              | 29,52 TTC | 34,20 TTC | 27,48 TTC                    | 32,40 TTC | 42,06 TTC | 36,72 TTC<br>+ 10 % au<br>dessus 52<br>+ 15 % au<br>dessus 58 |
| Parepoussières coton                     | 31,80 TTC              | 32,82 TTC | 34,20 TTC | 34,98 TTC<br>ou<br>37,08 TTC |           |           | 45,06 TTC<br>+ 10 % au<br>dessus 52<br>+ 15 % au<br>dessus 58 |

Après examen des modèles présentés et compte tenu de la finition et des prix, la Commission propose de retenir les offres suivantes :

- Etablissements RYNDAL pour :

Bleus de travail 2 pièces au prix de 52,80 F TTC

Parepoussières coton au prix de 34,20 F TTC

- Etablissements ARRECKX pour :

Cottes à bretelles au prix de 31,14 F TTC

Vestes bleues au prix de 25,80 F TTC

Parepoussières nylon au prix de 27,00 F TTC

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 19 novembre 1975

75/9 - Fourniture de blouses et tabliers - Année 1976 -  
Résultat de la consultation

Cinq maisons ont été consultées.

- DELANNOY 130, rue de Paris - 59000 LILLE
- LESTOQUOY 24, rue du Molinel - 59000 LILLE
- DELANGAIE-BOURSETTE 5, bis, rue des Brigittines - 59000 LILLE
- MARTINE 2, bis, rue de Cannes - 59000 LILLE
- TEXTILES SERVICES Rue Claude Lorrain - 59000 LILLE

Trois ont fait les propositions suivantes :

|  | DELANGAIE<br>BOURSETTE   | LESTOQUOY                            | TEXTILES<br>SERVICES |
|--|--|--------------------------------------|----------------------|
| Blouses nylon forme longue<br>2 poches (800 à 900)   | Prix toutes taxes comprises                                    | Prix toutes taxes comprises          |                      |
| Réf. 651 nylon imprimé<br>fermeture éclair<br>cintré | !T.42/48 34,20 F !<br>!T.50/54 36,00 F !<br>!T.56/62 37,80 F ! |                                      |                      |
| Réf. 6151 nylon uni<br>col tailleur<br>cintré        | !T.42/48 31,20 F !<br>!T.50/54 33,60 F !<br>!T.56/62 36,00 F ! |                                      |                      |
| Réf. Pascale   |  | !T 38/48 28,26F!<br>!T 50/54 31,08F! |                      |
| Réf. Flora   |  | !T 38/48 28,26F!<br>!T 50/54 31,08F! |                      |
| Réf. Louissette                                      |  | !T38/48 28,26F !<br>!T 50/54 31,08F! |                      |
| Réf. Rosine  |  | !T 38/48 28,26F!<br>!T 50/54 31,08F! |                      |
| Blouses nylon modèle 7520                            |  |                                      | ! 130,60 F TTC !     |
| 7521   |  |                                      | ! 129,28 F TTC !     |
| Blouses dacron modèle 7522                           |  |                                      | ! 151,48 F TTC !     |
| Blouses dacron modèle 7524                           |  |                                      | ! 153,34 F TTC !     |
| Tabliers bavette nylon blanc                         |  |                                      | ! 116,80 F TTC !     |

.../

.../

|                              |   |              |   |   |
|------------------------------|---|--------------|---|---|
| Tabliers bavette nylon blanc | ! | !            | ! | ! |
| grande taille                | ! | !16,80 F TTC | ! | ! |
| super large                  | ! | !16,80 F TTC | ! | ! |
|                              | ! | !            | ! | ! |

---

Après examen des prix et modèles qui lui sont soumis,  
la Commission propose de répartir la commande ainsi qu'il suit :

- Ets DELANGAIE BOURSETE

450 blouses Réf. 651 à 34,20 F TTC

- Ets LESTOUCY

450 blouses à 28,26 F TTC

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 19 novembre 1975

75/10 - Fourniture de chaussures, brodequins et bottes - Année 1976 - Résultat de la consultation

Cinq maisons ont été consultées pour la fourniture de chaussures, brodequins et bottes.

- Ets DESMAZIERES-DRINO Zone Industrielle - 59810 LESQUIN
- Ets NORD CHAUSSURES 11, rue Gay Lussac - 59110 LA MADELEINE
- Ets Roger DESPREZ - 62849 LAVENTIE
- Ets MARTINE 2, bis, rue de Cannes - 59000 LILLE
- Ets BERTIER - 62849 LAVENTIE

Trois nous ont fait parvenir les propositions suivantes :

|  | DESMAZIERES                                  | NORD CHAUSSURES         | MARTINE  |
|--|--|-------------------------|--|
|  | Frix hors taxes                              | Frix hors taxes         | Frix hors taxes  |
| Brodequins (340 à 400 paires) Réf. 2701            | 43,80 F HT                                   | Réf. Zurich 70,00 F     | Réf. 7019 53,00 F<br>3111 27,00 F<br>3114 45,75 F<br>Trépan 76 59,00 F |
| Souliers (500 à 600 paires)                        | Réf. 6450<br>61,00 F                         | Réf. Nivelle<br>50,00 F | Réf. Fronsac<br>46,50 F  |
| Bottine Derby "Military" (40 à 50 paires)          | Réf. 2709<br>38,90 F<br>Réf. 2705<br>39,50 F |                         | Réf. 7018<br>53,00 F   |
| Souliers pour femmes de service (450 à 500 paires) | Réf. 2007<br>135/38 9,90 F<br>139/40 10,90 F | Réf. Zoé 11,00 F        | Réf. 2910 14,00 F  |
| Bottes caoutchouc (150 à 200 paires)               | Réf. 3420<br>27,50 F<br>Réf. 3422<br>27,50 F | Réf. Seing<br>26,60 F   | Réf. 5183 34,30 F<br>Réf. 1215 27,00 F                                 |
| 1/2 bottes caoutchouc                              |  | Réf. Rare 16,00 F       | Réf. 5181 32,90 F<br>Réf. 1216 25,75 F                                 |

.../

Après examen des échantillons et des prix, la Commission est d'avis de scinder la commande ainsi qu'il suit :

- Ets DESFAZIERES-DRINO

340 à 400 paires de brodequins à 52,56 F TTC

500 à 600 paires de souliers box noir à 23,20 F TTC

40 à 45 paires de bottines Derby "Military" à 46,68 F TTC

- Ets NORD CHAUSSURES

150 à 200 paires de bottes caoutchouc

Réf. Seing à 31,92 F TTC

340 à 400 paires de 1/2 bottes caoutchouc

Réf. Rare à 19,20 F TTC

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 19 novembre 1975

75/11 - Fourniture de costumes et uniformes - Année 1976  
Résultat de la consultation

Six maisons ont été consultées :

- NORD TISSUS CONFECTION 15, rue de la Gare - 59221 BAUVIN
- Ets HERBAUT DENNEULIN 27, rue des Ponts de Cocines - 59000 LILLE
- AU TAILLEUR DE ROUBAIX 10, rue Nicolas Leblanc - 59000 LILLE
- RALETTE MANUFACTURE DE VETEMENTS - 59220 DENAIN
- BALSAN 55, rue Claude Debussy - 59930 LA CHAPELLE D'AR. ENTIERES
- USINEL 169, rue de Paris - 59000 LILLE

La maison RALETTE n'a pas répondu, les autres maisons nous ont fait les offres suivantes :

|  | NORD<br>TISSUS<br>CONFECTIONS   | HERBAUT<br>DENNEULIN   | AU TAILLEUR<br>DE<br>ROUBAIX                       | BALSAN   | USINEL  |
|--|---|--|--|--|---|
| 10 à 19<br>costumes<br>de céré-<br>monie               | ! 315,00 FTTC!<br>! 65,00 FTTC!<br>! 380,00 FTTC!<br>! AVEC GILET !<br>! 273,00 FTTC!<br>! 55,00 FTTC!<br>! 328,00 FTTC!<br>! avec gilet !<br>! 264,40 FTTC!<br>! 53,00 FTTC!<br>! 317,40 FTTC!<br>! avec gilet ! | ! 348,00 F TTC!<br>! 485,00 F TTC                                    | ! 468,00 F TTC<br>! 479,00 F TTC<br>! 488,00 F TTC | ! 286,80 F TTC<br>! 298,80 F TTC<br>! 295,20 F TTC<br>! 302,40 F TTC<br>! 320,40 F TTC<br>! 324,00 F TTC<br>! 350,40 F TTC | ! 388,00 F TTC<br>! 71,00 F TTC<br>! 459,00 F TTC<br>! avec gilet |
| 5 à 10<br>uniformes<br>pourchauf<br>feurs<br>touristes | ! 315,00 FTTC!<br>! 273,00 FTTC!<br>! 264,40 FTTC!<br>!<br>!<br>!   | ! 348,00 F TTC!<br>! 358,00 F TTC!<br>! 396,00 F TTC!<br>!<br>!<br>! | ! 468,00 F TTC<br>! 479,00 F TTC<br>! 488,00 F TTC | ! 286,80 F TTC<br>! 295,20 F TTC<br>! 298,80 F TTC<br>! 302,40 F TTC<br>! 320,40 F TTC<br>! 324,00 F TTC<br>! 350,40 F TTC | ! 388,00 F TTC<br>! 375,00 F TTC                                  |

.../

|                               | NORD<br>TISSUS<br>CONFECTIONS | HERBAUT<br>DENNEULIN | AU TAILLEUR<br>DE<br>ROUBAIX | BALSAN       | USINEL       |
|-------------------------------|-------------------------------|----------------------|------------------------------|--------------|--------------|
| 120                           |                               |                      |                              |              |              |
| uniformes                     | 315,00 F TTC                  | 348,00 F TTC         | 440,00 F TTC                 | 291,60 F TTC | 388,00 F TTC |
| pour                          | 273,00 F TTC                  | 358,00 F TTC         | 468,00 F TTC                 | 298,80 F TTC | 375,00 F TTC |
| agents municipaux noirs       | 264,40 F TTC                  | 396,00 F TTC         | 479,00 F TTC                 | 324,00 F TTC |              |
|                               |                               |                      |                              | 350,40 F TTC |              |
| 40 à 45                       | 380,70 F TTC                  | 385,00 F TTC         | 440,00 F TTC                 |              |              |
| uniformes                     |                               | 395,00 F TTC         | 469,00 F TTC                 |              |              |
| pour gardes police municipale |                               | 428,00 F TTC         | 481,80 F TTC                 |              |              |

Après examen des échantillons présentés compte tenu des prix consentis et de la finition des vêtements, la Commission propose de retenir les établissements suivants :

- USINEL

costumes de cérémonie Réf. 36606 à 388,00 F TTC  
gilet à ..... 71,00 F TTC

- HERBAUT DENNEULIN

uniformes pour chauffeurs touristes  
Réf. 22055 (Whipcord 400) à ..... 396,00 F TTC

- NORD TISSUS CONFECTIONS

uniformes pour agents municipaux  
(Whipcord 400 Tergal laine) à ..... 315,00 F TTC  
uniformes pour gardes police municipale  
(Whipcord 400 Tergal laine) à ..... 380,70 F TTC

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 19 novembre 1975

75/12 - Fourniture de vestes de cuir - Année 1976  
Résultat de la consultation

Quatre maisons ont été consultées :

- Inusa 22, rue du Grand Chemin -59100 ROUBAIX
- Au Tailleur de Roubaix 10, rue Nicolas Leblanc -59000 LILLE
- Usinel 169, rue de Paris -59000 LILLE
- Claude MENTRE 96, rue du Molinel - 59000 LILLE

Les Ets USINEL n'ont pas répondu. Les autres fournisseurs nous ont fait les propositions suivantes :

- Inusa : canadienne droite en cuir chromé noir  
toutes tailles .....315,60 F TTC
- Au Tailleur de Roubaix : Veste en bovin.....392,40 F TTC  
Veste en bovin double boutonnage.....400,80 F TTC  
Veste en mouton.....453,00 F TTC  
Veste en mouton double boutonnage.....461,40 F TTC
- Claude MENTRE : Veste en cuir Nappa.....392,00 F TTC

Après examen des échantillons présentés et compte tenu de la finition des vêtements et des prix consentis, la commission propose de retenir l'offre des Ets INUSA.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 19 novembre 1975

75/13 Travaux d'impression des fascicules du Conseil Municipal  
Année 1976 - Résultat de la consultation

Quatre maisons ont été consultées pour la fourniture des travaux d'impression des fascicules du Conseil Municipal.

- Imprimerie DOURIEZ-BATAILLE 5, rue Jacquemars Gielée - 59000 LILLE
- Imprimerie MOREL et CORDUANT 11, rue des Bouchers - 59000 LILLE
- Imprimerie O.S.A.P. 209, rue d'Arras - 59000 LILLE
- Imprimerie SAUTAI 46, rue Gauthier de Chatillon-59000 LILLE

Deux seulement ont fait les propositions suivantes :

- Imprimerie MOREL et CORDUANT

- 110,00 F la page imprimée hors taxes
- 17,40 F la page blanche hors taxes

- Imprimerie O.S.A.P.

- 76,00 F la page imprimée hors taxes
- 14,00 F la page blanche hors taxes

Après examen de ces propositions, la Commission décide de retenir l'offre de l'imprimerie O.S.A.P. plus avantageuse pour la ville.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 19 novembre 1975

75/14 - Fourniture d'articles de bureau - Année 1976  
Résultat de la consultation

Sept établissements ont été consultés :

- Papeterie LESIEUR 16, place d'Armes - 59300 VALENCIENNES
- Etablissement POPYREX 12, place du Lion d'Or - 59000 LILLE
- Etablissement HENRARD 25, rue de l' Eglise - 62110 HENIN BEAUMONT
- Papeterie GUILBERT - ESNOR 4, quai du Sartel - 59100 ROUBAIX
- Papeterie GASPARD 7, rue Duchesnois - 59350 SAINT-ANDRE
- Etablissement REZETTE 89, rue Caumartin - 59000 LILLE
- FRANTEC 5, rue des Grands Champs - 78300 POISSY

Les établissements HENRARD, GUILBERT-ESNOR n'ont pas répondu, les autres maisons nous ont fait les propositions suivantes :

- LESIEUR

Lot n° 1 (94 articles sur 95) .....29 550,67 F TTC  
Lot n° 2 (46 articles) .....27 867,96 F TTC

- GASPARD

Lot n° 1 (95 articles).....38 731,53 F TTC  
Lot n° 2 (30 articles sur 46).....30 592,01 F TTC

- REZETTE

Lot n° 1.....28 228,77 F TTC  
Lot n° 2.....25 325,10 F TTC

- FRANTEC

Lot n° 1.....43 182,02 F TTC  
Lot n° 2.....39 219,76 F TTC

- POPYREX

Lot n° 1 .....29 415,12 F TTC  
Lot n° 2 (18 articles sur 46).....15 672,00 F TTC

Après examen des bordereaux de prix, la commission propose de retenir ces cinq soumissionnaires étant entendu que les commandes seront passées pour chaque article au fournisseur le moins disant.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 19 novembre 1975

75/15 - Fourniture de papier duplicateur d'imprimerie etc  
Année 1976 - Résultat de la consultation

Neuf maisons ont été consultées :

- PAPETERIES GASPARD - 59880 SAINT SAULVE
- PAPETERIES LESIEUR - 59300 VALENCIENNES
- ETABLISSEMENTS REZETTE - 59000 LILLE
- OFFICE DE TRANSFORMATION PAPETIERE -75000 PARIS 19 ème
- PAPETERIE DE FRANCE - 59000 LILLE
- PAPETERIES MONTEVRAIN -59200 TOURCOING
- ETABLISSEMENTS HENRARD - 62110 HENIN BEAUMONT
- SOCIETE GESTETNER -59000 LILLE
- SOCIETE D'IMPRIMERIE ET DE PAPETERIE -75000 PARIS

Les Etablissements HENRARD n'ont pas répondu, les autres maisons nous ont fait parvenir les propositions suivantes :

- PAPETERIES GASPARD (26 articles sur 36 articles demandés).....129 993,06 F TTC
- PAPETERIES LESIEUR (totalité).....131 482,62 F TTC
- Autre proposition avec variante pour les n° 1-2-3 .....130 792,62 F TTC
- E tablissements REZETTE (totalité).....115 887,84 F TTC
- SIPAP (7 articles sur 36 articles demandés)..... 95 538,00 F TTC
- OFFICE DE TRANSFORMATION PAPETIERE (29 articles sur 36)..... 93 587,50 F TTC
- PAPETERIES DE FRANCE (30 articles sur 36 articles demandés).....124 286,00 F TTC
- Société GESTETNER (5 articles sur 36 articles demandés).....103 574,40 F TTC
- PAPETERIES MONTEVRAIN (35 articles sur 36 demandés).....106 428,57 F TTC

Autre proposition avec variante pour les n° 4-5-6-12-16-21-25-27-28.....107 939,04 F TTC

Après examen des bordereaux de prix, la commission propose de scinder les commandes entre les Ets REZETTE et FILS et PAPETERIES MONTEVRAIN.

Selon les articles, ce sera le fournisseur qui aura consenti le meilleur prix qui obtiendra la commande.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 19 novembre 1975

75/16 - Fourniture de carbones, stencils, rubans, encres, pour duplicateur  
Année 1976 - Résultat de la consultation

Huit maisons ont été consultées pour la fourniture de carbones, stencils, rubans, encres pour duplicateurs.

- Etablissements GUILBERT 4, quai du Sartel - 59100 ROUBAIX
- Etablissements LIETARD 25, rue de l'Hôpital Militaire - 59000 LILLE
- Papeteries GASPARD 7, rue Duchesnois - 59880 SAINT SAULVE
- Etablissements BUROTECMO 20, rue Jeanne Maillotte - 59000 LILLE
- Etablissements GESTETNER 88, rue de Paris - 59000 LILLE
- Papeteries LESIEUR 16, place d'Armes - 59300 VALENCIENNES
- Etablissements FRANTEC 5, rue des Grands Champs - 78300 POISSY
- Société d'Imprimerie et de Papeterie 54, avenue Daumesnil - 75012 PARIS

Six seulement ont fait les propositions suivantes :

Lot n° 1 - 18 articles

|   |    |        |   |     |
|---|----|--------|---|-----|
| Ets LIETARD.....  | 20 | 108,04 | F | TTC |
| Ets GESTETNER (1 article).....                          | 2  | 124,00 | F | TTC |
| Ets GASPARD (17 articles).....                          | 22 | 321,75 | F | TTC |
| PAPETERIE LESIEUR .....                                 | 18 | 549,14 | F | TTC |
| Ets FRANTEC (16 articles).....                          | 13 | 940,85 | F | TTC |
| Société d'Imprimerie et de Papeterie (11 articles)..... | 12 | 700,54 | F | TTC |

Lot n° 2 - 4 articles

|   |    |        |   |     |
|---|----|--------|---|-----|
| Ets LIETARD.....                                      | 40 | 266,54 | F | TTC |
| Ets GESTETNER (1 article).....                        | 18 | 522,00 | F | TTC |
| Ets GASPARD.....                                      | 54 | 886,93 | F | TTC |
| PAPETERIE LESIEUR.....                                | 44 | 806,32 | F | TTC |
| Etablissements FRANTEC.....                           | 43 | 449,60 | F | TTC |
| Société d'Imprimerie et de Papeterie (1 article)..... | 25 | 740,00 | F | TTC |

Après examen des soumissions, la commission propose de retenir les Ets LESIEUR et FRANTEC pour le lot n° 1 étant entendu que selon les articles, les commandes seront passées chez le fournisseur ayant consenti le meilleur prix.

Le lot n° 2 est attribué aux Ets LIETARD.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 19 novembre 1975

75/17 - QUESTIONS DIVERSES

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 30.

Le Secrétaire de Séance

M. POQUET

Vu,  
l'Adjoint délégué à  
l'Economat

J.M. BRIFFAUT

Vu, le Directeur Général  
des services des Finances, de l'Informatique  
et des Achats.

A. VILLETTE

Direction des Services des Finances  
de l'Informatique et des Achats  
ECONOMAT



COMMISSION DE L'ECONOMAT

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la commission de l'Economat qui se tiendra à l'Hôtel de ville, le mardi 16 novembre 1976 à 18 heures<sup>30</sup> salle des Commissions (1er étage).

Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> novembre 1976

L'Adjoint délégué à l'Economat,

J.M. BRIFFAUT

ORDRE DU JOUR

- 76/1 - Procès-verbal de la réunion du 19 novembre 1975 - Adoption.
- 76/2 - Propositions budgétaires 1977 - Examen.
- 76/3 - Colis de fin d'année. Fourniture de coquilles. Résultat de la consultation.
- 76/4 - Colis de fin d'année. Fourniture de café. Résultat de la consultation.
- 76/5 - Colis de fin d'année. Fourniture de vin rouge. Résultat de la consultation.
- 76/6 - Colis de fin d'année. Fourniture de biscuits. Résultat de la consultation.
- 76/7 - Fourniture de vêtements de travail. Année 1977 - Résultat de la consultation.
- 76/8 - Fourniture de blouses et tabliers. Année 1977. Résultat de la consultation.
- 76/9 - Fourniture de chaussures et brodequins. Année 1977. Résultat de la consultation.
- 76/10 - Fourniture de costumes et uniformes. Année 1977. Résultat de la consultation.
- 76/11 - Fourniture d'articles de bureau. Année 1977. Résultat de la consultation.
- 76/12 - Fourniture de papiers, duplicateur, d'imprimerie, etc... Année 1977. Résultat de la consultation.
- 76/13 - Fourniture de carbones, rubans, encres pour duplicateur. Année 1977. Résultat de la consultation.
- 76/14 - Achat de machines à écrire. Désignation du fournisseur.
- 76/15 - Questions diverses



COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 16 novembre 1976

La commission de l'Economat s'est réunie à l'Hôtel de Ville, salle des Commissions, le mardi 16 novembre 1976, à 18 H 30, sous la présidence de M. BRIFFAUT, Adjoint au Maire, délégué à l'Economat.

Etaient présents:

|             |                      |
|-------------|----------------------|
| Mme DEBAENE | Conseiller Municipal |
| Mme DE MEY  | Conseiller Municipal |
| M. IBLED    | Conseiller Municipal |

Excusé :

|             |                      |
|-------------|----------------------|
| M. CAILLIAU | Conseiller Municipal |
|-------------|----------------------|

Absente :

|                  |                      |
|------------------|----------------------|
| Mme VANNEUFVILLE | Conseiller Municipal |
|------------------|----------------------|

Assistaient à la réunion

|             |  |
|-------------|--|
| M. VILLETTE | Directeur Général des services des Finances,<br>de l'Informatique et des Achats. |
| Mme POQUET  | Chef du service de l'Economat<br>Secrétaire de séance                            |

Avant de passer à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour, l'assemblée adopte, sans observation, le procès-verbal de la réunion du 19 novembre 1975.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 16 novembre 1976

76/2 - Propositions budgétaires 1977 - Examen

La Commission procède à l'examen des propositions budgétaires.

934/1 - 601 - Conseils et assemblées

Crédit alloué en 1976..... 32 400 F.  
Crédit sollicité pour 1977..... 51 000 F.

Soit une augmentation de 57,4 %

(A noter que ce crédit a dû être renforcé au B.S. de 1976 d'une somme de 15 000 F.)

934/23 - Service de l'Economat.

Crédit alloué en 1976..... 995 600 F.  
Crédit sollicité pour 1977..... 2 101 300 F.

Soit une augmentation de 111 %

(Ce crédit a également été renforcé au B.S. 1976 d'une somme de 305 000 F. par suite de la modernisation des services de reprographie et des distributions supplémentaires de produits d'entretien dans les écoles et les services municipaux)

La répartition est la suivante :

|  | <u>Crédit 1976</u> | <u>Crédit sollicité</u><br><u>pour 1977</u> |
|--|--------------------|---|
| 934/23 -605 - Produits d'entretien               | 110 000            | 210 000                                     |
| 608 - Fournitures de bureau                      | 450 000            | 1 330 000                                   |
| 609 - Autres fournitures                         | 53 000             | 70 000                                      |
| 630 - Location de matériel                       | 187 300            | 210 000                                     |
| 633 - Acquisition de petit matériel              | 5 400              | 7 000                                       |
| 662/0 - Frais d'impression                       | 162 100            | 200 000                                     |
| 662/1 - Frais de reliure                         | 5 400              | 7 500                                       |
| 662/9 - Autres prestations de service            | 5 400              | 6 300                                       |
| Crédits supplémentaires                          |                    |   |
| 609 - Fournitures destinées au relieur de l'E.C. | 5 000              | 5 500                                       |
| 608 - Fiches D' E.C.                             | 12 000             | 13 000                                      |
| Livrets de famille                               | -                  | 42 000                                      |
|  | <u>995 600</u>     | <u>2 101 300</u>                            |

Les commissaires s'étonnent de cette forte augmentation.  
M. VILLETTE leur fait remarquer que ce crédit a été sollicité par le service de l'Economat pour faire face aux demandes de fournitures établies par les services, pour 1977.

|  | <u>1976</u>   | <u>1977</u>   |
|--|---------------|---------------|
| <u>934/26-602 Habillement</u>              | 545 800       | 500 000       |
| 631/4 -Entretien réparation<br>de matériel | <u>70 000</u> | <u>80 000</u> |
|  | 615 800       | 580 000       |

Soit une diminution de 5,81 %

|   |        |         |
|---|--------|---------|
| <u>955/1 - 601 Aide sociale à<br/>l'Enfance</u> | 97 400 | 120 000 |
|---|--------|---------|

Soit une augmentation de 23,20 %

|   |               |               |
|---|---------------|---------------|
| <u>955/5 - Aide Sociale aux personnes âgées</u> |               |               |
| 601 - Alimentation                              | 189 200       | 230 000       |
| 609 - Autres fournitures                        | <u>43 000</u> | <u>48 000</u> |
|   | 232 200       | 278 000       |

Soit une augmentation de 19,72 %

Avant de procéder à l'examen des propositions faites par les fournisseurs pour les colis de fin d'année, M. le Président informe les commissaires que M. le Maire souhaite qu'un effort tout particulier soit fait en faveur des personnes âgées.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de modifier ainsi qu'il suit, la composition du colis offert par la municipalité :

- |  |   |            |
|--|---|------------|
| - une coquille de 300 grs  | ) | inchangé   |
| - deux paquets de café de 250 grs  |   |            |
| - une boîte de biscuits assortis   |   |            |
| - une bouteille de bordeaux rouge  |   |            |
| - un litre d'huile d'arachide  |   |            |
| - une boîte de crème de foie de volaille (au lieu d'une boîte de pâté fin) | ) | complément |
| - un sachet de bonbons (au lieu du ballotin de pralines)                   |   |            |
| - une boîte de coq au vin  |   |            |
| - un album photos  | ) |            |

Supplément pour les foyers de 2 personnes et plus, inchangé, soit :  
une coquille et un paquet de café de 250 grs

Après une discussion au cours de laquelle Mme DEBAENE souligne l'intérêt qu'attachent les vieillards à la présence des deux paquets de café dans leur colis, les membres de la commission se prononcent favorablement pour cette nouvelle composition.

A la demande de l'Administration Municipale, les colis contiendront une carte de vœux et seront distribués, cette année, dans un sac en plastique aux couleurs de la Ville. Il conviendra de prévoir un emballage réduit pour les distributions de coquilles dans les écoles publiques et privées.

A ce propos, M. BRIFFAUT demande au service de l'Economat de communiquer les dates et heures de distribution dans ces établissements au service des Relations Publiques qui informera tous les Conseillers Municipaux à charge pour ceux-ci de représenter la Ville dans leur quartier. Les membres de la Commission de l'Economat contrôleront les quantités et la qualité des coquilles destinées aux enfants des écoles publiques.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 16 novembre 1976

76/3 - Colis de fin d'année. Fourniture de coquilles. Année 1977.  
Résultat de la consultation.

Quatre maisons ont été consultées pour la fourniture de 12 000 Kg. de coquilles :

- Chambre Syndicale des Patrons Pâtisseries-confiseurs, Glaciers, Boulangers  
36, rue de Bourgogne - LILLE
- Société Holder 40, rue l'Abbé Lemire - LA MADELEINE
- Nord Panification 540, avenue de Dunkerque - LOMME
- M. Harrouet 13, rue Rubbens - LILLE FIVES

Elles ont fait les propositions suivantes :

Chambre Syndicale des Patrons Pâtisseries-confiseurs, Glaciers, Boulangers :

Recette n° 1

- 1 Kg. de farine
- 4 oeufs
- 50 gr. levure
- 20 gr. sel
- 120 gr. sucre
- 80 gr. matières grasses
- 20 gr. beurre
- 200 gr. raisins
- 500 gr. lait

Recette n° 2

- 1 Kg. de farine
- 6 oeufs
- 50 gr. levure
- 20 gr. sel
- 150 gr. sucre
- 120 gr. beurre
- 200 gr. raisins
- 500 gr. lait

Prix au Kg. : 9,70 F. T.T.C.

Prix au Kg. : 10,80 F. T.T.C.

Société Holder : pour 1 Kg. de farine

- 3 oeufs
- 120 gr. sucre
- 200 gr. matières grasses
- 200 gr. raisins
- eau - sel

Prix au Kg. : 7,84 F. T.T.C.

Nord Panification :

Extra fine

- 1 Kg. de farine
- 2 oeufs
- 120 gr. sucre
- 200 gr. matières grasses
- 200 gr. raisins
- 25 gr. sel
- 50 gr. levure
- 20 gr. poudre de lait, eau, améliorant et colorant autorisés, quantité suffisante, au prix de

Pur beurre

- 1 Kg. de farine
- 2 oeufs
- 120 gr. sucre
- 200 gr. beurre
- 200 gr. raisins
- 25 gr. sel
- 50 gr. levure
- 20 gr. poudre de lait, eau, améliorant et colorant autorisés, quantité suffisante, au prix de

9,63 F le Kg. T.T.C.

16,07 F. le Kg. T.T.C.



COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 16 novembre 1976

76/4 - Colis de fin d'année. Fourniture de café. Année 1977.  
Résultat de la consultation

Trois maisons ont été consultées pour la fourniture de 2.400 kg de café, qualité supérieure, garanti exempt de tout mouillage et enrôbage.

- VANDAMME 2, rue Kléber - LA MADELEINE  
- TREFFEL 9, rue B. Petit - LILLE  
- MEO 1, rue Lamartine - LILLE

| VANDAMME              | TREFFEL               | MEO             |
|-----------------------|-----------------------|-----------------|
| Matador Rouge         | 24,75 F. T.T.C.       | 27,82 F. T.T.C. |
| 100 % arabica Brésil  | 70% arabica supérieur |                 |
| le kg 30,40 F. T.T.C. | 30% Côte d'ivoire     |                 |
| Offre Spéciale        |                       |                 |
| le kg 25,57 F. T.T.C. |                       |                 |

Après examen des prix consentis et des échantillons présentés, la Commission propose de retenir l'offre des cafés VANDAMME à 25.57 Frs T.T.C. le Kg.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 16 novembre 1976

76/5. - Colis de fin d'année. Fourniture de vin rouge. Année 1977.  
Résultat de la consultation.

Six établissements ont été consultés pour la fourniture de 3500 bouteilles de vin rouge :

|                            |                           |               |
|----------------------------|---------------------------|---------------|
| - Normil Caves centenaires | B.P. 4                    | - RONCHIN     |
| - Ets Catteau & Delahoutre | 80, rue Castelnau         | - LINSELLES   |
| - M. Henry Duflos          | 7, place de Strasbourg    | - LILLE       |
| - Ets FAUVARQUE & Cie      | 4, rue des 3 mollettes    | - LILLE       |
| - S.A. CHAVAILLON          | avenue Pierre Brossolette | - ARMENTIERES |
| - M. Revereau              | 252, rue d'Arras          | - LILLE       |

Les Ets Catteau & Delahoutre et Normil Caves centenaires n'ont pas répondu ; les autres établissements nous ont fait les propositions suivantes :

- M. Henry DUFLOS

|                                |               |
|--------------------------------|---------------|
| Bordeaux Beau Rivage A.C. 1973 | 5,20 F T.T.C. |
| Réserve de Beauroy rouge 11°   | 4,15 F T.T.C. |

- Ets FAUVARQUE & Cie

|  |               |
|--|---------------|
| PRIEURE SAINT ANTOINE Corbière V.D.Q.S. 1975 | 3,17 F T.T.C. |
| ROYAUMONT 11° Chanceaulme de Sainte Croix    | 3,05 F T.T.C. |
| BEAUPRE 11° 5 1974                           | 3,23 F T.T.C. |
| MONFLEURON 12° Vin rouge vieux               | 3,64 F T.T.C. |

- S.A. CHAVAILLON

|                                    |               |
|------------------------------------|---------------|
| TABEL rouge 11°                    | 2,94 F T.T.C. |
| COLLINE DE LA MOURE<br>Vin de Pays | 2,97 F T.T.C. |
| COTEAUX DE SALAVES<br>Vin de Pays  | 2,97 F T.T.C. |
| CHATEAU DE FLORIS V.D.Q.S.         | 3,19 F T.T.C. |

- M. REVEREAU

|  |               |
|--|---------------|
| DYLBON 11°                               | 2,47 F T.T.C. |
| CORBIERES V.D.Q.S. (Bouteille Bourgogne) | 3,18 F T.T.C. |
| MINERVOIS V.D.Q.S. (Bouteille Bordeaux ) | 3,41 F T.T.C. |
| BORDEAUX A.C                             | 4,12 F T.T.C. |

Après examen des prix consentis par les soumissionnaires et de la qualité des vins proposés, la Commission décide de retenir l'offre de M. REVEREAU 251, rue d'Arras à Lille pour le Corbières V.D.Q.S. (bouteille bourgogne) à 3.18 Frs T.T.C.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 16 novembre 1976

76/6 - Colis de fin d'année. Fourniture de biscuits. Année 1977.  
Résultat de la consultation.

Trois maisons ont été consultées pour la fourniture de 5200 boîtes de 400 g de biscuits assortis :

- Société BANANIA B.P. 6-LESQUIN-
- Biscuiterie Lilloise 250, rue Pasteur - 59520-MARQUETTE -
- Confiserie Salomé 20, rue des Hautes Loges - 59700 MARCQ-EN-BAROEUL

Elles ont fait les propositions suivantes :

Biscuiterie Lilloise

- Mélange SELECT 400 g : 3,80 F. H.T.
- Mélange CHOISI 400 g : 4,40 F. H.T.

Confiserie SALOME

- Boite/ RENOUEVEU.....3,55 F.H.T.
- Boite/ LAVANDOU.....7,75 F.H.T.

Société BANANIA

- Assortiment LAVANDOU, boîte fer, 450 g..... 7,32 F. H.T.

Après examen des propositions reçues et des échantillons présentés, la Commission retient l'offre de la Biscuiterie Lilloise pour son mélange choisi à 4.40 Frs H.T. la boîte de 400 gr.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 16 novembre 1976

76/7 - Fourniture de vêtements de travail - Année 1977

Résultat de la consultation

Neuf établissements ont été consultés :

- ARRECKX - 21, avenue de la Petite Hollande - 59407 MARCQ EN BAROEUL
- CENTRACO - 40 à 46, rue de Marquillies - 59000 LILLE
- DUPONT - 37 à 43, rue A. Paré - 59112 ANNOEULIN
- LESTOQUOY - 24, rue du Molinel - 59000 LILLE
- MARTINE - 2 bis, rue de Cannes - 59000 LILLE
- MULLIEZ Frères - 171, rue Pellard - 59100 ROUBAIX
- ROQUETTE - 4, rue du Plat - 59000 LILLE
- RYNDAL - 141, rue du Molinel - 59000 LILLE
- TEXTILES REUNIS - 48, rue Claude Lorrain - 59000 LILLE

Les établissements LESTOQUOY, ROQUETTE et TEXTILES REUNIS n'ont pas répondu; les autres maisons nous ont fait les propositions suivantes :

|          |   | Bleus de travail<br>(1 veste - 1<br>pantalon) | Cottes à<br>bretelles | Vestes |
|----------|---|---|-----------------------|--------|
| ARRECKX  |   | 66.-  | 40.80                 | 34.80  |
| CENTRACO | A | 63.20   | 37.32                 | 31.60  |
|          | B | 66.91   | 40.75                 | 33.46  |
| DUPONT   | A | 59.76   | 35.28                 | 29.88  |
|          | B | 57.84   | 34.44                 | 28.92  |
| MARTINE  | A | 61.20   | 43.20                 | 31.20  |
|          | B | 73.20   | 51.48                 | 37.20  |
| MULLIEZ  |   | 80.82   | 50.68                 | 40.38  |
| RYNDAL   |   | 60.-  | 38.04                 | 30.-   |

Suppléments pour grandes tailles : Ets CENTRACO, MARTINE, RYNDAL...

Après examen des modèles présentés et compte tenu de la finition et des prix, la Commission propose de retenir les offres suivantes :

- Ets MARTINE pour les bleus de travail 2 pièces au prix de 61,20 Frs
- Ets RYNDAL pour les cottes à bretelles à 38,04 Frs  
les vestes bleues à 30,00 Frs

COMMISSION DE L'ECONOMAT  
Séance du 16 Novembre 1976

76/8 - Fourniture de blouses et tabliers - Année 1977 -  
Résultat de la consultation

Six maisons ont été consultées

- Ets DELANNOY, 130 rue de Paris - 59000 LILLE
- Ets LESTOQUOY, 24 rue du Molinel - 59000 LILLE
- Ets DELANGAIE-BOURSETTE, 5 bis rue des Brigittines - 59000 LILLE
- Ets TEXTILES-REUNIS, Rue Claude Lorrain - 59000 LILLE
- Ets BEAUDEUX-LEBBE, 2 rue Hurtel - 59280 ARMENTIERES
- LA MAISON DU TABLIER, 37 Place Rihour - 59000 LILLE

Quatre ont fait les propositions suivantes :

Ets LESTOQUOY :

|   | <u>PRIX HORS TAXES</u> |                |
|---|------------------------|----------------|
|   | <u>T 38/48</u>         | <u>T 50/54</u> |
| - Blouse nylon uni CLASSIQUE manches longues<br>fermeture boutons | 26,15                  | 28,75          |
| - Blouse nylon uni ROSINE manches longues<br>fermeture boutons    | 26,15                  | 28,75          |
| - Blouses nylon uni MARYSE fermeture boutons<br>sans manche       | 24,15                  | 26,75          |
| manches longues   | 26,15                  | 28,75          |
| - Blouse nylon uni LOUISETTE fermeture boutons<br>sans manche     | 24,15                  | 26,75          |
| manches longues   | 26,15                  | 28,75          |
| - Blouse nylon uni MIREILLE fermeture boutons<br>sans manche      | 24,15                  | 26,75          |
| manches longues   | 26,15                  | 28,75          |
| - Blouse nylon uni PASCALE fermeture boutons<br>sans manche       | 24,15                  | 26,75          |
| manches longues   | 26,15                  | 28,75          |

Ets DELANGAIE-BOURSETTE :

|   | <u>T 38/48</u> | <u>T 50/54</u> | <u>T 56/58</u> |
|---|----------------|----------------|----------------|
| - 551 - Tablier femme manches longues cintré<br>couture princesse |                |                |                |
| nylon uni   | 30,20          | 31,40          | 32,60          |
| popgal carreaux   | 41,50          | 43,50          | 45,50          |

T 38/48      T 50/54      T 56/58

|   |       |       |       |
|---|-------|-------|-------|
| - 704 - Robe tablier sans manche<br>fermeture à glissière |       |       |       |
| nylon uni   | 29,20 | 30,40 | 31,60 |
| popgal carreaux   | 38,50 | 40,50 | 43,50 |
| coton imprimé   | 44,00 | 46,00 | 48,00 |
| coton imprimé gaufré                                      | 47,00 | 50,00 | 53,00 |

Ets BEAUDEUX-LEBBE :

- Réf 180 TERGAL - tergal popeline -  
67% polyester - 33% coton peigné -  
irrétrécissable par traitement Sanfor -  
coloris : Blanc - Ciel - Nattier - Pétrole  
Rose - Vert Nil

|  |       |
|--|-------|
| -Blouse Femme HOTESSE - Longueur 88 cm   | 32,50 |
| Blouse Femme HOTESSE - Longueur 95 cm    | 33,00 |
| -Blouse Femme SECRETAIRE                 | 37,60 |
| -Blouse Femme PRATIC                     | 33,60 |
| -Blouse Femme CAROLINE - Manches courtes | 48,65 |
| Blouse Femme CAROLINE - Manches longues  | 51,95 |
| -Blouse Femme DELPHINE - Manches courtes | 45,40 |
| Blouse Femme DELPHINE - Manches longues  | 49,85 |

- Réf 206 COULEURS - cretonne irrétrécissable  
coloris : Pacific - Beige - Ciel - Rose -  
Vert foncé - Vert clair

|  |       |
|--|-------|
| -Blouse Femme HOTESSE - Longueur 88 cm   | 23,60 |
| Blouse Femme HOTESSE - Longueur 95 cm    | 23,90 |
| -Blouse Femme SECRETAIRE                 | 27,20 |
| -Blouse Femme PRATIC                     | 24,35 |
| -Blouse Femme CAROLINE - Manches courtes | 32,70 |
| Blouse Femme CAROLINE - Manches longues  | 34,20 |
| -Blouse Femme DELPHINE - Manches courtes | 29,70 |
| Blouse Femme DELPHINE - Manches longues  | 31,90 |

LA MAISON DU TABLIER :

|   |       |
|---|-------|
| - Blouses nylon, forme longue deux poches           | 31,20 |
| - Robes tabliers sans manche et fermeture<br>éclair | 29,60 |
| - Pare-poussière nylon bleu et blanc                | 40,40 |

Après examen des prix et modèles qui lui sont soumis, la Commission propose de répartir la commande ainsi qu'il suit :

ETS DELANGAIE-BOURSETTE

-450 blouses référence 704 en popgal carreaux à ..... 38,50 F.H.T.

ETS LESTOQUOY

-450 blouses manches longues à ..... 26,15 F.H.T.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 16 novembre 1976

76/9 - Fourniture de chaussures, brodequins et bottes - Année 1977 - Résultat de la consultation

Cinq maisons ont été consultées pour la fourniture de chaussures, brodequins et bottes.

- Ets DEMAZIERES-DRINO Zone industrielle - 59810 - LESQUIN
- Ets NORD-CHAUSSURES 11, rue Gay Lussac- 59110 - LA MADELEINE
- Ets MARTINE 2, bis rue de Cannes 59000 - LILLE
- Ets BONTE 14, rue Philippe de Girard 59100 - ROUBAIX
- S.A. PETIAU B.P. 300 59309 - VALENCIENNES

Trois nous ont fait parvenir les propositions suivantes :

|  | DEMAZIERES                       | NORD-<br>Chaussures            | Paul<br>PETIAU          |
|--|----------------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| - Brodequins (300 à 320 paires)                    |                                  | Felton 73.20<br>Farouche 42.00 | Super- 98.24<br>confort |
| - Souliers (550 à 600 paires)                      | Réf 6450 = 72.00<br>6406 = 35.10 | Rarina<br>ou 66.00<br>Farfelu  | Oxford 82.64            |
| - Souliers Pr femmes de service (480 à 520 paires) | Réf 2007 = 11.88<br>13.08        | Zoé 11.40                      | Chaumière 19.93         |
| - Bottines Military/Derbys (28 à 40 paires)        | Réf 2709 = 46.58<br>2702 = 47.52 |                                | Luc 63.53<br>Lys 65.42  |

Après examen des échantillons et des prix, la Commission est d'avis de scinder la commande ainsi qu'il suit :

Ets NORD-CHAUSSURES

- 300 à 320 paires de brodequins Farouche à ...43,00 F. H.T.
- 550 à 600 paires de souliers Farina à.....66,00 F. H.T.
- 28 à 40 paires de bottines " Derby Military "à..73,20 F. H.T.

Ets DESMAZIERES-DRINO

- 480 à 520 paires de souliers caoutchouc référence 2007 à.....11,88 F. H.T.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 16 novembre 1976

76/10 - Fourniture de costumes et uniformes - Année 1977  
Résultat de la consultation.

Six maisons ont été consultées :

- Ets SOCOVAM 47, rue de l'Espérance - 59100 ROUBAIX -
- NORD TISSUS CONFECTIONS - 59221 BAUVIN -
- AU TAILLEUR DE ROUBAIX 10, rue Nicolas Leblanc - 59000 LILLE -
- ETS USINEL 169, rue de Paris - 59000 LILLE -
- S.A. BALSAN 126, cours de la République - 76000 LE HAVRE -
- RAMETTE - Manufacture de vêtements - 59220 DENAIN -

La maison RAMETTE n'a pas répondu, les autres maisons nous ont fait les offres suivantes :

S.A. BALSAN

Costumes Cérémonie (20 à 25)

|                                  | <u>hors taxe</u> |
|----------------------------------|------------------|
| -Référence 775 M le costume..... | 358,00           |
| -Référence 771 M " .....         | 362,00           |
| -Référence 745 M " .....         | 362,00           |
| -Référence 722 M ".....          | 385,00           |
| -Référence 723 M ".....          | 399,00           |

Uniformes Chauffeur (9)

|                         |        |
|-------------------------|--------|
| -Référence 22055 M..... | 325,00 |
| -Référence G 430.....   | 371,00 |
| -Référence G 360.....   | 344,00 |
| -Référence 4050 M.....  | 330,00 |

Uniformes Agents municipaux (120)

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| -Référence 22055 M la tenue..... | 325,00 |
| -Référence C H 370 " .....       | 316,00 |
| - Référence G 430 " .....        | 358,00 |
| - Référence 94000 ".....         | 365,00 |

Uniformes Police Municipale (50 à 60)

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| - Référence 22055 M la tenue..... | 362,00 |
| - Référence W.400 " .....         | 376,00 |
| - Référence W.450 " .....         | 420,00 |
| - Référence G. 430 " .....        | 411,00 |

Uniformes Police Auxiliaires Féminines de Police (10 à 15)

- Référence G 360.....297,00
- Référence 4089.....311,00
- Référence C.H. 370.....286,00
- Serge L.....262,00

NORD TISSUS CONFECTIONS

Costumes de cérémonie (20 à 25)

- Whipcord 400 tergal laine .....290,00

Uniformes pour chauffeurs-touristes (9)

- Whipcord 400 tergal laine.....290,00
- Serge Lourde Tergal laine.....257,00

Uniformes pour agents Municipaux (120)

- Whipcord 400 tergal laine.....290,00
- Serge Lourde Tergal laine.....257,00

Uniformes pour agents de police municipale (50 à 60)

- Whipcord 400 tergal laine.....350,00

Uniformes pour Auxiliaires Féminines de Police (10 à 15)

- Whipcord 400 tergal laine.....350,00

ETS SOCOVAM

Costumes de cérémonie (20 à 25)

- 201/ Bleu pure laine.....369,45
- 1349/460 tergal et laine.....358,10

Tissus d'été

- 166/135 Diolen, laine, Mohair.....408,50
- 215 Bleu Tergal et laine.....358,10

Uniformes pour chauffeurs (9)

- W 400 tergal et laine.....375,45
- 1349/460 tergal et laine.....358,10

Uniformes agents municipaux (120)

- 201 / Bleu pure laine.....365,43
- 1349/460 tergal et Laine.....358,10

Uniformes Agent de Police (50 à 60)

- W 400 tergal et Laine Homologué  
Ministère de l' Intérieur.....451,00

Uniformes Féminins (10 à 15)

- 201/ Bleu pure Laine.....352,00
- 1349/460 tergal et laine.....312,00
- 166/135 diolen laine mohair.....370,00
- 215/ Bleu tergal et laine.....312,00

AU TAILLEUR DE ROUBAIX

Costumes de cérémonie (20 à 25 )

- Référence 1.....367,00

Uniformes pour chauffeurs-touristes (9)

- Référence 2 .....403,00

Uniformes pour agents-municipaux (120)

- Référence 1 .....367,00
- Référence 2.....403,00

Uniformes pour agents de police municipale (50 à 60)

- Référence.2.....407,50

Uniformes pour auxiliaires de police féminines (10 à 15)

- Référence 2 .....407,50

ETS USINEL

Costumes cérémonie/ Chauffeurs/ Agents municipaux

- Référence 22055/ Gabardine lourde tergal .....378,00
- Gilet supplémentaire..... 68,00

Uniformes Police Municipale

- Référence 22055/155.....438,00

Après examen des échantillons présentés, compte tenu des prix consentis et de la finition des vêtements, la Commission propose de retenir les établissements suivants :

- USINEL

-Costumes de cérémonie référence 22055 à .....378 F.H.T.

-Uniformes pour garde police municipale référence 22055/155 à .....438 F. H.T.

- NORD TISSU-CONFECTION

-Uniformes pour agents municipaux en Wipcord 400 tergal et laine à .....290 F. H.T.

- HERBAUT-DENNEULIN

-Uniformes pour chauffeurs-touristes Wipcord 400 tergal et laine à .....375,45 F.H.T.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 16 novembre 1976

76/11 - Fourniture d'articles de bureau - Année 1977  
Résultat de la consultation.

Dix établissements ont été consultés :

- Papeteries LESIEUR 16, place d'Armes - VALENCIENNES
- Etablissements REZETTE 89, rue Caumartin - LILLE
- Papeteries GUILBERT ESNOR 4, quai du Sartel - ROUBAIX
- Papeteries GASPARD B.P. 16 - SAINT SAULVE
- Sté BELLS 131, rue de Lille - HALLUIN
- Sté OREGRAF FRANCE 5, rue du Mal Foch - MAISON LAFITTE
- M. VANHAESEBROUCK 30 bis, rue P. Painlevé - TOURCOING
- Ets LIETARD 25, rue de l'H. Militaire - LILLE
- Librairie NOREDI 6, Z.I. de LEZENNES
- O.T.P. 110, rue de l'Ourcq - PARIS 19ème

Cinq établissements n'ont pas répondu, les autres maisons nous ont fait les propositions suivantes :

- LESIEUR
  - Lot n° 1 . . . . . 37 084,50 F. TTC.
  - Lot n° 2 . . . . . 43 372,50 F. TTC.
- REZETTE
  - Lot n° 1 . . . . . 36 218,34 F. TTC.
  - Lot n° 2 . . . . . 37 783,56 F. TTC.
- GASPARD
  - Lot n° 1 (85 articles sur 87 demandés). 88 692,36 F. TTC.
  - Lot n° 2 (25 articles sur 48 demandés). 118 202,88 F. TTC.
- VANHAESEBROUCK
  - Lot n° 1 (2 articles) . . . . . 9 000,00 F. TTC.
  - Lot n° 2 (7 articles) . . . . . 19 909,08 F. TTC.
- NOREDI
  - Lot n° 1 (77 articles) . . . . . 48 769,84 F. TTC.
  - Lot n° 2 (10 articles) . . . . . 40 613,34 F. TTC.

Après examen des bordereaux de prix, la Commission propose de retenir les Ets REZETTE et LESIEUR étant entendu que les commandes seront passées, pour chaque article, au fournisseur le moins disant.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 16 novembre 1976

76/12 - Fourniture de papiers, duplicateur, d'imprimerie, etc... Année 1977.  
Résultat de la consultation.

Dix établissements ont été consultés :

|                           |                               |   |                    |
|---------------------------|-------------------------------|---|--------------------|
| - Papeteries LESIEUR      | 16, place d'Armes             | - | 59300 VALENCIENNES |
| - Etablissements REZETTE  | 89, rue Caumartin             | - | 59000 LILLE        |
| - Etablissements GUILBERT | 4, quai du Sartel             | - | 59055 ROUBAIX      |
| - Papeteries GASPARD      | B.P. 16                       | - | 59880 SAINT SAULVE |
| - Société BELLS           | 131, rue de Lille             | - | 59250 HALLUIN      |
| - M. VANHAESEBROUCK       | 30 bis, rue P. Painlevé       | - | 59200 TOURCOING    |
| - Librairie NOREDI        | 6, Z.I. de                    |   | LEZENNES           |
| - O.T.P.                  | 110, rue de l'Ourcq           | - | 75 PARIS 19ème     |
| - Papeterie de France     | S.P. 2005 - Bld de Strasbourg |   | LILLE              |
| - Papeterie NAVARRE       | 46, rue de la Justice         | - | 59 LILLE           |

Trois établissements n'ont pas répondu, les autres maisons nous ont fait parvenir les propositions suivantes :

|   |                    |
|---|--------------------|
| - LESIEUR . . . . .                           | 141 505,44 F. TTC. |
| - REZETTE . . . . .                           | 123 325,56 F. TTC. |
| - GASPARD (27 articles sur 40 demandés) . . . | 119 131,68 F. TTC. |
| - NOREDI (7 articles) . . . . .               | 91 122,96 F. TTC.  |
| - O.T.P. (35 articles) . . . . .              | 153 120,65 F. TTC. |
| - PAPETERIE de FRANCE (34 articles) . . . . . | 132 353,71 F. TTC. |
| - PAPETERIE NAVARRE . . . . .                 | 144 882,07 F. TTC. |

Après examen des bordereaux de prix, la commission propose de retenir les Ets LESIEUR et REZETTE; selon les articles, le fournisseur consentant le meilleur prix obtiendra la commande.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 16 Novembre 1976

76/13.-Fourniture de carbonés, rubans, encres, pour duplicateur  
Année 1977 - Résultat de la consultation.

Douze maisons ont été consultées pour la fourniture de carbonés,  
stencils, rubans, encres pour duplicateurs.

- Ets LESIEUR 16, Pl. d'Armes 59309 - VALENCIENNES
- Ets REZELLE 89, rue Caumartin 59000 - LILLE
- Ets GUILBERT ESNOR 4, rue du quai du Sartei 59055 - ROUBAIX
- Ets GASPARD B.P. 16 59880 - SAINT-SAUVE
- Ets BELLS 131, rue de Lille 59250 - HALLWIN
- Ets ORGRAF FRANCE 5, rue du Mal Foch 78600 - MAISON LAFFITE
- Ets VANHAESEBROUCK 30, bis rue Painlevé 59200 - TOURCOING
- Ets LIEVARD 25, rue de l'Hôpital Militaire 59000 - LILLE
- Ets NORDI Z.I. de LEZENNES
- O.T.F. 110, rue de l'Ourcq 75019 PARIS
- PAPETERIE DE FRANCE - S.P. 2005 - LILLE
- PAPETERIE NAVARRE 46, rue de la Justice -59000-LILLE

Les maisons GUILBERT ESNOR et ORGRAF France n'ont pas répondu,  
Les autres maisons ont fait parvenir les propositions suivantes :

- Ets LESIEUR..... 30 626,16
- Ets REZELLE..... 24 363,30
- Ets GASPARD..... 28 900,91
- Ets BELLS..... 27 066,62
- Ets VANHAESEBROUCK (7 articles sur 17 demandes)..... 16 387,08
- Ets LIEVARD..... 29 182,26
- Ets NORDI..... 37 293,64

Après examen des soumissions, la commission propose de retenir  
l'offre des Ets LIEVARD.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 16 novembre 1976

76/14 - Achat de machines à écrire. Désignation du fournisseur.

Dans le cadre de la modernisation des équipements de bureau et pour faire face aux nombreuses demandes des services, le service de l'économat a procédé à une consultation en vue de la fourniture de machines à écrire.

Les propositions suivantes ont été enregistrées.

|                          | <u>Machine à sphères</u>                                  | <u>Machine électrique</u>          | <u>Machine manuelle</u>   |
|--------------------------|---|------------------------------------|---|
| <u>Société I.B.M.</u>    | 82 C Filtre acoustique<br>5895,00 TTC                     |                                    |   |
| <u>Société FLIPO</u>     | Remington SR 101<br>4590,00 TTC                           | Remington 100 E<br>3978,00 TTC     |   |
| <u>Société BUROTECMO</u> | Olympia SGE 75<br>5580,00 TTC                             | Olympia SGE 51<br>5028,00 TTC      |   |
|                          | Olivetti Lexikon 90<br>4680,00 TTC                        |                                    |   |
|                          | Triumph Adler SE 1000<br>Filtre Acoustique<br>4584,00 TTC | Triumph Adler 131 D<br>3640,00 TTC | Triumph<br>Adler Uni-<br>versal 200<br>Tab. AUTOM.<br>2040,00 TTC<br>Univers 400<br>2200,00 TTC |

En ce qui concerne les machines à sphères, il convient de prévoir un contrat de maintenance de l'ordre de :

- 390,00 F.H.T. pour la Remington SR 101 proposée par la Société FLIPO
- 487,85 F.H.T. pour I.B.M.

La Société Burotecmo, quant à elle, serait disposée à passer un contrat pour l'entretien de notre parc "machines à écrire" pour un forfait annuel dont le montant serait débattu entre le fournisseur et le service de l'économat.

Cette solution semble avantageuse pour la Ville eu égard au coût particulièrement élevé des réparations qui ne peuvent être évaluées correctement par le service de l'Economat.

En effet, ces réparations s'effectuent le plus souvent à l'extérieur et le service se trouve contraint d'accepter des factures faisant apparaître quantité d'heures de main d'oeuvre non contrôlables.

Après discussion, les commissaires, sont unanimes à décider qu'il convient d'uniformiser les marques des matériels en service.

En conséquence, après examen des soumissions, ils proposent de retenir la marque Triumph Adler présentée par la Société Burotecno.

Par ailleurs, ils se prononcent favorablement sur le principe de la passation d'un contrat d'entretien annuel avec cette Société pour toutes les machines à écrire actuellement en service, exception faite du matériel I.B.M.

COMMISSION DE L'ECONOMAT

Séance du 16 novembre 1976

76/15 - QUESTIONS DIVERSES

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.

Le Secrétaire de Séance

Mme POQUET.

Vu,  
l'Adjoint délégué à  
l'Economat

Vu, le Directeur Général  
des services des Finances, de  
l'Informatique et des Achats.

J. M. BRIFFAUT.

A. VILLETTE.